République Française

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU TARN

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Article L.3131-3 du Code général des collectivités territoriales :
« Les actes réglementaires pris par les autorités départementales sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

N° 8.3 – Septembre 2021

Publié le 23 novembre 2021

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU DÉPARTEMENT DU TARN

n° 8.3 – Septembre 2021

Sommaire

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Compte-rendu des délibérations du Vendredi 24 septembre 2021 5

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN

◆

4ème réunion de 2021

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

◆

TABLE DES MATIÈRES

◆

N°	Commission Finances et Administration départementale	Page
1/01	Composition de la Commission organique "Cohésion territoriale et développement durable" - Modificatif	5
1/02	Renouvellement des représentants du Conseil départemental au sein de divers organismes	7
1/03	Renouvellement des représentants du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale	33
1/04	Conditions d'exercice du mandat de Conseiller départemental	35
1/05	Moyens de fonctionnement des groupes d'élus	40
1/06	Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation - Modification des critères de répartition	42
1/07	Plan d'action opérationnel 2021-2022 "pour un département innovant, attractif et solidaire"	49
1/08	Compte-rendu d'activité des services du Département – Année 2020	81

N°	Commission Cohésion Sociale	Page
2/01	Revenu de Solidarité Active - Fonctionnement des équipes pluridisciplinaires	174

N°	Commission Cohésion Territoriale et Développement durable	Page
3/01	Plan Tarnais de développement du recours aux énergies renouvelables du bon usage des ressources du territoire au profit de la mobilité décarbonée	182
3/02	Voirie départementale - Programme pluriannuel d'investissement 2021-2030	194
3/03	Schéma départemental des espaces naturels du Tarn (2020-2026)	197

N°	Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture Vie Associative et Citoyenneté	Page
4/01	Changement de dénomination du collège les Cèdres	199

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/01. COMPOSITION DE LA COMMISSION ORGANIQUE "COHÉSION TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE" - MODIFICATIF

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu sa délibération du 1er juillet 2021 procédant à la formation de ses commissions organiques,
Vu le courrier de M. Jean-Luc ALIBERT en date du 6 juillet 2021 sollicitant une modification dans la composition des Commissions organiques Finances et Administration départementale et Cohésion territoriale et développement durable concernant M. Francis RUFFEL, affecté à la Commission Finances et Administration départementale et souhaitant intégrer la Commission Cohésion territoriale et développement durable,
Vu le rapport de M. le Président,

Vu les avis des Commissions Finances et Administration et Cohésion territoriale et développement durable,

Après en avoir délibéré,

.../...

– **APPROUVE** comme suit la nouvelle composition des Commissions organiques Finances et Administration départementale et Cohésion territoriale et développement durable :

→ *1ère commission : Finances et administration départementale (6 membres)*

Présidente : Florence ESTRABAUD
Rapporteur général du budget : Michel BENOIT

Membres : Florence BELOU, Jean-Luc ALIBERT, Christophe RAMOND, Arnaud BOUSQUET

→ *3ème commission : Cohésion territoriale et développement durable (13 membres)*

Président, délégué dans le domaine du numérique : Christophe HÉRIN

Vice-Président chargé des Infrastructures et déplacements cyclables : Emmanuel JOULIE
Vice-Présidente chargée de l'agriculture : Maryline LHERM
Vice-Président chargé de l'eau et du développement durable : Christophe TESTAS
Vice-Président chargé des infrastructures routières : Daniel VIALELLE

Délégué aux circuits courts : Jean-Luc CANTALOUBE
Délégué aux énergies renouvelables : Jean-Charles BALARDY

Membres : Paul SALVADOR, André FABRE, Géraldine ROUANET, Daniel VIDAL, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Francis RUFFEL

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc1380f101a7b9-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/02. RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISME

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 3121-15 et L 3121-23,
Vu sa délibération du 1er juillet 2021 procédant au renouvellement partiel de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des représentants du Département au sein d'organismes extérieurs dans le prolongement de l'installation de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021,

.../...

– **DÉCIDE :**

1/ DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour la désignation des représentants du Département au sein des organismes extérieurs figurant sur la liste ci-annexée,

2/ DE DÉSIGNER, conformément à la liste précitée, les représentants de l'Assemblée départementale au sein d'organismes extérieurs dans le prolongement de l'installation de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13811101a7b9-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

…/…

RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

I - AUTRES QUE COLLÈGES

ORGANISMES RELEVANT DES COMPETENCES DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

DESIGNATIONS
Accès au droit Conseil départemental de l' *Conseil d'administration et Assemblée générale* **1 Titulaire** : Jean-Charles BALARDY
Aide juridique - Conseil de l' **2 Titulaires** : Jean-Charles BALARDY, Marie-Louise AT **2 Suppléants** : Aline REDO, Arnaud BOUSQUET
Appel d'offres du groupement de commandes ENT – Commission d' **1 Titulaire** : Guy MALATERRE **1 Suppléante** : Catherine RABOU
Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn (CDG 81) – Conseil d'administration **2 Titulaires** : Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU **2 Suppléants** : Marie-Claire MALROUX, Laurent VANDENDRIESSCHE
Combattants et Victimes de Guerre - Service départemental de l'Office National des Anciens – **1 Titulaire** : Alain GLADE
Commissaire Enquêteur - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléant** : Jean-Luc ALIBERT
Débits de tabac - Commission départementale de classement des candidatures à une redevance sur les **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Détention - Commission de surveillance du Centre de détention de Saint-Sulpice **1 Titulaire** : Nadia OULD-AMER
Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur - **1 Titulaire** : Emmanuel JOULIE

DESIGNATIONS
Fonction Publique Territoriale - Conseils d'orientation placés auprès des délégués interdépartementaux ou régionaux du Centre National de la **1 Titulaire** : Florence BELOU **2 Suppléants** : Laurent VANDENDRIESSCHE, Géraldine ROUANET
FSE - Comité national de suivi du Fonds Social Européen 2014-2020 **1 Titulaire** : Claudie BONNET **1 Suppléante :** Margot LAPEYRE
GRETA Tarn-Nord - Conseil de perfectionnement du **1 Titulaire** *:* Guy MALATERRE
➔ **Habitat**
Midi Habitat - Groupe (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) – Assemblée générale Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Gilles TURLAN
Habitat « Colomiers habitat » - Entreprise sociale pour l'- Commission d'attributions locatives **1 Titulaire** *:* Jean-Charles BALARDY
Société anonyme d'HLM de la Vallée du Thoré (3 F Immobilière Occitanie) - Conseil d'administration de la **1 Titulaire** *:* Didier HOULES
➔ **Impôts**
Impôts directs - Instance d'appel Commission départementale des **1 Titulaire** *:* Florence ESTRABAUD
Impôts directs locaux - Commission départementale des (CDIDL) **1 Titulaire** : Nadia OULD-AMER **1 Suppléante** *:* Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Valeurs locatives et locaux professionnels (CDVLLP) - Commission départementale des – **2 Titulaires** : Michel BENOIT, Jean-Charles BALARDY **2 Suppléants** : Jean-Luc ALIBERT, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Jury d'assises - Commission chargée de l'établissement de la liste annuelle du **5 Titulaires** : Marie-Claire MALROUX, Maryline LHERM, Margot LAPEYRE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Eve BUGIS
Maison d'arrêt d'Albi - Commission de surveillance de la **1 Titulaire** : Madame Marie-Louise AT

DESIGNATIONS

Marchés publics - Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des litiges relatifs aux

2 Titulaires : Christophe HERIN, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

Personnel départemental

- *CAP (Commission administrative paritaire)*

CATEGORIE A

***5* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Elisabeth CLAVERIE, Jean-Charles BALARDY, Nadia OULD-AMER, Francis RUFFEL

5 Suppléants *:* Michel BENOIT, Jean-Luc CANTALOUBE, Marie-Claire MALROUX, Catherine GELY, Jean-Luc ALIBERT

CATEGORIE B

***5* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Elisabeth CLAVERIE, Jean-Charles BALARDY, Nadia OULD-AMER, Francis RUFFEL

5 Suppléants *:* Michel BENOIT, Jean-Luc CANTALOUBE, Marie-Claire MALROUX, Catherine GELY, Jean-Luc ALIBERT

CATEGORIE C

***7* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Elisabeth CLAVERIE, Jean-Charles BALARDY, Nadia OULD-AMER, Laurent VANDENDRIESSCHE, Alain GLADE, Francis RUFFEL

7 Suppléants *:* Michel BENOIT, Jean-Luc CANTALOUBE, Marie-Claire MALROUX, Catherine GELY, Christophe HERIN, Catherine RABOU, Jean-Luc ALIBERT

- *CCP (Commissions Consultatives Paritaires)*

CATEGORIE A

***2* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Etienne MOULIN

2 Suppléants *:* Marie-Claire MALROUX, Michel BENOIT

CATEGORIE B

***2* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Etienne MOULIN

2 Suppléants *:* Marie-Claire MALROUX, Laurent VANDENDRIESSCHE

CATEGORIE C

***5* Titulaires** *:* *dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Etienne MOULIN, Laurent VANDENDRIESSCHE, Alain GLADE, Jean-Charles BALARDY

5 Suppléants *:* Marie-Claire MALROUX, Christophe HERIN, Michel BENOIT, Nadia OULD-AMER, Catherine RABOU

➔ *CT (Comité Technique)*

***3* Titulaires** *: dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Etienne MOULIN, Francis RUFFEL

3 Suppléants *:* 3 Conseillers départementaux : Laurent VANDENDRIESSCHE, Alain GLADE, Marie Louise AT

➔ ***CHSCT*** *(Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)*

***3* Titulaires** *: dont le Président du Conseil départemental ou son représentant :* Florence BELOU, Etienne MOULIN, Michel FRANQUES

3 Suppléants *:* 3 Conseillers départementaux : Marie-Claire MALROUX, Florence ESTRABAUD, Marie-Louise AT

Recours des agents contractuels pour la région Occitanie - Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne - Conseil de discipline de

3 Titulaires : Emmanuel JOULIE, Maryline LHERM, Nadia OULD-AMER

Réforme des agents des collectivités locales - Commission départementale de

2 Titulaires : Florence BELOU, Alain GLADE

2 Suppléants : André FABRE, Gilles TURLAN

DESIGNATIONS
Révisions cadastrales Commissions de mise en oeuvre des ➔ *Comité de détermination des secteurs d'évaluation* **4 Titulaires** : Maryline LHERM, Alain GLADE, Daniel VIDAL, Serge SERIEYS **4 Suppléants** : Paul SALVADOR, Gilles TURLAN, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Régine MASSOUTIE-GIRARDET ➔ *Commission départementale des évaluations* **4 Titulaires** : Maryline LHERM, Alain GLADE, Daniel VIDAL, Serge SERIEYS **4 Suppléants** : Paul SALVADOR, Gilles TURLAN, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Régine MASSOUTIE-GIRARDET ➔ ***Commission départementale des impôts directs locaux*** **1 Titulaire** : Alain GLADE **1 Suppléant** : Daniel VIDAL
Sécurité civile - Conseil départemental de (CDSC) **1 Titulaire** : Michel BENOIT **1 Suppléant** : Christophe TESTAS
Services publics - Commission départementale d'organisation et de modernisation des Le Président du Conseil départemental ès qualités **4 Titulaires** : Sylvie BIBAL-DIOGO, Christelle CABANIS, Paul SALVADOR, Christophe TESTAS
Services publics locaux - Commission consultative des Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Christophe HERIN **5 Titulaires** : Elisabeth CLAVERIE, Florence ESTRABAUD, Laurent VANDENDRIESSCHE, Géraldine ROUANET, Michel FRANQUES **5 Suppléants** : Florence BELOU, André FABRE, Daniel VIALELLE, Jean-Luc ALIBERT, Marie-Louise AT

ORGANISMES RELEVANT DES COMPETENCES DE LA COMMISSION COHESION SOCIALE

DESIGNATIONS
AASSODAL – (Association d'Aide, de Services et de Soutien à Domicile en Albigeois) – Conseil d'administration **1 Titulaire** : Margot LAPEYRE **1 Suppléante** : Eva GERAUD
Accueil familial - Commission consultative d'agrément ou de retrait Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Monique CORBIERE-FAUVEL
Accueil des gens du voyage - Commission départementale consultative relative à l' ***2* Titulaires** : Gilles TURLAN, Francis RUFFEL **2 Suppléants** : Florence BELOU, Michel FRANQUES
Aide et Accueil en Albigeois – Association –CHRS Le Colibri Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Elisabeth CLAVERIE
ADAPEAI - Comités de gestion des établissements gérés par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants et Adultes Inadaptés **1 Titulaire** : Elisabeth CLAVERIE **1 Suppléante** : Evelyne BRETAGNE
AGARDOVA - Association d'aide à domicile : **1 Titulaire** : Didier HOULES
Âgées (personnes) - Comité de concertation départemental des fédérations du secteur personnes **1 Titulaire** : Aline REDO **1 technicient du Service des personnes âgées**
Âgées (personnes) - Fédération départementale des Clubs ruraux des Aînés **4 Titulaires** : Elisabeth CLAVERIE, Aline REDO, Marie-Claire MALROUX, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Aide et accueil en albigeois - Association - CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) - Conseil d'administration Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Elisabeth CLAVERIE
Aide médicale urgente - Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) → *Instance plénière :* **1 Titulaire** : Etienne MOULIN **1 Suppléant** : Michel BENOIT → *Sous-comité des transports sanitaires :* **1 Titulaire** : Michel BENOIT **1 Suppléant** : Etienne MOULIN

DESIGNATIONS

Aide et soins à domicile – Comité de pilotage régional et de suivi de l'expérimentation SPASAD (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) -

1 titulaire : Etienne MOULIN (représente le Département et le CDCA – Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'Autonomie)

AIPTH (Association pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés)

Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Elisabeth CLAVERIE

4 Titulaires : Sylvie BIBAL-DIOGO, Catherine GELY, Etienne MOULIN, Régine MASSOUTIE-GIRARDET

AIPTH - Conseil d'administration de l'

Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Elisabeth CLAVERIE

2 Titulaires : Etienne MOULIN, Gilles TURLAN

ASEI (Association Agir, Soigner, Eduquer, Insérer)

→ Centre Caramantis à Blaye-les-Mines, 34, rue du 8 mai 1945 – BP 74 - (Regroupement du Centre Ary France à Saint-Benoît-De-Carmaux et du Centre « Le Cérou » à Blaye-Les-Mines)

1 Titulaire : André FABRE

CMPRO Bellevue à Blaye-les-Mines
1 Titulaire : André FABRE

Foyer André Billoux à Sérénac
1 Titulaire : Sylvie BIBAL-DIOGO
→ Centre "Le Chemin" à Albi, rue des Pasteliers
1 Titulaire : Elisabeth CLAVERIE
→ CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) de Castres, boulevard Maréchal Lyautey
1 Titulaire : Serge SERIEYS
→ SAVS « Le Lien » à Castres – 4, rue Eugénie Aubertot
1 Titulaire : Isabelle ESPINOSA
→ CMPP "Le Gô" à Albi, avenue de Lattre de Tassigny
1 Titulaire : Jean-Charles BALARDY
→ IEM Lardaillé à Castres, boulevard Maréchal Lyautey
1 Titulaire : Eve BUGIS
→ Foyer "La Soleillade" à Blaye-les-Mines
1 Titulaire : André FABRE

Assistantes maternelles et assistants familiaux Commission consultative paritaire départementale pour les

2 Titulaires : Elisabeth CLAVERIE, Monique CORBIERE-FAUVEL

2 Suppléantes : Catherine GELY, Evelyne BRETAGNE

Autisme 3 (2013-2017) - Commission régionale de concertation autour de la déclinaison territoriale du plan

Au titre du Conseil départemental : La Directrice de l'autonomie

Au titre de la MDPH : **1 Titulaire** : Gilles TURLAN
1 Suppléante : Catherine GELY

Autonomie - APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) - Commission consultative de

1 Titulaire : Etienne MOULIN

1 Suppléante : Aline REDO

DESIGNATIONS
Bucco-dentaire du Tarn - UFSBD 81 (Union Française pour la santé bucco-dentaire) - Comité de santé **1 Titulaire** : Evelyne BRETAGNE
Briol (Le) - Conseil d'administration de l'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) "Le Briol" à Viane Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Monique CORBIERE-FAUVEL **2 Titulaires** : Emmanuel JOULIE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Cancer - Ligue nationale contre le - Comité du Tarn **1 Titulaire** : Nathalie JOSEPH
Cancers - Registre des **2 Titulaires** : Nathalie JOSEPH, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Centres sociaux du Ségala Tarnais (Conseil d'administration de l'association **1 Titulaire** : Sylvie BIBAL-DIOGO
Cohésion sociale - Commission départementale de la cohésion sociale (CDCS) **2 Titulaires** : Elisabeth CLAVERIE, Gilles TURLAN
Cohésion sociale - Contrat urbain de cohésion sociale de l'Albigeois –GIP CUCSA- **2 Titulaires** : Jean-Charles BALARDY, Margot LAPEYRE
Cohésion sociale - Fonds départemental d'action solidaire **1 Titulaire** : Gilles TURLAN **1 Suppléante** : Sylvie BIBAL-DIOGO
Délinquance - Conseil départemental de prévention de la **6 Titulaires** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Catherine GELY, Christophe RAMOND, Etienne MOULIN, Marie-Louise AT, Arnaud BOUSQUET **6 Suppléants** : Eva GERAUD, Margot LAPEYRE, Sylvie BIBAL-DIOGO, Jean-Charles BALARDY, Michel FRANQUES, Eve BUGIS
Délinquance - Conseil intercommunal de prévention de la → *Albi, St-Juéry* **4 Titulaires** : David DONNEZ, Elisabeth CLAVERIE, Christophe RAMOND, Marie-Louise AT → *Carmaux, St-Benoît-de-Carmaux, District urbain de Carmaux* **2 Titulaires** : Sylvie BIBAL-DIOGO, André FABRE → *Castres* **3 Titulaires** : Isabelle ESPINOSA, Christophe TESTAS, Eve BUGIS → ***Mazamet, Aussillon, Labruguière*** **3 Titulaires** : Michel BENOIT, Claudie BONNET, Florence ESTRABAUD → *Graulhet* **1 Titulaire** : Florence BELOU

DESIGNATIONS
Délinquance - CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) de la ville d'Albi **1 Titulaire** : Elisabeth CLAVERIE **1 Suppléante** : Margot LAPEYRE ➔ *Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)* **1 Titulaire :** Margot LAPEYRE ➔ *Groupe de suivi nominatif* **1 Titulaire :** Le Directeur du Pôle Albigeois Bastides ou son représentant
Délinquance - CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) pour la ville de Lavaur **1 Titulaire :** Emmanuel JOULIE **1 Suppléante :** Nathalie JOSEPH
Emploi - Maison commune Emploi Formation (MCEF) Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Didier HOULES
Emploi - Conseil départemental de l'emploi et de l'insertion (CDEI) → *Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)* **2 Titulaires** : Didier HOULES, Gilles TURLAN → *Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique* **1 Titulaire** : Sylvie BIBAL-DIOGO → *Service public de l'emploi* **1 Titulaire** : Gilles TURLAN
Enfance - Conseil départemental de protection de l' **1 Titulaire** : Monique CORBIERE-FAUVEL **1 Suppléante** : Catherine GELY
Enfance de Tarn-et-Garonne - Assemblée générale de l'association de sauvegarde de l' Le Président du Conseil départemental ou son représentant **2 Titulaires** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Catherine GELY
Études médicales - Commission régionale des **1 Titulaire :** Etienne MOULIN
Études pharmaceutiques - Commission régionale des **1 Titulaire :** Régine MASSOUTIE-GIRARDET
Expulsions - Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CDCAPEX) **1 Titulaire** : Florence BELOU
Famille française - Commission départementale de la médaille de la **1 Titulaire** : Catherine RABOU **1 Suppléant** : Laurent VANDENDRIESSCHE

DESIGNATIONS

Femmes - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

1 Titulaire : Margot LAPEYRE

1 Suppléante : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

Fondation SAINT MARTIN – Conseil d'administration

1 Titulaire : Monique CORBIERE-FAUVEL

1 Suppléante : Elisabeth CLAVERIE

Foyer départemental de l'enfance - Commissions administratives paritaires (CAP)

CAP A n°2	CAP B n°5	CAP C n°7	CAP C n°8
2 titulaires : ***Monique CORBIERE-FAUVEL*** **Marie-Claire MALROUX**	***1 titulaire :*** ***Monique CORBIERE-FAUVEL***	***1 titulaire :*** ***Monique CORBIERE-FAUVEL***	***1 titulaire :*** ***Monique CORBIERE-FAUVEL***
2 suppléants : **Laurent VANDENDRIESSCHE** Evelyne BRETAGNE	***1 suppléant :*** **Laurent VANDENDRIESSCHE**	***1 suppléant :*** **Laurent VANDENDRIESSCHE**	***1 suppléante :*** **Marie-Claire MALROUX**

Foyer départemental Enfance et Famille -Commission de surveillance du

3 Titulaires : Monique CORBIERE-FAUVEL, Marie-Claire MALROUX, Aline REDO

3 Suppléants : Elisabeth CLAVERIE, Jean-Luc CANTALOUBE, Nathalie JOSEPH

Habitat - Comité régional de l'

1 Titulaire : Gilles TURLAN

Habitat - Conseil d'administration de SOLIHA-Tarn – Solidaires pour l'habitat -(ex PACT du Tarn)

3 Titulaires : Jean-Charles BALARDY, Nadia OULD-AMER, Eve BUGIS

HANDISCOL - Groupe départemental de coordination

1 Titulaire : Margot LAPEYRE

Hôpitaux

Centre hospitalier spécialisé Pierre Jamet - Commission de surveillance du

1 Titulaire : Etienne MOULIN

1 Suppléant : Michel FRANQUES

Centre hospitalier d'Albi - Conseil de surveillance du

1 Titulaire : Etienne MOULIN

Centre hospitalier intercommunal (CHIC) de Castres-Mazamet - Conseil de surveillance du

1 Titulaire : Etienne MOULIN

Hôpital local de Graulhet - Conseil de surveillance de l'

1 Titulaire : Florence BELOU

Hôpital de Gaillac - Conseil de surveillance de l'

1 Titulaire : Francis RUFFEL

DESIGNATIONS
Hôpital de Lavaur - Conseil de surveillance de l'
1 Titulaire : Nathalie JOSEPH
CHU de Toulouse - Conseil de surveillance du
1 Titulaire : Etienne MOULIN
Hospitalier - Comité territorial d'élus locaux du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest
1 Titulaire : Etienne MOULIN
Logement - Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)
1 Titulaire : Gilles TURLAN
1 Suppléante : Elisabeth CLAVERIE
Logement – Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement personnes défavorisées (PDALHPD) du Tarn
Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Gilles TURLAN.
Logement - Comité de pilotage du Programme d'intérêt général (PIG) départemental en faveur du logement des propriétaires occupants
1 Titulaire : Gilles TURLAN
Logement - Conférence intercommunale du logement de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois
***1* Titulaire** *:* Jean-Charles BALARDY
Logement - Conférence intercommunale du logement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
1 Titulaire : Christophe TESTAS
1 Suppléante : Isabelle ESPINOSA
Logement - Conférence intercommunale du logement de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
1 Titulaire : Florence BELOU
Maison de retraite/EHPAD de Rabastens « Les terrasses du Tarn et l'Hermitage »- Conseil d'administration de la
3 Titulaires : Maryline LHERM, Paul SALVADOR, Gilles TURLAN
Maison de retraite/EHPAD de Roquecourbe « Le clos de Siloë » - Conseil d'administration de la
1 Titulaire : Serge SERIEYS
Maison de retraite de Saint-Pierre-de-Trivisy - Conseil d'administration de la
Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
2 Titulaires : Claudie BONNET + le maire de St Pierre de Trivisy
→ *Représentants des collectivités publiques ayant la charge financière de l'établissement* :
3 Titulaires : Claudie BONNET, Daniel VIDAL, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
→ *Membres désignés en raison de leur compétence par l'organe Exécutif*
2 Titulaires : Jean Claude GUIRAUD et François JOULIE (représentant de l'ADMR)
Maison de retraite de Salvagnac - Association "Âges sans frontières" - Conseil d'administration de la
1 Titulaire : Paul SALVADOR
Maison de retraite/EPHAD « Lou Redoundel » à La Salvetat-sur-Agoût - Conseil d'administration
1 Titulaire : Daniel VIDAL

DESIGNATIONS

Prostitution - Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

1 Titulaire : Monique CORBIERE-FAUVEL

1 Suppléant : Le Directeur Général Adjoint de la Solidarité ou son représentant

Pupilles de l'Etat - Conseil de famille des

2 Titulaires : Etienne MOULIN, Michel FRANQUES

RSA - Equipes pluridisciplinaires

→ *Pôle d'Action sociale Albigeois - Pays des Bastides*

1 Titulaire : Sylvie BIBAL-DIOGO

1 Suppléant : Jean-Charles BALARDY

→ *Pôle d'Action sociale du Gaillacois - Pays de Cocagne*

1 Titulaire : Gilles TURLAN

1 Suppléante : Nadia OULD-AMER

→ *Pôle d'Action sociale Autan-Sidobre-Monts de Lacaune*

1 Titulaire : Christophe TESTAS

1 Suppléante : Isabelle ESPINOSA

→ *Equipe pluridisciplinaire spécifique agricole départementale*

1 Titulaire : Maryline LHERM

1 Suppléant : Jean-Luc CANTALOUBE

Santé - Conseil d'administration de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la Santé (IREPS) Midi-Pyrénées

1 Titulaire : Etienne MOULIN

Santé - Comité de pilotage du Pôle régional de compétences en éducation pour la Santé et Promotion de la Santé (EPS/PS) – Région Occitanie

1 Titulaire : Nathalie JOSEPH

2 Suppléants : Catherine GELY, Monique CORBIERE-FAUVEL

Santé – CREAI-ORS Occitanie (Centre régional d'études, d'actions et d'informations – Observatoire régional de Santé Occitanie)

1 Titulaire : Etienne MOULIN

1 Suppléante : Nathalie JOSEPH

Santé - Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

2 Titulaires : Elisabeth CLAVERIE, Etienne MOULIN

4 Suppléants : désignés par le Président au sein du Service départemental de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Santé - Comité de pilotage pour la mise en place d'un Local de Santé (CLS) sur le territoire de la Ville d'Albi

1 Titulaire : Elisabeth CLAVERIE

Santé - Comité de pilotage pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire de la Communauté de communes du Carmausin/Ségala-Carmausin

1 Titulaire : Aline REDO

Santé - Comité de pilotage pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le secteur Graulhétois

1 Titulaire : Alain GLADE

DESIGNATIONS

Santé - Conseil territorial de santé du Tarn

1 Titulaire : Etienne MOULIN

1 Suppléante : Aline REDO

Santé - Commissions de coordination des politiques publiques de

→ *Dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile –CP du 08/09/2017*

Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Monique CORBIERE-FAUVEL

2 Suppléants : Nathalie JOSEPH, Etienne MOULIN

→ *Dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux*

Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Monique CORBIERE-FAUVEL

2 Suppléants : Nathalie JOSEPH, Etienne MOULIN

Santé - Commissions de sélection d'appel à projets

→ *Projets relevant de la seule compétence du Président du Conseil départemental (projets relevant de la protection de l'enfance et projets concernant les personnes âgées et handicapées ne nécessitant pas de médicalisation)*

Le Président du Conseil départemental ou son représentant qui préside la Commission *:* Gilles TURLAN

3 Titulaires : Aline REDO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc ALIBERT

3 Suppléants : Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine ROUANET

→ *Projets relevant d'une autorisation conjointe du Président du Conseil départemental et de l'Agence Régionale de Santé*

Le Président du Conseil départemental ou son représentant qui ***copréside la Commission*** : Gilles TURLAN

2 Titulaires : Marie-Claire MALROUX, Etienne MOULIN

2 Suppléants : Catherine GELY, Nathalie JOSEPH

→ *Projets relevant d'une autorisation conjointe du Président du Conseil départemental et du représentant de l'Etat*

Le Président du Conseil départemental ou sa représentante qui ***copréside la Commission*** : Gilles TURLAN

2 représentants techniques du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental

+ 6 représentants d'associations ou personnalités oeuvrant dans le secteur de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, désignés conjointement à l'issue d'un appel à candidature organisé par les coprésidents ou sur proposition du Garde des Sceaux en matière de PJJ

+ 3 représentants d'associations participant à l'élaboration du plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

ORGANISMES RELEVANT DES COMPETENCES DE LA COMMISSION COHESION TERRITORIALE

DESIGNATIONS
Adour-Garonne – Comité de Bassin – **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Adour-Garonne - Comité de suivi de l'accord cadre Agence de l'Eau Adour-Garonne/Département (CATER/SATESE/SATEP) **4 Titulaires** : Christophe HERIN, Maryline LHERM, Christophe TESTAS, Géraldine ROUANET **4 Suppléants** : Jean-Charles BALARDY, Jean-Luc CANTALOUBE, Daniel VIALELLE, Jean-Luc ALIBERT
Aéroport de Castres-Mazamet - Comité directeur de gestion de l' **4 Titulaires** : Florence ESTRABAUD, Didier HOULES, Christophe TESTAS, Arnaud BOUSQUET
Aéroport Régional Castres-Mazamet – Comité syndical du Syndicat Mixte de l' (SMARCM) **3 Titulaires** : Florence ESTRABAUD, Didier HOULES, Christophe TESTAS **1 Suppléante :** Eve BUGIS
Agout - Syndicat Mixte du bassin de l' **2 Titulaires** : Florence ESTRABAUD, Alain GLADE **2 Suppléants** : Florence BELOU, Arnaud BOUSQUET
Agneau Tarnais - Comité Interprofessionnel de l'Agneau Tarnais (CIAT) **1 Titulaire** : André FABRE **1 Suppléant** : Jean-Charles BALARDY
Agricole - Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais (ADEART) **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléant** : Jean-Luc CANTALOUBE
Agricoles - Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Agricole - Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Christophe RAMOND
Agricole – Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FDCUMA) **1 Titulaire** : Jean-Luc CANTALOUBE **1 Suppléante** : Maryline LHERM
Agricoles – Comité de Gouvernance de la Communauté régionale des friches d'Occitanie **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Agriculture - Association de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole (ASAVPA) **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Agriculture - Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe (ATAG) **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléant** : Jean-Luc CANTALOUBE

DESIGNATIONS
AGRILOCAL.FR – Association (ahésion du département à compter du 1er/05/2021) – **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Agri Sud Ouest Innovation – Conseil d'administration de l'Association **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Aménagement cinématographique - Commission départementale d' *Le Président du Conseil départemental, membre de droit, ou son représentant :* ▪ Laurent VANDENDRIESSCHE ▪ Nadia OULD-AMER **Aménagement commercial - Commission départementale d'** *Le Président du Conseil départemental, membre de droit, ou son représentant :* ▪ Jean-Charles BALARDY ▪ Jean-Luc CANTALOUBE ▪ Christophe HERIN ▪ Emmanuel JOULIE
Apicole - Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Tarn (GDSAT) **1 Titulaire** : André FABRE **1 Suppléante** : Nathalie JOSEPH
Architecture - Conseil d'administration de l'Association de Sauvegarde de l'Architecture Traditionnelle (ARSAT) ▪ **1 Titulaire** : Jean-Charles BALARDY
Bancalié - Syndicat mixte du barrage de la **9 Titulaires** : Jean-Luc CANTALOUBE, Catherine GELY, Alain GLADE, Emmanuel JOULIES, Christophe TESTAS, Florence BELOU, Serge SERIEYS, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Michel FRANQUES
Base de loisirs - Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la base de loisirs de la Vère-Grésigne **5 Titulaires** *:* Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe HERIN, Maryline LHERM, Paul SALVADOR, Francis RUFFEL
Bruit - Comité de pilotage de lutte contre le **3 Titulaires** : André FABRE, Etienne MOULIN, Michel FRANQUES
Biodiversité – Comité régional de la **1 Titulaire** : Christophe TESTAS **1 Suppléant** : Emmanuel JOULIE
CCI du Tarn - Commission d'organisation des élections **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Canal du Midi – Comité de pilotage pour l'élaboration d'une charte paysagère, urbaine et architecturale du **1 Titulaire** : Claudie BONNET
Clévacances Tarn - Association départementale des locations de vacances Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : **2 Titulaires** : Paul SALVADOR, Arnaud BOUSQUET

DESIGNATIONS
Coopération intercommunale - Commission départementale de **4 Titulaires** : Didier HOULES, Christophe RAMOND, Daniel VIALELLE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Côteaux de Gascogne - CACG (Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne) → *Conseil d'administration* **1 Titulaire** : Christophe HERIN **1 Suppléant** : Christophe TESTAS → *Commission d'aménagement rural* **1 Titulaire** : Christophe TESTAS → *Commission hydraulique* **1 Titulaire** : Christophe TESTAS
Cyclables - "Aménagements cyclables" - **Commission ad-hoc** **8 Titulaires** : Emmanuel JOULIE, Alain GLADE, Nadia OULD-AMER, Aline REDO, Gilles TURLAN, Daniel VIALELLE, Serge SERIEYS, Francis RUFFEL
Cyclables - Club des Départements cyclables **1 Titulaire** : André FABRE **1 Suppléante** : Régine MASSOUTIE-GIRARDET
Eau - Commission de répartition des eaux de la Montagne Noire **1 Titulaire** : Claudie BONNET
Eau - Commission de répartition des eaux du barrage de Saint-Géraud **1 Titulaire** : Guy MALATERRE **1 Suppléant** : Jean-Charles BALARDY
Eau - Institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud **4 Titulaires** : Sylvie BIBAL-DIOGO, André FABRE, Guy MALATERRE, Aline REDO **4 Suppléants** : Jean-Charles BALARDY, Christophe HERIN, Christophe TESTAS, Michel FRANQUES
Eau - Comité de gestion des lâchures d'eau des Saints-Peyres **3 Titulaires** : Florence ESTRABAUD, Didier HOULES, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Eau - Conseil d'administration de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire *Le Président du Conseil départemental, membre de droit ou son représentant :* Christophe TESTAS **4 Titulaires** : Claudie BONNET, Emmanuel JOULIE, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Luc ALIBERT **5 Suppléants** : Michel BENOIT, Florence BELOU, Nathalie JOSEPH, Géraldine ROUANET, Eve BUGIS
Élections – Commission d'établissement des listes électorales –élections des membres de la chambre d'agriculture du 31/01/2019 **1 Titulaire** : Maryline LHERM
Électricité – SDET (Syndicat départemental d'électrification du Tarn) - Instance départementale de concertation relative à la distribution de l'électricité et gaz **3 Titulaires** : Emmanuel JOULIE, Christophe RAMOND, Laurent VANDENDRIESSCHE
Électricité - Observatoire régional de la distribution d'électricité **3 Titulaires** : Jean-Charles BALARDY, Christophe HERIN, Michel FRANQUES

DESIGNATIONS
Élevage - Conseil d'administration de la Maison de l'élevage du Tarn - EDE
2 Titulaires : Aline REDO, Daniel VIDAL
Énergie éolienne - Comité de pilotage pour la mise en oeuvre d'un document de référence territorial pour l'
1 Titulaire : Didier HOULES
1 Suppléante : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Etiages - Institution Interdépartementale chargée de gérer le Plan de Gestion des Etiages du Bassin de l'Aveyron
2 Titulaires : Christophe HERIN, Guy MALATERRE
2 Suppléants : André FABRE, Christophe TESTAS
Européen - Programme européen Life-Nature
***1* Titulaire** *:* Christophe TESTAS
Fleurissement - Jury départemental des concours de -
4 Titulaires : Maryline LHERM, Nadia OULD-AMER, Laurent VANDENDRIESSCHE, Marie-Louise AT
Foncier - Commission départementale d'aménagement foncier
4 Titulaires : Florence BELOU, André FABRE, Alain GLADE, Géraldine ROUANET
4 Suppléants : Jean-Luc CANTALOUBE, Christophe HERIN, Maryline LHERM, Serge SERIEYS
Foncier - Conseil d'administration de la SAFER (Société d'aménagement foncier et établissement rural) Occitanie
1 Titulaire : André FABRE
Foncier - Conseil d'administration de l'EPF (Établissement public foncier) d'Occitanie
1 Titulaire : Maryline LHERM
1 Suppléante : Nadia OULD-AMER
Forêt - Conseil d'administration du lycée André Alquier, Ecole des Métiers de la Forêt et de l'Environnement
1 Titulaire : Daniel VIALELLE
1 Suppléante : Florence ESTRABAUD
Forêt - Commission Régionale de la Forêt et des Produits forestiers (CRFP)
1 Titulaire : Daniel VIALELLE
Formation - Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT)
1 Titulaire : Claudie BONNET
Haut débit - Schéma départemental Haut et très Haut débit - Commission ad'hoc
11 Titulaires : Jean-Charles BALARDY, Michel BENOIT, Jean-Luc CANTALOUBE, Christophe HERIN, Emmanuel JOULIE, Nadia OULD-AMER, Aline REDO, Gilles TURLAN, Francis RUFFEL, Michel FRANQUES, Géraldine ROUANET
Laboratoires – GIP « PUBLIC LABOS » - Assemblée générale
3 Titulaires : Maryline LHERM, Aline REDO, Christophe TESTAS
3 Suppléants : Jean-Luc CANTALOUBE, Christophe HERIN, Evelyne BRETAGNE
Logis du Tarn - Association Les
4 Titulaires : Jean-Charles BALARDY, Claudie BONNET, Paul SALVADOR, Eve BUGIS

DESIGNATIONS
Maladies animales - Conseil d'administration de l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (ALMA) **1 Titulaire** : Aline REDO **1 Suppléant** : Jean-Luc CANTALOUBE
Massif Central - Comité de massif du **1 Titulaire** : Daniel VIALELLE
Métiers d'Art - Jury du grand prix départemental des **2 Titulaires** : Eva GERAUD, Serge SERIEYS Le Président du Conseil départemental ou son représentant : David DONNEZ Le Président de la 3ème Commission "Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie associative" : David DONNEZ
Montagne - Conseil d'administration de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) **2 Titulaires** : Daniel VIALELLE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Postale - Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT) **2 Titulaires** : André FABRE, Laurent VANDENDRIESSCHE **2 Suppléants** : Gilles TURLAN, Daniel VIDAL
Qualité de l'air - Commission du plan régional pour la **1 Titulaire** : Etienne MOULIN
Occitanie Europe – Conseil d'administration de l'Association **1 Titulaire** : Didier HOULES
Raviège - Commission consultative du lac de La **1 Titulaire** : Daniel VIDAL
Risques sanitaires - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST) **2 Titulaires** : André FABRE, Christophe TESTAS **2 Suppléants** : Christophe HERIN, Aline REDO
Rivière – Conseil syndical du Syndicat Mixte de rivière Cérou-Vère **3 Titulaires** : Christophe HERIN, Aline REDO, Francis RUFFEL **3 Suppléants** : Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD, Evelyne BRETAGNE
Rivière - Comité de rivière Cérou-Vère **1 Titulaire** : Aline REDO
Rivière - Comité du contrat de rivière du TARN **1 Titulaire** : David DONNEZ
Rivière - Comité syndical du Syndicat mixte du Bassin Versant du Tarn Aval (SMBVTAv) **2 Titulaires** : Maryline LHERM, Christophe TESTAS **2 Suppléants** : David DONNEZ, Marie-Louise AT
Rivière - Comité du contrat de rivière du VIAUR **1 Titulaire** : Guy MALATERRE

DESIGNATIONS

SAGE - Commission locale de l'eau – Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Agout

2 Titulaires : Florence ESTRABAUD, Arnaud BOUSQUET

SAGE - Commission locale de l'eau – Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Hers-Mort-Girou

1 Titulaire *:* Emmanuel JOULIE

SAGE - Commission locale de l'eau – Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Viaur

1 Titulaire : Guy MALATERRE

Sanitaire - Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)

→ *Conseil plénier* :
Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Maryline LHERM

→ *Section spécialisée dans le domaine de la santé animale* :
Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Maryline LHERM

→*Section spécialisée dans le domaine de la santé des végétaux* :
Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Maryline LHERM

Sécurité routière - Délégué général à la

1 Titulaire : André FABRE

Sécurité routière - Commission départementale de la

2 Titulaires : André FABRE, Daniel VIALELLE

Sécurité et accessibilité - Commission consultative départementale de

3 Titulaires : Michel BENOIT, Marie-Claire MALROUX, Régine MASSOUTIE-GIRARDET

3 Suppléants : Jean-Luc CANTALOUBE, David DONNEZ, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

1 Titulaire : Régine MASSOUTIE-GIRARDET

1 Suppléante : Marie-Claire MALROUX

Sites - Comités de pilotage du document d'objectifs (DOCOB) des 9 sites Natura 2000 du Tarn

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Basse vallée du Lignon*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Causse de Caucalières et Labruguière* :
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Didier HOULES

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Forêt de la Grésigne*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Paul SALVADOR

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : André FABRE

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Montagne noire occidentale*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Claudie BONNET

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Tourbières du Margnès*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Vallée de l'Arn*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Didier HOULES

DESIGNATIONS

→ *Zone spéciale de conservation (ZSC) : Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Guy MALATERRE

→ *Zone de protection spéciale (ZPS) oiseaux : Forêt de Grésigne et environs*
Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Paul SALVADOR

Sites - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CODENAPS)

Formations spécialisées -

1/ "Nature"

1 Titulaire : Aline REDO

1 Suppléant : André FABRE

2/ "Sites et paysages"

1 Titulaire : André FABRE

1 Suppléante : Aline REDO

3/ "Publicité"

1 Titulaire : André FABRE

1 Suppléante : Aline REDO

4/ "Unités touristiques nouvelles"

1 Titulaire : Paul SALVADOR

5/ "Carrières"

Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Aline REDO

1 Titulaire : Claudie BONNET

1 Suppléante : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

6/ "Faune sauvage captive"

1 Titulaire : Serge SERIEYS

1 Suppléante : Aline REDO

Sites - Section recours de la Commission régionale du patrimoine et des sites

2 Titulaires : Elisabeth CLAVERIE, Marie-Louise AT

2 Suppléants : Paul SALVADOR, Arnaud BOUSQUET

Site - Commission de suivi de site des établissements de la Société BRENNTAG à Saint-Sulpice-la-Pointe

Le Président du Conseil départemental ou son représentant : Nadia OULD-AMER

Site - Commission de suivi de site de la Société EPC France à Montdragon

1 Titulaire : Alain GLADE

1 Suppléant : Laurent VANDENDRIESSCHE

Site - Commission de suivi de site de la Société SEPIPROD à Castres

Le Président du Conseil départemental ou son représentant

1 Titulaire : Christophe TESTAS

DESIGNATIONS
Sites - Commissions de suivi de → *Centre de Traitement et de Stockage de Déchets Dangereux Ultimes (CTSDU) au lieu-dit "Mariole" à Graulhet, exploité par la SA OCCITANIS* **1 Titulaire** : Florence BELOU **1 Suppléant** : Alain GLADE → *Plate-forme de valorisation des déchets ménagers et assimilés de Labessière-Candeil et Montdragon gérée par le Syndicat mixte départemental Trifyl* **1 Titulaire** : Jean-Charles BALARDY **1 Suppléante** : Florence BELOU → *Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) « des Brugues de Jonquière » sur la commune de Lavaur* **1 Titulaire** : Nathalie JOSEPH **1 Suppléant** : Gilles TURLAN
Terres d'Oc - Conseil de développement des Hautes **8 Titulaires** : Christelle CABANIS, Didier HOULES, Emmanuel JOULIE, Daniel VIALELLE, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Serge SERIEYS, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Eve BUGIS **4 Suppléants** : Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS, Géraldine ROUANET, Jean-Luc ALIBERT
Tescou – Association pour l'entente interdépartementale du bassin du – Conseil d'administration **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléant** : Paul SALVADOR
TIGéo² (Association) - Plateforme départementale d'Information Géographique 2 **3 Titulaires** : Christophe HERIN, Daniel VIALELLE, Francis RUFFEL **3 Suppléants** : Jean-Charles BALARDY, Jean-Luc CANTALOUBE, Evelyne BRETAGNE
Tourisme – Association « Loisirs – Accueil – Tarn »– *(« Tarn réservation tourisme » est la dénomination commerciale)* **3 Titulaires** : Paul SALVADOR, Gilles TURLAN, Marie-Louise AT
Tourisme - Commission régionale d'Action touristique - 2ème collège : "Collectivités locales" **1 Titulaire** : Paul SALVADOR **1 Suppléant** : Gilles TURLAN
Tourisme - Association Tarnaise de Tourisme en Espace Rural (ATTER) **1 Titulaire** : Paul SALVADOR **1 Suppléant** : Gilles TURLAN
Transports scolaires - Conseil d'administration de la FEDERTEEP (Fédération des transports scolaires du Tarn) **3 Titulaires** : Guy MALATERRE, Aline REDO, Géraldine ROUANET **3 Suppléants** : Jean-Luc CANTALOUBE, Elisabeth CLAVERIE, Gilles TURLAN
Transports scolaires - Commission d'appel pour les **6 Titulaires** : Elisabeth CLAVERIE, Eva GERAUD, Guy MALATERRE, Aline REDO, Géraldine ROUANET, Daniel VIDAL **4 Suppléants** : Jean-Luc CANTALOUBE, Gilles TURLAN, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Luc ALIBERT

DESIGNATIONS
Transport - Société publique locale (SPL) "D'un point à l'autre" (Société de transport en commun) *Administrateurs au Conseil d'administration* **2 Titulaires** : Nadia OULD-AMER, Christophe TESTAS
Transports - Observatoire régional des transports Midi-Pyrénées **1 Titulaire** : Daniel VIALELLE **1 Suppléant** : Didier HOULES
Vallée du Tarn – Conseil syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la **7 Titulaires** : Sylvie BIBAL-DIOGO, Jean-Luc CANTALOUBE, David DONNEZ, Catherine GELY, Christophe HERIN, Marie-Louise AT, Evelyne BRETAGNE
Vigne - Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) - Sud-Ouest **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléante** : Nathalie JOSEPH
Vigne - Association de la «Maison de la vigne et du vin» de Gaillac **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléante** : Nathalie JOSEPH
Vins - Interprofession des Vins du Sud Ouest (IVSO) - Section Gaillac **1 Titulaire** : Maryline LHERM **1 Suppléant** : Francis RUFFEL
Voies navigables de France -Commission territoriale Occitanie et Nouvelle-Aquitaine des Le Président du Conseil départemental ès qualités ou sa représentante : Claudie BONNET
Voie verte - Comité de pilotage de la **1 Titulaire** : Christophe TESTAS

ORGANISMES RELEVANT DES COMPETENCES DE LA COMMISSION EDUCATION JEUNESSE SPORTS CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

DESIGNATIONS
ADDA (Association Départementale de Développement des Arts) - Conseil d'administration Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Laurent VANDENDRIESSCHE **+ *5* Titulaires** *:* Eva GERAUD, Nadia OULD-AMER, Catherine RABOU, David DONNEZ, Marie-Louise AT
Scène nationale d'Albi (l'Athanor) - Conseil d'administration de l' **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE **1 Suppléante** : Eva GERAUD
Bases de loisirs - Comité consultatif de gestion des **7 Titulaires :** Sylvie BIBAL-DIOGO, Christelle CABANIS, Isabelle ESPINOSA, Eva GERAUD, Catherine RABOU, Géraldine ROUANET, Michel FRANQUES
Bourses au mérite - Commission d'attribution des **1 Titulaire :** Christelle CABANIS **1 Suppléant :** Guy MALATERRE
Canopé - Atelier d'Albi **2 Titulaires** : Eva GERAUD, Guy MALATERRE
Champollion - Institut national universitaire (ex Centre universitaire Jean-François Champollion) **1 Titulaire** : Eva GERAUD **1 Suppléant** : Guy MALATERRE
CINECRAN 81 **5 Titulaires** : Christelle CABANIS, Eva GERAUD, Catherine RABOU, Laurent VANDENDRIESSCHE, Marie-Louise AT
CNCM d'Albi Tarn (GMEA –Groupe de Musique Electro-Acoustique-**) - Conseil d'administration** *–CD départementale du 25/06/2015-* **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE **1 Suppléante** : Eva GERAUD
CORDAE/La Talvera (Association) - "Centre Occitan de Recherche, de Documentation et d'Animation Ethnographiques" **2 Titulaires** : Catherine RABOU, Eve BUGIS
Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) - Comité d'orientation des acteurs du Pôle territorial de Référence Midi-Pyrénées de la **1 Titulaire** : Didier HOULES
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux – Conseil d'école **1 Titulaire** : Alain GLADE **1 Suppléante** : Margot LAPEYRE
École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) - Conseil d'administration de l' Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Guy MALATERRE

DESIGNATIONS
Éducation nationale - Conseil départemental de l' Le Président du Conseil départemental ès qualités ou son représentant : Guy MALATERRE **5 Titulaires** : Michel BENOIT, Christelle CABANIS, David DONNEZ, Aline REDO, Daniel VIDAL **5 Suppléants** : Eva GERAUD, Margot LAPEYRE, Catherine RABOU, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Marie-Louise AT
Enseignement agricole - Conseil d'administration de l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole du Tarn *(Issu de la fusion des deux établissements publics agricoles d'Albi-Fonlabour et de Lavaur-Flamarens)* **1 Titulaire** : Emmanuel JOULIE **1 Suppléant** : Jean-Charles BALARDY
Enseignement supérieur (Sup'Albi-Tarn) - Syndicat mixte de développement de l' **4 Titulaires** : Eva GERAUD, Guy MALATERRE, Etienne MOULIN, Michel FRANQUES **4 Suppléants** : Jean-Charles BALARDY, Margot LAPEYRE, Laurent VANDENDRIESSCHE, Marie-Louise AT
Enseignement supérieur de la recherche et du transfert de technologies du sud du Tarn -Syndicat mixte pour le développement de l' **5 Titulaires** : Michel BENOIT, Isabelle ESPINOSA, Didier HOULES, Christophe TESTAS, Eve BUGIS **5 Suppléants** : Christelle CABANIS, Florence ESTRABAUD, Catherine RABOU, Daniel VIALELLE, Serge SERIEYS
FRANCAS du Tarn - Conseil d'administration de l'Association départementale les - **1 Titulaire :** Christelle CABANIS **1 Suppléante :** Catherine RABOU
Jeunes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) – Commissions → *Pôle Albigeois-Bastide (ex-Arrondissement Nord)* **1 Titulaire** : André FABRE → *Pôle Autan-Sidobre-Monts de Lacaune (ex-Arrondissement Sud)* **1 Titulaire** : Christophe TESTAS → *Pôle Gaillacois-Pays de Cocagne (nouveau secteur Ouest)* **1 Titulaire** : Monique CORBIERE-FAUVEL
Jeunes - Mission locale Tarn-Nord pour l'emploi des **1 Titulaire** : Sylvie BIBAL-DIOGO
Jeunes - Mission locale Tarn-Sud pour l'emploi des **1 Titulaire** : Christophe TESTAS
Jeune public (réseau diffusion) - Groupe de travail **2 Titulaires** : Christelle CABANIS, Guy MALATERRE
Jeunesse - Conseil départemental de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative **1 Titulaire** : David DONNEZ **1 Suppléant** : Serge SERIEYS
LAIT (LE) – Centre d'Art - Conseil d'administion **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE **1 Suppléante** : Eva GERAUD

DESIGNATIONS
LO BOLEGASON (Régie) - Conseil d'administration de l'association **1 Titulaire** : Isabelle ESPINOSA
Média-Tarn - Conseil d'administration de l'association **2 Titulaires** : Christelle CABANIS, Laurent VANDENDRIESSCHE **2 Suppléantes** : Eva GERAUD, Catherine RABOU
Musée Toulouse Lautrec - Conseil d'administration **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE
Objets mobiliers - Commission départementale des **2 Titulaires** : Eva GERAUD, Eve BUGIS **2 Suppléants** : Christelle CABANIS, Arnaud BOUSQUET
SCIC Arpège et Trémolos – Société coopérative d'intérêt collectif **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE
Spectacle - Commission régionale des professions du **1 Titulaire** : Laurent VANDENDRIESSCHE
Sport – Conférence régionale du sport de la Région Occitanie et conférence des financeurs **1 Titulaire** : Isabelle ESPINOSA **1 Suppléant** : Serge SERIEYS
Sports de nature - Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de nature Le Président du Conseil départemental ès qualités **3 Titulaires** : Isabelle ESPINOSA, Christophe TESTAS, Paul SALVADOR → *Comité de pilotage de la CDESI* **3 Titulaires** : Isabelle ESPINOSA, Christophe TESTAS, Paul SALVADOR
SPORTS – MAC - Association d'étude et de promotion du sport et des activités sportives du Massif Central ➔ **au titre de représentant élu du Département** : Isabelle ESPINOSA ➔ **au titre de technicienne** : Sandrine CARME
Union Sportive des Services Publics de l'Albigeois (USSPA) - Conseil d'administration **2 Titulaires** : Eva GERAUD, Margot LAPEYRE

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/03. RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, ET REDO, MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	MME GIRARDET-MASSOUTIE, MME ROUANET-ASTRUC

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 3121-15 et L 5211-43,
Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 modifiant la composition de la Commission départementale de la Coopération départementale de la coopération intercommunale (CDCI),
Vu le courrier de Mme la Préfète du Tarn du 13 août 2021 portant renouvellement de la Commission de la coopération intercommunale et désignation des représentants du Conseil départemental auprès de cette commission,
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DÉCIDE :**

1/ DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour la désignation des représentants du Département au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale,

.../...

2/ DE DÉSIGNER comme suit ses représentants à la Commission départementale de la coopération intercommunale :

- 4 Titulaires : Didier HOULÈS, Christophe RAMOND, Daniel VIALELLE, Brigitte PAILHÉ-FERNANDEZ

Résultat des votes :

- ont voté pour : 44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021
Affichée le :
27 Septembre 2021
N° AR :
081-228100012-20210924-lmc1380d101a7b8-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/04. CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, ET REDO, MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	MME MASSOUTIE-GIRARDET ET MME ROUANET-ASTRUC

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 3123-1, L 3123-12, L 3123-15, L 3123-15-1, L 3123-16, L 3123-17, L 3123-18, L 3123-19 et L 3523-59,

Vu l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement notamment son article 1,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique notamment son article 34,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu les arrêtés des 26 février 2019 et 11 octobre 2019 fixant respectivement les taux des indemnités kilométriques et les indemnités de missions,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

➢ **Concernant les indemnités de fonction :**

– **FIXE**, comme suit et conformément au tableau ci-annexé, les indemnités de fonction des Conseillers départementaux :

- Indemnité de Conseiller départemental : indice brut 1027, au taux de 50 %,
- Indemnité de Membre de la Commission permanente : indice brut 1027, au taux de 50 %, sans majoration,

.../...

- Indemnité de Vice-Président du Conseil départemental : majoration de 30 % de l'indemnité de Conseiller départemental,
- Indemnité du Président du Conseil départemental : indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majorée de 35 %. Cette indemnité sera majorée conformément aux dispositions de l'article L 3123-17 du CGCT et dans la limite du plafond légal afférent.

– PRÉCISE :

1/ que ces indemnités sont effectives à compter de la date de prise de fonction soit le 1er juillet 2021,

2/ qu'une réduction du montant des indemnités sera appliquée en fonction de la participation des Conseillers départementaux aux réunions du Conseil départemental (séances plénières et Commissions permanentes) ainsi que des Commissions organiques dont ils sont membres, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur de l'Assemblée départementale.

➢ **Concernant les indemnités de déplacement et de séjour :**

– **FIXE** comme suit les règles de prise en charge par le Département des frais de déplacement et de séjour exposés par les Conseillers départementaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat :

1/ NATURE DES DÉPENSES PRISES EN CHARGE :

1/ 1 *Frais exposés dans le cadre de l'exercice normal du mandat* :

donnent droit à prise en charge par le Département, les frais de déplacement et de séjour liés aux réunions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des réunions des commissions organiques, aux réunions des organismes extérieurs au sein desquels les Conseillers départementaux ont été désignés pour représenter le Département, aux représentations officielles du Président et participations dûment justifiées à des réunions de travail (ex : délégation de fonction),

sont exclus : les frais liés à des réunions de groupe politique et aux réunions relevant de l'exercice habituel du mandat couverts par l'indemnité de fonction.

1/ 2 *Frais exposés dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial :*

donnent droit à prise en charge par le Département les frais de déplacement et de séjours liés à l'exécution d'un mandat spécial, étant précisé que :

* le mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt du Département présentant un caractère exceptionnel et correspondant à une opération précise,
* le mandat spécial donne lieu à délibération spécifique.

1/ 3 *Frais exposés dans le cadre d'une formation* :

donnent droit à prise en charge par le Département, les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour engagés pour suivre une formation dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'intérieur.

1/ 4 *Frais liés au handicap* :

donnent droit à prise en charge par le Département, les frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les membres du Conseil départemental en situation de handicap et liés à l'exercice de leur mandat, sur présentation d'un état de frais.

2/ MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE :

2/1 *Frais de transport* :

remboursement trimestriel des frais kilométriques sur présentation d'un état mensuel, sur la base des taux fixés par l'arrêté du 26 février 2019 conformément au tableau ci-dessous, avec application des actualisations à venir :

CATÉGORIES AUTOMOBILE (PUISSANCE FISCALE)	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	AU-DÉLÀ DE 10 000 KM
de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
de 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

remboursement des autres dépenses de transport aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives (ex : péages d'autoroute, parcs de stationnement, titres de transports en commun, …).

2/2 *Frais de séjour* :

remboursement des frais de séjour dans la limite des montants forfaitaires fixés par l'arrêté du 19 octobre 2019, selon le tableau ci-dessous, avec application des actualisations à venir :

Indemnité de repas	17,50 €
Indemnité de nuitée	70,00 €(*)

(*) *Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.*

DÉROGATIONS :

- dérogation possible aux règles précitées lorsque l'intérêt de la mission l'exige et pour tenir compte de situations particulières,
- définition dans ce cas, par voie de délibération spécifique, des missions qui pourront donner lieu à une prise en charge aux frais réels sur présentation des pièces justificatives, dans la limite des sommes effectivement engagées,
- plafonnement des frais d'hébergement à 30 €/repas et 120 €/par nuitée.

➢ **Concernant les frais de garde d'enfants :**

– **DÉCIDE** de rembourser les frais de garde des enfants engagés par les élus départementaux pour se rendre à diverses réunions selon les modalités suivantes :

- réunions concernées : réunions du Conseil départemental, de la Commission permanente, des Commissions organiques, réunion des Commissions ou organismes dans lesquels les Conseillers départementaux ont été désignés pour représenter le Département,
- enfants concernés : les enfants jusqu'à 11 ans révolus,
- montant horaire du remboursement : plafonné au taux horaire du SMIC,
- remboursement conditionné à la présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

➢ **Concernant les véhicules de fonction :**

- **FIXE** comme suit les conditions de mise à disposition d'un véhicule de fonction :

1/ LISTE DES FONCTIONS PERMETTANT L'OCTROI D'UN VÉHICULE DE FONCTION :

- Le Président du Conseil départemental,
- Le Vice-Président en charge de la politique culturelle départementale,
- La Vice-Présidente en charge de la politique départementale en faveur du sport.

2/ CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE DE FONCTION :

Compte tenu du caractère permanent de la mise à disposition d'un véhicule de fonction, les membres de l'Assemblée départementale qui en sont bénéficiaires sont autorisés à en avoir une utilisation privée. Cette utilisation personnelle est constitutive d'un avantage en nature, et, par conséquent, assujetti à cotisation sociale et à déclaration fiscale par les intéressés.

– **APPROUVE** l'ensemble des dispositions préalablement exposées,

– **AUTORISE** M. le Président à signer tous actes et décisions s'y rapportant.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13802101a7b7-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Annexe

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental du Tarn

Références : Articles L 3123–15, 16 et 17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Fonction	Indemnité de fonction
Conseiller départemental	Egale au taux de 50 % du traitement terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
membre de la Commission permanente du Conseil départemental	Egale à l'indemnité de Conseiller départemental, sans majoration
Vice-président(e) du Conseil départemental	Egale à l'indemnité de Conseiller départemental, majorée de 30%
Président du Conseil départemental	Fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majorée de 35%. Cette indemnité sera majorée conformément aux dispositions de l'article L 3123–17 du CGCT et dans la limite du plafond légal afférent.

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/05. MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, ET REDO, MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	MME MASSOUTIE-GIRARDET ET MME ROUANET-ASTRUC

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article 3121-24,
Vu la délibération du 20 juin 1996 portant mise en place des moyens des groupes d'élus,
Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Finances et administration départementale

Après en avoir délibéré,

– **ANNULE :** la délibération de l'assemblée départementale du 20 juin 1996 décidant de la mise en place des moyens des groupes d'élus.

– **DÉCIDE :** que les moyens humains sont affectés au prorata de l'effectif des formations représentées au sein de notre assemblée et pondérés en fonction de l'importance numérique de celle-ci.

– **PRECISE :** que le Président du Conseil départemental procèdera au recrutement et à la répartition des personnels d'élus affectés auprès des groupes d'élus sur propositions des représentants de chaque groupe. La rémunération sera fixée dans la limite des dépenses autorisées pour chaque groupe d'élus.

.../...

– **DECIDE :** que le Président du Conseil départemental pourra également affecter au fonctionnement des groupes des personnels titulaires avec l'accord des agents concernés, dans les limites des dépenses fixées.

– **PRECISE :** qu'il pourra s'agir d'emplois à temps non complet.

– **DECIDE :** de mettre à disposition de chaque groupe constitué au prorata de son effectif un ou des bureaux (locaux), chaque bureau étant équipé d'un mobilier de bureau de base, d'un ordinateur fixe, d'une imprimante, d'un téléphone fixe et d'une connexion Internet. Ces frais seront pris en charge sur le budget général de la collectivité.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13816101a7ba-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/06. FONDS DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉPARTITION

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, ET REDO, MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	MME MASSOUTIE-GIRARDET ET MME ROUANET-ASTRUC

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des impôts notamment son article 1595 bis,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article R 2313-2-I-e,
Vu ses délibérations des 4 juin 1986, du 21 novembre 1995 et du 30 juin 2011, approuvant les critères de répartition du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation,
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'il convient de modifier les critères de répartition susvisés,
- qu'en effet, outre la prise en compte de l'importance de la population, de l'effort fiscal et des dépenses d'équipement de la collectivité bénéficiaire, la répartition doit désormais également tenir compte de spécificités liées à l'évolution de la population des communes,
- que la répartition est opérée annuellement au prorata du nombre de points total affecté à chaque collectivité bénéficiaire,

.../...

– **APPROUVE**, comme suit les trois barèmes de répartition du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation :

A). Importance de la population :

Principe de répartition

Nombre d'Habitants Population INSEE N-1	**Nombre de Points**
jusqu'à 100	30
de 101 à 200	29
de 201 à 350	28
de 351 à 500	27
de 501 à 800	26
de 801 à 1200	25
de 1 201 à 2 000	24
de 2 001 à 3 000	23
de 3 001 à 4 000	22
de 4 001 à 4 999	21

Atténuation du principe de répartition

Pour les communes où le nombre de points baissent de 25 % au moins : maintien du nombre de points de l'année n-1 pendant 2 ans puis baisse du nombre de point d'un tiers par an.

Ce calcul est basé sur le différentiel entre le nombre de points avant et après baisse de la population.

Pour les communes concernées, si au cours de cette période de 5 ans, l'évolution naturelle de leur population devenait plus avantageuse il serait appliqué la répartition de principe.

B). Effort fiscal (rapport entre le produit fiscal et le potentiel fiscal de la commune au sens de la dotation globale de fonctionnement) :

Effort fiscal	**Nombre de Points**
< à 0,59	11
0,6 à 0,69	12
0,7 à 0,79	13
0,8 à 0,89	14
0,9 à 0,99	15
1 à 1,09	16
1,1 à 1,19	17
de 1,2 à 1.29	18
de 1.3 à 1.39	19
=> à 1.40	20

C). Équipement brut (selon la définition précisée à l'article R 313-2-I-e du Code général des collectivités territoriales) :

Équipement brut	Nombre de points
> à 1 500 001 €	10
de 1 000 001 à 1 500 000 €	9
de 700 001 à 1 000 000€	8
de 550 001 à 700 000€	7
de 350 001 à 550 000€	6
de 200 001 à 350 000€	5
de 100 001 à 200 000€	4
de 50 001 à 100 000 €	3
de 25 001 à 50 000 €	2
jusqu'à 25 000€	1

D). Détail des arrondis :

La répartition est calculée en arrondissant au centième d'euros. Dans le cas où la somme des parts allouées aux communes s'avèrerait supérieure au montant total du fonds, un ajustement à la baisse sera effectué sur la commune bénéficiant du montant le plus important. Dans le cas contraire, un ajustement à la hausse serait effectué au profit de la commune bénéficiant du montant le plus faible.

– **ARRETE**, conformément aux critères précédemment cités, la répartition du fonds 2021 d'un montant de 6 228 769,66 € précisée en annexe 1.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021
Affichée le :
27 Septembre 2021
N° AR :
081-228100012-20210924-lmc137fe101a7b4-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

ANNEXE

	Fds 2020	données du fonds 2021									
Commune	**Montant du fds versé en 2020**	Population insee 2020	***Point population***	***Evolution point population 2019 - 2020***	Effort fiscal 2020	***Point effort fiscal***	Dépenses d'équipement brut année 2019	***Point Dépense d'équipement***	**TOTAL des points**	Montant théorique proposé 2021	**Montant du fds proposé en 2021 arrondi**
AGUTS	18 639,31	233	**28**		0,943333	*15*	28 763,64	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
AIGUEFONDE	18 639,31	2573	**23**		1,029745	*16*	906 544,77	*8*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ALBAN	19 467,73	980	**25**		1,223933	*18*	127 309,91	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ALBI *											
ALBINE	19 467,73	513	**26**		1,073485	*16*	392 002,91	*6*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
ALGANS	18 639,31	206	**28**		0,837621	*14*	57 796,46	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
ALMAYRAC	19 467,73	297	**28**		0,987663	*15*	468,54	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
ALOS	19 053,52	95	**30**		0,913358	*15*	141 267,45	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
AMARENS	19 053,52	68	**30**		0,795026	*14*	82 312,80	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
AMBIALET	19 467,73	465	**27**		1,18448	*17*	216 972,84	*5*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
AMBRES	18 639,31	1005	**25**		0,95452	*15*	49 485,16	*2*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
ANDILLAC	18 225,11	124	**29**		0,833892	*14*	306 774,97	*5*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
ANDOUQUE	19 053,52	414	**27**		1,022862	*16*	137 366,70	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ANGLES	19 053,52	515	**26**		1,117479	*17*	55 802,98	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
APPELLE	19 053,52	73	**30**		1,003333	*16*	1 564,02	*1*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ARFONS	22 367,17	175	**29**		1,023818	*16*	3 770,11	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
ARIFAT	19 467,73	165	**29**		0,944521	*15*	10 887,84	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
ARTHES	18 225,11	2551	**23**		1,040244	*16*	762 445,59	*8*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ASSAC	19 881,93	145	**29**		0,964727	*15*	85 746,28	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
AUSSAC	19 053,52	275	**28**		0,941688	*15*	211 111,09	*5*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
AUSSILLON *											
BANNIERES	18 639,31	213	**28**		0,819867	*14*	21 726,57	*1*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
BARRE	20 296,14	209	**28**		1,114774	*17*	68 873,78	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
BEAUVAIS-SUR-TESCOU	19 881,93	371	**27**		1,213711	*18*	2 175,60	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
BELCASTEL	19 053,52	246	**28**		0,872907	*14*	92 221,39	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
BELLEGARDE-MARSAL	18 225,11	719	**26**		1,035225	*16*	15 382,75	*1*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
BELLESERRE	19 053,52	164	**29**		1,024253	*16*	64 541,83	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
BERLATS	19 053,52	106	**29**		0,907162	*15*	36 217,98	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
BERNAC	19 053,52	191	**29**		0,896174	*15*	65 556,59	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
BERTRE	17 810,90	119	**29**		0,792807	*14*	43 009,44	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
BEZ (LE)	17 396,69	849	**25**		0,712262	*13*	103 833,52	*4*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
BLAN	19 881,93	1144	**25**		1,47251	*20*	78 523,42	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
BLAYE-LES-MINES	19 053,52	3191	**22**		1,270645	*18*	459 778,56	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
BOISSEZON	20 296,14	404	**27**		1,296661	*19*	160 361,09	*4*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
BOURNAZEL	19 053,52	198	**29**		1,002435	*16*	9 078,88	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
BOUT-DU-PONT-DE-LARN	18 639,31	1283	**24**		0,760704	*13*	486 127,68	*6*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
BRASSAC	18 639,31	1323	**24**		0,875089	*14*	261 480,13	*5*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
BRENS	18 225,11	2368	**23**		1,144666	*17*	557 747,64	*7*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
BRIATEXTE	17 396,69	2046	**23**		0,999231	*16*	250 425,61	*5*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
BROUSSE	19 053,52	430	**27**		1,101378	*17*	29 315,92	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
BROZE	18 225,11	120	**29**		0,827044	*14*	11 109,38	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
BURLATS	17 396,69	2182	**23**		0,880668	*14*	636 059,43	*7*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
BUSQUE	19 053,52	758	**26**		1,133517	*17*	35 551,02	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CABANES	19 467,73	293	**28**		1,046681	*16*	151 123,42	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
CADALEN	18 639,31	1561	**24**		1,134882	*17*	111 977,94	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CADIX	19 881,93	237	**28**		1,019849	*16*	88 722,25	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
CAGNAC-LES-MINES	19 881,93	2633	**23**		1,301004	*19*	572 511,77	*7*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
CAHUZAC	19 467,73	378	**27**		1,226059	*18*	10 931,96	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
CAHUZAC-SUR-VERE	19 467,73	1177	**25**		1,067157	*16*	521 272,23	*6*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
CAMBON	17 810,90	2176	**23**		1,088284	*16*	750 644,49	*8*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
CAMBON-LES-LAVAUR	17 810,90	341	**28**		0,882588	*14*	32 779,86	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
CAMBOUNES	19 881,93	342	**28**		1,065788	*16*	104 398,75	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	16 568,28	951	**25**		0,567872	*11*	516 334,79	*6*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
CAMPAGNAC	19 881,93	154	**29**		1,026447	*16*	202 134,94	*5*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
CARBES	19 881,93	233	**28**		1,052045	*16*	170 044,72	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
CARLUS	20 296,14	694	**26**		1,098289	*17*	54 245,11	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
CARMAUX *											
CASTANET	19 467,73	201	**28**		0,983533	*15*	28 703,00	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CASTELNAU-DE-LEVIS	18 225,11	1632	**24**		0,915444	*15*	441 567,40	*6*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	18 639,31	1057	**25**		1,045649	*16*	254 625,11	*5*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
CASTRES *											
CAUCALIERES	19 053,52	292	**28**		1,058364	*16*	47 300,33	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
CESTAYROLS	19 881,93	475	**27**		1,083794	*16*	97 884,95	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
COMBEFA	18 225,11	161	**29**		0,847957	*14*	28 724,00	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CORDES-SUR-CIEL *											
COUFOULEUX	20 296,14	2925	**23**		1,162926	*17*	672 980,74	*7*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
COURRIS	18 639,31	84	**30**		0,838777	*14*	19 766,69	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CRESPIN	18 639,31	134	**29**		0,941287	*15*	43 035,60	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
CRESPINET	19 467,73	175	**29**		0,993423	*16*	56 610,12	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
CUNAC	19 881,93	1618	**24**		1,009281	*16*	208 209,14	*5*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
CUQ	18 639,31	505	**26**		1,180244	*17*	7 228,80	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
CUQ-TOULZA	19 053,52	719	**26**		1,259402	*18*	348 488,82	*5*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
CURVALLE	20 296,14	408	**27**		1,10651	*17*	167 409,89	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
DAMIATTE	18 639,31	1042	**25**		1,039752	*16*	234 080,17	*5*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
DENAT	17 810,90	808	**25**		0,914371	*15*	114 353,91	*4*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
DONNAZAC	19 053,52	81	**30**		0,852542	*14*	6 023,21	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
DOURGNE	18 225,11	1359	**24**		1,070868	*16*	471 039,90	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
DURFORT	19 467,73	250	**28**		0,945314	*15*	127 397,45	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
ESCOUSSENS	20 296,14	625	**26**		1,369959	*19*	211 630,07	*5*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
ESCROUX	19 881,93	50	**30**		1,01587	*16*	64 328,08	*3*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
ESPERAUSSES	19 467,73	175	**29**		0,929854	*15*	59 406,89	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
FAUCH	18 639,31	549	**26**		0,928173	*15*	69 209,86	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
FAUSSERGUES	20 296,14	147	**29**		1,169504	*17*	102 424,35	*4*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
FAYSSAC	18 225,11	357	**27**		1,037804	*16*	16 231,60	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
FENOLS	19 467,73	251	**28**		1,16066	*17*	308 365,76	*5*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
FIAC	20 710,35	940	**25**		1,049331	*16*	785 663,66	*8*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
FLORENTIN	19 467,73	726	**26**		1,078569	*16*	25 642,67	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
FONTRIEU	20 296,14	965	**25**		0,972997	*15*	681 225,61	*7*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
FRAISSINES	19 053,52	96	**30**		0,879807	*14*	51 735,18	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
FRAUSSEILLES	19 053,52	86	**30**		0,809042	*14*	9 756,00	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
FREJAIROLLES	17 396,69	1359	**24**		1,087075	*16*	37 107,04	*2*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
FREJEVILLE	18 639,31	687	**26**		1,0649946	*16*	157 713,73	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
GAILLAC						*11*		*1*		0,000	**0,000**
GARREVAQUES	18 639,31	408	**27**		1,092569	*17*	167 031,88	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
GARRIC (LE)	18 225,11	1270	**24**		0,971846	*15*	311 431,24	*5*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
GARRIGUES	19 053,52	265	**28**		1,063625	*16*	73 105,75	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
GIJOUNET	19 467,73	136	**29**		0,949387	*15*	12 263,83	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
GIROUSSENS	18 639,31	1519	**24**		1,024471	*16*	354 641,27	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
GRAULHET						*11*		*1*		0,000	**0,000**
GRAZAC	19 053,52	621	**26**		0,973686	*15*	116 747,74	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
GUITALENS-LALBAREDE	18 639,31	879	**25**		1,242761	*18*	62 869,78	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**

Télétransmis en Préfecture le : 27 sept 2021
N° AR : 081-228100012-20210924-lmc137fe101a7b4-DE

	Fds 2020	données du fonds 2021									
Commune	**Montant du fds versé en 2020**	Population insee 2020	***Point population***	***Evolution point population 2019 - 2020***	Effort fiscal 2020	***Point effort fiscal***	Dépenses d'équipement brut année 2019	***Point Dépense d'équipement***	**TOTAL des points**	Montant théorique proposé 2021	**Montant du fds proposé en 2021 arrondi**
ITZAC	19 881,93	158	**29**		0,910877	*15*	19 132,53	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
JONQUIERES	19 881,93	453	**27**		1,13653	*17*	59 037,42	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
JOUQUEVIEL	18 225,11	99	**30**		0,791492	*14*	0,00	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
LABARTHE-BLEYS	19 053,52	75	**30**		0,973594	*15*	21 639,79	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LABASTIDE-DE-LEVIS	18 225,11	929	**25**		0,914433	*15*	74 528,95	*3*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
LABASTIDE-GABAUSSE	18 225,11	524	**26**		0,878978	*14*	85 782,55	*3*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
LABASTIDE-ROUAIROUX	20 710,35	1435	**24**		1,442858	*20*	221 657,05	*5*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
LABASTIDE-SAINT-GEORGES	19 053,52	1974	**24**		1,0452	*16*	382 323,97	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LABESSIERE-CANDEIL	18 639,31	770	**26**		1,095529	*17*	58 247,55	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LABOULBENE	21 124,55	148	**29**		1,251481	*18*	43 998,64	*2*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
LABOUTARIE	20 296,14	495	**27**		1,13306	*17*	153 745,79	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
LABRUGUIERE *											
LACABAREDE	20 710,35	316	**28**		1,291971	*19*	185 995,09	*4*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
LACAPELLE-PINET	19 467,73	79	**30**		1,078905	*16*	1 580,84	*1*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LACAPELLE-SEGALAR	19 053,52	101	**29**		0,935206	*15*	10 774,35	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
LACAUNE *											
LACAZE	21 538,76	306	**28**		1,418765	*20*	92 225,79	*3*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
LACOUGOTTE-CADOUL	17 810,90	176	**29**		0,644981	*12*	66 533,21	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
LACROISILLE	19 053,52	120	**29**		1,045561	*16*	38 566,87	*2*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LACROUZETTE	16 982,48	1734	**24**		0,714291	*13*	163 706,55	*4*	**41**	18 227,076	**18 227,080**
LAGARDIOLLE	19 053,52	243	**28**		1,184444	*17*	5 577,24	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LAGARRIGUE	19 881,93	1860	**24**		1,004751	*16*	616 722,08	*7*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LAGRAVE	19 053,52	2179	**23**		1,049314	*16*	549 508,20	*6*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
LAMILLARIE	18 225,11	518	**26**		1,008845	*16*	38 471,10	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
LAMONTELARIE	19 053,52	68	**30**		0,568814	*11*	100 129,34	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
LAPARROUQUIAL	18 225,11	101	**29**		0,890612	*15*	3 247,90	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
LARROQUE	18 225,11	161	**29**		0,871732	*14*	8 866,21	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
LASFAILLADES	19 881,93	82	**30**		0,934597	*15*	3 287,20	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LASGRAISSES	19 053,52	528	**26**		1,230234	*18*	90 039,79	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LAUTREC	20 296,14	1810	**24**		1,430354	*20*	175 982,39	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
LAVAUR *											
LE DOURN	19 881,93	115	**29**		1,047982	*16*	81 719,64	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
LE FRAYSSE	18 639,31	395	**27**		1,118741	*17*	31 120,87	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LE RIOLS	19 467,73	105	**29**		1,074177	*16*	64 103,80	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
LEDAS-ET-PENTHIES	19 467,73	144	**29**		0,916423	*15*	59 874,86	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LEMPAUT	19 053,52	883	**25**		1,136257	*17*	106 951,45	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LES CABANNES	21 538,76	378	**27**		1,155828	*17*	33 191,84	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LES CAMMAZES	20 710,35	341	**28**		1,233168	*18*	363 552,58	*6*	**52**	23 117,267	**23 117,270**
LESCOUT	17 810,90	724	**26**		0,892686	*15*	81 463,58	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
LESCURE-D'ALBIGEOIS	18 225,11	4670	**21**		1,212995	*18*	1 880 530,07	*10*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
LISLE-SUR-TARN	19 467,73	4778	**21**		1,385571	*19*	699 724,80	*7*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LIVERS-CAZELLES	19 467,73	226	**28**		1,10576	*17*	35 818,80	*2*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
LOMBERS	18 639,31	1155	**25**		1,073873	*16*	331 814,84	*5*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
LOUBERS	18 639,31	84	**30**		0,778019	*13*	11 142,00	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
LOUPIAC	19 881,93	428	**27**		1,017845	*16*	727 893,71	*8*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
LUGAN	19 053,52	434	**27**		0,93786	*15*	69 600,44	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MAGRIN	18 639,31	135	**29**		0,968275	*15*	28 869,72	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MAILHOC	19 467,73	303	**28**		0,877933	*14*	82 079,15	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MARNAVES	18 639,31	78	**30**		0,845516	*14*	51 057,04	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MARSSAC-SUR-TARN	18 639,31	3274	**22**		1,059016	*16*	2 004 209,01	*10*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
MARZENS	19 467,73	309	**28**		0,718859	*13*	74 572,55	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
MASNAU-MASSUGUIES (LE)	21 538,76	276	**28**		1,466422	*20*	141 538,45	*4*	**52**	23 117,267	**23 117,270**
MASSAC-SERAN	18 225,11	403	**27**		0,843358	*14*	80 487,38	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
MASSAGUEL	18 639,31	413	**27**		0,966606	*15*	40 615,07	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
MASSALS	19 881,93	103	**29**		1,069054	*16*	11 182,69	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MAURENS-SCOPONT	20 296,14	189	**29**		1,217698	*18*	79 292,80	*3*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
MAZAMET *											
MEZENS	17 810,90	501	**26**		0,988195	*15*	13 908,36	*1*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
MILHARS	19 881,93	242	**28**		1,279559	*18*	70 294,47	*3*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
MILHAVET	18 639,31	89	**30**		0,848405	*14*	6 246,60	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MIOLLES	19 467,73	107	**29**		0,941303	*15*	58 024,11	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MIRANDOL-BOURGNOUNAC	17 810,90	1064	**25**		1,120776	*17*	1 057 858,77	*9*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
MISSECLE	21 538,76	98	**30**		1,16012	*17*	18 549,65	*1*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
MONESTIES	18 639,31	1380	**24**		1,051692	*16*	379 092,43	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MONTANS	18 225,11	1462	**24**		1,093119	*17*	179 962,49	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MONTAURIOL	18 639,31	52	**30**		0,830118	*14*	5 544,38	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MONTCABRIER	18 225,11	311	**28**		0,779224	*13*	49 153,77	*2*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
MONTDRAGON	19 053,52	627	**26**		1,112258	*17*	252 543,13	*5*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
MONTDURAUSSE	17 810,90	431	**27**		0,952437	*15*	293 540,10	*5*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MONTELS	18 225,11	105	**29**		0,82131	*14*	11 308,94	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
MONTFA	18 225,11	494	**27**		1,020427	*16*	139 234,75	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MONTGAILLARD	18 225,11	388	**27**		1,062186	*16*	137 958,80	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MONTGEY	20 296,14	297	**28**		0,87684	*14*	90 225,64	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MONTIRAT	18 225,11	258	**28**		0,784005	*13*	142 382,67	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MONTPINIER	18 639,31	194	**29**		0,928849	*15*	30 613,13	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MONTREDON-LABESSONNIE	18 639,31	2046	**23**		1,084482	*16*	589 356,85	*7*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MONT-ROC	18 639,31	196	**29**		1,001189	*16*	23 422,15	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MONTROSIER	18 639,31	33	**30**		0,81362	*14*	113 461,83	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
MONTVALEN	18 225,11	240	**28**		0,987531	*15*	30 836,39	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
MOULARES	21 124,55	278	**28**		1,393897	*20*	501 840,38	*6*	**54**	24 006,392	**24 006,390**
MOULAYRES	19 053,52	211	**28**		1,090843	*17*	3 628,80	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MOULIN-MAGE	19 053,52	316	**28**		0,994556	*16*	123 450,02	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
MOUZENS	19 467,73	127	**29**		1,109598	*17*	0,00	*1*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MOUZIES-TEULET	19 467,73	523	**26**		1,21799	*18*	28 634,37	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
MOUZIEYS-PANENS	19 053,52	237	**28**		1,016913	*16*	62 032,76	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
MURAT-SUR-VEBRE	18 639,31	861	**25**		0,897927	*15*	722 585,23	*8*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
NAGES	19 467,73	337	**28**		0,882252	*14*	67 781,28	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
NAVES	19 053,52	709	**26**		1,169256	*17*	253 913,40	*5*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
NOAILHAC	17 810,90	873	**25**		0,950781	*15*	75 516,41	*3*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
NOAILLES	19 881,93	221	**28**		0,942364	*15*	1 488,00	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
ORBAN	20 296,14	337	**28**		1,200109	*18*	25 995,61	*2*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PADIES	20 296,14	194	**29**		1,036684	*16*	84 984,66	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PALLEVILLE	18 639,31	487	**27**		1,091166	*17*	139 422,49	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PAMPELONNE	21 124,55	870	**25**		1,465224	*20*	183 343,14	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
PARISOT	18 639,31	977	**25**		1,146905	*17*	367 031,17	*6*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PAULINET	19 881,93	557	**26**		1,131427	*17*	365 681,55	*6*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
PAYRIN-AUGMONTEL	18 225,11	2205	**23**		0,959645	*15*	190 383,89	*4*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
PECHAUDIER	19 467,73	197	**29**		1,090778	*17*	23 923,49	*1*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
PENNE	19 467,73	598	**26**		1,03046	*16*	540 860,13	*6*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PEYREGOUX	19 053,52	115	**29**		0,958951	*15*	49 725,28	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**

Télétransmis en Préfecture le : 27 sept 2021
N° AR : 081-228100012-20210924-lmc137fe101a7b4-DE

	Fds 2020	données du fonds 2021									
Commune	**Montant du fds versé en 2020**	Population insee 2020	***Point population***	***Evolution point population 2019 - 2020***	Effort fiscal 2020	***Point effort fiscal***	Dépenses d'équipement brut année 2019	***Point Dépense d'équipement***	**TOTAL des points**	Montant théorique proposé 2021	**Montant du fds proposé en 2021 arrondi**
PEYROLE	20 296,14	591	**26**		1,18703	*17*	82 005,72	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
PONT-DE-LARN	19 467,73	2915	**23**		1,000309	*16*	794 819,20	*8*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
POUDIS	19 053,52	266	**28**		1,027331	*16*	20 236,17	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
POULAN-POUZOLS	19 467,73	505	**26**		1,088895	*16*	50 590,28	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
PRADES	18 639,31	134	**29**		0,801721	*14*	2 018,40	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
PRATVIEL	19 467,73	89	**30**		1,023505	*16*	113 469,31	*4*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
PUECHOURSI	19 053,52	100	**30**		0,942697	*15*	4 308,00	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
PUYBEGON	17 810,90	654	**26**		0,952037	*15*	63 107,40	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
PUYCALVEL	19 881,93	223	**28**		1,097329	*17*	0,00	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
PUYCELCI	19 467,73	460	**27**		0,999473	*16*	226 163,67	*5*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
PUYGOUZON	18 639,31	3544	**22**		0,960291	*15*	1 472 008,33	*9*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
PUYLAURENS	21 124,55	3310	**22**		1,423518	*20*	799 147,86	*8*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
RABASTENS *											
RAYSSAC	20 710,35	243	**28**		1,212208	*18*	52 106,15	*3*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
REALMONT	18 639,31	3476	**22**		1,202122	*18*	1 836 536,32	*10*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
RIALET (LE)	18 639,31	55	**30**		0,684569	*12*	2 795,44	*1*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
RIVIERES	18 639,31	1068	**25**		0,947052	*15*	320 985,07	*5*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
RONEL											
ROQUECOURBE	17 396,69	2253	**23**		0,929248	*15*	178 091,25	*4*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
ROQUEMAURE	18 225,11	460	**27**		0,919277	*15*	26 999,04	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
ROQUEVIDAL	18 225,11	139	**29**		0,775136	*13*	49 415,10	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
ROSIERES	20 296,14	762	**26**		1,121804	*17*	24 187,39	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
ROUAIROUX	18 639,31	379	**27**		0,72834	*13*	255 349,23	*5*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
ROUFFIAC	16 982,48	634	**26**		0,913553	*15*	184 961,86	*4*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
ROUMEGOUX											
ROUSSAYROLLES	19 053,52	83	**30**		0,922794	*15*	2 316,12	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	19 053,52	757	**26**		1,112417	*17*	44 090,25	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-AGNAN	19 881,93	236	**28**		1,112845	*17*	73 071,18	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
SAINT-AMANCET	19 053,52	192	**29**		0,856323	*14*	42 875,83	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-AMANS-SOULT	19 053,52	1695	**24**		1,20211	*18*	862 697,20	*8*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
SAINT-AMANS-VALTORET	19 881,93	914	**25**		1,191523	*18*	742 401,59	*8*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
SAINT-ANDRE	18 639,31	104	**29**		0,957918	*15*	17 481,55	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-ANTONIN-DE-LACALM											
SAINT-AVIT	19 053,52	268	**28**		1,114815	*17*	14 507,49	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-BEAUZILE	18 639,31	131	**29**		0,936756	*15*	42 062,20	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	19 053,52	2202	**23**		1,341427	*19*	305 489,58	*5*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SAINT-CHRISTOPHE	18 639,31	131	**29**		0,729784	*13*	52 999,20	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-CIRGUE	18 639,31	214	**28**		1,04415	*16*	81 964,04	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SAINTE-CECILE-DU-CAYROU	18 639,31	115	**29**		0,89407	*15*	23 556,00	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINTE-CROIX	19 051,78	390	**27**		1,07079	*16*	75 280,97	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINTE-GEMME	19 467,73	915	**25**		1,12992	*17*	110 903,99	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-GAUZENS	17 810,90	874	**25**		0,881865	*14*	113 651,46	*4*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
SAINT-GENEST-DE-CONTEST	18 225,11	298	**28**		0,85441	*14*	33 259,25	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	19 053,52	933	**25**		1,236007	*18*	29 265,05	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-GERMIER	18 225,11	161	**29**		0,888676	*14*	7 592,72	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-GREGOIRE	18 639,31	469	**27**		0,984994	*15*	41 182,76	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-JEAN-DE-MARCEL	17 810,90	375	**27**		0,953603	*15*	4 772,21	*1*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
SAINT-JEAN-DE-RIVES	18 225,11	509	**26**		0,944602	*15*	87 094,23	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-JEAN-DE-VALS	19 053,52	76	**30**		0,905344	*15*	71 601,88	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
SAINT-JUERY *											
SAINT-JULIEN-DU-PUY	18 639,31	448	**27**		0,985807	*15*	74 137,21	*3*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SAINT-JULIEN-GAULENE	19 467,73	216	**28**		1,008942	*16*	48 962,52	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-LIEUX-LAFENASSE											
SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR	18 639,31	1064	**25**		1,033207	*16*	58 979,10	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-MARCEL-CAMPES	18 639,31	212	**28**		1,033064	*16*	80 873,40	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	18 639,31	406	**27**		1,145835	*17*	34 730,19	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-MICHEL-DE-VAX	19 053,52	72	**30**		0,9811	*15*	0,00	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-MICHEL-LABADIE	20 296,14	96	**30**		0,920206	*15*	78 063,23	*3*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	19 467,73	1136	**25**		1,238428	*18*	73 716,07	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY	20 296,14	633	**26**		1,275263	*18*	470 005,48	*6*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
SAINT-SALVI-DE-CARCAVES	20 296,14	76	**30**		1,170622	*17*	38 973,87	*2*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
SAINT-SALVY-DE-LA-BALME	18 639,31	530	**26**		0,973264	*15*	81 835,99	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
SAINT-SERNIN-LES-LAVAUR	19 467,73	169	**29**		1,111428	*17*	42 387,56	*2*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
SAINT-SULPICE-LA-POINTE *											
SAINT-URCISSE	18 225,11	213	**28**		0,936063	*15*	127 236,47	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SAIX	18 225,11	3622	**22**		1,074006	*16*	273 498,15	*5*	**43**	19 116,201	**19 116,200**
SALIES	20 710,35	842	**25**		1,45829	*20*	177 076,11	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
SALLES	19 881,93	188	**29**		1,024743	*16*	125 451,54	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
SALVAGNAC	20 710,35	1192	**25**		1,555996	*20*	522 324,37	*6*	**51**	22 672,704	**22 672,700**
SAUSSENAC	19 053,52	596	**26**		0,935555	*15*	217 020,93	*5*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SAUVETERRE	20 296,14	169	**29**		0,938278	*15*	95 483,01	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SAUZIERE-SAINT-JEAN (LA)	18 225,11	274	**28**		1,002346	*16*	21 481,29	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
SEGUR (LE)	18 639,31	265	**28**		0,975784	*15*	79 916,34	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SEMALENS	18 639,31	2066	**23**		1,161466	*17*	506 212,41	*6*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SENAUX	19 881,93	33	**30**		1,071263	*16*	3 031,80	*1*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SENOUILLAC	18 639,31	1142	**25**		1,051906	*16*	936 421,81	*8*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
SEQUESTRE (LE)	19 467,73	1837	**24**		1,055983	*16*	1 033 399,30	*9*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
SERENAC	20 710,35	489	**27**		1,352293	*19*	354 121,61	*6*	**52**	23 117,267	**23 117,270**
SERVIES	19 467,73	646	**26**		1,287522	*18*	77 279,68	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
SIEURAC	19 053,52	268	**28**		1,152838	*17*	0,00	*1*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
SOREZE *											
SOUAL	18 639,31	2589	**23**		1,073435	*16*	1 248 630,82	*9*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
SOUEL	18 639,31	167	**29**		0,986856	*15*	38 841,08	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
TAIX	19 881,93	474	**27**		1,1803	*17*	423 699,35	*6*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
TANUS	17 396,69	550	**26**		0,9475	*15*	85 456,34	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
TAURIAC	19 881,93	342	**28**		1,040355	*16*	129 397,60	*4*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
TECOU	18 639,31	993	**25**		1,145923	*17*	127 163,30	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
TEILLET	19 053,52	448	**27**		1,020058	*16*	47 488,67	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
TERRE DE BANCALIE	19 881,93	1737	**168**		1,074791	*16*	379 687,49	*6*	**190,0**	84 466,936	**84 466,850**
TERRE-CLAPIER											
TERSSAC	17 396,69	1221	**24**		0,840139	*14*	123 731,82	*4*	**42**	18 671,638	**18 671,640**
TEULAT	18 639,31	508	**26**		1,042573	*16*	235 447,80	*5*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
TEYSSODE	18 639,31	387	**27**		1,185378	*17*	23 820,77	*1*	**45**	20 005,327	**20 005,330**

Télétransmis en Préfecture le : 27 sept 2021
N° AR : 081-228100012-20210924-lmc137fe101a7b4-DE

	Fds 2020	données du fonds 2021									
Commune	**Montant du fds versé en 2020**	Population insee 2020	***Point population***	***Evolution point population 2019 - 2020***	Effort fiscal 2020	***Point effort fiscal***	Dépenses d'équipement brut année 2019	***Point Dépense d'équipement***	**TOTAL des points**	Montant théorique proposé 2021	**Montant du fds proposé en 2021 arrondi**
TONNAC	18 639,31	110	**29**		0,927767	*15*	44 403,68	*2*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
TRAVET (LE)											
TREBAN	19 881,93	45	**30**		1,116851	*17*	3 946,44	*1*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
TREBAS	20 296,14	416	**27**		1,243997	*18*	193 027,58	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
TREVIEN	19 053,52	188	**29**		0,801677	*14*	0,00	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
VABRE	17 810,90	794	**26**		1,11279	*17*	186 445,35	*4*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
VALDERIES	19 881,93	864	**25**		1,120438	*17*	495 305,11	*6*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
VALDURENQUE	18 639,31	853	**25**		1,10656	*17*	242 540,30	*5*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
VALENCE-D'ALBIGEOIS	19 053,52	1344	**24**		1,268397	*18*	939 951,15	*8*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
VAOUR	20 710,35	332	**28**		1,149893	*17*	169 472,02	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
VEILHES	18 225,11	147	**29**		0,709101	*13*	48 312,43	*2*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
VENES	19 053,52	835	**25**		1,101952	*17*	370 588,23	*6*	**48**	21 339,015	**21 339,020**
VERDALLE	19 053,52	1167	**25**		1,047924	*16*	74 770,77	*3*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
VERDIER (LE)	19 467,73	230	**28**		1,039076	*16*	62 451,72	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
VIANE	19 053,52	574	**26**		1,020059	*16*	113 024,72	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
VIELMUR-SUR-AGOUT	19 881,93	1515	**24**		1,345356	*19*	623 389,96	*7*	**50**	22 228,141	**22 228,140**
VIEUX	19 053,52	229	**28**		1,073514	*16*	82 563,96	*3*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS	20 296,14	1285	**24**		1,293638	*19*	1 511 189,38	*10*	**53**	23 561,829	**23 561,830**
VILLENEUVE-LES-LAVAUR	18 639,31	150	**29**		0,800458	*14*	47 075,57	*2*	**45**	20 005,327	**20 005,330**
VILLENEUVE-SUR-VERE	20 296,14	508	**26**		1,066389	*16*	166 985,28	*4*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
VINDRAC-ALAYRAC	19 053,52	154	**29**		1,082889	*16*	173 285,20	*4*	**49**	21 783,578	**21 783,580**
VINTROU (LE)	19 053,52	86	**30**		0,732548	*13*	60 017,20	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
VIRAC	18 225,11	240	**28**		0,920555	*15*	67 615,57	*3*	**46**	20 449,890	**20 449,890**
VITERBE	18 639,31	367	**27**		1,057403	*16*	23 957,96	*1*	**44**	19 560,764	**19 560,760**
VIVIERS-LES-LAVAUR	18 225,11	225	**28**		0,765605	*13*	541 430,15	*6*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
VIVIERS-LES-MONTAGNES	20 710,35	1966	**24**		1,145852	*17*	428 024,41	*6*	**47**	20 894,453	**20 894,450**
	5 713 154,71							*Total :*	**14 011**		
								Montant du fonds :		6 228 769,660	6 228 769,660

* : ces communes ne sont pas éligibles en raison de leur populations suppérieure à 5 000 habitants ou de leur caractère touristique.

en raison de l'arrondi sur la valeur du point, montant à diminuer sur la commune recevant le montant le plus important ; TERRE DE BANCALIE 0,09

valeur du points 2021 : 444,563

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/07. PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2021-2022 "POUR UN DÉPARTEMENT INNOVANT, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE"

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs :Mme Florence ESTRABAUD, M. HOULES, Mme CLAVERIE, M. MOULIN, Mme CORBIERE-FAUVEL, M. BENOIT, M. HERIN, M. VIALELLE, M. TESTAS, Mme LHERM, Mme ESPINOSA, M. VANDENDRIESSCHE, Mme GERAUD.

Présents : MMES BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE , GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM).

Absent : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article 3211-1,
Vu sa délibération du 1er juillet 2021 procédant à l'élection du Président,
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis des Commissions organiques "Finances et Administration départementale" "Cohésion sociale", "Cohésion territoriale et développement durable" et "Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté",

Après en avoir délibéré,

Considérant le discours d'investiture du Président du 1er juillet 2021, énumérant les 12 priorités pour un Département innovant, attractif et solidaire pour la nouvelle mandature 2021-2027,

– **DONNE ACTE** de la communication du Plan d'action opérationnel 2021-2022 "Pour un Département innovant, attractif et solidaire",

.../...

– **APPROUVE** les 12 priorités contenues dans ledit Plan et leur déclinaison opérationnelle.

Résultat des votes :

- Abstentions : 12 (Mmes AT, BRETAGNE, BUGIS, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, et ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BOUSQUET, FRANQUES, RUFFEL, SERIEYS et VIDAL)
- ont voté pour : 34

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
24 Septembre 2021
Affichée le :
24 Septembre 2021
N° AR :
081-228100012-20210924-lmc1381afec5152-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2021-2022

"POUR UN DÉPARTEMENT INNOVANT, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE"

✧

Les dernières échéances électorales sont désormais derrière nous. Elles sont venues conforter l'action des dernières échéances électorales menées par la majorité départementale.

Il nous appartient désormais de nous mettre au travail afin de décliner rapidement les propositions que nous avons portées devant les tarnaises et les tarnais mais aussi de poursuivre, voire d'amplifier, des politiques existantes.

Ce plan d'action permettra également de tenir compte :

- les nouvelles attentes des habitants ;
- le contexte institutionnel ;
- nos contraintes budgétaires.

Le mandat à venir durera plus de six ans, nous aurons le temps de bâtir de nouvelles politiques publiques dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, en particulier en matière de solidarité, de développement durable, d'infrastructures et d'aides aux communes et intercommunalités.

Pour autant, j'ai voulu dès le début de cette nouvelle mandature soumettre au vote de l'Assemblée le «programme d'activités» de nos trois premiers mois afin d'enclencher au plus vite un certain nombre de propositions qui doivent aujourd'hui se traduire de manière concrète.

Afin que nos concitoyens puissent juger du respect de nos engagements, j'ai souhaité vous présenter ces trois mois d'action en tenant compte des douze priorités que j'ai tracées lors de mon discours d'investiture.

« Nous serons une institution qui protège, qui accompagne, qui améliore le quotidien de nos concitoyens, leur cadre de vie. L'ambition pour notre Département est celle d'une solidarité territoriale renforcée, une solidarité sociale qui place l'humain au cœur de nos politiques » : tel furent mes propos le 1er juillet, jour de mon élection à la Présidence du Département.

J'ai ainsi défini 12 priorités. Je vous propose dès à présent d'en décliner la mise en œuvre de manière concrète et opérationnelle sur les trois prochains mois.

I. PREMIERE PRIORITE : L'EMPLOI et l'INSERTION

Avec 10211 foyers bénéficiaires du RSA en juin 2021, nous constatons une diminution du nombre de foyers allocataires et le retour à des chiffres équivalents à ceux de décembre 2017 (10149 foyers bénéficiaires). Toutefois, cette évolution ne reflète pas la progression du montant total des dépenses de RSA. En effet, si peu de foyers entrent dans le dispositif, de nombreux foyers qui percevaient le RSA en complément d'une activité salariée ont perdu leur emploi suite à la crise sanitaire et voient augmenter, par application d'un principe de fonctionnement différentiel, le montant de leur allocation. Par ailleurs, nous ne mesurons pas encore l'impact final de la crise sanitaire puisque de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi et sont indemnisés pour l'instant par l'allocation chômage.

1) Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

La volonté du Département consiste à relever le défi de la cohérence et de la cohésion que nous devons à nos concitoyens demandeurs d'emploi et connaissant de grandes difficultés pour y accéder, notamment les jeunes et les bénéficiaires RSA. A travers la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi, il s'agit, ensemble, de se fixer l'objectif de lever les freins à l'embauche en menant une politique volontariste et coordonnée en la matière. Si l'objectif de notre collectivité, qui fait partie des 31 départements retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, est bien l'accompagnement renforcé et individualisé des personnes les plus éloignées de l'emploi, le défi majeur que pose la SPIE, réside dans le processus d'évolution, interne et partenarial.

Ces prochaines semaines et ces prochains mois verront le déploiement de ce service public et son expérimentation sur tout le territoire. Il s'agit, pour moi, d'un enjeu majeur pour les années à venir afin de permettre le retour à l'emploi, ou pour le moins, un meilleur accompagnement des BRSA.

Les objectifs sont clairs, je veux éviter les ruptures de droits et les pertes de ressources, mettre en cohérence et en visibilité les outils d'insertion et l'offre de service présente départementalement et enfin de créer des modalités d'intervention rénovées, appuyées sur des outils numériques modernisés et interconnectés.

Ensemble, au-delà des limites administratives et juridiques associées aux statuts des personnes suivies, nous allons repenser la relation avec les personnes accompagnées, co-construire une culture commune partenariale de l'accompagnement dès l'entrée dans les dispositifs, et tout au long du parcours, et optimiser les efforts et l'engagement de chacun.

2) Job Tarn

Dans cette perspective, afin de faciliter le retour à l'emploi et favoriser le lien entre ces publics et les entreprises du territoire ayant des besoins en recrutement, le Département du Tarn a lancé une plateforme numérique : « JobTarn ». Ce nouvel outil permet aux allocataires orientés emploi, d'être mis en relation avec des entreprises du territoire ayant des projets de recrutement.

Au 3 septembre, 2 641 personnes allocataires sont inscrites sur la plateforme et 2 056 offres y sont référencées.

Il faut encore aller plus loin et accentuer «l'effet emploi» de la plateforme auprès des bénéficiaires du RSA, les prochains mois seront donc employés à solliciter les entreprises locales pour créer leurs profils et publier des offres directes. Par ailleurs, cette action s'accompagnera dans nos services d'un accompagnement des allocataires à la mise en relation sur les offres ainsi publiées. Enfin, dans une volonté de lutte contre la fracture numérique concernant l'emploi, des ateliers d'inscription et de recherche d'emploi associés à la plateforme JobTarn vont être mis en place.

3) Prime à l'embauche

Dans le cadre de son plan de relance du 7 mai 2020, le Département a voté la mise en place d'une prime à l'embauche. Cette aide, à destination des employeurs du territoire, d'un montant maximal de 3 000 €, a été reconduite pour l'année 2021 et peut être attribuée dans le cadre de l'embauche d'un bénéficiaire du RSA, ou d'un allocataire de minima-sociaux.

Afin d'accompagner les entreprises tarnaises, une nouvelle campagne de communication va être lancée dans les prochaines semaines afin de promouvoir ce dispositif, encore insuffisamment connu, en lien notamment avec la plateforme JobTarn.

4) Clauses sociales

Le dispositif Clause sociale permet de réserver des heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi grâce à la commande publique. A ce jour, sur 25 marchés clausés, 120 personnes ont pu effectuer des heures d'insertion. Nous allons de surcroît mettre en place plusieurs partenariats pour développer le nombre « d'heures clausées » et favoriser ainsi le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA. A cet effet, une convention sera négociée avec le Conseil Régional pour permettre la délégation, au Département, de la gestion des clauses sociales contenues dans ses marchés publics. 1000 heures d'insertion pourraient ainsi être réservées et proposées localement à nos publics.

5) Job Dating

Depuis 2019, le Département du Tarn développe la mise en place de « Jobs Dating ». Ces derniers peuvent être réalisés par nature d'activité ou par territoire. Cette action permet la mise en relation directe autour d'entretiens d'embauche, des entreprises et des bénéficiaires du RSA.

La reprise des jobs dating organisés par le département devrait s'effectuer d'ici la fin de l'année. Suspendus en raison du contexte sanitaire et des contraintes en termes d'organisation de manifestations publiques, ceux-ci devraient s'établir à 6 au cours de l'année 2022.

Ces jobs dating seront organisés avec l'appui de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises avec qui le Département a signé une convention notamment sur la participation des entreprises adhérentes. Des contrats de qualification et des contrats d'apprentissage, devraient être proposés à un public jeune dans le cadre de cette convention.

II. DEUXIEME PRIORITE : L'ACCOMPAGNEMENT DES AINES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1) Aide à la modernisation des EHPAD

Le département du Tarn dispose d'un règlement d'investissement pour accompagner les EHPAD et établissements assimilés dans leur programme d'investissement de modernisation et de restructuration. A ce titre, l'effort départemental est estimé à 12 millions d'euros sur la durée du mandat.

De plus, lors de l'Assemblée départementale du 7 mai 2020, le Conseil départemental a notamment décidé d'aider les EHPAD de son territoire, durement touchés par la crise sanitaire, afin de moderniser leurs infrastructures, en inscrivant 1 Million d'euros de crédits supplémentaire. Ce nouveau dispositif complémentaire de l'aide à l'investissement des EHPAD et établissements assimilés, a été approuvé par la commission permanente du 12 mars 2021. Il permet de subventionner des équipements liés aux NTIC, à la domotique, aux économies d'énergie, à la protection sanitaire et tout besoin en investissement émergent de la crise sanitaire. Suite aux votes des budgets primitifs de 2020 et 2021, 200 000 euros de crédits de paiement sont disponibles sur cette ligne budgétaire.

A ce jour, seule la Marpa de Villefranche d'Albigeois a bénéficié d'une aide de 9 000 € dans le cadre de ce dispositif mais 6 autres établissements ont déposé des dossiers de subvention qui sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une décision avant l'automne.

2) Accroitre les capacités d'accueil du territoire

- Création de nouvelles structures

Dans le cadre de la politique volontariste en faveur du maintien à domicile et du développement de structures intermédiaires que nous préconisons comme moyen de lutter contre la perte d'autonomie, **nous ferons aboutir dès cet automne un appel à candidature Habitat Inclusif et un appel à projets pour la création de places en résidence autonomie et de structures de répit**.

Nous poursuivrons aussi d'ici **la fin de l'année** la validation des dossiers d'habitat partagé : **5 dossiers sont d'ores et déjà à l'instruction visant à créer 46 lits**.

- Lancement d'un appel à candidature « Habitat Inclusif »

Cet appel à candidatures conjoint (ARS/Département) Habitat Inclusif s'inscrit, c'est une évidence, dans la continuité du développement du label Habitat Partagé adopté par le Conseil départemental le 3 juillet 2020.Ce dispositif permettra de financer pour les porteurs de projets retenus:

- Une attribution d'un forfait individuel pour l'animation du projet de vie sociale et partagée du dispositif habitat inclusif.

- Une aide forfaitaire pour la conception de projets d'habitat inclusif dans le département du Tarn (subvention du département plafonnée à 9000€ par logement pour la construction du projet).

- **Toujours dans la même perspective d'humanisation des conditions de vie de nos aînés couplée à la recherche de nouvelles solutions, nous lançons un** appel à projets pour la création de 80 places de résidences autonomie pour personnes âgées, et pour la création de structures de répit expérimentales pour personnes âgées dépendantes vivant à domicile

La Commission Permanente du 12 mars 2021 a approuvé le lancement de ce nouvel appel à projets Départemental, comprenant les 2 lots suivants :

→ Lot 1 : Création de 80 places de résidences autonomie pour personnes âgées,

→ Lot 2 : Création de structures expérimentales de répit pour personnes âgées dépendantes vivant à domicile.

Au-delà de la mise en œuvre des orientations du schéma gérontologique 2017-2021, il s'agit surtout pour nous d'accroître la couverture territoriale et diversifier l'offre à destination des personnes âgées, à partir des besoins identifiés et repérés localement, et pour un coût global modéré,

Enfin nous étendrons les structures de répit expérimentales à l'ensemble des personnes âgées dépendantes vivant à domicile (l'appel à projets 2020 était réservé à un public de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, et a permis de retenir 3 projets pour une capacité d'accueil autorisée de 28 places).

La notification de ces décisions aux porteurs de projets, après réunion de la commission de sélection courant septembre 2021, interviendra au plus tard en décembre 2021.

3) Lutter contre l'isolement

- Poursuite de l'expérimentation du dispositif « Tarn Autonomie ».

Sur le territoire spécifique du « pôle d'équilibre territorial et rural des hautes terres du Languedoc », regroupant 21.000 habitants, une expérimentation a débuté au printemps 2021 pour contribuer à rompre l'isolement des personnes âgées, puis des personnes en situation de handicap. Cette expérimentation, réalisée en collaboration avec le service de La poste, permet de concrétiser la politique de « l'aller vers » demandée à la MDA : repérage des besoins par les facteurs puis relais pour leur prise en charge par une coordinatrice spécialisée de la MDA **Cette expérimentation sera poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2021**. et une évaluation qualitative et quantitative précise en sera faite. En fonction des résultats de celle-ci nous déciderons de la suite à donner.

- Rendre un service de proximité en matière d'informations et d'accès aux droits.

La proximité des services envers l'ensemble de nos ainés et personnes en situation de handicap est l'un des objectifs stratégiques de la MDA. Aussi au-delà des lieux d'implantation d'Albi et de Castres, de l'accueil assuré dans les Maisons du Département par le Centre Local d'Information et de Coordination, je souhaite que la proximité des services soit renforcée par un partenariat avec les Maisons France Services et les Maisons de service au Public.

Au nombre d'une vingtaine dans le département ces services maillent parfaitement le territoire et pourront assurer un premier accueil au plus près du public. Un conventionnement particulier sera ainsi mis en place, en cohérence avec les schémas d'accessibilité des services au public, constituant ainsi un réseau partenarial animé par la MDA. Pour ce conventionnement, la MDA s'engagera à former les agents de ces structures et à leur assurer un appui technique quotidien.

- Conforter la conduite par les musées départementaux de projets intergénérationnels.

La culture est un élément essentiel de sociabilisation.

En partenariat avec l'ADDA du Tarn et l'Education Nationale, le Musée départemental du Textile met en place un projet intitulé « Coutures ». Il s'agit de proposer des moments de rencontres et d'échanges entres les scolaires et les « aînés » de la commune (EHPAD, associations).

Autour du thème de la couture, les plus âgés pourront transmettre leur pratique, leur vécu à des jeunes qui poseront des questions. Cela donnera lieu à des ateliers ainsi qu'à de la collecte orale. Le matériau ainsi recueilli, servira à l'élaboration d'un spectacle et d'une exposition (2022).

Dans la même logique nous initierons des actions éducatives dans les EHPAD en matière d'archives et de mémoire, suite aux travaux de stages d'une étudiante de l'université de Montpellier. Plus précisément, ces actions éducatives se traduiront par des actions de médiation réalisées par les Archives départementales auprès de résidents des EHPAD.

4) Bien vieillir

Culture mais aussi activités physiques ! Le Département accompagnera le développement d'une offre de pratique d'activité physique et sportive sur l'ensemble du territoire, en lien avec le CDOS et son Pôle santé et la Conférence des Financeurs de Prévention de Perte d'Autonomie des Personnes Agées (CFPPA).

Ainsi, la CFPPA mettra en œuvre en septembre / octobre une seconde programmation 2021 des actions collectives de prévention.

5) Mobiliser l'occitan pour renforcer le bien-être des personnes âgées en EHPAD et à domicile

La langue et la culture occitanes restent un facteur important dans l'accompagnement et la solidarité avec nos aînés : elles favorisent le maintien des capacités cognitives, elles contribuent à renforcer les liens intergénérationnels, elles permettent à nos aînés de retrouver des repères indispensables à leur bien-être. C'est la raison pour laquelle nous procèderons :

- Au renouvellement de la convention pour l'utilisation de l'occitan auprès des personnes âgées avec les 33 EHPAD signataires et sollicitation des autres EHPAD,
- Au développement de partenariats afin d'assurer du collectage auprès des personnes âgées concernant l'histoire, les légendes, les traditions et la gastronomie occitanes tarnaises,
- A la préparation d'un projet intergénérationnel sur les jeux et sports occitans dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

6) Elaboration d'un programme d'aide aux aidants pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Depuis de nombreuses années, nous menons une politique volontariste en faveur de l'aide aux aidants des personnes âgées (constitution d'un fichier des aidants recensant plus de 3000 personnes, permettant à la MDA de leur adresser des informations ciblées, des formations, des actions de soutien proposées par des partenaires, de les inviter à participer à un séjour de répit).

Lors de la création de la MDA, je me suis engagé à étendre cette politique aux aidants des personnes en situation de handicap, qu'ils soient enfants ou adultes. Dans ce cadre, notre volonté est d'élaborer un plan départemental de soutien aux aidants, regroupant ces 2 publics.

Dès cet été, un marché public a été lancé afin de retenir un prestataire chargé de soutenir la MDA dans l'élaboration de ce programme et engager le recensement des actions existantes, l'établissement d'une cartographie, l'animation de rencontres en territoires pour identifier les enjeux locaux et les besoins des aidants. **Ainsi, dès l'automne, les axes prioritaires du plan départemental de soutien aux aidants seront définis afin que les actions que nous retiendrons soient concrètement mises en œuvre dès 2022**.

Par ailleurs, des espaces de répit leur seront proposés sur les bases départementales.

7) Partenariats avec les centres hospitaliers et les cliniques

Ces partenariats, notamment avec la filière gériatrique existent depuis de nombreuses années. Le contexte sanitaire actuel nous conduit à les renforcer. Ils se traduisent par une connaissance mutuelle des équipes et par une concertation (lien téléphonique, réunion de concertation…), dans le cadre notamment de sortie d'hospitalisation pour un retour à domicile d'une personne âgée bénéficiaire de l'APA. De plus, pour les situations complexes à domicile, il existe une collaboration renforcée avec les équipes mobiles, tant gériatriques que psycho-gériatriques. L'information et l'accompagnement des familles seront renforcés afin d'accélérer l'accès à l'APA, ou éventuellement de réévaluer le GIR âge.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des personnes adultes handicapées en accueil familial, un partenariat existe également depuis plusieurs années avec les équipes des secteurs psychiatriques de centres hospitaliers, notamment ceux de Lavaur et d'Albi.

Actuellement, un travail est à nouveau conduit avec ces deux structures devant aboutir à la formalisation de conventions partenariales, dont l'objectif sera d'optimiser et fluidifier le parcours de certains patients s'inscrivant dans un projet de vie en accueil familial.

III. TROISIEME PRIORITE : ASSURER A TOUS LES TARNAIS L'ACCES AUX SOINS

Une nouvelle impulsion sera donnée au Plan Tarn Santé. Nous souhaitons ainsi mettre en place de nouvelles actions permettant de répondre au contexte de désertification médicale que nous connaissons sur certains endroits du territoire départemental. **Pour l'automne 2021, six grands chantiers seront mis en œuvre :**

- La coordination par le Département de l'action collective en matière d'attractivité des professions de santé avec les principaux acteurs concernés, notamment l'Université de Médecine Générale, la Région, les commissions médicales d'établissement des Centres Hospitaliers, les cliniques…
- L'accompagnement avec la Fédération régionale des Maisons de Santé (FORMS) des professionnels de santé du Tarn pour développer les projets d'exercice coordonné dont nous savons qu'ils sont attractifs pour les nouveaux praticiens.
- La promotion et la valorisation de nouvelles professions de santé qui contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins, comme les infirmiers en pratique avancée (IPA) récemment diplômés dont l'exercice diversifié permet de réduite la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.
- La poursuite de notre soutien financier à la création d'équipements pluri-professionnels de santé publics, MSP (dossier de Lescure à l'instruction), cabinets médicaux (dossiers de Lacaune et Couffouleux à l'instruction).

- Le maintien et le développement d'une offre médicale de qualité sur le territoire passe par un projet partenarial ambitieux pour accueillir les internes de médecine générale dans de bonnes conditions à Albi et le Tarn Nord. Une opportunité de rénovation de l'internat actuel de la Fondation du Bon Sauveur à Albi permettrait d'accueillir à la fois les internes du Centre Hospitalier et ceux du Bon Sauveur dans un premier temps, puis des stagiaires des autres professions de santé à l'échelle du Tarn Nord à termes, afin de préparer l'avenir.
- L'accompagnement à la structuration et à l'animation des entreprises de la e-santé au sein d'un réseau de type Cluster pouvant favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs (action conduite par la CCI financée par le Département).

IV- <u>QUATRIEME PRIORITE : ETRE AUX COTES DE LA JEUNESSE</u>

Acteur majeur de l'accompagnement des tarnais au quotidien, à chaque étape de la vie, le Département accorde toute son attention à la protection de la jeunesse et à son éducation.

1) <u>Politique enfance - famille</u>

Suite à l'adoption par l'Assemblée départementale du Schéma départemental Enfance Famille 2021-2025 le 2 avril dernier, des priorités ont été définies dans un plan d'action pluriannuel issus du travail de co-construction associant les professionnels du Département, nos partenaires, les familles et jeunes bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance.

Ce Schéma privilégie une approche centrée sur l'usager au plus près des besoins des enfants et des parents et s'articule autour de 6 orientations qui allient prévention, protection des mineurs et accompagnement vers l'autonomie des adolescents et jeunes adultes.

Ainsi, en matière de prévention, je souhaite que le Département soit à l'initiative d'un projet d'accueil de jour préventif dans les établissements d'accueil de jeunes enfants en partenariat avec les communes, les intercommunalités et la Caisse d'Allocations familiales, pour permettre aux parents en difficulté ponctuelle de bénéficier de places d'accueil pour leurs très jeunes enfants en journée.

S'agissant de la protection des mineurs, depuis mai 2020 et le premier déconfinement, nous constatons une croissance exceptionnelle de 10 % du nombre de mineurs confiés à notre Département (mai 2020 / mai 2021).

De façon plus concrète, ce sont 144 mesures de placement supplémentaires qui ont été mises en œuvre par le service de protection de l'enfance et les équipes des Maisons du Département au cours du 1er semestre de cette année. Cette évolution se retrouve dans tous les départements.

Face à cette situation et en adéquation avec les priorités du Schéma départemental Enfance Famille, nous venons de lancer une campagne de recrutement d'assistants familiaux par la réalisation et la diffusion d'un film-documentaire destiné à promouvoir la profession d'assistant familial**. L'objectif est le recrutement de 30 à 50 assistants familiaux d'ici la fin de l'année 2021. Pour autant, nous connaissons tous les difficultés de recrutement dans ce secteur.**

C’est pourquoi, en plus d’une double page consacrée au métier d’assistant familial dans « Atouts Tarn » des publications d'articles et de spots radios dans la presse écrite (Dépêche, Tarn libre, échos du Tarn…) et radios (100%, France Bleu, RCF...) sont prévus dès septembre 2021.

De plus, près de 30 places supplémentaires d’accueil et d’accompagnement à domicile de mineurs seront créées dès cet automne.

Ce dispositif permet de maintenir l’enfant dans son milieu familial avec un accompagnement éducatif renforcé et le cas échéant, la possibilité d’être accueilli « en repli » durant 48 heures dans une Maison d’enfants à caractère social.

Ces places viendront s’ajouter aux 63 places déjà existantes. Elles s’adressent aux jeunes de 6 et 18 ans et seront élargies dans le cadre d’un appel à projets aux mineurs de moins de 6 ans au cours de l’année 2022.

Ce dispositif complètera l’appel à candidature lancé le 10 août dernier pour la création de 40 places supplémentaires d’accueil au sein de Maisons d’enfants à caractère social (MECS) et des Lieux de vie et d’accueil (LVA).

Parallèlement, nous renforcerons les actions d’accompagnement à l’autonomie des adolescents et des jeunes adultes par la mise en place d’actions collectives (logement, budget, emploi, santé), dans une dynamique de travail transversal entre les services départementaux.

De plus, j’ai souhaité que la dimension participative initiée dans le cadre de l'élaboration du Schéma se poursuive dans sa mise en application.

C’est pourquoi, un Comité d’usagers sera créé et associé à la mise en œuvre des actions du suivi et à l'évaluation du Schéma.

La création de ce Comité d’usagers de la protection de l’enfance s’inscrit pleinement dans les priorités de notre nouvelle mandature au titre de la démocratie participative et doit permettre de passer d’une pratique de représentants d’usagers à une implication directe d’usagers représentatifs.

Enfin, comme j’ai déjà pu l’indiquer à Adrien TAQUET, secrétaire d’Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, **le plan d’actions du Schéma départemental enfance famille 2021-2025 sera le fil rouge de la contractualisation avec l’Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance, l’objectif étant de signer le contrat qui fixera nos engagements respectifs avant la fin de l’année 2021**.

2) Investir pour la réussite de nos collégiens

Le Département sera au côté de la jeunesse pour lui donner les moyens de réussir. A ce titre, le nouveau collège de Castres a été mis en service, dans les délais annoncés, et dans le strict respect de l'enveloppe budgétaire, ce malgré la crise sanitaire. Cette première opération de type BEPOS (bâtiment à énergie positive) réalisée par le Département s'inscrit dans la volonté de lutte contre le réchauffement climatique pour offrir aux jeunes tarnais un monde décarboné. Par ailleurs, les études d'un nouveau collège dans l'ouest du territoire se poursuivent ainsi que celle de l'importante restructuration du collège de Graulhet. **En parallèle, afin de préserver la qualité de nos bâtiments scolaires, plus de 1 M€ de travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année**. Il s'agit de travaux de maintenance, de sécurité, d'hygiène ou d'aménagement pédagogique, avec plusieurs grosses opérations identifiées : extension de la cour du collège Pierre Suc à Saint Sulpice, réaménagement des sanitaires du collège augustin Malroux à Blaye-Les-Mines, remplacement de menuiseries, réfection d'étanchéités, compléments de clôtures et de dispositifs PPMS dans plusieurs collèges.

Par ailleurs, diverses opérations de modernisation des équipements vont être engagées :

- Rééquipement complet du parc de casiers scolaires destinés aux demi-pensionnaires de 2 collèges publics (Blaye/ Saint Sulpice),
- Modernisation de la téléphonie avec passage à des solutions internet dans 5 collèges,
- Accroissement des opérations du Plan Numérique Educatif par le renouvellement des PC (650PC) et vidéoprojecteurs, en étroite liaison avec l'Education Nationale.
- Lancement et restitution de l'enquête sur les usages pédagogiques des tablettes, là aussi en partenariat avec l'Education Nationale.
- Expérimentation sur un collège du remplacement de tablettes obsolètes des classes mobiles par des ordinateurs portables
- Lancement d'un audit des cuisines des collèges à requalifier afin de répondre aux exigences d'une meilleure alimentation (circuits cours, produits frais,),

Enfin, plus structurellement :

- Changement de dénomination du collège des Cèdres pour créer une nouvelle dynamique sur le Castrais,
- Lancement de la concertation en vue de la modification de la carte scolaire,
- Formalisation d'une convention avec la direction diocésaine relative au fonctionnement des collèges privés
- Présentation lors de la réunion annuelle de rentrée des orientations politiques de la collectivité aux chefs d'établissement, au cours de laquelle un accent particulier sera mis sur la restauration collective.
- Création d'une plateforme pour lutter contre le décrochage scolaire

3) Aider les familles et contribuer à l'éducation alimentaire des jeunes collégiens

Afin d'accompagner les familles dans l'éducation de leurs jeunes, je souhaite augmenter le montant du chéquier collégien de 180€ à 240€. Cette aide qui représente simultanément un soutien au pouvoir d'achat des familles, un soutien à l'économie culturelle et sportive constitue aussi un vecteur important d'éducation et d'autonomie pour les jeunes collégiens. Nous avons voté cette mesure dès le 16 juillet 2021. **L'augmentation du chèque s'inscrira dans une progressivité, avec un passage à 200€ dès septembre 2021 (chéquier 2021-2022), jusqu'à atteindre 240€ les années suivantes.** Par ailleurs, le kit collèges sera distribué dès la rentrée de septembre.

Parce que la restauration est aussi une clé de la réussite des élèves, je souhaite poursuivre diverses initiatives permettant **une aide directe aux familles** (les dossiers seront instruits cet été), **le recours aux produits locaux** (expérimentation d'Agrilocal sur trois collèges à la rentrée) et la **réduction du gaspillage alimentaire** (reprise des mesures du gaspillage alimentaire et expérimentation de solutions pour le réduire portant notamment sur la composition des repas (test sur 3 collèges à Gaillac et Lisle-sur-Tarn) **à la rentrée scolaire**.

Une étude sera également lancée pour l'appel d'offre en matière de solution logicielle, information et sensibilisation des cuisiniers sur les denrées transformées **afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans le cadre du forum des cuisiniers.**

Le Département maintiendra par ailleurs son partenariat avec les communes en consolidant les modalités de fourniture de repas par les collèges aux communes dépourvues de solutions (11 situations).

4) Eduquer les collégiens à la citoyenneté

Nous nous devons de donner à nos jeunes les moyens d'être demain des citoyens éclairés et actifs, capable d'argumenter, de débattre et de s'investir dans la vie publique, de mieux appréhender les clés d'un monde de plus en plus complexe.

C'est pourquoi :

- La charte de la laïcité sera désormais inscrite dans les carnets de liaison,
- Des contacts seront pris avec le CIDFF pour envisager les moyens d'accroitre le nombre d'interventions de prévention des violences sexistes,
- Des actions seront engagées afin d'affirmer l'égalité garçons-filles et de lutter contre le sexisme. Ainsi, dans le dispositif de soutien aux sportifs de bon et haut niveau, il convient d'assurer la mixité chez les parrainés, la promotion 2021 des parrainés sportifs et du Club Tarn 2024 faisant l'objet d'une présentation à l'automne. Par ailleurs, la commission « Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons » du CDJ travaille déjà à l'élaboration d'une bande dessinée pour lutter contre les préjugés « filles/garçons ».
- L'opération « gestes qui sauvent » sera poursuivie et des réflexions sont en cours pour en envisager divers développement possibles

- Un nouveau site internet des musées avec un focus particulier sur l'action éducative sera mis en ligne afin de lutter contre l'illectronisme et favoriser la médiation en ligne. Par des ateliers menés dans les musées départementaux à destination des jeunes, les arts, les objets, l'histoire permettent de questionner la relation à la sphère publique.
- Une plateforme **de stages et d'emplois d'été a été proposée** : dans le cadre des séjours de vacances organisés par les bases départementales, un accueil de stagiaires et d'animateurs BAFA a été mis en œuvre.
- Les collégiens de 3ème ont l'obligation d'effectuer un stage d'observation en cours d'année scolaire. Il conviendra de faciliter leur recherche et de leur apporter une réponse rapide en leur permettant de s'inscrire sur une plateforme départementale.
- Le Département participera au financement du permis de conduire en échange d'une action bénévole (engagement citoyen) : Ainsi, l'engagement et l'autonomie des jeunes sapeurs-pompiers seront favorisées par une participation au financement du permis de conduire (12 000€ inscrits), **le règlement de ce nouveau dispositif sera présenté à la Commission Permanente de novembre**.

5) Sensibiliser les collégiens aux enjeux de développement durable

Les jeunes doivent être sensibilisés aux enjeux de développement durable pour être des adultes écoresponsables demain. **A ce titre, trois démarches seront mises en œuvre cette automne** :

- En partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais et la Direction académique, dans le cadre du programme Eco collèges 81, prise de contact avec les collèges à la rentrée scolaire, pour promouvoir les démarches d'éducation à l'environnement et notamment le programme Moby sur la mobilité voté lors de la commission permanente du 16 juillet dernier, démarche de santé environnementale avec un focus sur les perturbateurs endocriniens ;
- Un test sur un collège de l'équipement des collégiens en gourdes inox individuelles ;
- La réaffectation de l'actuel mobilier des Cèdres aux collèges tarnais et au secteur associatif local.

6) Contribuer à valoriser les métiers manuels auprès des jeunes

Le Département souhaite participer à une meilleure connaissance des métiers manuels par les jeunes, et s'attachera à promouvoir les initiatives innovantes qui renvoient une image positive des métiers et savoir-faire manuels.

7) Accompagner le développement de l'enseignement supérieur :

Afin de permettre aux étudiants tarnais de disposer de locaux adaptés à leur besoin et modernisés, les différentes opérations de construction et de réaménagement de locaux pour INU Champollion sur le site d'Albi seront finalisées. **Les projets qui devraient être retenus au titre du futur CPER 2021-2027 feront de notre Département, à l'exception de la Haute-Garonne et de l'Hérault, le premier bénéficiaire d'Occitanie en matière de soutien à l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Ce sont ainsi 5 projets qui sont concernés, 4 situés à Albi et 1 à Castres :

- l'**opération immobilière du « learning center »**, portée par l'Ecole des Mines (IMT d'Albi), pour un investissement de 4,2 M€, avec une participation départementale de 525 000 € ;
- **l'opération immobilière d'aménagement et de transition énergétique des locaux de l'IUT de Castres**, portée par l'Université de Toulouse 3, pour un investissement de 3,18 M€, avec une participation départementale de 525 000 € ;
- **l'opération immobilière de la résidence Nobel à Albi**, portée par le CROUS, pour un investissement de 1,92 M€;
- **l'opération d'équipements Biotechpro à Albi**, portée par l'INSA, pour un investissement de 600 000 €, avec une participation départementale de 100 000 € ;
- **l'opération d'équipements Fab&Carac4.0**, portée par l'Ecole des Mines (IMT d'Albi), pour un investissement de 1 M€, avec une participation départementale de 170 000 €.

Ainsi, au regard de ces propositions, **la participation du Département représenterait au total 1,416 M€ en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** dans le cadre du CPER.

8) <u>Poursuivre le déploiement des actions du Plan Tarn Jeunesse :</u>

Le Département s'engage au côté d'autres acteurs et partenaires, en faveur des jeunes de 11 à 25 ans, à travers un plan Tarn Jeunesse. Ce plan donnera aux jeunes tarnais les moyens de leurs engagements futurs en étant « à leur côté » sans faire pour autant « à leur place ».

Les prochaines actions engagées dès la rentrée seront les suivantes :

- La poursuite des réunions de travail avec les partenaires majeurs (Association des maires, CPAM, CAF, Education Nationale, MSA, Léo Lagrange),
- La préparation des 30 ans du Conseil départemental jeunes en 2022 et l'articulation de cette commémoration avec les actions du Plan Tarn Jeunesse,
- La préparation de rencontres territoriales entre partenaires jeunesse, en application du volet territorial du Plan.

Plus particulièrement, avec le Plan Tarn Jeunesse, adopté par notre Assemblée, ce sont l'ensemble de nos actions en faveur de la jeunesse qui sont ainsi mises en perspective selon une démarche participative, partenariale et territoriale. En particulier, de nombreuses actions de ce Plan favorisent l'engagement citoyen de nos jeunes, et je souhaite ici en rappeler quelques-unes qui ont déjà un début de réalisation, et qui témoignent de notre volonté, partagée avec tous nos partenaires, de faire de nos jeunes d'aujourd'hui les citoyens de demain.

- **Favoriser la participation des collégiens à la démocratie participative** : organisation des 30 ans du Conseil Départemental Jeunes (CDJ), avec en préalable une présentation des travaux du CDJ en Commission permanente

- **Conforter le déploiement des actions du Plan Tarn Jeunesse visant à favoriser et à soutenir l'engagement citoyen des jeunes,** avec notamment un soutien à leurs projets (y compris dans le cadre du budget participatif) et une incitation à leur engagement dans le milieu associatif et en faveur des questions environnementales.

V- CINQUIEME PRIORITE : L'INVESTISSEMENT

Je souhaite consentir un haut niveau d'investissement de plus de 500 M.€ sur le mandat, tout en maintenant nos grands équilibres budgétaires pour améliorer le quotidien de l'ensemble des Tarnais. Il convient en effet d'adapter nos infrastructures et notre patrimoine bâti aux enjeux de demain tout en assurant la pérennité du tissu économique locale au service de notre territoire.

1) Moderniser nos infrastructures en anticipant les futurs besoins en mobilité :

- **Désenclaver** le territoire vers les grands axes nationaux (A20 / A61 / A75) ;
- Sécuriser notre réseau **en décloisonnant** efficacement les pôles urbains majeurs du Département ;
- Maintenir notre effort sur la qualité des revêtements et la préservation de notre patrimoine ;
- Répondre aux besoins en mobilité alternative (circulations douces, aires de covoiturages,…).

Au cours des trois prochains mois, les premières études correspondantes à ces priorités seront engagées, à savoir :

- RD612 entre le giratoire de Garban et le carrefour avec la RD121 à Labastide Dénat.
- RD 964 : poursuite des études d'aménagement de la RD964 entre Gaillac et Graulhet avec une mise en enquête publique.
- RD 999 : études d'opportunité et de conception des créneaux de dépassement entre Gaillac et Montauban.
- RD 172 : études de conception de la mise aux normes des tunnels d'Ambialet, génie civil et équipements.
- RD 41 / RD 631 : études de conception du carrefour de Lombers.
- RD 988 études préliminaires du barreau de liaison vers A68 à Rivières et Lagrave en vue d'une mise à l'enquête publique en 2022 ou 2023.

En outre, le Département va entreprendre une nouvelle tranche de mise à 90 km/h de son réseau structurant. **Un dossier de dérogation va être adressé à la Préfecture pour une prise d'arrêté avant la fin d'année**. Cela concernera les RD112 entre Castres et l'A68, RD631 entre Réalmont, Graulhet et l'A68, RD600 entre Albi et Cordes, RD903 entre Albi et l'Aveyron, RD622 entre la Haute Garonne et Soual pour un linéaire total de 140 km.

Enfin, le Département poursuivra son action de soutien aux projets structurants portés par l'Etat que ce soit dans le cadre du PDMI et du futur Contrat de Plan Etat Région pour l'axe RN88 / A68 et l'axe RN112 ou pour l'autoroute A69 dont la concession est en cours d'attribution et pour laquelle la **participation financière du Département devrait être finalisée d'ici la fin de l'année**.

A ce titre, 'un plan pluriannuel des investissements routiers vous ai proposé à la présente session.

2) Adapter notre patrimoine bâti aux enjeux de demain

Les prochains mois verront ainsi l'engagement des opérations suivantes sur notre patrimoine bâti:

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Foyer de l'Enfance (4,8 M€) ;
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment de l'ancien IFSI pour y accueillir la Maison de l'Autonomie à l'horizon 2023,
- Fin de la première tranche de rénovation des galeries du musé-mine et enclenchement de la 2ème phase de travaux, pour une fin d'opération avant l'été 2022.
- Démarrage des travaux de sécurisation de l'ancienne école normale (consultation en cours, opération de 400 000 euros)
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le relogement du LAIT sur l'ancienne école Camille Claudel (opération à 1,2 M€)
- Démarrage des travaux sur les centres d'exploitation de Brassac, Montredon et Vabre. (500 000 €) ;
- Lancement des études pour la rénovation énergétique de l'hôtel du Département, pour en faire un bâtiment vertueux et exemplaire (réfection d'étanchéités, installation photovoltaïques, remplacement des menuiseries, isolation des façades et réfection des installations de chauffage).

VI- SIXIEME PRIORITE : LE SOUTIEN AUX COMMUNES

1) En matière de planification territoriale :

Dans le cadre de l'élaboration du **Contrat de Plan Etat-Région** (CPER) 2021-2027, nous participerons à la finalisation de la concertation en vue de sa **signature fin 2021/début 2022**, notamment pour ses volets culture et mobilité pour lesquels nous portons de nombreuses actions. Plus particulièrement, sur le volet ESRI, comme indiqué précédemment, (Enseignement Supérieur Recherche Innovation), nous validerons notre participation financière aux projets universitaires de Castres et d'Albi lors d'une commission permanente de l'automne 2021 pour un total d'aides départementales de 1,416 M€ (voir détail dans la priorité 4 – partie 6 « Accompagner le développement de l'enseignement supérieur »).

Enfin, nous procéderons au lancement avant la fin de l'année du projet de territoire sur le linéaire du tracé autoroutier entre Castres/ Mazamet et Toulouse.

2) En matière de solidarité territoriale et de soutien à l'économie locale:

De manière générale, nous pourrons signer la charte des territoires, et nous poursuivrons l'élaboration des contrats Atouts-Tarn, des contrats régionaux, des CRTE, des Petites villes de demain et des contrats de bourgs. Une réflexion est en cours sur une nouvelle dénomination de nos contrats, qui permettrait de répondre pleinement aux orientations de la charte des territoires. Enfin, à titre indicatif, ce seront **6 millions d'euros qui seront proposés à l'automne à la validation de la commission permanente pour aider les projets des communes et des intercommunalités**.

3) En matière d'assistance pour l'eau potable

Le Département poursuivra l'assistance aux collectivités locales pour assurer la sécurisation de la desserte en eau potable de son territoire par une **assistance directe à 11 collectivités d'ici la fin de l'année** et un ensemble d'actions d'animation de projets inter-collectivités (rivière Tarn, réseau de suivi, étude pérennisation alimentation en eau potable…).

4) En matière d'assistance technique aux stations d'épurations

Le programme d'intervention du SATESE se poursuit, **représentant sur l'année le suivi de 278 installations via 444 interventions de terrain**.

Le Département assurera également ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (accompagnement de travaux de créations ou rénovations de stations d'épurations, de réhabilitations de réseaux d'assainissements, études et accompagnement dans la mise en œuvre de schémas d'assainissement, accompagnement dans la gestion des boues);

5) En matière d'ingénierie territoriale

Le Département maintient sa présence auprès des communes et intercommunalités pour les assister techniquement dans la mise en œuvre de leurs projets. **D'ici la fin de l'année, ce ne sera pas moins de 150 dossiers qui seront accompagnés repartis dans les 9 domaines concernés** (Eau, environnement, voirie, archive, musées, sport et jeunesse, lecture publique, culture, solidarité territoriale) pour une durée d'activité estimée à environ une centaine de jours de travail.

6) En matière de culture

Plus que jamais, la culture représente un pan essentiel de notre société et se traduit par un soutien sans faille de notre collectivité aux communes tarnaises.

Dès la rentrée nous poursuivrons ou initierons :

- La professionnalisation des bénévoles et salariés des 64 bibliothèques communales et intercommunales constituant le réseau départemental par des actions de formation et d'accompagnement à la lecture publique. **Ainsi, dès cet automne, 6 dates sont programmées, avec en outre des interventions au titre de l'ingénierie pour accompagner les collectivités dans leurs projets de développement de la lecture publique.**
- L'établissement de partenariats avec les communes et les intercommunalités pour favoriser le développement de projets occitans sur les territoires, avec des conventions partenariales pour la mobilisation de l'occitan en faveur de la valorisation des territoires (49 communes tarnaises et une structure intercommunale sont déjà adhérentes de la marque territoriale « Tarn cœur d'Occitanie »).
- Le «faire vivre» des territoires en mobilisant leurs archives.

7) En termes d'investissement

Le Département accompagnera à hauteur de 12 M€ par an les communes et intercommunalités pour moderniser les écoles, terrains de sport, gymnases, piscines, lieux de culture, city-stade, les maisons de santé, et accompagner la pose de vidéo-protection dans les espaces publics (centres-bourgs, entrées des établissements scolaires, aires de co-voiturage…).

Plus particulièrement, les aides visant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux (mairie, école, église, cimetière,….) seront privilégiées, de même que la création de structures d'accueil de la petite enfance (à titre d'exemple 3 dossiers sont en cours d'instruction pour la création de 32 places d'accueil).

Le Département priorisera son intervention aux projets d'investissement liés aux déplacements doux (l'aménagement de sentiers de randonnée, pédestres ou à destination des vélos), les aires de covoiturage ainsi que les actions de désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraicheur.

Concernant les opérations de déplacements doux, l'attribution de la subvention départementale sera conditionnée au respect du cahier des charges départemental par le maître d'ouvrage.

En conséquence de ces priorisations, les critères d'attribution des aides départementales devront être modifiés en ce sens.

8) En matière de relance

Nous signerons **l'accord départemental de relance** négocié depuis des mois avec l'Etat et en assurerons la **mise en œuvre dès l'automne**. Cet accord exprime et consacre l'ambition commune de l'Etat et du Département d'apporter une réponse puissante et coordonnée aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le développement économique et l'emploi tarnais et en plaçant au cœur de l'action les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. L'engagement du Département s'élève à 106 M€ dont 47 M€ au titre de l'accord de relance sur la période 2021-2022 et la réalisation des opérations inscrites dans cet accord représente un montant de travaux de 163 M€ sur la période 2021-2026.

VII- SEPTIEME PRIORITE : LE NUMERIQUE

1) Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit :

Le déploiement du Très-Haut-Débit, réalisé par le titulaire de la Délégation de Service Public (DSP), Tarn Fibre, filiale du groupe SFR, s'accélère sur les mois à venir avec la construction de 30 000 prises supplémentaires d'ici fin 2021. L'objectif de l'achèvement du réseau d'ici fin 2022 demeure.

2) Accompagner aux usages du numérique

Un premier comité de pilotage du Schéma départemental des usages et services du numérique (SDUSN) se tiendra dès septembre afin de sélectionner les projets qui seront retenus pour faire l'objet d'une consultation citoyenne. Parmi ceux-ci :

- **Le recrutement de conseillers numériques ;**
- **La mise en place de la WIFI territoriale ;**
- **La création d'une fédération de tiers-lieux.**

L'ensemble de ces propositions fera l'objet d'une co-construction avec l'échelon local.

Le recrutement des conseillers numériques sera donc engagé. En terme d'exemplarité, une étude est engagée afin de proposer des solutions de réservations, billetteries et boutique en ligne pour faciliter l'accès aux musées départementaux.

3) Développer l'accès au réseau mobile

En 2021, le Département continue à œuvrer de manière volontariste dans cette politique encadré par l'Etat. L'équipe projet, composée de l'Etat et du Département, notamment, s'est réunie en juin afin de définir la liste 2022 du dispositif couverture ciblée. Une seconde réunion est programmée cet automne pour finaliser les projets sur la base de la dotation annuelle définitivement connue.

4) Conforter le rôle des archives départementales dans la transition numérique :

La préservation et la valorisation des archives restent des enjeux déterminants dans la transmission aux générations futures de la mémoire et du patrimoine de notre département, et représenteront un acteur majeur de la transition numérique.

Dès septembre nous en serons au stade de la préparation des phases test préalables à la mise en œuvre du système d'archivage électronique. Par la suite sera engagée la refonte du site internet des archives, et le développement de services interactifs.

Enfin l'opération s'achèvera par la migration du moteur de recherche.

VIII- HUITIEME PRIORITE : LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

1) Améliorer la qualité du réseau routier

Le créneau supplémentaire entre Réalmont et Vénès sur la RD 612 a été mis en service, démonstration de la capacité du Département à porter des opérations ambitieuses d'aménagements dans des délais serrés.

De même, la RD 903 entre Albi et Réquista a été sécurisée en limite de département au niveau du Dourn par la rectification de deux virages et d'un carrefour dangereux.

Les tunnels d'Ambialet sur la RD172 sont en cours de mise en sécurité. Cette opération va entrer dans une première phase active avec la création de quatre aires de retournement et la mise en place de gabarits d'accès. Les travaux de sécurisation et de mise aux normes seront réalisés en 2022 et 2023, pour limiter la durée de la coupure de la voirie.

Par ailleurs, des aménagements localisés de sécurisation seront réalisés d'ici la fin de l'année 2021 :

- RD622 au Bez avec la création d'un carrefour tourne à gauche ;
- RD18 à Gaillac avec la création d'un giratoire d'accès aux installations de Surplus Auto et Moto ;
- RD71 à Lombers avec la création d'un giratoire au carrefour avec la RD41
- la RD631 à Puybegon, avec la création d'un carrefour tourne à gauche ;

2) Maintenir l'effort sur l'entretien des chaussées

Le Département consacre désormais chaque année plus de 11 M€ à l'entretien des revêtements de son patrimoine routier. Le programme de revêtement, en cours sur l'ensemble des cantons, comprends pas moins de 80 opérations, pour 143 kms de travaux, dont les plus conséquentes sont :

- RD18 à Gaillac entre les giratoires de la RD600 et de la RD922.
- RD 612 entre Saint Amans Soult et le Lycée Forestier
- RD 622 sur la commune de Fontrieu

Ces travaux permettent en outre la mobilisation de techniques innovantes favorisant la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

- **Ainsi, le chantier de la RD89 entre Gourjade et les Salvages a été exécuté avec 100 % d'enrobé recyclé pour l'assise et le revêtement a été réalisé avec une machine à haut rendement Granuchape.**

3) Assurer la pérennité du patrimoine

Les opérations de réparations d'ouvrage d'arts et de dégâts suite à des périodes d'intempéries se poursuivent. Elles portent principalement sur le pont de Brens, la réparation et remise en service des RD45, 33, 14,12, 34, 50b, 53 sur les communes de Castres, Réalmont et Cordes, ce pour un montant de 2 M€.

Les travaux de réparation de plusieurs ouvrages d'arts sur les RD110, 12, 115, 81 sur les communes de Lacaze, Payrin, Rabastens et Penne seront également réalisés ce pour un montant de 500 000 € d'ici fin 2021.

IX- NEUVIEME PRIORITE : LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1) S'engager fermement vers les énergies alternatives.

La transition énergétique est une réalité dans le Tarn, qui se veut exemplaire en ce domaine :

Ainsi, 16 centrales photovoltaïques seront installées d'ici la fin de l'année sur nos collèges et les études pour la seconde phase de déploiement (10 collèges supplémentaires) seront achevées. Ce qui permettra également une revente des surplus de production et donc une recette supplémentaire pour le Département.

Par ailleurs, le Département s'engagera volontairement dans la création d'une Société d'Economie Mixte permettant de financer des projets locaux de développement des énergies renouvelables dont les statuts seront votées en session cet automne ils s'inscrivent pleinement dans les priorités européennes, nationales et régionales. Pionner dans le domaine de l'Hydrogène, le territoire doit le rester. A ce titre, deux réponses à des appels à projet régionaux sont en cours d'analyse pour maintenir le Tarn en tête des départements novateurs et attractifs. Vous serez saisi, avant la fin de l'année, d'un plan départemental de l'hydrogène vert.

A travers la mise en place du guichet unique de la rénovation énergétique, le Département s'est engagé dans l'enjeu national de la réhabilitation thermique des logements du parc privé et a conforté son rôle en matière de lutte contre la précarité énergétique et de transition énergétique. Afin de réussir ensemble le défi d'assister les collectivités et les habitants dans la mise en œuvre des actions du Guichet Unique, le Département s'engage dans la formalisation de la Maison de l'Habitat mutualisant les équipes dédiées du CAUE et de l'ADIL.

Après une première étape permettant une entrée unique sur les questions relatives à la rénovation énergétique et la mise en place d'un service identique aux Tarnais, ces prochains mois verront le déploiement d'un calendrier d'animations territoriales dédiées, en lien avec les EPCI.

2) Mettre en œuvre concrètement la transition écologique

Notre engagement pour un développement durable de notre territoire reste associé à la continuité de notre politique en matière d'eau et d'environnement, et aux convictions profondes que nous portons pour construire un territoire d'avenir à l'ensemble des Tarnaises et des Tarnais. C'est pourquoi, les premières actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens seront engagées dès cet automne :

- **Lancement de l'appel à candidature « ma crèche sans perturbateurs endocriniens » (rapport CP septembre 2021 prévu)** avec l'organisation d'une visio-conférence sur la présentation du programme et de la réflexion sur les pratiques alternatives en matière d'entretien des locaux du Département,
- **Poursuite de la préparation avec le Réseau Environnement Santé (maître d'ouvrage) du colloque « habitat, maladies infantiles et perturbateurs endocriniens » qui doit se tenir en 2022 à Albi (date à déterminer).**

Conformément à mon engagement pris en 2020, traduit par le vote en juillet 2020 du Plan Tarn à Vélo, les actions pour promouvoir la pratique du vélo sur notre territoire, vient s'accélérer avec la mobilisation de 2 M.€/an, tant pour des pratiques alternatives aux déplacements motorisés que pour le loisir et la promotion du sport Santé sont en cours et se concrétiseront cet automne par :

- La poursuite des démarches administratives en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de la phase 2 du chemin des mineurs ;
- La poursuite de la réalisation du tronçon entre Cap Découverte et Blaye les Mines ;
- Les études de la réalisation d'un itinéraire entre le Parc Naturel Régional et Sorèze ;
- Les études de l'itinéraire Viane – Lacaune ;

Par la suite un réseau départemental se déploiera sur notre territoire.

3) Préserver la ressource en eau

Notre politique volontariste et ambitieuse en matière de ressource en eau se déclinera avec la même dynamique soutenue. Ainsi :

La volonté de maîtriser la gouvernance locale de la ressource en eau sur notre territoire se traduira par **l'examen d'un projet de statuts de l'association interdépartementale pour la gestion quantitative sur le bassin Tarn Aveyron**, dont le principe a déjà été acté. Ces statuts seront proposés à l'Assemblée d'ici fin 2021,

La réflexion sur l'actualisation des dispositifs de soutien d'étiage (conventionnement, tarification) sera engagée d'ici la fin de l'année avec nos partenaires,

L'Observatoire départemental de l'Eau fera l'objet d'une communication élargie auprès de nos partenaires,

Une actualisation du cadre conventionnel avec l'ensemble des syndicats mixtes de bassin sera proposée.

4) Valoriser les espaces naturels

La menace d'extinction pèse sur de nombreuses espèces animales et végétales, alors même que nous découvrons chaque jour les services rendus par cette biodiversité dans notre cadre de vie. L'engagement de notre collectivité en faveur des espaces naturels doit rester ambitieux, à l'image du schéma départemental adopté en 2020. Nous poursuivrons nos actions en vue de favoriser la connaissance des espaces naturels tarnais et sa diffusion la plus large possible, à valoriser le patrimoine naturel exceptionnel tarnais, en particulier sur les sites dont le Département est propriétaire, et à le faire découvrir à tous les publics, dans une dynamique scientifique, pédagogique et récréative, tout en menant des actions concrètes, lisibles et efficaces:

- Diffusion et présentation à la nouvelle Assemblée, aux partenaires et aux Tarnais du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn,
- Elaboration d'une application numérique destinée à promouvoir les Espaces Naturels Sensibles,
- Dans le cadre de la co-animation de la Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de natures (CDESI), poursuivre la réflexion sur les activités de pleine nature en espaces naturels par l'élaboration de procédures et la mise en place d'un parcours permanent de course d'orientation en forêt départementale de Sérénac et la rénovation de celui de la forêt départementale de Sivens,
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Odoulou
- Incorporation des « Dunes de Marnaves »parmi les sites à préserver avec création d'un itinéraire sécurisé ;
- Proposer un projet de valorisation économique du Conservatoire Départemental d'Espèces Fruitières et Vignes Anciennes (partenariat avec les acteurs économiques locaux, les collèges, les bases départementales…)
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation pour le citoyen Tarnais (animation nature sur les espaces naturels, les rendez-vous d'automne au Conservatoire d'espèces fruitières et vignes anciennes),
- Déploiement dès cet automne du programme « un arbre/un collégien », avec pour objectif la plantation de 20 000 arbres.
- Structuration d'un plan de communication relatif aux actions du Département en matière de biodiversité.

X- DIXIEME PRIORITE : L'ECONOMIE LOCALE

1) En matière d'appui au développement agricole et agroalimentaire

La politique départementale de soutien aux acteurs des secteurs agricole et agro-alimentaire permet un accompagnement adapté à leurs besoins et enjeux de développement. **Plus particulièrement, l'automne 2021 verra la mise en place de nouveaux outils** :

- l'expérimentation d'Agrilocal avec les partenaires et sur les territoires (coup d'envoi donné lors des Rencontres Rest&Co le 15 septembre 2021) ;
- la mise en place des premiers casiers connectés du Tarn (drive fermier) ;
- le développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) à toutes les filières tarnaises (exemples : Ail Rose de Lautrec, Veau d'Aveyron et du Ségala…) ;
- le soutien renforcé à la filière viticole à travers le financement du fonds de soutien aux agriculteurs touchés par le gel (105 dossiers) ainsi qu'à travers la mise en place d'un séminaire dédié à la profession qui permettra d'envisager des solutions d'avenir ;
- le renforcement de la promotion des produits tarnais par un soutien plus fort aux différentes filières tarnaises, par exemple avec des aides départementales en investissement (achat de matériels) pour la vente directe et le maraîchage. 500 000 € par an y seront consacrés.

Par ailleurs, nous souhaitons réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'une Politique de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur des territoires souvent victimes d'enjeux spéculatifs. Après accord des communes, cela devrait aboutir à la délimitation de périmètres d'intervention et de programmes d'actions très opérationnels (PAEN) (enjeu fort avec le développement par exemple de zones de maraîchage et avec les projets alimentaires territoriaux du département). La commune de Lescure d'Albigeois pourrait en être une collectivité test.

2) En matière d'appui au développement touristique :

Comme vous le savez, nous sommes un Département actif dans ce domaine.

En cet automne 2021, plusieurs actions phares seront conduites. Nous relancerons la campagne de soutien financier aux hébergeurs touristiques tarnais (FDIT - doté d'un million d'€). A partir du bilan d'une année de mise en œuvre dans le cadre du plan de soutien, nous adapterons le dispositif aux attentes nouvelles des prestataires et nous assurerons la promotion du dispositif auprès des acteurs du tourisme (les différentes filières). Nous renforcerons également la campagne marketing « le Tarn vous veut du bien » auprès notamment des clientèles dites de proximité. Nous poursuivrons le développement de la marque territoriale « Tarn Cœur d'Occitanie » et le tourisme culturel occitan dans le Tarn (mise à jour du site dédié ; valorisation des 450 adhérents à la marque ; poursuite du financement départemental de 80% aux communes pour l'installation de panneaux d'entrée d'agglomération en occitan). Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Destination Campagne » du mois de novembre 2021 à Mazamet, la promotion des entreprises et des savoir-faire locaux (entreprises du numérique, etc.) en partenariat avec la CCI sera assurée. Il s'agit là d'une nouvelle opération. Enfin, sur la partie sports de nature, qui participent pleinement de l'offre touristique tarnaise, nous proposerons l'organisation d'une plénière de la Commission des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

3) En matière d'appui au développement culturel et patrimonial, vecteur de développement économique :

Deux sites majeurs du Tarn sont à accompagner particulièrement en cette fin d'année sur des opérations structurantes pour leur développement futur : l'Abbaye-Ecole de Sorèze (engagement des travaux pour la rénovation de l'hôtel restaurant) et le Palais de la Berbie (poursuite des travaux de rénovation en cours).

XI- ONZIEME PRIORITE : RESTER LE PARTENAIRE DU MILIEU ASSOCIATIF CULTUREL et SPORTIF TARNAIS

1) Garantir un soutien financier pour les associations sportives et culturelles

Le soutien à nos associations culturelles et sportives représente, plus que jamais, un axe majeur de nos politiques publiques visant à favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, sur l'ensemble du territoire départemental.

- Le soutien départemental aux structures culturelles et sportives s'établit, en 2021, à 6 M€ (hors Jeunesse et fonds de soutien COVID). En 2021, les moyens consacrés à la culture et au sport ont été renforcés de manière conséquente, et ont permis le maintien en activité de ces deux secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire. Cet effort et cet accompagnement seront maintenus.
- Afin de développer le partenariat avec le monde associatif, le Département procédera à la signature des conventions régissant la domiciliation et l'utilisation des archives départementales par les associations.
- Soutien aux associations : mettre à disposition des jeunes saisonniers pour favoriser le maintien de manifestations culturelles et sportives en période post-Covid.

2) Proposer une offre culturelle gratuite pour tous avec accès aux ressources numériques de la Médiathèque départementale

La politique culturelle départementale vise à favoriser l'accès pour tous à une offre culturelle gratuite et de qualité. Les ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale en témoignent : presse, livres en streaming et téléchargement, ouvrages et périodiques pour la jeunesse, vidéo à la demande, autoformation, complètent l'offre « traditionnelle » de la Médiathèque départementale avec 177 000 documents prêtés aux bibliothèques locales.

Afin de favoriser l'accès à la culture pour tous, trois manifestations sont proposées sur le territoire départemental : rencontres d'auteurs de polars dans 8 communes, le festival de Contes en balade et le Mois du Film documentaire.

Contes en Balade, 21 spectacles pour tous les âges et deux balades contées, permet de perpétuer la tradition orale tout en faisant découvrir sa dynamique contemporaine. Inscrit dans le paysage culturel tarnais à l'automne, le festival fédère le réseau des bibliothèques et contribue à l'animation et au dynamisme des territoires. Son public d'environ 1500 personnes est prêt à découvrir cette nouvelle programmation qui cette année, met l'accent sur la langue occitane.

Enfin, seront mises en place des actions particulières en matière d'animation auprès des EHPAD et des collèges, mobilisant contes, lectures, et dispositifs de médiation tel le dispositif « 1, 2, 3 albums ».

3) Poursuivre le soutien à la Scène Nationale, au Centre d'Art Le Lait et aux festivals

Afin de favoriser une offre culturelle diversifiée, de qualité et territorialisée, le Département apporte un soutien renforcé à la Scène Nationale d'Albi TARN, au Centre d'Art Le Lait, ainsi qu'aux festivals.

Ainsi, le rayonnement départemental de la Scène Nationale d'Albi franchira une étape supplémentaire dès cet automne par une programmation renforcée du dispositif de diffusion « Au Fil du Tarn » en direction des communes et des EPCI, avec une tournée de 19 dates sur l'ensemble du territoire départemental. Pour mémoire, le soutien départemental à la Scène Nationale d'Albi est en augmentation de 35 000€ en 2021. Elle s'appellera désormais la Scène Nationale Albi-Tarn.

S'agissant du Centre d'Art Le Lait, le soutien départemental qui s'établit en 2021 à 135 000€, vise par ailleurs à garantir au Lait de disposer de locaux adaptés. C'est ainsi que le Département a engagé le processus destiné à reloger le Centre d'art dans les locaux de l'ancienne Ecole normale, pour un coût prévisionnel de travaux de 1 200 000€. L'opération s'engagera à la rentrée avec les premières études architecturales.

Enfin, le soutien départemental aux festivals permet la tenue, cet automne, d'une vingtaine de festivals dans les domaines de la musique, du cinéma, de la lecture publique et de l'art contemporain. Au total, 40 festivals bénéficieront chaque année d'un soutien départemental.

4) Développer une ouverture culturelle en direction de la jeunesse et de tous les publics

La culture est plurielle, elle se doit ainsi de proposer à nos jeunes et à tous les publics une offre diversifiée, de qualité, et accessible à tous.

- L'artothèque départementale, qui permet de faire connaître de multiples œuvres à tous les publics et plus particulièrement aux jeunes, fait l'objet de nombreux prêts sur l'ensemble du territoire départemental. Ce sont 85 établissements scolaires et 6 500 jeunes qui bénéficient des 400 œuvres de l'artothèque. Afin d'enrichir l'offre culturelle disponible, de nouvelles acquisitions seront réalisées puis mises à disposition du public. Avec l'appui du Centre d'art Le Lait, la sensibilisation des jeunes tarnais à l'art contemporain sera facilitée par le prêt des œuvres aux collèges, écoles, réseaux d'écoles, et médiathèques.
- L'opération « Contes en balade » qui propose 17 spectacles tous publics à l'automne, contribue au développement d'une culture ouverte sur le monde qui sollicite l'imaginaire du spectateur. Pour mémoire, cette opération a rassemblé 1675 spectateurs en 2020, dont 240 au titre de la petite enfance, tous les spectacles étant complets.
- Afin de développer les liens avec l'Université Champollion et valoriser l'histoire et les archives tarnaises, les Archives départementales accueilleront des étudiants de licence 3, mention archives et histoire pour des cours, et participeront à leur contenu. Les stagiaires seront en outre accueillis dans ce cadre, permettant ainsi d'assurer une présence affirmée des archives du Tarn dans les travaux universitaires.

5) S'engager auprès des collégiens en proposant des ateliers artistiques avec des artistes professionnels, en lien avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et l'ADDA

L'éducation artistique et culturelle (EAC) doit devenir un axe majeur de la politique culturelle départementale. Cet engagement fort sera renouvelé cet automne par un soutien aux projets présentés par les associations et les collèges, l'éducation artistique et culturelle pour un soutien annuel de 550 000€. Plus particulièrement, à titre d'illustration des démarches engagées, il convient de citer le rapprochement entre la Scène Nationale d'Albi future Scène Nationale d'Albi-Tarn et l'ADDA du Tarn dans le domaine du théâtre, avec la création d'un nouveau dispositif « **Tous au théâtre** ». Cette démarche va permettre à 10 collèges (notamment : Collège Louisa Paulin, Réalmont ; Collège Renée Taillefer, Gaillac ; Collège les Clauzades, Lavaur ; Collège Saut de Sabo, Saint-Juéry ; Collège Jean-Jaurès, Albi ; Collège Aristide Bruant, Albi ; Collège Eustache de Beaumarchais, Valence-d'Albigeois…) et 26 classes de bénéficier d'ateliers de pratique avec des artistes professionnels, de sorties au spectacle et de participer aux Rencontres départementales. De même, le dispositif « Orchestre à l'école » avec l'ADDA du Tarn et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT) seront poursuivis, avec les collèges Les Clauzades à Lavaur et du Montalet à Lacaune qui bénéficie d'un soutien départemental de 30 000€. Ce dispositif a pour objectif de permettre la pratique instrumentale (cuivres et percussions) pour les élèves parfois éloignés de la culture, notamment ceux bénéficiant d'une scolarité en classe d'enseignement adapté (SEGPA).

L'Orchestre à l'école constitue ainsi pour les collèges un véritable projet à la fois culturel, pédagogique et social.

6) Moderniser les musées départementaux

Nos trois musées départementaux représentent un pan essentiel de notre politique de préservation et de valorisation de notre patrimoine, qu'il soit industriel ou littéraire, matériel ou immatériel. Afin de continuer à mettre ce patrimoine à disposition de tous et renforcer son attractivité, j'ai souhaité mettre en œuvre un processus de modernisation de nos musées.

- Poursuivre l'intégration du numérique dans la scénographie des espaces muséaux, tel qu'initié au Musée Mine dans la perspective de sa réouverture après travaux,
- Engager les études sur un portail de présentation des collections des musées départementaux et des musées partenaires, pour une visibilité accrue sur le patrimoine tarnais et dans la perspective d'élaborer des visites virtuelles.
- Engager les études sur les travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil du public et sur la modernisation des supports de présentation des collections.

7) Faire du sport un outil au service de la santé et du tourisme :

Avec le label « Tarn Terre de Jeux 2024 », nous consacrons et nous renforçons une politique sportive dynamique, partenariale, et présente sur tout le territoire départemental. Aujourd'hui, mais encore plus demain, le sport aura contribué à une plus grande cohésion sociale en même temps qu'il constitue déjà un formidable outil *de solidarité humaine et territoriale.*

- Faire vivre le label « Tarn Terre de Jeux 2024 »
- Présentation du bilan de la Caravane à la rentrée.
- Préparation de la Caravane 2022, avec identification des étapes.
- Constitution de l'équipe du TARN pour PARIS 2024.
- Encourager la pratique sportive et l'accès aux clubs
  - Contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en lien avec les comités départementaux.
  - Favoriser un développement équilibré des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire et la prise en compte de la diversité des pratiques par : un soutien à l'organisation de manifestations de proximité, un soutien financier et une aide au montage de projets pour les manifestations nationales, nationales Elite, internationales ou de caractère exceptionnel (Trophées du sport tarnais), et par un soutien aux clubs engagés dans la performance et évoluant en championnats nationaux à travers des contrats d'objectifs conduisant à l'obtention de labels départementaux.
  - Contribuer à un équipement sportif de qualité, par un soutien financier aux associations propriétaires ou gestionnaires d'équipements sportifs et socio-éducatifs, et par un soutien financier aux comités sportifs ou aux clubs locaux pour l'acquisition de matériel mutualisable ou de matériel dédié à l'apprentissage.
  - Coordonner l'offre sportive faite aux collégiens tarnais, par le lancement du projet de l'UNSS « Santé UNSS Tarn », en partenariat avec le CDOS, pour tester la forme des 6èmes des collèges labellisés Génération 2024, et ensuite proposer aux plus sédentaires d'entre eux une nouvelle activité « Sport santé-bien-être » au sein de l'UNSS.
  - Promouvoir les sports de pleine nature en partenariat avec le CDT : pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, le Département a créé la démarche qualité « espaces sports nature », document qui liste les différents critères à respecter pour que l'espace de pratique soit qualifié comme étant de qualité.
    L'objectif est d'inscrire les espaces, sites ou itinéraires respectant l'ensemble des critères de la démarche qualité au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) s'il s'agit d'un itinéraire de randonnée ou au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) pour tous les sports de nature.

    Le CDT assure ensuite la promotion de ces différents espaces, sites ou itinéraires, favorisant par conséquent la promotion des sports de nature du territoire.
  - Développer le sport santé : dans le cadre de notre partenariat avec le CDOS, labellisé Maison Sports Santé cette année, l'objectif est de favoriser l'accompagnement à la pratique physique régulière, dans les secteurs ruraux, des tarnais éloignés d'une pratique d'activité physique, en développant des sections « sports santés » au niveau des associations sportives locales (lien entre le secteur médical, le pratiquant et l'association sportive locale). Pour compléter ce dispositif, des programmes d'activités physiques en direction de la population séniors des plus de 60 ans sont mis en place sur le territoire aux côtés des associations et des différentes institutions.

8) Soutenir l'enseignement de l'occitan et développer la connaissance de l'occitan via les médias

Mobiliser la ressource occitane de façon transversale et durable afin de renforcer la valorisation des territoires et l'offre de services publics au bénéfice de tous les citoyens : tel est l'objectif central du *Schéma Stratégique Départemental de Développement de l'Occitan 2019-2025*. Dans ce cadre, des actions seront impulsées dans les 3 mois à venir dans les secteurs de l'enseignement et des médias :

- Mise en œuvre de la « Convention académique pour l'enseignement de l'occitan » afin de développer l'ouverture de classes et de l'option « occitan » dans les collèges tarnais ;
- Diffusion auprès des enseignants et des associations occitanes tarnaises du livret « Mes 1000 premiers en occitan » réalisé dans le cadre du partenariat entre le Département du Tarn et le CNRS ;
- Valorisation des adhérents à la marque territoriale « Tarn, cœur d'Occitanie » dans le cadre d'émissions radiophoniques, de sites web et d'articles de presse.

XII- DOUZIEME PRIORITE : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Lancement du premier Budget Participatif Tarnais : avec 1 million d'euros, que feriez-vous pour le Tarn ?

Dans la trajectoire initiée par la concertation Tarn 2030, le Conseil départemental du Tarn a mis en œuvre une expérience unique de démocratie participative : **le Budget Participatif Tarnais.**

Le Budget Participatif Tarnais est un **processus de démocratie participative** qui repose sur le principe suivant : **le Département du Tarn finance mais la population tarnaise choisit** sur la base de projets proposés par les Tarnais eux-mêmes. Il permet aux Tarnaises et aux Tarnais, justifiant d'un lien de domiciliation avec le Tarn, de proposer des projets mais aussi de choisir, par l'intermédiaire de leurs votes, des projets d'intérêt général ou local pour le département du Tarn, ses cantons ou ses territoires.

Le montant affecté à cette édition du Budget Participatif Tarnais est de

1 000 000 €. Ce montant a été divisé afin que les 23 cantons du département aient au moins un projet élu. **Cela fait donc 40 000€ par canton.**

Deux projets à portée départementale pourront également être élus en fonction du nombre de suffrages exprimés.

Les projets accepté dans le cadre du Budget Participatif Tarnais doivent entrer dans les principaux champs d'actions du Département **: développement durable ; développement local et touristique ; solidarités humaines, jeunesse, éducation ; sport culture et patrimoine.**

Les Tarnaises et les Tarnais peuvent déposer un ou plusieurs projets sur la plateforme numérique. Les citoyens et les associations à but non-lucratif peuvent participer au Budget Participatif Tarnais.

Rendez-vous sur https://budgetparticipatif.tarn.fr/

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, nous sommes prêts pour engager les propositions avancées lors de la dernière campagne pour les élections départementales. Elles produiront leurs effets soit immédiatement soit à moyen terme et verront s'agréger, au fil du temps, de nouvelles politiques axées autour d'une idée simple : Construire le Tarn de demain.

Néanmoins, je suis convaincu que cela ne sera possible qu'en trouvant de nouvelles formes d'association de nos concitoyens à la construction des politiques publiques.

Notre monde est de plus en plus complexe, voire inquiétant, et l'ensemble des décideurs publics ou privés ne retrouveront la confiance des français que si ceux-ci ont conscience d'être écoutés. C'est le défi majeur que les démocraties occidentales, aujourd'hui fragilisées, se doivent de relever, l'avenir de nos enfants en dépend.

Pour ma part, à l'échelle du Tarn et avec l'appui renouvelé des tarnaises et des tarnais, c'est ce à quoi, modestement mais fermement, je vais m'employer dans ce mandat qui débute, car l'avenir n'est jamais écrit d'avance.

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

1/08. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT - ANNÉE 2020

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Présents :	MMES BELOU, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, ET REDO, MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Absents représentés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), MME BUGIS (POUVOIR À M. BOUSQUET), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	MME MASSOUTIE-GIRARDET ET MME ROUANET-ASTRUC

Le Conseil départemental,
Vu l'article L 3121-21 du Code général des Collectivités territoriales qui dispose que *"chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par rapport spécial, de l'activité des services départementaux et des organismes qui dépendent de celui-ci",*
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

– **DONNE ACTE** à M. le Président du rapport d'activité ci-annexé des services du Département pour l'exercice 2020.

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021
Affichée le :
27 Septembre 2021
N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13818101a7bd-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

rapport annuel 2020

DÉPARTEMENT DU TARN

« Vivre ensemble le Tarn »

COVID-19

Un plan de soutien offensif de 31M€

2020 SOMMAIRE

LE DÉPARTEMENT, UNE INSTITUTION DE PROXIMITÉ 2
LES CHIFFRES CLÉS 4
LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT 6
COVID-19 : PLAN DE SOUTIEN 8
LE TARN : SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE 10
LE TARN : ATTRACTIVITÉ ET AMBITION 26
LE TARN : DYNAMISME ET DIVERSITÉ 50
LE TARN : PERFORMANCE ET AVENIR 66
LES TEMPS FORTS 81
RAPPORT FINANCIER 82
GLOSSAIRE 87

DÉPARTEMENT DU TARN

ISSN 2553-6303
Crédit photos couverture : stock.adobe.com - W PRODUCTION • Crédit photos : Romain Massol / Xavier Floutard / pixabay.com/fr

Le rapport d'activité de l'année 2020 reflète principalement la capacité de notre collectivité à s'être mobilisée dans un contexte inédit, celui d'une pandémie virale, qui nous a tous impactés.

Je remercie les agents et les élus, pour l'immense travail accompli au cours de cette année 2020 en assurant la continuité des services.

Dès le premier jour de la crise sanitaire, le Conseil départemental s'est pleinement investi avec un plan de soutien de 31 millions d'euros et 88 mesures afin de garantir les solidarités humaines et sociales pour amortir les chocs sociaux et économiques.

Nous nous sommes saisis de l'urgence sanitaire pour protéger, rassurer et distribuer aux Tarnaises et aux Tarnais du matériel de protection aux intervenants à domicile, dans les EHPAD, les établissements médico-sociaux, les collèges (masques, blouses gel..) et des tablettes aux personnes âgées en établissement pour maintenir le lien avec les familles.

Réactivité, innovation et proximité ont été les maîtres-mots des services du Département durant toute l'année 2020 pour permettre au Département d'assurer toutes ses missions d'intérêt général en faveur des populations les plus fragiles (personnes âgées et handicapées), de faciliter la reprise de l'emploi pour les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux mais aussi d'aider tous les secteurs touchés par des difficultés sociales et économiques : BTP tarnais, agriculture et viticulture, filière touristique, associations culturelles, sportives et de jeunesse...

En matière de santé, nous avons pu mesurer combien son accès est un droit à défendre et à promouvoir. Nous avons pour cela doté notre Plan Tarn Santé, d'un million d'euros supplémentaire tous les ans (soit 3 millions/an) pour renforcer l'attractivité médicale de notre territoire.

Malgré ce contexte sanitaire, nous avons réussi à conforter nos missions et les projets engagés ont été poursuivis. En 2020, nous avons ainsi continué d'investir (+10 millions/2019) pour amener en 2022 la fibre dans tous les foyers et toutes les entreprises, accompagner les communautés de communes et les communes dans leurs projets (12,5 millions d'euros), poursuivre les chantiers routiers engagés sur la RD 612 entre Albi et Castres (6,5 millions d'euros avec un nouveau créneau de dépassement) et la RD 964 entre Graulhet et Gaillac (2,5 millions d'euros).

Nous avons dans le même temps adopté un plan pluriannuel d'investissement volontariste dans les collèges, d'un montant de 84,3 millions d'euros sur la période 2020-2030 afin de mener plusieurs opérations importantes : création du futur collège à Castres, lancement d'un plan photovoltaïque dans tous les collèges publics (5 millions d'euros 2020-2021).

Durant cette année 2020, notre objectif a toujours été clair : protéger et accompagner les publics les plus fragiles, avoir un rôle de facilitateur aux côtés de l'Etat et des autres collectivités et dans le même temps préparer l'avenir.

Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn

L'Assemblée départementale est composée de 46 Conseillers départementaux : 23 Conseillères et 23 Conseillers

L'Assemblée départementale est composée de 46 Conseillers départementaux : 23 Conseillères et 23 Conseillers, élus pour six ans au suffrage universel direct. **Elle est actuellement présidée par Christophe RAMOND, assisté de 13 vice-Président(e)s.**

Dans chaque canton, le Conseiller et la Conseillère départementale élus remplissent un rôle de proximité. Ils représentent le Département auprès de nombreuses instances.

LE PRÉSIDENT
Élu par ses pairs pour six ans, il prépare, oriente et exécute les décisions de l'Assemblée départementale. Il organise les travaux de l'Assemblée ; il la convoque, fixe son ordre du jour, préside les séances et fait procéder aux votes. Il prépare les projets de délibérations soumises aux votes de l'Assemblée plénière. Il dirige l'administration départementale.
Il représente le Département dans ses relations avec l'État, les autres collectivités territoriales et les organismes associés au Département.

LES 13 VICE-PRÉSIDENT(E)S
Ils assistent le Président dans la définition et l'exécution des politiques départementales.

LES 46 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Ils débattent et décident des actions du Département.
Ils participent à la Commission Permanente.
Ils votent le budget.
Ils sont répartis en 4 commissions organiques spécialisées qui étudient et expertisent les dossiers pour faciliter la prise de décision du Conseil départemental et faire avancer les projets :
- commission Finances et Administration départementale,
- commission Cohésion Sociale,
- commission Cohésion Territoriale,
- commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative.

LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN 2020

• **Quatre réunions du Conseil départemental :**
Orientations budgétaires (7 février), Budget primitif (7 mai), Décision modificative n° 1 et Rapport d'activité du Département (3 juillet), Décision modificative n° 2 (13 novembre).

• **Dix réunions de la Commission permanente :**
17 janvier, 7 février, 13 mars, 7 mai, 12 juin, 3 juillet, 7 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

• **498 délibérations** ont été adoptées.

Les 46 Conseiller(e)s départementaux du Tarn 2020

ALBI 1

Marie-Louise **AT** — Michel **FRANQUES**

ALBI 2

Nathalie **BORGHESE** — Éric **GUILLAUMIN**

ALBI 3

Éva **GÉRAUD** — Christophe **RAMOND**

ALBI 4

Élisabeth **CLAVERIE** — Patrice **BÉDIER**

CARMAUX 1 LE SEGALA

Sylvie **BIBAL-DIOGO** — Guy **MALATERRE**

CARMAUX 2 VALLÉE DU CÉRON

Aline **REDO** — André **FABRE**

CASTRES 1

Nathalie **DE VILLENEUVE** — Michel **MONSARRAT**

CASTRES 2

Régine **MASSOUTIÉ-GIRARDET** — Serge **SERIEYS**

CASTRES 3

Isabelle **ESPINOSA** — Christophe **TESTAS**

LES DEUX RIVES

Monique **CORBIÈRE-FAUVEL** — Christophe **HÉRIN**

GAILLAC

Evelyne **BRETAGNE** — Francis **RUFFEL**

GRAULHET

Florence **BELOU** — Max **GUIPAUD**

LE HAUT DADOU

Françoise **BARDOU** — Éric **PUJOL**

LES HAUTES TERRES D'OC

Brigitte **PAILHÉ-FERNANDEZ** — Philippe **FOLLIOT**

LAVAUR COCAGNE

Émilie **AUSSAGUEL** — Joseph **DALLA RIVA**

MAZAMET 1

Christelle **CABANIS** — Didier **HOULÈS**

MAZAMET 2 VALLÉE DU THORÉ

Florence **ESTRABAUD** — Daniel **VIALELLE**

LA MONTAGNE NOIRE

Claudie **BONNET** — Michel **BENOIT**

LE PASTEL

Anne **LAPERROUZE** — Jean-Luc **ALIBERT**

PLAINE DE FAGOLET

Catherine **RABOU** — Laurent **VANDENDRIESSCHE**

LES PORTES DU TARN

Dominique **RONDI-SARRAT** — Gilles **TURLAN**

SAINT-JUERY

Marie-Claire **MALROUX** — Jean-Paul **RAYNAUD**

VIGNOBLES ET BASTIDES

Maryline **LHERM** — Paul **SALVADOR**

LE TARN AU 31 / 12 / 2020

ses 23 cantons et ses chiffres clés

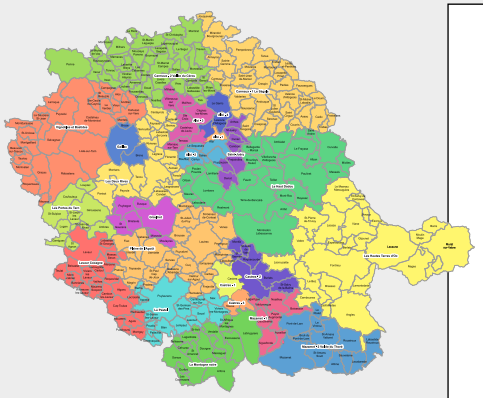

POPULATION :
- **387 890 habitants**
  INSEE-estimation au 01/01/ 2017
- **31% ont plus de 60 ans**

SUPERFICIE : 5 758 Km²

DENSITÉ : 67 habitants par Km²

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :
- **23 cantons**
- **2 arrondissements**
- **314 communes au 01/01/2020**
- **14 EPCI** (dont 3 Communautés d'Agglomération et 11 Communautés de Communes)

SOLIDARITÉS

- **12** Maisons du Département
- **3 056 naissances**
- **1 175** assistants maternels/261 assistants familiaux
- **1 415** bénéficiaires de la PCH
- **6 350** bénéficiaires de l'APA à domicile
- **4 400** bénéficiaires de l'APA en établissement
- **2 146** personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement
- **11 115 foyers** bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
- **2 567 demandes d'aides** FSL (-16 %)
  et **2 184 aides** accordées (-12 %)

ÉDUCATION

- **42** Collèges 18 493 élèves (public + privé)
- Avec **7 500** étudiants, le Département du Tarn représente le 2e pôle étudiant de l'académie de Toulouse

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **4 136 Km** de routes départementales
- **6 107 Km** de sentiers de randonnées pédestre, équestre, VTT
- **85,5 Km** de voies vertes aménagées
- **21 circuits balisés** « Le Tarn à Vélo » **(1 511 Km)**
- **4 itinéraires** « Véloroute » **(438 Km)**
- **81** Espaces Naturels Sensibles
- **2 103** zones humides recensées

- **Médical : 488 médecins généralistes**
  12 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

ÉCONOMIE EMPLOI

- **4 103 créations d'entreprises et établissements**
- **11 639 entreprises artisanales**

AGRICULTURE

- **4 700 exploitations agricoles dont**
  647 exploitations en agriculture biologique

TOURISME, CULTURE, LOISIRS ET SPORT

- **4 708 emplois** dans le secteur du tourisme
- **5 millions** de nuitées touristiques
- **3 musées départementaux et 3 bases** de loisirs
- **1 médiathèque** départementale et **64 bibliothèques** publiques
- 1 Scène Nationale, 1 centre d'Art contemporain, 2 scènes de musique labéllisées et 15 antennes du Conservatoire de musique et de danse du Tarn
- Près de **15 000 collégiens** ont bénéficié du dispositif Éducation Artistique et Culturelle
- **2 880 équipements sportifs** (Ministère en charge des sports)
- **97 000 licencié(e)s** (chiffres CDOS Tarn)
- **1 318** Clubs affiliés aux Fédérations Sportives Nationales
- **2 800** Tarnais licencié(e)s à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES

du Département du Tarn au 31/12/2020

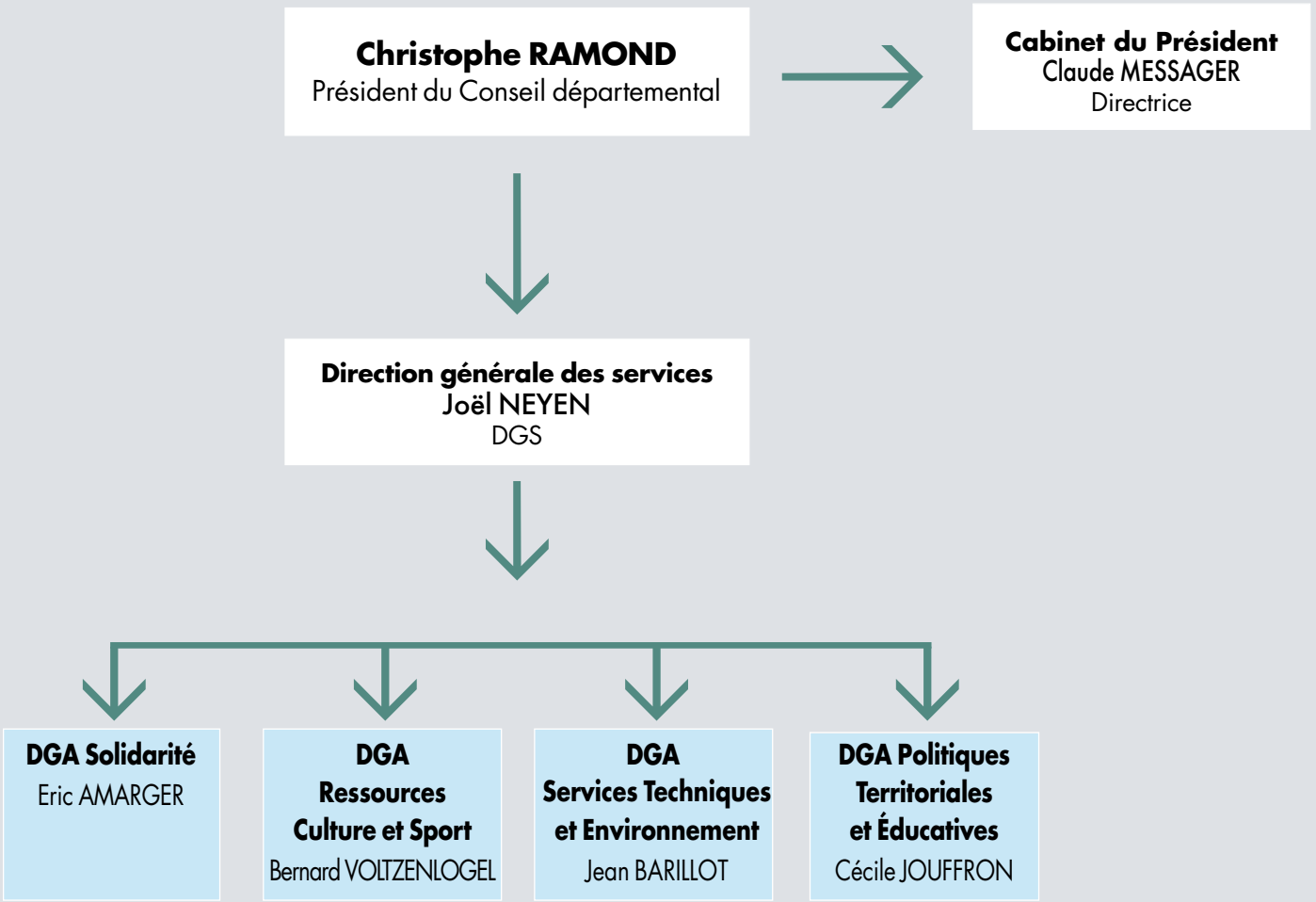

2 167 agents rémunérés : 1 702 fonctionnaires, 465 contractuels (dont 12 apprentis et 261 assistants familiaux).

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE DES SOLIDARITÉS

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le Département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. **La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,** réaffirme que le Département demeure la Collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale mais applique désormais le principe de spécialisation des Départements et des Régions.

Dorénavant, le Département intervient dans les domaines de compétences que la nouvelle loi lui attribue et ses missions sont essentiellement recentrées sur les solidarités humaines et territoriales.
La clause générale de compétence, qui lui permettait d'intervenir librement sur tous les sujets, est supprimée et les compétences en matière de culture, sport, tourisme, langue régionale et éducation populaire sont désormais partagées entre les communes, le Département et la Région.

La loi NOTRe confie en outre au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

COMPÉTENCES EXCLUSIVES

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS HUMAINES

- Les personnes âgées : autorisation des maisons de retraite, aide aux résidents (hébergement et Allocation Personnalisée d'Autonomie) et aide au maintien à domicile.
- Les personnes handicapées : politique d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap.
- L'aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, modes de garde.
- Les actions d'insertion et la gestion du Revenu de Solidarité Active.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- L'élaboration d'un schéma départemental pour améliorer l'offre de services au public.
- Les subventions et le soutien technique aux communes et aux intercommunalités.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

- La construction, l'entretien et l'équipement des collèges.
- La gestion du personnel technique des collèges.
- L'aide aux familles et la restauration scolaire.

ACTION CULTURELLE ET PROTECTION DU PATRIMOINE

- Les bibliothèques publiques.
- Les Archives départementales.
- Les Musées départementaux.

SÉCURITÉ

Ph. SDIS81/Cellule photo/EXP S. Subreville

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (SDIS) chargé de la protection contre les incendies et de la gestion des sapeurs-pompiers du Département.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- L'aménagement rural et foncier, l'accompagnement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
- L'aménagement des infrastructures numériques.
- Les routes départementales.

ENVIRONNEMENT

- La gestion des espaces naturels départementaux.
- La création et l'entretien des chemins de randonnée.
- Le développement maîtrisé des sports de nature.

COMPÉTENCES PARTAGÉES

La culture, le sport, le tourisme, l'éducation populaire et la promotion des langues régionales sont des compétences partagées entre les communes, le Département et la Région.

COVID-19

Un plan de soutien offensif de 31M€
L'essentiel des mesures à retenir

610 000 masques
commandés, pour protéger les Tarnais.

1 000 000 €
supplémentaires pour améliorer l'accès à la santé pour tous avec le Plan Tarn Santé (portant le budget total à 3 M€).

Afin de répondre en urgence et durablement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le Conseil départemental du Tarn a adopté, le 7 mai 2020, un **Plan de soutien et d'accompagnement** pour l'ensemble des acteurs du département et pour faire face très rapidement aux conséquences de la pandémie.
Le premier confinement, le 17 mars, a conduit la collectivité à modifier l'organisation du travail et à mettre en place le télétravail afin d'assurer la continuité de ses missions essentielles de service public.
Le Département, **en tant que chef de file des solidarités**, a donc su répondre à l'urgence sanitaire en adaptant ses modes d'intervention et en aidant les populations les plus fragilisées.
Un **Plan de soutien offensif doté de 31 millions d'€**, correspondant aux besoins réels et immédiats de nos populations et de nos territoires, a été mis en place avec 3 objectifs stratégiques. En premier lieu, répondre à l'urgence sanitaire, ensuite, repenser le vivre ensemble et enfin, soutenir l'emploi et l'économie dans le Tarn par des investissements d'urgence et durables. Le Président, Christophe Ramond, a souhaité que chacun de ces objectifs soit décliné selon plusieurs axes d'intervention ; à savoir : la santé, la solidarité, la proximité et le développement durable.
Au total ce sont **88 mesures** efficaces, pragmatiques et ambitieuses qui sont présentées dans ce plan et qui traduisent bien cette volonté d'apporter aide et soutien aux administrés et aux territoires, à court et à long terme.
La sécurité sanitaire des Tarnaises et des Tarnais a toujours été la priorité du Département qui s'est pleinement investi tout le long de cette situation exceptionnelle, inédite, afin de garantir les solidarités humaines et territoriales, amortir les chocs sociaux et économiques, se projeter dans l'avenir et préparer le Tarn de demain.

1 600 000 €
d'avances pour les établissements médico-sociaux.

1 000 000 €
pour la modernisation des infrastructures des EHPAD.

4 760 000 € **pour le maintien des paiements des dépenses d'aides sociales aux établissements hébergeant des personnes en situation de handicap.**

55 000 €
pour doter les EHPAD de tablettes.

2 500 000 €
Pour soutenir les associations tarnaises (acomptes et fonds de soutien).

1 000 000 €
supplémentaires pour le Plan Vélo afin de développer un réseau de pistes cyclables.

3 000 €
de prime aux entreprises pour l'embauche d'un bénéficiaire du RSA.

500 000 €
pour soutenir le commerce et l'artisanat.

1 250 000 €
pour soutenir le secteur touristique.

10 000 000 €
mobilisés pour les entreprises titulaires de marchés de travaux public (avance, exonération des pénalités de retard, maintien des appels d'offres…).

550 000 €
pour soutenir l'investissement des exploitations agroalimentaires, leur permettre de se moderniser ou d'accéder aux circuits-courts, à la vente directe (Drive Fermier notamment) et au maraîchage.

LE TARN : SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

2020

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais

Première compétence du Département, la Solidarité est aussi une de ses priorités, affirmant ainsi son rôle de chef de file des politiques d'action sociale conduites sur l'ensemble de son territoire.

Accompagner la petite enfance, les familles, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, prendre en compte la reconnaissance d'un projet de vie favorisant l'autonomie fondent le quotidien des missions du Département.

Acteur majeur en matière de cohésion sociale, le Département s'engage pour lutter contre la précarité, les exclusions et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des Tarnais.

254,59 MILLIONS D'EUROS

(hors masse salariale)

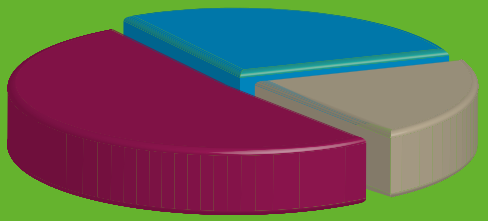

- FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI, L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT **71,98 M€**
- VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES **51,27 M€**
- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES **131,34 M€**

COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, tous les agents, en télétravail ou sur site, se sont pleinement mobilisés pour aider et accompagner les personnes âgées, personnes handicapées, les publics les plus fragiles.

• **Forte mobilisation des professionnels de santé de la PMI au sein des Maisons du Département :** disponibles par téléphone, ils ont pu garantir la continuité des soins auprès des femmes enceintes et des nourrissons.

• **Achat de 210 000 masques et 800 flacons de solution hydroalcoolique pour le personnel soignant et les personnels d'aide à domicile :** afin de pallier les besoins urgents des personnels qui interviennent au plus près des Tarnais, en particulier des plus vulnérables, le Conseil départemental a acheté des masques dans le cadre d'une commande groupée avec la Région Occitanie.

• **Distribution de tablettes numériques dans les EHPAD et résidences autonomie : 55 000 €.**
150 tablettes numériques ont été distribuées par les élus volontaires sur les sites prenant en charge du public vulnérable pour permettre à nos aînés de maintenir le lien avec leurs familles.

• **Agir en faveur de l'emploi et de l'insertion :**
- 3000 € de prime en faveur des entreprises pour l'embauche d'un bénéficiaire du RSA ou de minima sociaux.
- Autorisation de cumuler le RSA avec les revenus d'un travail saisonnier agricole afin de soutenir les producteurs locaux.
- Permettre aux bénéficiaires du RSA de créer leur entreprise avec Initiative Tarn.

VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

Le Département accompagne les familles et la petite enfance en privilégiant l'intérêt de l'enfant.

Le Département du Tarn, en consacrant chaque année 10 % de son budget à la prévention et à la protection de l'enfance (50 M€), multiplie les efforts visant à diversifier son action et les modes de prises en charge pour prévenir, repérer, protéger et accompagner au mieux les enfants et les jeunes en souffrance ainsi que leurs familles.

Malgré le contexte sanitaire, les missions essentielles de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile ont été maintenues dans les meilleures conditions possibles grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels du Département et de ses partenaires.

Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité.

L'année 2020, marquée par la pandémie COVID-19, a nécessité une adaptation constante du service pour maintenir le service rendu aux usagers.

Cette situation sanitaire a fait émerger de nouveaux besoins d'information et de soutien, tant au niveau des consignes sanitaires, qu'en matière de santé mentale nécessitant un accompagnement soutenu des enfants et parents, mais aussi des professionnels de la petite enfance.

Optimiser et renforcer les dispositifs de prévention précoce en périnatalité.

Les équipes pluridisciplinaires de protection maternelle et infantile (PMI) interviennent au sein des Maisons du Département pour la prise en charge de la santé globale de la famille, des femmes enceintes, des nouveau-nés, des enfants.

Les chiffres clés 2020

- 623 futures mères ont été rencontrées.
- 1 208 visites à domicile.
- 34 actions collectives.
- 2 571 consultations de la PMI.
- Le service de PMI a reçu :
  - 3 105 déclarations de grossesse.
  - 3 056 avis de naissance.

Soutenir l'exercice de la fonction parentale de façon individuelle et collective.

L'accompagnement individuel des familles proposé par les puéricultrices a perduré pendant toute l'année de crise sanitaire.

2 571 consultations de la PMI

Les chiffres clés 2020

- 6 870 entretiens téléphoniques.
- 2 482 interventions à domicile.
- 1 266 consultations de puéricultrice.
- Création et diffusion numérique de 4 numéros de « Famili Tarn, le petit journal qui fait du lien » à destination des familles tarnaises.

3 056
avis de naissance

Promouvoir la santé comme outil global de prévention.

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), lieux d'accueil et d'écoute, interviennent pour la régulation des naissances, informent sur la contraception, la sexualité, les infections sexuellement transmissibles et les violences faites aux femmes.
Les 6 CPEF du Tarn sont gérés par conventionnement avec les établissements hospitaliers d'Albi, Lavaur et Castres et financés par le Département à hauteur de **340 000 €.**

Les chiffres clés 2020

- 5 857 consultations pour 2 741 femmes dont 471 mineures et 38 hommes dont 14 mineurs.
- 2 924 entretiens pour 1 483 personnes dont 217 mineurs.
- 171 séances d'information collectives.

Les consultations médicales de prévention permettant la vaccination et le suivi des enfants de moins de 6 ans ont été maintenues, y compris pendant le premier confinement.

6 870 entretiens téléphoniques

Les chiffres clés 2020

- 2 891 examens médicaux dont 2 532 pour des enfants de moins de 2 ans.
- 2 259 vaccinations.

Les 3 Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) du Tarn :
Ils ont pour mission le dépistage, le diagnostic, la prise en charge précoce des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap. Le Département participe à leur financement : **429 000 €.**

Les bilans de santé dans les écoles maternelles :
Le premier bilan de santé pour les enfants âgés de 3 à 4 ans permet un dépistage des troubles sensoriels et des apprentissages, à un âge clé du développement.
La pandémie a fortement perturbé cette activité de dépistage.

Les chiffres clés année scolaire 2019-2020 :

- **1 576** bilans de santé.
- **268** enfants orientés pour troubles visuels.
- **182** enfants pour troubles auditifs.
- **128** pour troubles du langage.
- **24** enfants pour troubles du comportement.

Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales, tant en matière d'accueil individuel que collectif.

Pendant le premier confinement lié à la pandémie COVID-19, une plateforme d'appels (numéro vert) a été mise en place pour répondre aux besoins des parents exerçant des professions prioritaires et pour soutenir et répondre également aux questions des professionnels de la petite enfance.

Les chiffres clés 2020

- 2 465 places réparties dans les 119 établissements d'accueil de jeunes enfants.
- 3 620 places chez 1 175 assistants maternels dont 78 travaillant dans les 11 maisons d'assistants maternels.

COVID-19, une plateforme d'appels (numéro vert) mise en place

Mieux repérer et traiter les situations d'urgence.

Améliorer le traitement des informations préoccupantes.

Le nombre d'informations préoccupantes enregistrées par la Cellule départementale de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes du Tarn est en légère baisse (moins 6 %).
En raison du confinement, le nombre d'informations préoccupantes s'est concentré sur le dernier trimestre.

Les chiffres clés 2020

- 841 informations préoccupantes.
- 172 signalements directs auprès du Procureur de la République.

Assurer la mission d'accueil d'urgence.
L'activité d'accueil d'urgence des mineurs du Foyer Départemental Enfance Famille a été maintenue y compris pendant la période du premier confinement.

Les chiffres clés 2020

- 27 enfants accueillis sur l'unité Petits.
- 24 adolescentes accueillies sur l'unité Filles.
- 23 garçons accueillis sur l'unité Garçons.

Mettre à l'abri et évaluer la situation d'isolement et de minorité des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés.

L'année 2020 a vu le nombre de jeunes se présentant dans le Tarn comme mineurs non accompagnés fortement diminuer (moins 58 %), le contexte sanitaire ayant notamment conduit à la fermeture des frontières.

Les chiffres clés 2020

- 54 jeunes se déclarant mineurs non accompagnés se sont présentés sur le territoire du Tarn.
- Au 31 décembre 2020, Le Département accueillait 307 jeunes : dont 117 mineurs et 190 jeunes majeurs.

Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Donner une famille à un enfant.

Les services départementaux instruisent les demandes d'agrément en vue de l'adoption d'un enfant pupille de l'Etat ou d'une adoption à l'international.

Les chiffres clés 2020

- 7 agréments ont été délivrés.
- 2 adoptions à l'international et 3 adoptions d'enfants pupilles de l'Etat ont été réalisées.
- 3 enfants ont été confiés à la naissance.
- 80 candidats tarnais à l'adoption étaient en attente de concrétisation de leur projet.

Améliorer l'accueil des femmes enceintes ou du/des parent(s) avec enfant de moins de 3 ans.

Afin d'éviter la séparation des enfants de moins de 3 ans de leurs parents, **le Foyer Départemental Enfance Famille accueille et accompagne des jeunes mères et des pères** au sein du Centre parental de Lavaur ainsi qu'en appartements à Lavaur et à Albi.
Ces services s'adressent aux parents mineurs ou majeurs.

Les chiffres clés 2020

- 5 couples, 13 mères seules, 3 pères seuls et 29 enfants ont bénéficié d'un accueil.

Adapter l'accueil familial.

Les assistants familiaux accueillent de manière continue, jour et nuit, à leur domicile des enfants mineurs ainsi que des jeunes majeurs (de 0 à moins 21 ans) confiés au Département par décision judiciaire ou à la demande de leurs parents.

L'année 2020 a été caractérisée par une activité d'accueil d'urgence très importante au sein de familles d'accueil : 57 % des accueils chez les assistants familiaux.

Le Département emploie 261 assistants familiaux qui accueillent 451 enfants

Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement.

Afin d'éviter de séparer les jeunes de leurs familles, le Département a développé des modes d'accompagnement en milieu ouvert des jeunes et de leurs familles.

Le dispositif d'aide et de maintien à domicile de mineurs confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance permet de maintenir l'enfant dans son milieu familial avec un accompagnement éducatif renforcé et d'accueillir le jeune si la situation le nécessite.

Les mesures d'action éducative en milieu ouvert sont ordonnées par le juge des enfants, lorsque les parents rencontrent des difficultés dans leurs responsabilités éducatives.

Les chiffres clés 2020

- 63 places d'aide et de maintien à domicile sont mises en œuvre par le secteur associatif.
- 500 places d'action éducative en milieu ouvert sont disponibles.

Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement en établissement.

Afin de répondre à la pluralité des situations, le Département du Tarn a diversifié les modes d'accueil des jeunes qui lui sont confiés par décision administrative (à la demande de leurs parents) et judiciaire (ordonnance de placement du juge des enfants).

Ainsi, en plus de l'accueil familial, les jeunes sont accueillis au regard de leurs besoins dans des structures collectives.

Les chiffres clés 2020

- 247 places sont disponibles en Maisons d'enfants à caractère social.
- 59 places en lieux de vie et d'accueil (structures de 7 places maximum).
- 142 places en services d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés.
- Au 31 décembre 2020, 1 929 enfants et jeunes majeurs bénéficiaient d'une mesure d'Aide sociale à l'enfance dont 1 208 étaient confiés au Département et accueillis chez des assistants familiaux ou dans des établissements habilités.

La crise sanitaire a nécessité de nombreux ajustements et une forte adaptation des services et autres lieux d'accueil pour gérer l'ensemble des situations de protection de l'enfance.

Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte.

Faciliter l'accès à l'autonomie des 16-25 ans suivis ou ayant été suivis au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Le nombre de jeunes majeurs accompagnés par le Département est depuis plusieurs années particulièrement élevé en comparaison avec les chiffres nationaux : le nombre de contrats jeunes majeurs représente plus de 13 % des mesures d'Aide sociale à l'enfance.

Ces jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif et, selon leurs revenus, d'un soutien financier.

L'impact de l'accueil des mineurs non accompagnés devenus jeunes majeurs est déterminant : 66 % des contrats jeunes majeurs, signés par le Département avec tous les jeunes ayant bénéficié d'une mesure d'Aide sociale à l'enfance, concernent ce public.

Du fait du contexte sanitaire, les jeunes ayant atteint leurs 21 ans ont bénéficié de la poursuite de leur contrat jeune majeur et ont été maintenus dans les dispositifs d'hébergement.

© stockadobe.com•Riccardo Piccinini

265 jeunes majeurs étaient accompagnés par le Département, au 31/12/2020

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Le Département agit pour offrir à chacun les conditions de son épanouissement personnel dans le respect de sa dignité.

Le Département du Tarn agit pour offrir à chaque personne en situation de handicap les conditions de son épanouissement personnel dans le respect de la dignité individuelle.
Son intervention se décline dans tous les domaines : aide à la personne, habitat, transports, culture et loisirs, santé, insertion professionnelle. Il répond ainsi à un défi de notre société : garantir aux personnes le libre choix de leur projet de vie.

Le Département s'efforce aussi de mettre en place les dispositifs solidaires, respectueux du choix des personnes âgées, adaptés à leurs besoins : **64 M€ dont 51 M€ pour l'APA à domicile et en EHPAD.**

Faciliter le quotidien des personnes handicapées : 64,7 M€

Mise en place de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) :

La mise en place de la MDA est effective depuis janvier 2020. Elle met en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, d'évaluation des besoins et d'attributions des prestations des services du Département et de la MDPH. Elle conserve sa forme de GIP.

Assurer l'information des personnes âgées et handicapées.

Assurer l'accueil des personnes âgées et en situation de handicap.

Le guichet unique, service socle de la MDA ouvert le 1er mars 2020, assure l'accueil du public, de son entourage ainsi que des professionnels à partir de lignes dédiées et sur des horaires d'ouverture élargis. Un accueil approfondi est assuré par l'agent d'accueil spécialisé PH et les trois coordonnatrices CLIC.
L'accueil physique, sur rendez-vous du fait de la crise sanitaire, se déroule sur le site albigeois et l'antenne de Castres.

Les chiffres clés 2020

- **37 235 appels** ont été traités en 10 mois.
- **2 679 personnes** ont été reçues.
- **1 344 personnes** ont fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens physique ou téléphonique.

Le Département contribue au fonctionnement du GIP MDPH à hauteur de 160 000 € et un apport en nature de 482 597 €.

Assurer l'information des personnes âgées, en situation de handicap et des professionnels.

Le site internet dédié aux personnes âgées a évolué en septembre 2020 pour devenir le site de la MDA : **https://mda.tarn.fr**

- Vecteur d'information primordial pour le public, les proches aidants et les professionnels du territoire.
- Présentation des prestations délivrées par la MDA, vie quotidienne, maintien à domicile, orientation en établissement ou en famille d'accueil.
- Cartographie des actions de prévention et annuaires gérontologiques y sont disponibles.
- **Plus de 24 000 connexions** ont été dénombrées pour 16 000 utilisateurs différents.

• 10 rencontres INFO CLIC :
• Organisées dans le département et rassemblant 300 professionnels.
• 108 mails collectifs ont été transmis à environ 1 600 partenaires.
• Réorganisation de l'accueil du public pour favoriser les entretiens téléphoniques à cause de la crise sanitaire.

Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA) du Tarn a établi son programme d'actions 2020 autour de trois grands axes :
Axe 1 : favoriser l'accès aux aides techniques et promouvoir les modes innovants d'acquisition des aides techniques.
Axe 2 : développer les actions de prévention au sein des résidences autonomie.
Axe 3 : développer les actions collectives de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile.

94 000 € ont été affectés aux résidences autonomie

LES ACTIONS 2020

• **64 personnes en GIR 5-6** ont été aidées, dont 29 personnes ont bénéficié du pack domotique qui permet de garantir leur sécurité à domicile.

• **8 résidences autonomies** ont été aidées, dans le cadre du **forfait autonomie**, pour mettre en place des actions de prévention pour les résidents.

• **108** actions portées par **81** porteurs de projet ont été financées sur les thématiques du bien vieillir.

• **778 013,66 €** ont été programmés au titre des actions de prévention, dont **25 575,38 €** au titre des aides techniques pour les personnes âgées en GIR 5-6.

Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles.

Le libre choix du lieu de vie et la prise en charge à domicile constituent des axes essentiels de la politique développée par la collectivité départementale.
Le Département a signé 7 CPOM et 6 avenants, expérimentant un nouveau modèle de financement, pour une modulation pour les heures d'aides humaines.

Accompagner les bénéficiaires et leurs familles.

• 5 749 évaluations à domicile ont été réalisées par les évaluateurs des équipes médico-sociales, au titre de l'APA.
Du fait de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) :
• 147 bénéficiaires APA ont eu des droits supplémentaires ouverts pour faire face au besoin de répit ou d'hospitalisation du proche aidant indispensable et non remplaçable.
• 250 bénéficiaires APA se sont vu attribuer une ou des Cartes Mobilité Inclusion : 229 CMI stationnement, 50 CMI invalidité et 148 CMI priorité.
• 536 bénéficiaires APA ont bénéficié d'un financement pour l'achat d'aides techniques par l'APA complété d'une aide de la CFPPA.

Afin de faciliter l'accès aux droits des personnes âgées, **une convention de partenariat a été conclue entre le Département, la MSA Midi-Pyrénées Nord et la CARSAT Midi-Pyrénées pour la reconnaissance mutuelle des évaluations des personnes âgées en perte d'Autonomie.**

• **22 000** décisions, au titre du GIP MDPH, ont été prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Tarn, dont 20 % concernent les moins de 20 ans.
• **1 680** évaluations ont été réalisées par les évaluateurs des équipes médicosociales au titre de la prestation de compensation du handicap.

NUMÉRO GUICHET UNIQUE MDA :
05 81 97 70 07

© stockadobe.com•thodonal

Soutenir financièrement le maintien à domicile des personnes les plus fragiles.

Les personnes handicapées : 6 990 730 €.

• **1 415** personnes handicapées, adultes et enfants, ont bénéficié de la prestation de compensation du handicap (PCH).
• **58 970 €** pour des services ménagers.
• **1 357 €** pour le portage de repas.
• **3 557 189 €** pour des SAVS-Services d'accompagnement à la vie sociale qui offrent une alternative à l'accueil en établissements spécialisés.

Les personnes âgées :

• L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : **27 036 264 €.**
• **6 350** personnes âgées ont bénéficié de l'APA à domicile.
• Les services ménagers (**152 177 €**) et les frais de repas (**457 €**) sont attribués aux personnes âgées les plus modestes et encore autonomes.

Le Département a conventionné avec **13** services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) habilités ou non à l'aide sociale. Cette modulation sera financée sur deux ans, par les fonds de la CNSA alloués au Département : **613 000 €.**

7 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et 6 avenants ont été signés avec des SAAD.

La crise sanitaire a conduit le Département à soutenir les SAAD, par la fourniture d'Equipement de Protection Individuelle, dans l'attente d'un relai par l'ARS.
• Une subvention exceptionnelle de **1 076 000 €** a été versée par le Département pour le financement de la prime COVID des intervenants à domicile.
• **34** SAAD en mode prestataire en ont bénéficié.

Capacités : **13** SAAD autorisés et habilités à l'aide sociale et **27** SAAD autorisés mais non habilités.

Offrir un hébergement de qualité en établissement et en famille d'accueil.

Soutenir financièrement les personnes les plus fragiles en établissement.

Les personnes handicapées en établissement et en famille d'accueil : 48 047 634 €.

• **1 596** personnes handicapées ont bénéficié de l'aide sociale départementale à l'hébergement.
Financement des frais de séjour des personnes handicapées adultes :
• Foyers de vie et foyers occupationnels : **30 368 392 €.**
• Foyers d'hébergement : **6 555 492 €.**
• EHPAD : **6 671 093 €.**
• Structures Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) : **3 971 399 €.**
• Résidences autonomie : **120 556 €.**
• Famille d'accueil : **360 702 €** en complément de leur propre contribution.

Le Département souhaite garantir aux établissements les moyens d'un hébergement de qualité dans une vision pluriannuelle de 5 ans. En 2020, lancement des premières négociations avec l'APAJH 81.

2 projets ont été accompagnés :
• Médicalisation de 22 places de foyers de vie :
- Fédération des APAJH : foyer de vie Braconnac-Les Ormes à Jonquières.
- APAJH du Tarn : foyer de vie La Planésié à Castres.
• Création de 13 places de SAMSAH spécifiques en faveur d'adultes présentant des troubles autistiques.
Une étude quantitative et qualitative sur le dispositif PHV a été réalisée par le service.

4 400 résidents d'EHPAD bénéficiaires de l'APA : 22 090 129 €

Capacités :
Nombre de places autorisées au 31/12/2020 : **1 004** lits et **546** places, dont :
• Foyers d'hébergement : **256** lits + un lit d'hébergement temporaire.
• SAVS : **354** places.
• Foyers de vie : internat : **489** lits, externat : **142** places.
• Foyers d'accueil médicalisés : **110** lits et 12 places + 1 place d'accueil temporaire.
• SAMSAH : **36** places.
• Accueil temporaire autonome : 9 lits et 2 places.
• Unités PHV : **124** lits permanents et 5 lits temporaires.

Les personnes âgées dépendantes en établissement et en famille d'accueil : 34,5 M€

• 550 personnes âgées ont bénéficié de l'aide sociale départementale à l'hébergement :
12 488 250 € ont permis de financer leurs frais de séjour (**11 252 805 €**), y compris le montant du ticket modérateur laissé à leur charge (**1 149 139 €**), les frais en résidence autonomie (**68 513 €**) et les frais d'accueil en placement familial (**17 793 €**).
• 7 CPOM ont été négociés.

12 488 250 € ont permis de financer leurs frais de séjour

Capacités :
• Nombre de lits autorisés : **5 990** dont :
- **5 365** lits EHPAD.
- **284** lits USLD.
• **341** Résidences Autonomie et petites structures.
• **127** places en accueil de jour.

Le Département a lancé un double appel à projets :
• Création de 180 places en résidences autonomie pour personnes âgées.
• Création de Structures de répit expérimentales pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.
Le Président du Conseil départemental a autorisé **3 haltes - répit à titre expérimental et 93 lits de résidences autonomie.**
En Juillet 2020, le Département a enrichi le label « Habitat partagé » en élargissant les publics concernés (personnes âgées et/ou handicapées) et en introduisant une aide à l'investissement pour les porteurs de projets associatifs ou publics et une aide facultative d'aide sociale forfaitaire.
24 places ont été créées avec un montant d'aide global de **216 000€.**

L'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées :
• **10** nouvelles demandes d'agrément, **11** renouvellements et 6 extensions d'agrément à l'étude.
• **63** accueillants familiaux agréés.
• **132** places offertes, dont : **41** pour les personnes âgées, **65** pour les personnes handicapées et **26** pour les deux publics.
• **90** personnes accueillies.

Soutenir financièrement la modernisation et l'adaptation des établissements pour personnes âgées dans le cadre de la solidarité sociale et territoriale.

• 7 établissements ont bénéficié de subventions d'investissement :
1 534 642 €.
• **33** demandes de subvention de fonctionnement ont été instruites.
• **26** associations à vocation sociale et **7** clubs de 3e âge ont bénéficié d'une aide : **41 048 €.**

Des crédits supplémentaires ont été votés pour aider les EHPAD et établissements assimilés touchés par la pandémie à moderniser leurs structures et permettre un accueil sécurisé pour les résidents, les familles et les professionnels : **1 M€.**

Renforcer le bien-être des résidents en EHPAD en s'appuyant sur la ressource Occitane.

33 EHPAD ont signé la « Convention pour l'utilisation de l'occitan avec les personnes âgées en maisons de retraite » permettant de mener de multiples actions avec les acteurs associatifs, les établissements scolaires et les professionnels de santé en charge des séniors : rencontres intergénérationnelles, animations artistiques et culturelles en EHPAD, fourniture de malles pédagogiques et de livrets-CD d'apprentissage de l'occitan.

Participer à la protection des personnes majeures vulnérables.

• 673 dossiers ont été traités en 2020 par le Service Coordination Parcours Complexes (SCPC) contre 417 en 2019, **soit une augmentation de 61,39 %** dont :
• 592 Tarnais ont fait l'objet d'une évaluation de situation dans le cadre des procédures Personnes Majeures Vulnérables (PMV).
• 52 personnes ont bénéficié d'une mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP).
• 27 personnes ont pu signer un plan d'accompagnement global dans le cadre du dispositif Réponses Accompagnées Pour Tous (RAPT).
• 2 personnes ont bénéficié de dérogations d'admissions en Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Le Département met tout en œuvre pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité.

Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité. Favoriser l'accès aux droits et l'exercice des droits d'un public en difficulté.

L'ALLOCATION RSA EN 2020

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) financé par le Département s'adresse aux personnes sans ressources ou disposant de ressources inférieures au minimum requis en fonction de la composition de leur foyer.

Gérer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui lie le Département avec la CAF et la MSA.

L'allocation RSA versée aux allocataires représente **66 459 742 €** (en hausse de 6,3% par rapport à 2019) pour un taux de compensation de l'Etat de 49,3 %.
Montant moyen de l'allocation RSA versée en décembre 2020 : **498 €**.
Le service de l'allocation se fait sous l'égide de conventions de gestion négociées avec la CAF et la MSA en cours de révision.

L'allocation RSA financée par le Département représente 66,4 M€

Les chiffres clés 2020

• 83 recours administratifs.
• 107 dossiers suspectés de frauduleux pour un montant de préjudice de : **536 123 €.**
• 89 amendes administratives traitées pour une mise en recouvrement d'un montant de **28 410 €.**
• 443 décisions d'opportunités.
• 251 indus traités par les services départementaux pour un montant de : **442 241 €.**
• 531 situations ont fait l'objet de sanctions administratives pour non-respect des obligations liées à la perception de l'allocation RSA. Une baisse a été enregistrée en 2020 en raison de la suspension des procédures de sanction durant la crise sanitaire.

Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté.

Le RSA donne droit à une allocation mais impose, en contrepartie, une obligation de s'engager dans des démarches réelles et concrètes d'insertion sociale ou professionnelle.

LES ACTIONS 2020

Lorsqu'il est soumis aux obligations d'insertion, la situation du bénéficiaire du RSA est examinée par les services du Département qui déterminent l'accompagnement le plus adapté pour faciliter son accès à l'emploi ou consolider ses capacités professionnelles.
Le Président du Conseil départemental est compétent pour orienter le bénéficiaire auprès de l'organisme le plus apte à assurer son suivi vers un référent unique, pour le suivi personnalisé :

• 27 % ont fait l'objet d'une orientation vers les travailleurs sociaux du Département.

• 2 % sont suivis par des conseillers en insertion professionnelle du Département, vers le domaine préprofessionnel.

• 8 % sont suivis par les partenaires institutionnels ou associatifs de la création d'activité ou de l'emploi.

• 4 % sont accompagnés par des partenaires institutionnels ou associatifs sociaux.

• 4 % sont suivis par les missions locales pour l'emploi des jeunes.

• 178 réorientations du social vers l'emploi ou inversement ont été validées.

Assurer un accompagnement personnalisé pour lever les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle.

L'accompagnement social des personnes bénéficiaires du RSA est effectué majoritairement par les maisons

11 115 foyers bénéficiaires du RSA au 31/12/2020, soit une progression de 5,4% par rapport à 2019

55 % des personnes sont accompagnées par les agents de Pôle Emploi

du Département et concerne 27 % des personnes en obligation d'accompagnement.

Des partenaires (CCAS de Castres et Albi, association à vocation sociale par exemple) sont désignés par le Président du Conseil départemental comme organismes chargés de l'accompagnement du bénéficiaire et contribuent à ce soutien.

LES ACTIONS 2020

• 2 631 personnes ont effectué un accompagnement individualisé : **546 480 €.**

• 54 actions collectives visant au développement de l'autonomie sociale portées par 34 associations partenaires.

• 2 844 contrats d'engagement réciproque ont été signés (dont 102 relevant de l'équipe pluridisciplinaire agricole) engageant les allocataires dans des démarches d'insertion : baisse du nombre de contrats à cause de la crise sanitaire.

Mobiliser les mesures de l'emploi, des partenaires et outils au profit des publics en difficulté.

LES ACTIONS 2020

La crise sanitaire et économique et le confinement des populations ont largement impacté l'action des services. Toutefois, l'engagement de la collectivité s'est poursuivi avec une ambition forte en matière d'emploi et d'accompagnement des structures.

Ainsi, malgré les contingences sanitaires :

• **3 jobs dating** relatifs à la DSP fibres ont pu être réalisés.

• Au total **83 recrutements** (y compris en formation) ont été effectués, dont 5 ont fait l'objet d'une sollicitation au titre de la prime pour l'emploi.

• Des **actions de sourcing**, plus ponctuelles, pour répondre directement à des offres d'emploi disponibles, d'entreprises ou de la collectivité ont été réalisées.

• Pertinente dans son contenu et ses modalités, **la prime pour l'emploi**, déployée dans le cadre du plan de soutien départemental, s'est retrouvée concurrencée par les mesures d'aide à l'embauche similaires, activées dans le cadre du plan de soutien mis en place par l'Etat et annoncé postérieurement : 9 entreprises et 13 postes ont été concernés.

• Concernant le déploiement de la **plate-forme Job Tarn**, l'intégration des publics allocataires a débuté en fin d'année et s'est accompagnée de l'intégration des offres d'emploi disponibles de Pôle Emploi.

• Fin décembre 2020, sur les **2 700 allocataires RSA sollicités, 1 183 bénéficiaires étaient inscrits sur la plateforme et 828 CV étaient mis en ligne** (chiffres S2).

Concernant plus spécifiquement les structures d'insertion :

• L'aide à la reprise d'emploi par la gestion de contrats aidés au travers de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée avec les services de l'Etat a permis la réalisation de 75 CDDI et la mobilisation de 450 personnes bénéficiaires du RSA qui ont cumulé 139 964 heures de travail.

• L'aide à la reprise d'emploi par l'appui aux **Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** a concerné 15 structures porteuses de 15 chantiers d'insertion, 6 entreprises d'insertion, 4 associations intermédiaires, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion : **371 405 €.**

Les aides individuelles ont par ailleurs été largement mobilisées en 2020, dans un contexte de crise sanitaire qui a accru les difficultés de nos publics :

• 575 aides ont été traitées dans le cadre des Fonds d'Aides aux Jeunes et 277 au titre du Fonds d'Action Solidaire : **132 843 €.**

tarn.fr **job.tarn.fr**

Lutter contre les exclusions et les discriminations.

Le Département participe activement à la politique de la ville pour répondre aux problématiques spécifiques des quartiers classés prioritaires.

LES ACTIONS 2020

• Le Département est signataire des cinq contrats de ville : Albi, Castres-Mazamet, Graulhet, Gaillac et Carmaux.

• Des crédits spécifiques ont été mobilisés sur des opérations de développement du lien social, de la citoyenneté et de la prévention portées par des communes ou des partenaires associatifs.

• 25 actions ont été soutenues : **46 245 €.**

• Des crédits de droit commun ont été mobilisés sur les territoires en difficulté, non classés politique de la ville, pour des opérations en zone rurale sur l'accès à la culture, la création de lien social et l'appui à la réussite éducative.

Répondre aux problèmes d'isolement social, économique, culturel et éducatif.

• Opération « Cinéma & Cohésion Sociale » : le Département, en partenariat avec Média-Tarn, a facilité l'accès à la culture cinématographique à des personnes qui en sont souvent écartées.

• Opération « Danse et Cohésion Sociale » : un travail en partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn a permis l'ouverture sur le monde culturel par la pratique chorégraphique.

• Opération « Musées départementaux et insertion » : organisation de journées départementales animation insertion dans le cadre de la programmation culturelle des musées.

En raison de la crise sanitaire, ces actions n'ont pu être menées en 2020.

Favoriser l'insertion par et dans le logement.

Encourager l'accès à l'information et aux conseils en matière de logement.

L'Association Départementale pour l'Information pour le Logement (ADIL) accueille et informe gratuitement les particuliers, professionnels ou collectivités territoriales sur les aspects, juridiques, fiscaux ou financiers liés au logement.

• 9 521 personnes conseillées pour une participation financière de **70 000 €**, dont 8,3 % des informations concernent les impayés de loyer.

• Le service dédié Tarn Prévention Impayés de Loyer a réalisé 208 consultations.

• À la demande des associations d'insertion, la conseillère en économie sociale familiale du service Habitat Logement a réalisé 6 animations collectives : 47 personnes y ont participé et 35 kits éco-gestes ont été distribués.

Permettre l'accès et le maintien à un logement autonome, durable et décent : le Fonds de Solidarité pour le Logement.

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) permet d'accompagner des personnes dans un parcours logement :

• Pendant l'hébergement 22 050 € ont été consacrés pour de l'accompagnement des personnes logées dans des logements d'insertion et à la Résidence sociale de Gaillac.

25 actions soutenues pour plus de 46 000 €

• 113 personnes nouvellement accompagnées dans un logement autonome :

- 53 à la sortie d'un hébergement par des structures conventionnées par le Département : 40 350 €, correspondant à 311 mesures exercées pour l'accès à un logement. 7 kits petits équipements économes ont été distribués.

- 60 par les conseillères en économie sociale familiale du Département et 479 mesures exercées.

• 79% des mesures ASLL concernent un suivi lors de l'accès à un logement.

Soutenir des logements accompagnés :

• Soliha, agence de gestion locative sociale : **40 000 €**.

Les 3 Habitats des Jeunes : 103 000 €

© stockadobe.com•Aldeca Productions

• Les 3 Habitats des Jeunes : **103 000 €.**

• Intergénérationnel 81 : **2 000 €.**

Les aides financières directes aux ménages :

• **2 567 demandes d'aides FSL** (baisse de 16 % par rapport à 2019) et **2 184 aides accordées** (12 % de moins).

Fortement impacté par la crise sanitaire, ces diminutions s'expliquent concernant « l'accès ou le maintien » par une absence de mobilité en période de confinement et plus spécifiquement pour « l'énergie » par un assouplissement de la politique menée par les fournisseurs d'énergie.

• **706 033 €** de dépenses au titre des aides accordées aux ménages dont 79 % en subvention (55% pour l'accès, 28 % pour l'énergie/eau, 17 % pour les impayés de loyer et la mise en jeu du cautionnement).

• **330** demandes de garanties des loyers ont été effectuées dont 328 accordées aux personnes prioritaires bénéficiant d'un logement social, soit une augmentation de 68 %.

Lutter contre les exclusions et les discriminations

L'accompagnement des ménages en impayés de loyer :

• **641** demandes de diagnostics sociaux et financiers ont été faites au Département, représentant **511 foyers,** soit une baisse de 25 % due aussi à un assouplissement des politiques menées en période de crise sanitaire. 75 % des demandes concernent la phase contentieuse (assignation-réquisition de la force publique).

Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Le programme départemental d'amélioration de l'habitat :

Inscrit dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de l'ANAH, le programme départemental d'intérêt général permet l'accompagnement gratuit des ménages aux démarches de réalisation de travaux. Le Département a relancé un marché pour lequel Soliha a été retenu pour accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes à réaliser des travaux afin de lutter contre la précarité énergétique, la résorption de l'habitat indigne et l'adaptation et l'accessibilité des logements au vieillissement et au handicap.

Accompagnement gratuit des ménages aux démarches de réalisation de travaux

Le Département a versé **104 391 €** dans ce dispositif qui a démarré le 4 mars 2020.

Soutenir les opérations de construction ou amélioration des logements sociaux.

Développer du logement très social et adapté :

Le Département soutient la production de logements très sociaux en apportant un financement complémentaire aux bailleurs sociaux d'un montant de **454 500 €** concernant :

• 8 opérations pour 153 logements dont 62 logements financés par le Département avec 12 adaptés au vieillissement.

Soutenir l'Office Public de l'Habitat, Tarn Habitat :

Le Département du Tarn accompagne **Tarn Habitat** dans son programme de réhabilitation énergétique de ses logements afin de réduire les dépenses énergétiques de ses locataires : **160 000 €**.

Le Département soutient et développe sa politique d'inclusion par la mobilisation du FSE.

Pour soutenir financièrement sa politique d'inclusion en faveur des publics les plus fragilisés de son territoire, le Département a choisi d'être organisme intermédiaire, gestionnaire d'une enveloppe financière déléguée par l'Etat de Fonds Social Européen (FSE).

LES MISSIONS 2020

• Montage et suivi des dossiers de demande de subventions européennes.

• Gestion en subvention globale des crédits FSE.

• Appui technique auprès des opérateurs départementaux et des porteurs de projets souhaitant solliciter du FSE.

• Veille juridique relative à l'évolution et aux opportunités offertes par le FSE.

• Participation aux instances de concertation et de programmation régionale.

Le Département gère une enveloppe de plus de 9 millions d'€ de FSE pour 2015/2020, couvrant l'intégralité des dispositifs et crédits FSE Inclusion, qui permet de mobiliser des fonds européens, à destination des publics très éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA pris en charge par le Département, sur trois dispositifs spécifiques à destination des porteurs de projet :

• Développement de parcours intégrés d'accès à l'emploi pour des publics en difficulté.

• Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.

• Animation, coordination de l'offre d'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Plus de 1,2 M€ de FSE a été programmé pour des opérations destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, en situation ou menacées de pauvreté.

20 opérations ont ainsi été soutenues :

• 11 chantiers d'insertion.

• 9 actions d'accompagnement vers l'emploi.

Le FSE intervient également pour soutenir :

• les territoires des EPCI : 360 000 €.

• le tissu associatif : 907 000 €.

• Près de 1 800 personnes en difficultés ont pu bénéficier d'un accompagnement approprié afin de lever les freins à leur insertion.

l'Europe s'engage en Midi-Pyrénées

LE TARN : ATTRACTIVITÉ ET AMBITION

2020

AMBITIEUX

Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire

Soucieux de l'amélioration du cadre de vie des Tarnais et d'un aménagement harmonieux et équilibré de son territoire, le Département du Tarn mène une politique dynamique et volontariste en matière de création et de maintien d'emplois, de développement économique, touristique, agricole et rural.

Le Département procure à tous les Tarnais un même accès aux services au public et aide à la réalisation de projets de développement locaux.

Collectivité responsable, le Développement durable est une préoccupation principale. Le Département s'engage à concilier croissance économique, solidarité et équité sociale.

54,76 MILLIONS D'EUROS

(hors masse salariale)

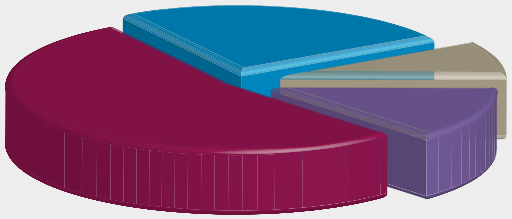

- ASSURER UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE **13,73 M€**
- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT **4,78 M€**
- AGIR EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ **7,11 M€**
- FACILITER LA MOBILITÉ DES TARNAIS **29,14 M€**

COVID-19

• Soutenir les petites entreprises du territoire : 500 000 € :

- Participation au **fonds régional L'OCCAL** au bénéfice des entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat d'art et du tourisme.
- Mise en place d'un dispositif d'aides à la reprise et à la transmission d'activités artisanales et commerciales.

• Accompagner la filière touristique : 1,25 million d'€ :

- **250 000 €** pour promouvoir la **destination Tarn** depuis le mois de mai 2020.
- **1 million d'€ d'aides directes aux hébergeurs touristiques** pour l'amélioration de leurs prestations, notamment en matière de qualité environnementale et sanitaire.

• Soutenir l'agriculture et la viticulture tarnaise : 550 000 € :

- Accompagner les producteurs locaux dans la commercialisation de leurs produits.
- Soutenir la viticulture avec l'action du Laboratoire Œnologique Départemental.

• Création d'un Drive fermier solidaire pour soutenir les producteurs locaux :

À l'initiative du Département et de la Chambre d'Agriculture du Tarn et en partenariat avec Agropoint Saveurs du Tarn, **un drive fermier de produits locaux** a été mis en place dès la fin du mois de mars. Cela consiste à passer commande sur le site, régler en ligne et choisir sa date et son point de retrait sur les cinq lieux proposés. La livraison s'effectue sans contact avec un dépôt du panier directement dans le coffre de la voiture pour respecter les règles sanitaires.

INFOS : www.drivefermiertarn.fr

AGIR EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ

Le Département favorise le développement économique par la solidarité et l'égalité des territoires.

Soutenir pleinement le développement touristique, enjeu majeur pour l'attractivité du territoire tarnais : 4,5 M€.

Les chiffres clés 2020

• 4 708 emplois, soit 3,55 % de l'emploi total tarnais, en année régulière.
• 5 millions de nuitées touristiques, soit 21 % de moins qu'en 2019, dont **3,9 millions** de nuitées françaises (-14 %) et 1 million de nuitées internationales. **Une perte estimée à plus de 59 millions d'euros pour le tourisme local.**

5 millions de nuitées touristiques

Dans le cadre du Plan de soutien départemental, adopté en mai 2020, des mesures spécifiques ont renforcé la politique touristique du Département :
• Campagne de communication de sortie de crise **« Le Tarn vous veut du bien »**, avec un plan de communication offensif sur le marché toulousain et montpelliérain, assorti d'une plateforme de réservation d'hébergements sans intermédiaire ni commission.
• 200 offres réservables en ligne, 90 000 pages vues sur la plateforme, près de 600 000 visiteurs uniques sur tourisme-tarn.com, 500 demandes d'informations, 700 renvois vers les prestataires tarnais, 53 parutions presse.
• Mobilisation du **Fonds Départemental d'Intervention Touristique** avec le vote de **1 000 000 d'euros** pour les projets de montée en gamme des hébergements professionnels afin de les accompagner dans la qualification de l'offre.
• **plus de 400 000 €** ont été programmés pour 18 dossiers de montée en gamme.
• Les hébergeurs touristiques tarnais ont également été soutenus au titre des analyses à la légionellose : 20 établissements aidés principalement pour l'hôtellerie de plein air.
• Campagne de **soutien de la filière viticole** avec une diffusion sur les réseaux locaux : Toulouse, Montauban, Albi, Castres, et via une campagne social média : **94 000 €** votés par le Département dont **62 500 €** attribués en 2020.

• Une page Facebook très active avec **182 829 fans**, (+ 25 % par rapport à 2019).
• 1,1 million de visiteurs sur le site internet **www.tourisme-tarn.com.**
• **92** journalistes accueillis et **113** articles de presse parus.
• Plus de **3,2 millions d'euros** d'équivalence publicitaire.

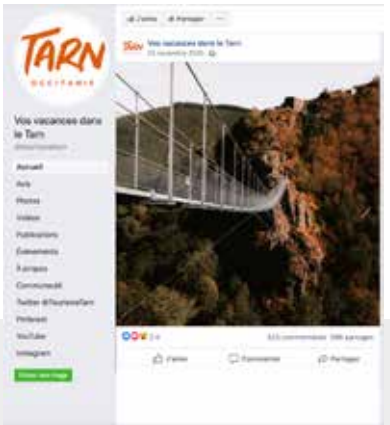

Le CDT met en œuvre la politique de promotion touristique du Département :
- **1 800 000 € : subvention au CDT.**
- **265 000 € : subvention à Tarn Réservation Tourisme.**

LES ACTIONS 2020

Valoriser l'attractivité touristique des territoires en soutenant les prestataires touristiques : 50 000 € d'investissement.

• Création ou modernisation des équipements d'accueil (offices de tourisme, syndicats d'initiative, associations touristiques d'intérêt départemental).
• Équipements de loisirs et mise en valeur du patrimoine (aménagement de plans d'eau et rivières, création d'aires de repos et de pique-nique, aménagement de sites naturels).
• Signalisation touristique (panneaux d'entrée de ville en occitan).

Organiser et coordonner la gouvernance touristique du Département auprès des territoires et renforcer leur accompagnement technique.

• Depuis 2016, le Département met en œuvre une stratégie dite «de convergence» qui permet de mettre en synergie les actions des offices de tourisme du territoire. Ce comité stratégique, animé par le CDT, a créé les conditions d'une plus forte coopération sur la base d'un objectif de mutualisation des actions.
210 900 € de subventions de fonctionnement à l'ensemble des offices de tourisme du Tarn.

Soutenir les acteurs du développement touristique.

• Répartition de subventions entre les différentes associations départementales ou filières (Clévacances, ATHPA, CDRP, Syndicat Mixte Vère-Grésigne, IVSO pour l'œnotourisme) : 340 900 €.
• Soutien financier au SMAD Cap'Découverte : 1 500 000 €.

L'Hôtel Reynès : l'espace de valorisation des Destinations Tarnaises.

• Valorisation de l'offre touristique, culturelle, naturelle, gastronomique et patrimoniale des Destinations Tarnaises au sein de ce lieu emblématique (hors périodes de confinement et principalement en été).
• Promotion des territoires et des savoir-faire locaux au travers des animations.

210 900 € de subventions de fonctionnement à l'ensemble des offices de tourisme du Tarn

photo : © CDT Tarn Christian Riviere

Hôtel Reynès

• Accueil à l'année des associations départementales du tourisme (CDRP, ATHPA, Clévacances et Logis du Tarn).
Cet espace constitue un complément et un enrichissement à l'offre territoriale portée notamment par les offices de tourisme.

Albi - site UNESCO

photo : © CDT Tarn PascaleWalter

Abbaye-école de Sorèze

Conforter les pôles structurants du Tarn et valoriser les démarches œnotouristiques.

• Albi - site UNESCO.
• Poursuite de la politique régionale des Grands Sites Occitanie.
• Participation du Département aux Syndicats Mixtes de l'Abbaye-école de Sorèze, de Cap'Découverte et du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.
• Suivi du projet de l'UNESCO : « Bien Canal du Midi ».
• Appui au développement de l'œnotourisme notamment en soutenant les actions liant le vin, le patrimoine et la culture, avec pour effet de contribuer aussi au développement de la filière viticole.

74 panneaux routiers TCO « Benvenguda ! »

Mobiliser le patrimoine occitan pour renforcer l'attractivité du territoire.
La marque **« Tarn, cœur d'Occitanie »** (TCO), qui fédère 450 structures adhérentes, se développe grâce à l'animation de plusieurs dispositifs :

• Fourniture d'outils professionnels et documents informatifs sur le patrimoine occitan sur le site web : **www.tarncoeuroccitanie.com.**

• Valorisation médiatique des adhérents TCO via la chronique occitane de la revue Atouts Tarn, dans les émissions « Conta Monde » sur Radio France Bleu Occitanie et « Tarn, cœur d'Occitanie », sur les radios R d'Autan et Radio Albigès et sur la page Facebook TCO.

• Outre l'installation de 74 panneaux routiers TCO « Benvenguda ! » aux abords des sites touristiques, 175 communes tarnaises ont bénéficié d'une aide départementale pour se doter de panneaux d'entrée d'agglomération en occitan.

• Emissions « Noms de Noms » réalisées en partenariat avec la Radio 100% et consacrées à la signification occitane des noms de communes tarnaises.

• **Le Festival « Tarn, cœur d'Occitanie »**, organisé depuis 2017 grâce à un partenariat entre le Département, la Région Occitanie, Vielmur-sur-Agout et la Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout, n'a pas pu se dérouler en 2020 en raison du contexte sanitaire.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

En 2020, pour pallier les effets de la crise sanitaire, le Département a accordé des aides exceptionnelles aux agriculteurs tarnais :

• Amélioration des aides aux CUMA locales.

• Instauration d'un programme d'aides aux petits investissements matériels.

• Mise en place d'une aide à la Certification Haute Valeur Environnementale des exploitations.

• Soutien à la filière viticole dans sa communication sur les marchés de proximité.

• Soutien renforcé à l'innovation, gage de compétitivité des entreprises agricoles et agro-alimentaires.

Soutenir l'investissement dans les exploitations et les entreprises :
Une convention de partenariat signée en 2017, à la suite de la loi NOTRe, entre le Département et la Région, a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions de soutien aux filières agricole, agro-alimentaire et forestière.

LES ACTIONS 2020

• Aides aux investissements structurants : **109 688 €.**

• Aides aux investissements dans le cadre du plan de soutien : **48 200 €.**

• Aides aux CUMA locales : **34 042 €.**

• Aides viticoles en matière de lutte biologique contre la tordeuse de la grappe : **93 870 €.**

• Aides aux actions sylvicoles : **28 284 €.**

Mettre en œuvre la compétence d'aménagement foncier agricole et forestier :
1 projet a été soutenu pour une surface cumulée de 5,42 hectares de terres agricoles échangées.

Aides aux CUMA locales : 34 042 €

Veiller au maintien du bon état sanitaire des troupeaux, gage de sécurité pour les éleveurs et les consommateurs :
Partenariat avec l'ALMA (Association de Lutte contre les Maladies Animales), le GIP Public Labos, le syndicat des vétérinaires et le GDSAT (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Tarn).

« Ici, priorité aux produits locaux »

Soutenir les filières de qualité et la structuration des filières locales :
Afin d'assurer dans l'urgence un revenu à nos agriculteurs en réorientant une partie de leurs productions, suite à l'arrêt des marchés de plein vent et de la restauration collective scolaire, tout en assurant aux Tarnais un accès le plus sécurisé possible à leurs achats alimentaires, le Département s'est mobilisé :

• **Création d'un drive fermier solidaire** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn. Cette plateforme **click and collect** a été créée pour mailler au mieux le territoire avec cinq points de retrait répartis sur l'ensemble du département, en partenariat avec les communes concernées. Créée en un temps record, 25 mars 2020 pour des premières commandes le 9 avril, ce nouvel outil de e-vente directe a comptabilisé au plus haut de la crise sanitaire jusqu'à 100 producteurs et plus de 1 000 références produits pour se stabiliser en fin d'année à 55 agriculteurs réguliers.

• Prolongement exceptionnel de la durée de validité du label 2019 **« Ici, priorité aux produits locaux »** pour les 32 EHPAD inscrits au dispositif **« Tarn EcoEHPAD - achat de produits de qualité et de proximité ».**

• Mise en avant du **guide des producteurs bio** en vente directe pour les particuliers souhaitant s'approvisionner en local.

Ail Rose de Lautrec

photo : © D Viet

Apporter un appui technique performant, indépendant et personnalisé auprès des vignerons : le laboratoire œnologique départemental.

C'est un outil technique au service de la viticulture tarnaise et du vignoble de Gaillac. Il a pour principales missions l'analyse et la dégustation des mouts et des vins et le conseil technique auprès des vignerons. Il assure aussi une activité de formation et d'expertise technique auprès des organismes viti-vinicoles du vignoble de Gaillac.

Analyse et dégustation des moûts et des vins

Les chiffres clés 2020

• 2 œnologues-conseil reconnus pour leurs compétences en matière de suivis et de conseil en œnologie.
• 3 techniciens formés aux techniques de laboratoire.
• 68 caves particulières en contrat de suivis œnologiques avec le laboratoire.
• 45 caves en suivis d'analyse sans déplacement d'un œnologue.
• 21 caves seraient reprises par Francine Calmels à titre personnel sur son temps de congé et/ou de retraite. Ces caves, démarchées par Fabio Marengo et Sabine Garda, ont confirmé leur choix de travailler avec Francine Calmels, dont la société Œnoboost est très active.

LES ACTIONS 2020

Les œnologues suivent la vie des vins depuis le raisin à maturité, les étapes des vinifications jusqu'à la mise en bouteille et leur travail repose sur des priorités :
• Apporter des conseils œnologiques libres et indépendants, sans implication commerciale.
• Assurer une expertise technique pertinente grâce à une connaissance précise des structures de production et de leurs contraintes techniques ou économiques.
• Garantir une approche scientifique fondée sur des connaissances techniques renouvelées.
• S'adapter à chaque particularité de chaque millésime.
• Apporter un conseil qui tient compte des exigences du marché, toujours en évolution, par des connaissances approfondies en dégustation, par la participation en tant que juré aux grands concours des vins et aux jurys experts.
• Organiser des stages de formation à la dégustation des vins pour les professionnels ou amateurs.
• Expertise technique et implication dans les structures professionnelles de la filière viti-vinicole du vignoble de Gaillac et de Marcillac.

Le laboratoire suit une démarche volontaire de management de la qualité. Il répond aujourd'hui aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2017, ainsi qu'aux exigences du Cofrac spécifiques aux analyses dans le secteur du vin, des boissons alcoolisées et de leurs additifs sous la référence LAB GTA 78. Il est accrédité par le Cofrac et agréé par l'INAO, France Agrimer, la DIRRECTE et le Ministère de l'Economie pour la délivrance d'analyses officielles.

Les chiffres clés 2020

• **Analyses et contrôles :**
24 485 échantillons ont été traités, soit **87 563** dosages.
• **Contrôles de maturité sur raisins :** sucres acidité totale ph anthocyanes tannins malique tartrique.
• **Suivi des vinifications, en s'adaptant à chaque type de produit :** degré acidité volatile SO2 AT ph.
• Suivi des fermentations malolactiques. Acide malique et lactique acidité volatile.
• Contrôles microbiologiques des vins. Germes levures bactéries lactiques ou acétiques brettanomycés.
• **1 363 rapports d'analyse Cofrac :** 574 certificats de conformité analytique AOP et IGP, 129 certificats de pureté pour l'export, 660 analyses pour les concours des vins officiels.

Fort soutien à l'agriculture de groupe

Renforcer l'attractivité de la création d'activité en agriculture, faciliter la transmission des exploitations agricoles et appuyer l'innovation et sa diffusion.

Le Département du Tarn soutient la mise en place de dispositifs collectifs pour le renouvellement des générations en agriculture en allouant des aides à nos différents partenaires :

• Aide financière auprès des organismes professionnels agricoles tels que la Chambre d'Agriculture ou l'ADEART qui assurent un accompagnement technique auprès des porteurs de projets en faveur de l'installation et de la transmission.

• Participation au soutien technique réalisé par la Chambre d'Agriculture pour l'adaptation des bâtiments d'élevage en lien avec l'environnement auprès des jeunes installés.

• En lien avec la question du repérage et le soutien des agriculteurs fragilisés, notamment pour les exploitants bénéficiaires du RSA, une aide est allouée à l'animation, par la Chambre d'Agriculture, du Comité technique départemental « agriculteurs fragilisés », à des suivis individualisés en coaching d'entreprise ainsi que des diagnostics socio-professionnels.

• Fort soutien à l'agriculture de groupe, levier de compétitivité et de modernisation : participation financière à la FDCUMA et à l'ATAG.

• Soutien à l'élevage auprès de la Maison de l'Elevage pour ses missions de qualification, de contrôle de performance et d'identification du cheptel tarnais.

De nombreuses actions sont liées à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et au maintien des races/variétés locales et produits de qualité :

• Soutien à Nature et Progrès pour ses actions de promotion et de développement de l'agriculture biologique locale.

• Convention avec les Fandouzils dans le cadre de la promotion des vins et de l'œnotourisme.

• Soutien au CIAT pour le maintien de la race locale de brebis Lacaune.

• Renforcement de l'aide au syndicat Salaison de Lacaune pour la mise en place de l'IGP (Indication Géographique Protégée) afin de le sauvegarder et de maintenir l'action de contrôle du signe officiel de qualité.

• Soutien à la Chambre d'Agriculture pour la mobilisation de foncier en faveur du développement du maraîchage, de l'accompagnement à la commercialisation de produits agricoles en circuits courts et l'adaptation de bâtiment en atelier de transformation.

Soutien au CIAT pour le maintien de la race locale de brebis Lacaune

• Soutien à la Maison de l'Élevage, notamment l'évolution vers des systèmes plus agro-écologiques.

• Soutien au développement des pratiques respectueuses de la vie du sol, de l'environnement et de la qualité de l'eau.

Qualité de l'eau

• Renforcement de l'aide du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Tarn (GDSAT) pour pallier les frais vétérinaires.

• Participation à la seconde partie de l'étude de la Fusariose suite à la crise sanitaire de la filière Ail Rose de Lautrec.

Les Chiffres clés 2020

1 918 147 € d'aides mises en œuvre au bénéfice d'organismes de développement agricole, d'organismes économiques ou coopératifs, d'associations ou d'agriculteurs dont :

• 314 084 € attribués pour 149 projets aidés en investissement.

• 1 071 698 € en fonctionnement pour 191 dossiers traités et 11 conventions de partenariat financier poursuivies ou renouvelées.

• 89 989 € d'honoraires vétérinaires pour 52 vétérinaires.

• 441 518 € de frais d'analyses du GIP Public Labos pour 169 780 analyses.

• 858 € d'échanges amiables.

Public Labos
Gers • Lot • Tarn • Tarn & Garonne
ANALYSES - CONSEILS - FORMATIONS

Contribuer à la protection de la santé publique grâce à l'action du laboratoire départemental d'analyses.

Le laboratoire départemental d'analyses exerce des missions de service public liées à la santé publique : épidémio-surveillance en santé animale, prévention des zoonoses, sécurité sanitaire des aliments, de l'eau et protection de l'environnement.

LES ACTIONS 2020

Dans le domaine de la santé animale : En réponse au plan national d'éradication de la BVD (Diarrhée Virale Bovine), un nouvel élan a été donné à la sécurisation sanitaire du développement des cheptels tarnais. Ainsi, Public Labos a mis en œuvre, une nouvelle technique pour l'analyse de 16 000 boucles auriculaires bovine. Cette nouvelle technique a représenté une augmentation de plus de 27 % des analyses dans le secteur de la PCR.

Dans le secteur de l'immuno-sérologie : qui est un service répondant principalement aux actions menées dans le cadre de la prophylaxie animale, 90 000 analyses sur 170 000 prélèvements de sang ont été réalisées par les vétérinaires. Soit un bilan stable par rapport à l'année précédente.

Dans le secteur de l'autopsie, bactériologie animale et parasitologie (ABP) : Le conseil au diagnostic vétérinaire et donc le soutien aux éleveurs tarnais est représenté par la réalisation de plus de 3 800 analyses, parmi lesquelles 112 autopsies, 1 800 recherches bactériologiques et plus de 2 000 coprologies pour l'aide au ciblage thérapeutique antiparasitaire.

Dans le secteur des analyses de la maladie de la vache folle, soit d'Encéphalites Spongiformes Transmissibles (ESB des bovins ou ESST Tremblante ovine) : la surveillance reste constante pour les bovins nés avant 2002, les analyses ont baissé de 43 % du fait de l'âge de ces animaux. Le site du Tarn a réalisé 30 % d'analyses de l'équarrissage en plus par rapport à 2019 et ce suite au renfort apporté aux autres sites de Public Labos. Tous ces tests ont été négatifs.

Dans le domaine de l'environnement : A cause de la crise sanitaire, des actions démultipliées dans les hôpitaux pour le contrôles des chambres de réanimation, mais aussi de l'augmentation des demandes d'analyses de potabilité des eaux, les analyses en bactériologie des eaux et de l'air ont augmenté de 6,5%, malgré la ferme-

Un nombre d'analyses totales stable et ce malgré la crise

ture, pour cause de confinement, de nombreuses entreprises du tertiaire.
Malgré l'annulation des analyses de contrôles de rejet de l'eau de certains industriels, le maintien de l'activité des SATESE et l'augmentation de potabilité expliquent que le nombre des analyses en chimie de l'eau, avec recherche de métaux et de composés volatiles, soit resté stable par rapport à 2019. Le continuum à l'accomplissement du marché de l'ARS pour le suivi des moustiques Tigre sur le Tarn s'est déroulé normalement avec 150 lectures de pièges pondoirs.

Dans le domaine de l'alimentaire :
Public Labos suit et conseille, par la réalisation d'audits, de formations et d'analyses en bactériologie alimentaire, de nombreuses restaurations collectives tarnaises, dont les collèges, mais aussi des traiteurs et artisans locaux. La fermeture de ces établissements a impacté le secteur de microbiologie alimentaire dont l'activité a baissé de 26 %, compensée cependant par l'augmentation de l'activité dans les autres secteurs du laboratoire.

2020
une nouvelle page se tourne dans l'histoire du Laboratoire Départemental du Tarn qui s'unit à d'autres Départements pour devenir Public Labos

Le Laboratoire Départemental du Tarn, qui a été transféré au Département dans les années 80 à la suite des lois de décentralisation, devient le 1er février 2020 **« Public Labos site du Tarn ».**

En 2019, la mutualisation des laboratoires départementaux du Gers, Lot, Tarn-et-Garonne et Tarn, dénommée « Public Labos », a renforcé cette coopération par la création d'une structure juridique plus intégrée : un groupement d'intérêt public (GIP).

Ce mode d'action publique partenarial appliqué à l'activité des laboratoires d'analyses départementaux facilite la mutualisation en observant les principes de support technique aux politiques publiques. Les 4 sites de Public Labos répondent ainsi en permanence aux besoins territoriaux :
• Par des analyses accréditées ou non par le COFRAC, dans les domaines de la santé animale, l'alimentation et l'environnement.
• Par du conseil technique, de la formation et de l'audit, dans les domaines de la qualité de l'air intérieur et de la restauration pour les EPCI tarnaises et les entreprises commerciales.
En 2020, l'outil Public Labos a, plus que jamais, su faire preuve de réactivité en support à la crise sanitaire mondiale.

Public Labos : un outil en réponse à la crise sanitaire de la COVID 19.

Dès le début de la crise sanitaire, Public labos a su rendre disponible ses outils de diagnostic en biologie moléculaire pour le dépistage de la Covid-19, en soutien aux Laboratoires de Biologie Médicale : plus de 54 000 analyses Covid-19 Humain ont été réalisées.

« Public Labos site du Tarn » a également la capacité de réaliser des détections du virus sur les surfaces (comme indicateur de désinfection par exemple) et dans les eaux usées (en suivi et prévision épidémiologique).

Les tests PCR de criblage pour identifier les variants anglais et sud-africains sur les échantillons nasopharagiens et sur la salive pourront être réalisés en 2021.

stock.adobe.com - Beton Studio

En 2020 le laboratoire, plus que jamais un outil technique au service du territoire

FACILITER LA MOBILITÉ DES TARNAIS

Le Département poursuit son action en faveur de l'amélioration des liaisons routières.

Améliorer et entretenir les liaisons routières.

Assurer un développement du réseau en respectant les territoires.

LES ACTIONS 2020

Concevoir, conduire et réaliser les opérations de développement du réseau routier départemental :
Le réseau départemental a fait l'objet d'une attention particulière pour assurer son développement et son amélioration tout en respectant les objectifs de développement durable.

Les opérations réalisées pour un montant total de 13 528 770 € :
• Poursuite des travaux de modernisation de la RD 612 entre Albi et Castres :
- Création d'un créneau de dépassement à Dénat : 7,6 M€.
- Travaux de sécurisation de la RD 964 : 2,6 M€.
• Réalisation de petites opérations localisées d'amélioration de la sécurité du réseau sur diverses routes départementales (0,82 M€) dont :
- Aménagement de sécurité modification d'un carrefour RD 612 à Saint-Amans-Soult.
- Aménagement d'un tourne à gauche au carrefour de la RD 999 et RD 37 à Beauvais sur Tescou.
• Réalisation de réparations d'ouvrages d'art ou de murs, confortement de falaises ou de routes sur diverses routes départementales : 2,2 M€.
• Participation du Département pour des Travaux en traverse d'agglomération dont : 67 730 € pour Vielmur, 84 550 € pour Labastide Saint-Georges et 151 490 € pour Salles sur Cérou.

Participer à l'aménagement des routes d'intérêt local.

• Aide aux communes de moins de 2 000 habitants et aux groupements intercommunaux ayant la compétence voirie, hors Communauté d'agglomération, pour la réalisation des travaux de gros entretien et de modernisation du réseau local.
• 88 opérations réalisées pour un montant total d'aide de 2 431 808 €.
• Répartition du produit des amendes de police entre 67 maîtres d'ouvrage de moins de 10 000 habitants pour un montant total de 561 665 €.

Dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries :
5 opérations subventionnées :
• **117 460 €** de travaux de réparation de voirie.
• **23 491 €** d'aides attribuées.

Participer à l'aménagement des routes départementales : financement des projets de traverses de villages.
Le Département participe au financement des travaux d'aménagement de traverses d'agglomération des communes, avec lesquelles une convention est signée :
• Traverse de Valdériès - RD 91 : 20 000 €.
• Traverse de Beauvais-sur-Tescou - RD 37 et RD 137 : 43 376,40 €.
• Traverse de Dourgne - D 12 : 180 000 €.
• Traverse de Curvalle - D 53 : 120 000 €.

Participer à l'aménagement des routes nationales.

Le Département a participé au financement des projets routiers portés par l'Etat au titre du Plan de Modernisation des Itinéraires (PDMI). Le nouveau Contrat de Plan Etat Région (CPER), signé en 2015, prend le relais du financement de ces infrastructures et porte sur l'axe RN 88 à Albi et Lescure et sur l'axe RN 112 à Aussillon.

En 2020, le Département a versé 253 710 € pour les routes nationales.

Assurer le renouvellement, l'entretien et la réparation du patrimoine routier départemental.

Le Département a effectué un effort significatif pour assurer l'entretien et la pérennité de son patrimoine routier.

Les chiffres clés 2020

• 4 155 km de routes départementales.
• 1 454 ouvrages d'art.
• 4 465 ouvrages hydrauliques.
• 4 000 hectares de surface de dépendances vertes.
• 10,3 M€ pour des actions d'entretien.
• 88 000 km ont été parcourus pour veiller périodiquement à la sécurité du réseau pour l'usager.

LES ACTIONS 2020

• Le revêtement de chaussée : 5,53 % du réseau a été traité (228,9 km de routes revêtues dont 23,1 km en bétons bitumineux, 21,6 km en enrobés coulés à froid et 185,2 km en enduit gravillonné).
• 3,7 km de réseau de catégorie 1 ont été retraités au moyen d'un liant bio sourcé.
• L'assainissement de la route : 205 km de fossés ont été curés et 95 km d'accotements ont été repris. 41 ouvrages

hydrauliques ont été réparés, rénovés ou reconstruits.
• La signalisation horizontale : 940 km de routes traités.
• La signalisation verticale : renouvellement de 667 ensembles de signalisation directionnelle : 119 300 €.
• Remise aux normes de l'ensemble de la signalisation verticale sur les sections revêtues :
• Les ouvrages d'art : 40 ouvrages ont été dévégétalisés en régie et 5 par des entreprises spécialisées, 30 ponts ont bénéficié de petites réparations, 6 ponts et 4 murs ont fait l'objet de réparations plus lourdes, 435 ponts ont fait l'objet d'une visite de surveillance par les services routiers, 38 ponts ont fait l'objet d'une visite subaquatique et 35 ponts ont fait l'objet d'une inspection détaillée par des entreprises spécialisées.

État de la circulation accessible sur le site
www.tarn.fr
et renseignements sur l'état des routes en quasi temps réel

• La surveillance des arbres au bord des routes : 3 596 arbres visités, 411 arbres expertisés et 142 arbres abattus pour des raisons phytosanitaires risquant d'entrainer une chute mécanique.
• Les plantations nouvelles : le boisement des talus routiers effectué dans le cadre de l'Agenda 21 a permis de planter ou conserver 2 606 plants.

Gérer le domaine public routier.
Préserver au mieux l'intégrité et le bon état du patrimoine routier vis-à-vis d'interventions effectuées par des tiers sur ce domaine public :
• 838 arrêtés de police ont été pris.
• 137 avis ont été donnés pour les transports exceptionnels.
• 139 permissions de voirie dérogatoires ont été instruites.
• 465 contrôles de tranchées ont été réalisés.

Exploiter, maintenir et améliorer la viabilité et la traficabilité du réseau.

Le Département a mis en œuvre une politique visant à permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions de fluidité et de sécurité.

LES ACTIONS 2020

• La surveillance du réseau : patrouilles sur les 541 km de catégorie 1 toutes les semaines, les 996 km de catégorie 2 toutes les deux semaines et les 2 616 km de catégorie 3 tous les mois.
• La viabilité hivernale 2019/2020 : 133 000 € :
247 tonnes de sel, 24 jours de traitement neige, 43 jours de traitement verglas, 1 000 heures supplémentaires de travail.
• Aléas climatiques : le département a été touché par un épisode cévenol le 11 mai qui a occasionné plusieurs glissements de terrain et perturbé la circulation dans certains secteurs.

Avoir une connaissance des déplacements et améliorer la sécurité du réseau de moins de 10 000 habitants du produit des amendes de police.

LES ACTIONS 2020

• Mobilisation des services de la Direction des routes pour l'amélioration de la sécurité routière.
• Plus de 50 dossiers traités concernant des diagnostics de sécurité et des propositions d'aménagements.
• Participation à 8 cellules de veille en relation avec les accidents de la circulation.
• 26 journées de sensibilisation réalisées dans les établissements scolaires et les manifestations consacrées à la sécurité routière.

Être un interlocuteur attentif des usagers du réseau routier.
Fonctionnement du dispositif d'information à l'usager sur l'état de circulation du réseau en période de viabilité hivernale pendant l'hiver.

Favoriser l'intermodalité et le partage de la route.

Développer l'implantation d'aires multimodales.
Compétence désormais à la charge des intercommunalités, le Département accompagne les collectivités par des actions de conseil et d'ingénierie.

Faciliter les accès à la route aux modes alternatifs.
Le Département apporte une attention particulière à l'usage des modes alternatifs à la voiture. L'intégration des modes doux reste au cœur de ses préoccupations dans la conception des aménagements routiers.

Participer au désenclavement aérien.
• Contribuer à la desserte aérienne du Tarn : 885 535 €.

Le Département poursuit les aménagements stratégiques essentiels au développement du territoire.

Définir et mettre en œuvre le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Tarn (SDTAN).

Approuvé à l'unanimité en 2012, il témoigne de la volonté ambitieuse du Département en matière de couverture numérique des territoires. Il a vocation à constituer la feuille de route pour les projets opérationnels qui en découleront.

Développer les infrastructures de Haut et Très Haut Débit.

LES ACTIONS 2020

Un réseau fibres optiques en cours de déploiement :

- **20 NRO** (Nœuds de Raccordement Optiques) installés/46.
- **152 SRO** (Sous-Répartiteurs Optiques) installés/334.
- **Plus de 2 900 locaux raccordables** à la fibre optique/138 654.
- **Plus de 150 clients** sur le Réseau.
- Mise en service des 20 opérations de montées en débit définies en concertation avec les intercommunalités.

Le conventionnement avec les intercommunalités :

- Un chantier d'envergure mené en partenariat opérationnel avec les intercommunalités.

Le subventionnement :

- Signature de la convention avec l'Etat : 16,57 millions d'euros.

Les usages numériques :

- Sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer la rédaction du Schéma Directeur des Usages et Services du Numérique.

La téléphonie mobile : Dispositif couverture ciblée :

- Mise en service des 8 sites de la liste 2018 : Lacaze, Bellegarde-Marsal, Arfons, Fontrieu.
- Détermination des 16 sites à couvrir en téléphonie mobile : Lacaze, Saint Beauzile, Le Masnau Massuguies, Montvalen, Montdurausse, Grazac, Algans, Montirat, Le Vintrou, Les Cammazes, Parisot, Fayssac.

Soutenir le développement territorial.

LES ACTIONS 2020

Favoriser le développement communal et intercommunal en matière d'équipement.

Accompagner les communes de moins de 2000 habitants dans leurs projets d'investissement.

229 opérations subventionnées :

- **93** communes et groupements concernés.
- **5,98 M€ HT** de travaux financés.
- **1,08 M€** d'aides attribuées, dont **111 055 €** pour **12 projets d'école.**

Etudes préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal et intercommunal.

5 opérations subventionnées :

- 4 communes et 1 communauté de communes concernées.
- 106 489 € HT d'études financées.
- 20 350 € d'aides attribuées.

Aider les territoires à réaliser leurs projets structurants : les contrats Atouts Tarn.

Ils sont signés avec les Communautés de communes et d'agglomérations ainsi que les communes de plus de 2000 habitants afin de participer à leurs projets d'aménagement du territoire.

90 opérations subventionnées :

- **44,8 M€** d'investissement des territoires.
- **5,9 M€** d'aides attribuées.

Répartition par thématique du montant des subventions attribuées en 2020 :

Aménagement touristique : 355 003 €.
Bâtiments communaux et intercommunaux : 1 662 691 €.
Ecoles : 774 833 €.
Aménagements urbains : 1 295 546 €.
Environnement : 41 300 €.
Equipements culturels : 480 226 €.
Patrimoine : 77 913 €.
Sports Loisirs : 1 537 044 €.
Equipements médicaux-sociaux : 555 170 €.

Interventions départementales en faveur des mutations et du développement des territoires :

Il s'agit d'accompagner les trois pôles d'équilibre territoriaux et ruraux dans leurs missions d'animation et de coordination des contrats territoriaux et plus particulièrement de nos contrats Atouts-Tarn ainsi que dans des actions spécifiques territoriales, conduites par chacun d'entre eux et s'intégrant dans les réflexions et les politiques menées par le Département : développement de l'offre touristique et culturelle des territoires, approvisionnement local, mobilité.

Animation territoriale : 79 032 euros.

• Pôle territorial Albigeois et Bastides : 33 297 €.

• Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Cocagne : 24 804 €.

• Pôle territorial des Hautes Terres d'Oc : 20 931 €.

Accompagnement du projet territorial « connaissance et conservation, valorisation des statues menhirs » porté par le PETR des Hautes Terres d'Oc.

• Accompagner le projet territorial de connaissance, conservation et valorisation des statues menhirs : 8 334 €.

Soutenir le développement d'un territoire.

• Soutenir l'aménagement des Portes du Tarn : participation statutaire du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte Les Portes du Tarn : 200 000 €.

• Favoriser la préservation et le développement du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :

Le Département du Tarn,maître d'ouvrage des procédures d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental

363 652 € dont 296 000 € au titre de la participation statutaire au fonctionnement du Parc et 25 517 € pour la valorisation et le développement d'une boucle véloroute en continuité de la **voie verte Passa Païs.**

• Projet d'aménagement de liaison autoroutière Castres-Toulouse :
Afin de réduire et compenser les dommages portés aux exploitations agricoles, causés par le passage de l'autoroute Toulouse-Castres, le Département du Tarn, maître d'ouvrage des procédures d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (opérations d'échanges de terres agricoles proposées à l'échelle communale ou intercommunale), a travaillé à la mise en place des 7 commissions locales d'aménagement foncier regroupant les 17 communes tarnaises impactées par le projet.

Faciliter l'accès des services pour tous.

Dans le cadre du **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)** le Département a continué d'approfondir l'axe stratégique « endiguer le risque de désertification médicale généralisée » en mettant en œuvre les actions suivantes du **Plan Tarn Santé :**

• Organisation des Assises Départementales de la Santé à l'attention des professionnels et établissements de santé, des élus locaux et des acteurs concernés, soit près d'une centaine de participants le 6 février, pour une mobilisation collective en faveur de l'attractivité médicale du territoire. Les partenaires suivants ont ainsi pu prendre la parole : Ordre des médecins, ARS, CPAM, Unions régionales des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, Fédération des Maisons de Santé, Association des internes de médecine, SDIS, Conseil Régional, Université de Médecine Générale… Les sujets abordés ont été nombreux : constats et bilan de la démographie médicale dans le Tarn, pratiques et attentes de la nouvelle génération de praticiens, synergies entre le Plan Tarn Santé et les actions sociales du Département…

• Lancement de la nouvelle plaquette de promotion et d'information en faveur de l'installation des soignants : **« C'est un bon diagnostic, je viens vivre dans le Tarn »**, en partenariat avec les acteurs du Plan Tarn Santé.
• Participation et animation d'un stand tarnais au congrès national des internes de médecine générale les 20 et 21 février à Saint-Etienne, en présence de 400 internes. La visibilité du territoire et ses opportunités d'installations ont été optimisées avec la mise en avant du collectif tarnais et du maillage des structures coordonnées.
• Réponses apportées dès le début de la pandémie en mars 2020, aux demandes concrètes et besoins des professionnels de santé : proposer et prendre en charge des solutions d'hébergement pour les internes exerçants dans le Tarn, répondre aux demandes matérielles diverses comme l'équipement de l'internat du Centre Hospitalier d'Albi, organiser la livraison de denrées alimentaires pour les professionnels ou établissements de santé qui le demandent, en lien avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'action de Drive Départemental.
• Renforcement du Plan Tarn Santé, doté d'un million d'euros supplémentaire dans le cadre du plan de soutien départemental adopté le 7 mai 2020 par le Département : maintien des partenariats institutionnels et accompagnements locaux dans les territoires pour favoriser l'exercice coordonné, communication sur l'accueil dans le Tarn, poursuite des échanges et études pour faire aboutir le projet d'internat pour le Tarn Nord (séances de travail, étude technique de faisabilité commandée auprès de Thémélia).
• Poursuite de l'accompagnement personnalisé des professionnels de santé et stagiaires qui souhaitent exercer et s'installer dans le Tarn : **fonctionnement du numéro dédié par le Département (05 31 81 98 98)** avec un contact direct pour les questions connexes et parfois déterminantes à l'installation.

Zoom sur les partenariats avec les chambres consulaires.

Dès le mois de mai, dans le cadre du plan de soutien départemental, un partenariat très étroit avec les chambres consulaires a été élaboré afin d'accompagner durablement les professionnels de notre territoire, commerçants ou artisans :
• Les actions de la CCI du Tarn : développement touristique, développement durable et mise en place fin 2020 de la plate-forme numérique de vente en ligne, **www.achat-tarn.com**. Cette vitrine a permis aux commerçants et artisans de poursuivre leur activité pendant le confinement, avec le service de click and collect, et à tous les tarnais d'acheter local.
• Les actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn : approvisionnement local de la restauration collective, développement d'une Silver Economie, développement durable et mise en valeur des savoir-faire d'excellence du Tarn.
Au total, pour l'ensemble des opérations conduites, près de 200 000 € ont été attribués.

Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Le Département agit pour permettre l'accès équitable à une eau potable de bonne qualité et à un coût acceptable.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

• Participer à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable dans le Tarn.

Les axes d'intervention :

• Mise en œuvre des orientations techniques du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : programmation, suivi technique et financier des dossiers concernant la protection des captages, la connaissance, la gestion et la sécurisation

des installations, la mise en place de traitements, les études et travaux concernant les réseaux.
• Evaluation des conditions d'alimentation sur le département dans le cadre de visites d'expertises réalisées par la mission d'Animation Territoriale en Eau Potable (SATEP).

Les moyens mis en œuvre :
• Autorisation de programme votée :
1 200 000 €.
• Crédits de paiement votés :
1 200 000 €.

LES ACTIONS 2020

• Poursuite du Schéma Départemental AEP destiné à favoriser l'organisation territoriale homogène autour des ressources stratégiques départementales.
• Avis technique, instruction et suivi financier de 33 dossiers.
• 3 123 779 € HT de travaux subventionnés.
• 1 200 000 € d'aides attribuées.
• 1 165 812 € de crédits de paiement consommés.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
• Contribuer au développement de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques dans le respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, la Loi sur l'Eau et les recommandations du SDAGE.
• Anticiper les opérations futures en matière de traitement des rejets domestiques directs dans le cadre de la préservation de la qualité écologique des ressources en eau tarnaises et l'aménagement du territoire départemental.

Les axes d'intervention :
• Aide à la décision auprès des maîtres d'ouvrage publics pour la mise en œuvre de projets dédiés à l'assainissement collectif.
• Instruction technique et programmation financière des dossiers concernant la mise en œuvre de schémas communaux d'assainissement, la création ou l'extension de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, le traitement des boues résiduaires.
• Renforcement des possibilités de participation en faveur des opérations améliorant la connaissance du patrimoine assainissement, des opérations de réhabilitation des réseaux permettant de supprimer des dysfonctionnements du système d'assainissement.
• Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Assainissement destiné à anticiper les opérations à mener pour réduire l'impact des rejets domestiques directs sur les milieux aquatiques et apporter une aide à la décision dans la cohérence des documents d'urbanisme locaux.

Adaptation transitoire du règlement d'attribution des aides liées aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19.
• Possibilité de participer aux surcoûts induits par les modalités complémentaires de gestion des boues impactés par les dispositions pour lutter contre la COVID-19.
• Financement à hauteur de 30 % des opérations d'investissement pour la réalisation d'équipements destinés à la gestion des boues sur les stations d'épuration.

Les moyens mis en œuvre :
• Autorisation de programme votée :
1 000 000 €.
• Crédits de paiement votés :
1 035 000 €.

LES ACTIONS 2020

• Avis technique, instruction et suivi financier de 24 dossiers.
• **3 439 399 €** HT de travaux subventionnés.
• **760 437 €** d'aides attribuées.
• **776 879 €** de crédits de paiement consommés.

Anticiper les opérations futures en matière de traitement des rejets domestiques

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE).
• Apporter une assistance technique aux collectivités locales en matière d'assainissement, tant sur le choix des filières et des techniques épuratoires que sur la gestion et l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif.
• Participer à la mise en œuvre du Schéma Départemental en Assainissement domestique du Tarn.

Les axes d'intervention :
• Participation au choix des techniques épuratoires pour les collectivités maîtres d'ouvrage.
• Réalisation d'interventions techniques (visites, bilans).
• Evaluation des systèmes d'assainissement collectif domestique.
• Réalisation de suivis expérimentaux et d'études pilotes.

Les moyens mis en œuvre :
• **Dépenses : 433 420 €**
• **Recettes : 495 090 €**

LES ACTIONS 2020

• Suivi de 278 systèmes d'assainissement domestique.
• 248 interventions techniques sur le terrain.
• Démarrage de l'opération suivi d'incidence des rejets domestiques : 100 interventions par an.
• 161 réunions (suivi de projets).

Développer l'ingénierie territoriale.

Assister et appuyer toutes les collectivités tarnaises en manque de moyens en ingénierie dans les domaines techniques, administratifs et culturels : archives, eau, environnement, lecture publique, solidarité territoriale, musées, projets culturels, sports et jeunesse, voirie…

Le guide de l'ingénierie départementale :

Le Département a fait bénéficier gracieusement les communes et communautés de communes d'une durée de travail de son personnel. Cette assistance a permis de mener à bien des activités d'ingénierie répondant à leurs besoins. Ces actions ont été complétées par un recours à des partenaires ayant un lien fonctionnel avec le Département.

LES ACTIONS 2020

• 500 dossiers d'intervention en ingénierie.
• 10 domaines mis en œuvre.
• 33 actions différentes.
• 800 journées de travail au bénéfice des collectivités tarnaises.
• La quasi-totalité des cantons, EPCI et communes concernés.

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

Dans cette démarche d'ingénierie, le CAUE représente un partenaire essentiel en particulier en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Il est une ingénierie territoriale au service des collectivités du Tarn. Investi d'une mission d'intérêt public, il conseille, accompagne, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités afin d'adapter leur projet au contexte local, à leurs besoins, au site et aux objectifs de développement durable. Enfin, il met en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation qui contribuent à enrichir la connaissance sur le patrimoine départemental : expositions, visites, publications, conférences…

LES ACTIONS 2020

Le CAUE a engagé 70 études/accompagnements au bénéfice de 177 communes, répartis sur les thématiques suivantes :
• Accompagnement en matière d'aménagement d'espace public, de problématique urbaine et de traverses.
• Accompagnement opérationnel des politiques territoriales régionales et des projets « cœurs de villages ».
• Approche urbaine, vision globale et à long terme, accompagnement spécifique ponctuel jusqu'au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
• Visites-conseil dans le cadre des « villes et villages fleuris ».
• Soutenir les communes via le conseil fourni aux administrés dans le cadre de leurs projets de construction, réhabilitation, aménagement.
• Accompagner les particuliers en amont de leurs projets et apporter un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant.
• 213 conseils ont été dispensés, en présentiel, par mail ou par téléphone.

PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

Le Département agit en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace.

Le Département valorise et met en scène les atouts naturels et paysagers du Tarn

Développer un réseau d'Espaces Naturels et de biodiversité ordinaire.

Le Département préserve, restaure, aménage et valorise les sites d'intérêt naturel et riches en biodiversité, les zones humides et les paysages du Tarn. Il contribue au maintien des continuités écologiques, en partenariat avec les acteurs locaux, les naturalistes tarnais et les gestionnaires des espaces naturels (associations, OFB, DIREN, DDT, DREAL, Région Occitanie, ONF, CRPF, Parc Régional, Chambre d'Agriculture), à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la préservation des espèces menacées.

Les chiffres clés 2020 :

- 81 Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont 8 départementaux, 20 labellisés et 53 de projet.
- 14 parcours de découverte aménagés.
- 2 103 zones humides recensées.

LES ACTIONS 2020

Élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels 2020-2026 (SDEN) : structuration d'une stratégie de la politique en matière de biodiversité pour une meilleure lisibilité et prospective des actions du Département : 4 axes, 16 objectifs stratégiques et 65 actions intégrées dans toutes les politiques départementales agissant sur les milieux naturels.

- Aides financières et techniques pour des actions d'aménagement et de réhabilitation écologique de sites de biodiversité et Espaces Naturels Sensibles.
- Réalisation de support de communication pour les sentiers de découverte.
- Mise à jour de la donnée du Pôle tarnais des zones humides, évaluation sur le terrain et cartographie.
- Aide à l'achat et diagnostic d'une zone humide proche de la base Vère-Grésigne.
- Aide à la commune de Milhars pour des travaux d'ouvertures paysagères le long du sentier de découverte de l'ENS Vallée de Bonnan.
- Aide pour la Réserve Naturelle Régionale de Cambounet/Sor.
- Participation aux groupes de travail sur l'élaboration du Schéma Régional de Biodiversité (Région Occitanie).
- Poursuite de la réalisation de fiches techniques sur la restauration et la gestion des zones humides du Tarn.

- Convention avec les partenaires naturalistes : **Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn**, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie, Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn et association Arbres et Paysages Tarnais.

• Participation aux travaux de restauration de milieux naturels en régie.
• Suivi des comités de pilotage Natura 2000 (3 sites).
• Animation auprès d'élus de communes concernées par des projets Espaces Naturels sensibles et biodiversité.
• Réalisation d'avis techniques en matière de biodiversité et d'activités de pleine nature pour des projets d'aménagement soutenus par le Département.
• Actions transversales en faveur de la biodiversité avec la Direction des Routes, le service des Bases Départementales sur les sites de Sivens, Sérénac et Razisse et la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (sport de nature).
• Suivi de mesures compensatoires hors site du projet de retenue de Sivens.
• Production et participation aux outils de communication de la collectivité.

AUTRES ACTIONS :

• **Campagne Facebook « bien vivre dans le Tarn » et « le saviez-vous »** (milieux naturels du Tarn).
• Intervention lors de la conférence de la journée de l'eau organisée par le Syndicat du Tarn Amont.
• Assistance aux montages des CCTP des Syndicats de rivières (Agout, Cérou-Vère, Tarn Amont) dans le cadre de l'appel à projet zones humides de l'Agence de l'Eau.
• Suivi de la réflexion sur la fréquentation des sites de nature avec le CDT.
• Animation du SDEN.
• Commande d'études naturalistes (diagnostics sur l'ENS vallon de l'Audoulou).
• Récupération des données de la Fédération des chasseurs.
• Lancement de l'observatoire de l'environnement.
• Réalisation et suivis des diagnostics pour les plans de gestion des sites : Fourogue, Sivens, Sérénac, vallon de l'Audoulou.
• Travaux pour la gestion de la fréquentation de sites (Dourgne, Sorèze, PNRHL), financement programme d'actions de la RNR, suivi et aide technique au PNRHL et commune pour la réalisation d'un parc de pâturage de la Laouzetto (ENS Tsaquarello), financement ouverture paysagère en vallée de Bonnan, aide financière pour achat et inventaire d'une zone humide du Syndicat Cérou Vère.
• Entretien et suivis de 14 sentiers de découverte avec pose de 6 pupitres sur la voie romaine et ENS du Causse de Bertre.
• Elaboration du Plan de lutte du Département contre l'Ambroisie.
• Participation aux travaux régionaux sur les Espèces exotiques envahissantes, les Espèces menacées.

• Participation à la cellule de veille « loup » et au Comité de pilotage du Plan Régional de Protection des Chiroptères.

Paysages et biodiversité.
• Mise à disposition des données biodiversité (SIG et base de données) et avis auprès des porteurs de projets et des différents pôles d'aménagement (PLU, PLUI, SCOT).
• Interventions auprès des SCOT en appui technique pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.
• Avis du Département sur des projets d'aménagement en relation avec la Préfecture du Tarn et la DREAL Midi-Pyrénées.
• Appui technique au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.
• Participation aux différentes Commissions Départementales : Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), Pôle Energie Départemental (projets éoliens et photovoltaïques), Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Technologiques.
• Inauguration du sentier d'interprétation « dans les pas de Dom Robert » sur Dourgne.

Programme de replantation de haies champêtres

Maintenir la qualité du patrimoine arboré. Replanter et entretenir les haies et bosquets.
Le Département s'est engagé, avec l'appui technique de l'association « Arbres et Paysages Tarnais », sur un programme de replantation de haies champêtres et alignements ou bosquets hors forêt et de remise en état de haies naturelles existantes.

LES ACTIONS 2020

• Aide à la replantation de 17 217 plants sous forme de haies, bosquets et alignements.
• 15 diagnostics individuels de suivi.
• 7 projets d'aménagement de collectivités.

Aménager et gérer les massifs forestiers départementaux.
Propriétaire de 920 hectares de forêts (massifs de Sivens, Sérénac et Lauzeral), le Département conduit des actions à des fins environnementales (conservation et protection des milieux) sociales (accueil du public, découverte des milieux), et aussi économiques (production de bois). Les massifs forestiers de Sivens et Sérénac sont référencés ENS et leur gestion est labellisée PEFC (certification de la gestion durable des forêts).

LES ACTIONS 2020

• Entretien des sentiers de randonnée (36 km).
• Aménagement et entretien des espaces récréatifs.
• Conventions d'utilisation, à la journée, des espaces boisés de la forêt de Sérénac et Sivens avec les établissements scolaires, les associations…

• Partenariat avec l'Office National des Forêts pour la gestion sylvicole et la surveillance.
• 5 journées de travail pour un chantier d'insertion.
• 1 520 m^3 de bois vendus.

Limiter l'érosion génétique.
Référencé ENS, le Conservatoire d'espaces fruitières et vignes anciennes, propriété du Département, met en œuvre des actions de sauvegarde, identification, restauration et valorisation sur le plan pédagogique, économique et scientifique de la biodiversité cultivée et agricole. Le Conservatoire héberge des collections de variétés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, pêchers et vignes d'origine anciennes locales et régionales La réalisation des travaux culturaux des vergers de collection mobilise les compétences d'une association d'insertion.

LES ACTIONS 2020

• Actions de formation technique de taille, greffage et entretien des arbres fruitiers.
• Appui scientifique et technique à des porteurs de projets en matière de préservation et valorisation des fruitières anciens.
• 1 030 variétés anciennes de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, pêchers et 102 cépages.
• 10 journées de travail pour un chantier d'insertion.

Contribuer au bon état écologique et à l'équilibre hydrologique de la ressource en eau.

Le Département agit par l'évaluation qualitative et quantitative des ressources en eau et favorise leur gestion équilibrée et durable.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

• Contribuer au retour à l'équilibre qualitatif et quantitatif des ressources en eau dans le département dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.
• Favoriser la restauration ou le maintien des débits d'étiage, la compensation des prélèvements répertoriés par des plans de gestion équilibrée, la gestion d'ouvrages hydrauliques (barrages).
• Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux chargés de la restauration et de l'entretien des cours d'eau.

Les axes d'intervention :

• Animation du Réseau Départemental de Suivi des Ecosystèmes Aquatiques (RDSEA), destiné à évaluer l'état des masses d'eau superficielles sur le plan qualitatif et quantitatif, et de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn (structuration, animation et gestion des données).

Contribuer au retour à l'équilibre qualitatif et quantitatif des ressources en eau dans le département

Le Réseau Départemental de Suivi des Ecosystèmes Aquatiques (RDSEA), destiné à évaluer l'état des masses d'eau superficielles sur le plan qualitatif et quantitatif

• Instruction technique et financière : aides concernant les études de faisabilité sur de nouvelles ressources, schémas de valorisation de ressources existantes.
• Participation à la gestion de structures départementales et interdépartementales (Institution des Eaux de la Montagne Noire, Institution de Saint-Géraud, Syndicat de la Bancalié).
• Gestion administrative, financière et technique des barrages de Fourogue, Saint-Géraud et La Bancalié.
• Financement des actions d'animation, des études et des travaux portés par les syndicats mixtes de rivière.
• Ingénierie départementale par la CATER auprès des structures de rivière, en particulier dans la réalisation et la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau et le développement d'outils permettant leur suivi (base de données, cartographie).

ANIMATION ET SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU (ODE 81)

Les axes d'intervention :

• Réalisation du diagnostic des masses d'eau prioritaires du Tarn dans le cadre de l'élaboration du Programme de Mesures du SDAGE.
• Suivi des actions menées dans le cadre de la protection des aires d'alimentation de captages (retenues de Fontbonne et la Roucarié).

Les moyens financiers mis en œuvre :

• Suivi de la qualité des cours d'eau dans le cadre de l'observatoire départemental des milieux aquatiques : 130 000 € engagés.
• Accompagnement financier des réalisations portées localement ou en maîtrise d'ouvrage directe : 557 700 €.

LES ACTIONS 2020

• Suivi du projet de territoire du bassin versant du Tescou.
• Régularisation technique et administrative du barrage de Fourogue.
• Gestion technique, administrative et financière des barrages de Fourogue, Saint-Géraud et La Bancalié.
• Suivi des conventions technico-économiques concernant la gestion hydraulique des sous-bassins du Tarn et de l'Aveyron.
• Participation au Comité départemental de Gestion de la Ressource en Eau, aux comités de sous-bassin concernant la création de ressources nouvelles, à la MISEN.
• Au titre du RDSEA :suivi de 29 points ou stations de mesures par 300 interventions.
• Réalisation des études d'incidences des rejets de stations d'épuration sur les milieux aquatiques en relation avec le SATESE : 25 STEP suivies et 100 prélèvements et analyses.
• Plus de 400 journées d'accompagnement technique du CATER.

Préserver et valoriser le cadre de vie et conforter l'attractivité du territoire.

Le Département a impulsé et développé une politique structurée d'aménagement et de valorisation de lieux récréatifs de pleine nature (touristiques et/ou de proximité) qui intègre désormais à l'action engagée de longue date sur la randonnée pédestre et équestre, toutes les catégories de sports de nature.

Faire du Tarn un territoire de randonnée : 92 000 €.

En structurant et en qualifiant nos supports de loisirs de proximité accessibles à tous, le Département contribue à conforter la qualité de vie et le bien-être des Tarnais ; il s'appuie notamment sur le réseau de sentiers de randonnée.
• Création et préservation de 6 107 km de randonnée dans le Tarn via le PDIPR.
• Partenariat fort avec le Comité départemental de la Randonnée Pédestre, ses associations affiliées et le Comité Départemental du Tourisme.

Partenariat fort avec le Comité départemental de la Randonnée Pédestre

LES ACTIONS 2020

• **Signature de l'Accord-cadre pour la randonnée tarnaise 2020-2023** avec le CDRP et le CDT.
• Gestion et entretien de 1 800 km d'itinéraires d'intérêt départemental.
• Entretien de l'itinéraire équestre « le Tarn à cheval ».
• Entretien des parcours de randonnée et du parc du château Musée du Cayla.

• Entretien des parcours de randonnée en Forêt départementale de Sivens et Sérénac.
• Actualisation du Système d'Information Géographique pour la gestion des itinéraires.
• Animation du réseau départemental des partenaires de la randonnée pédestre constitué du CDRP, du CDT et des services du Département.
• Signature de la convention annuelle avec le CDRP (appui méthodologique aux territoires, surveillance et animation des sentiers, formation des acteurs de la randonnée tarnaise).
• Mise en œuvre de la labellisation PR de la FFRandonnée pour les sentiers gérés par le Département.

Accompagnement au développement maîtrisé des sports de nature.

• Animation d'une politique structurée d'aménagement et de valorisation de lieux récréatifs de pleine nature intégrant les enjeux de préservation environnementaux.
• **Lac de la Roucarié :** site multi-activités, projet porté par les clubs sportifs de voile et d'aviron.
• **Pôle Escalade Nature du Dadou :** appui technique et méthodologique de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.
• **Valorisation de la « Pleine nature » :** activités sportives et de loisirs et richesses naturelles.
• Apport de contenu auprès du CDT sur l'offre qualifiée et la biodiversité.
• Appui technique au CDT et acteurs touristiques dans les démarches de valorisation des espaces naturels et des activités de pleine nature.
• Impulsion du travail sur la gestion de la fréquentation en espaces naturels (enjeux suite au déconfinement).

Développer un réseau de Voies Vertes et adoption d'un Plan départemental vélo : 6 M€ AP votés, 675 000 € CP.

• **Poursuite de l'aménagement de la voie verte du « Chemin des Mineurs » :** réalisation du tronçon Musée de la mine à Cap'Découverte sur 4 Km.
• Entretien de 85,5 km de voies vertes du département : « Chemin des Droits de l'Homme » d'Albi à Castres, « le sentier du Petit Train » entre Gijounet et Lacaune, « Passa Païs » de Mazamet à Labastide-Rouairoux qui se poursuit dans l'Hérault jusqu'à Bédarieux, voie verte du Causse de Labruguière-Caucalières « Chemin Blanc », « Chemin des Mineurs ».
• Participation au projet de développement et de promotion de la voie verte Mazamet-Bédarieux « Passa Païs ».

Entretien de 85,5 km de voies vertes du département

© L. Frezouls

• Elaboration et adoption du Plan départemental **« le Tarn à vélo » 2020 – 2024.**

Agir en faveur de la transition écologique.

LES ACTIONS 2020

• Mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.
• Organisation de la **20e édition du festival Cinéfeuille** à Labruguière.
• Édition, diffusion et publicité dans la presse locale du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens ».
• Élaboration du bilan 2019 du Plan de prévention et de **lutte contre les perturbateurs endocriniens**.
• Mise en place d'un réseau de suivi des phtalates dans les réseaux d'eaux usées et cours d'eau.

• Module de formation pour les assistants familiaux et sondage spécifique ASFAM.
• Formation pour les personnels CPIE.
• Organisation de **la 7e foire de la récup' et du ré-emploi** à Graulhet.
• Création du module sport durable et solidarité.
• Signature d'une convention annuelle avec le réseau environnement Santé.

Gestion et prévention des déchets non dangereux : 2,8 M€.

• Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du syndicat départemental TRIFYL.

Développer une dynamique dans les domaines de l'environnement et du Développement Durable.

Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au Développement Durable : 390 000 €.
Au titre de l'éducation populaire, l'action du Département en faveur de l'éducation à l'environnement permet de favoriser l'éco-citoyenneté et une appropriation collective des enjeux pour mieux agir dès aujourd'hui et dans les temps à venir.

LES ACTIONS 2020

• Mise en œuvre de la phase 2 du Programme départemental Éco-Collèges menée en partenariat avec la Direction Académique et le CPIE des Pays tarnais.
• 31 collèges publics tarnais engagés dans une démarche de Développement Durable.

LE TARN : DYNAMISME ET DIVERSITÉ

2020

DYNAMIQUE

Un Département qui accompagne sa jeunesse et favorise l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs

Le Département contribue activement à la réussite éducative pour tous les jeunes tarnais en leur offrant les mêmes chances d'éveil, d'épanouissement et d'accomplissement. Pour cela, il développe un programme ambitieux de construction, de rénovation et d'équipement des collèges, reflet de l'évolution démographique du Tarn.

Le Département développe aussi une politique d'accompagnement de l'action éducative et citoyenne avec, notamment, un investissement important en faveur des nouvelles technologies.

Le soutien à l'action culturelle et sportive s'inscrit dans une politique dynamique et volontariste du Département qui permet de proposer à tous une offre diversifiée accessible au plus grand nombre, sur l'ensemble du territoire.

27,49 MILLIONS D'EUROS

(hors masse salariale).

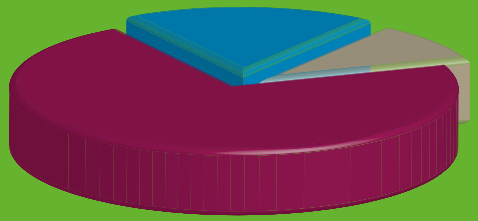

- FACILITER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES **5,06 M€**
- PROMOUVOIR LES PRATIQUES SPORTIVES ET AGIR POUR LA JEUNESSE **2,73 M€**
- AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR À TOUS LES JEUNES TARNAIS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE **19,70 M€**

COVID-19

• Se mobiliser pour assurer la sécurité sanitaire des 14 000 collégiens et des équipes pédagogiques :
Suite à la fermeture des collèges, une procédure de dons des denrées périssables a été mise en place auprès de la Banque alimentaire et des Restos du cœur. Aucune facturation de repas n'a été faite aux familles tarnaises. Les collèges sont restés ouverts uniquement pour accueillir les enfants des personnels soignants. Avec la reprise en présentiel, la distribution de masques, l'entretien des locaux, la désinfection des équipements plusieurs fois par jour, la restauration ont été assurés par les agents départementaux, pleinement mobilisés dans les 31 collèges publics du département, en effectuant leur mission au quotidien dans le respect du protocole sanitaire exigé par le Ministère de l'Education Nationale.

• Aider les familles les plus défavorisées :
Le prêt de matériel informatique, sous la responsabilité des principaux des collèges, et l'impression papier des cours, prise en charge par le Département, étaient possibles pour les familles les plus défavorisées ainsi que pour les enfants des assistantes maternelles et familiales.

• Rester le premier partenaire des 10 000 associations tarnaises :
En concertation avec des présidents d'associations et les élus de la Commission éducation, jeunesse, sport, culture et vie associative, Christophe Ramond a décidé d'attribuer aux associations culturelles, sportives et de jeunesse une avance maximale de 70 % du montant perçu en 2019 et de maintenir les subventions annuelles de fonctionnement sans tenir compte de la diminution d'activité afin de les aider à franchir ce cap difficile. **C'est 2,5 millions d'€ en direction du sport, de la jeunesse et de la culture, dont 500 000 € de fonds de soutien.**

Le Département contribue à la réussite éducative pour tous et favorise l'éducation citoyenne des jeunes.

stock.adobe.com - vectorfusionart

Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles.

Le Département apporte une aide aux familles les plus défavorisées pour le paiement des frais de pension et demi-pension en collège. Le montant de cette aide a été maintenu malgré les fermetures successives d'établissements au cours de l'année, afin de soutenir financièrement les familles concernées. Lors de l'entrée en 6e, le Département prend en charge des fournitures pédagogiques (calculatrice scientifique, dictionnaire de poche). Il a fourni à tous les collégiens des masques de protection lavables demandés par les protocoles sanitaires en raison de la pandémie de COVID-19.

Il assure enfin le transport des élèves et étudiants handicapés, dont l'organisation et la gestion des services spécialisés sont déléguées à la **FEDERTEEP.**

Les chiffres clés 2020

- Aide à la Restauration Scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 : 4 477 dossiers instruits dont 3 740 acceptés : **378 307 €.**
- Fournitures pédagogiques pour les 6e (kit collégien) : **101 331 €.**
- Prise en charge du transport en commun des élèves handicapés : **942 329 €.**
- Aide au transport des élèves et étudiants handicapés (taxi/véhicules personnels), 23 dossiers acceptés : **143 276 €.**

Faire vivre les écoles primaires.

- 16 réseaux d'écoles rurales ont bénéficié d'une aide au fonctionnement : **105 261 €.**

Construire, rénover, moderniser, adapter et sécuriser les collèges.

Des travaux de construction, équipement et entretien des collèges tarnais sont engagés en permanence par le Département pour offrir aux élèves et aux équipes pédagogiques les meilleures conditions de travail et adapter les bâtiments aux évolutions des besoins de chacun.

Pour l'exercice de sa compétence obligatoire en lien avec l'entretien du patrimoine bâti des collèges publics, le Département a mobilisé un Plan Pluriannuel d'Investissement 2012-2020 qui permet l'extension ou la restructuration de plusieurs établissements et intègre notamment deux composantes : « les grosses opérations d'extension ou de restructuration » et « l'accessibilité et l'énergie ».

Mise en place d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des Collèges pour la période 2020-2030 : 84 M€.

Le Département a consacré en 2020 un total de 7,77 M€ à la mise en œuvre de travaux dans les collèges tarnais.

Construction, extension et restructuration :

- Dans le cadre de la construction d'un nouveau collège à Castres, en remplacement du collège des Cèdres, la construction s'est poursuivie et s'achèvera en juillet 2021, pour une rentrée en septembre 2021 : **16,3 M€.**
- Fin des travaux de restructuration du collège Albert Camus à Gaillac : **10 M€.**
- Etudes de programmation fin 2020 pour la construction d'un **nouveau collège dans l'Ouest du département :** l'équipement sera implanté à Couffouleux.
- Restructuration du collège Louis Pasteur à Graulhet : études de programmation début 2020.
- Achèvement des travaux de rénovation thermique du collège Le Montalet à Lacaune.
- Achèvement des travaux de rénovation thermique du collège La Catalanié à Brassac.

Le Département a consacré un total de 7,77 M€ à la mise en oeuvre de travaux dans les collèges tarnais

Accessibilité et énergie :
• Poursuite des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sur plusieurs collèges.
• Lancement de la première tranche du plan photovoltaïque sur les collèges avec les études de maîtrise d'œuvre.
• Participation financière aux travaux de restructuration de la cité scolaire Bellevue à Albi : **700 000 €** versés par le Département pour cofinancer les travaux de restructuration entrepris par la Région sur les locaux communs de la cité scolaire (gymnase, demi-pension).
• Acquisition de matériel et mobilier pour finaliser l'achat d'équipement des établissements en cours de restructuration (Albert Camus à Gaillac) : **94 760 €**.

Maintenir et faciliter l'exploitation du patrimoine des collèges.

Afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de maintenance et d'hygiène dans les différents établissements, des crédits importants sont mobilisés chaque année pour réaliser les travaux de grosses réparations et des dépenses sont engagées pour entretenir les bâtiments.

Travaux de grosses réparations sur les collèges : 1 087 346 €.
Dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments des collèges : 397 390 €.

Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges.

Les chiffres clés 2020

Collèges publics :
31 établissements.
Effectifs rentrée septembre 2020 : 14 726 collégiens.
Dotation de fonctionnement : **3 399 110 €.**
Équipement des collèges publics :
• Renouvellement du mobilier et matériel des collèges : **70 395 €.**
• Équipement des SEGPA : **13 510 €.**

Collèges privés :
11 établissements.
Effectifs rentrée septembre 2020 : 3 767 collégiens.
• Dotation forfait externat part matériel : **942 760 €.**
• Dotation forfait externat part personnel : **1 315 947 €.**

Contribuer au développement de l'informatique, du numérique et de ses usages dans les collèges.
Le Département finance l'équipement informatique des collèges incluant des projets innovants comme l'acquisition d'imprimantes 3D pour les cours de technologie, des tablettes numériques dans le cadre de « classes mobiles » et assure la maintenance des équipements.

RESSOURCES NUMÉRIQUES :
L'ensemble des collèges publics tarnais bénéficie d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui est un portail destiné à la communauté éducative de chaque établissement, donnant accès à un grand nombre d'outils et contenus numériques, qu'il s'agisse de services administratifs, pédagogiques, éducatifs, d'orientation ou offrant aux collégiens une ouverture sur le monde. L'ENT participe à la mise en œuvre de la scolarisation en distanciel dans le cadre des mesures de fermeture de classes liées au COVID-19.

Les chiffres clés 2020

Équipement informatique des collèges publics :
• Acquisition de vidéoprojecteurs, switches, PC, tablettes : **141 549 €.**
• Paiement de l'ENT dans le cadre d'un marché régional : **17 606 €.**

Encourager la participation des collégiens à l'exercice de la démocratie représentative.

Dans un souci de démocratie, le Département souhaite favoriser l'éducation citoyenne des jeunes tarnais.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL JEUNES (CDJ) : 28 000 € (dont 3 000 € de cotisation à l'ANACEJ).
Le Conseil Départemental Jeunes (CDJ) est l'Assemblée des représentants des collégiens du Département, composée de 42 élèves. Depuis sa création en 1992, le CDJ permet aux collégiens de devenir les ambassadeurs du Tarn et de réaliser des projets concrets au service du Tarn et des jeunes tarnais.
Élus en novembre 2018, les Conseillers jeunes du mandat 2018-2020 ont vécu une première partie d'exercice riche et jalonnée de rencontres. La dernière partie de mandat s'est révélée plus compliquée en raison de l'épidémie de coronavirus. Le contexte

Effectifs rentrée septembre 2020 : 18 493 collégiens

sanitaire exceptionnel a fortement impacté les conditions de finalisation de plusieurs manifestations qui devaient se tenir au printemps et/ou à l'automne 2020 : Opération « Clean up TARN » de sensibilisation à la problématique des déchets qui nous envahissent ; Rassemblement départemental des Assemblées d'enfants et de jeunes du Tarn ; Journée de sensibilisation à la pratique sportive de plein air et au respect de l'environnement ; Journée « Tarn Chef Intergénérationnel » pour promouvoir les notions de solidarité et de rapprochement intergénérationnel ; Opération « Ni victime, ni coupable, tous responsables » pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

Malgré les fortes contraintes et un contexte difficile, les jeunes Conseillers ont poursuivi leurs travaux à distance et ont pu mener plusieurs actions intéressantes :

• **Temps d'information en janvier, sur le projet d'élaboration d'un Plan départemental de la jeunesse :** Participation des jeunes CDJ à la conception du questionnaire destiné aux jeunes tarnais.

• **Journée Internationale des droits des femmes 2020 :** les jeunes des commissions « Lutte contre le harcèlement » et « Communication » ont partagé un temps d'échanges et de réflexion sur cette thématique et réalisé ensemble une vidéo appelant à promouvoir au quotidien et à tous les échelons le respect des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes.

• **Réunions visiophoniques du CDJ en mai et juin** pour renouer le contact post-confinement, reprendre le travail sur les projets en cours, et débattre de l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les populations les plus fragiles (personnes âgées et en situation de handicap, adultes et enfants en situation de maltraitance…).

• Réunions de la commission « Addiction » en présentiel à l'Hôtel du Département en septembre et octobre : Réalisation du court-métrage de sensibilisation aux risques d'addiction aux écrans « ECRANS, une addiction sans fin ? ».

• **Réunions visiophoniques du CDJ en novembre et décembre pour dresser le bilan du mandat 2018-2020,** en vue d'une transmission « de témoin » aux futurs Conseillers départementaux jeunes pour le mandat 2020-2022.

• **Présentation du bilan d'activité** aux Conseillers départementaux réunis en Commission permanente en février 2021, à travers une vidéo.

• **Lancement de la « Junior » association des anciens CDJ** dans le cadre du dispositif éducatif ATEC porté par la Fédération des Francas du Tarn. Plusieurs jeunes CDJ du mandat 2018-2020 ont exprimé leur volonté de se constituer en association dans le but d'accompagner leurs successeurs dans la finalisation des projets non aboutis en 2020. Ils sont par ailleurs très motivés à l'idée de participer à l'organisation en 2022 d'un événement important pour marquer les 30 ans d'existence du CDJ du Tarn.
L'Assemblée du CDJ 2020-2022 a pris le relais et ses membres se réunissent régulièrement par visioconférence.

Offrir aux collégiens une restauration scolaire de qualité.

La sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle de la restauration collective sont des priorités.
Les plans de maitrise sanitaire portant sur l'organisation du travail en cuisine sont mis en place dans 2 collèges et remis à niveau dans 12 collèges. Afin de s'assurer que l'équilibre alimentaire est respecté, des analyses de menus ont été réalisées auprès de 22 cuisines. L'équipement des cuisines en matériel performant est poursuivi en lien avec les demandes des établissements.

Dans une démarche sociale, **le tarif journalier des repas est maintenu à 3,08 € pour les collégiens,** pour un prix de revient départemental estimé à 8,08 €.

Promouvoir le « bien manger » et l'éducation à la consommation de produits frais, de qualité et locaux.
La restauration scolaire a pour mission de préserver la santé des enfants, de s'inscrire dans le cadre du développement durable et sur le territoire départemental pour une plus grande utilisation de produits frais, de qualité et de saison. L'Association AGROPOINT, la Chambre d'Agriculture, les collèges publics et des producteurs œuvrent dans ce sens.
Dans le cadre du plan de soutien départemental, tous les collèges disposant d'une cuisine autonome ont participé à une opération de soutien à l'approvisionnement de qualité et de proximité. Le catalogue numérique « Le Tarn dans notre assiette », qui recense 48 producteurs tarnais, est mis à la disposition des professionnels des collèges.

Tarif journalier maximum des repas élèves : 3,08 €/ prix du repas réel : 8,08 €

LES ACTIONS 2020

• Soutien à l'approvisionnement de qualité et de proximité.
• Mise en place de protocoles spécifiques au titre de la maitrise sanitaire dans un contexte de pandémie COVID-19 (dons de denrées et congélation à la fermeture des établissements, déclinaison des protocoles nationaux en restauration à la réouverture des collèges).
• Accompagnement des cuisiniers à l'amélioration des pratiques par la cuisinière référente départemental.
• **« Un fruit pour la récré »** opération reconduite au 2e semestre 2020 pour les collégiens.

Les chiffres clés 2020

• 23 collèges aidés pour leur approvisionnement en produits de proximité et de qualité : **60 000 €.**
• 12 collèges équipés en matériel de cuisine ergonome, économe et performant : **90 000 €.**
• Financement de la maîtrise sanitaire : **47 621 €.**
• « Fruit à la récré » : 16 collèges engagés : **3 634 €.**
• Charte de lutte contre le gaspillage : 12 collèges engagés.

Permettre un égal accès de tous les jeunes aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives.

Le Département désire faciliter l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde.

LES ACTIONS 2020

Deux actions essentielles figurent parmi les priorités de la politique départementale en faveur des jeunes tarnais et particulièrement des collégiens.

LE CHÉQUIER COLLÉGIEN : 351 638 €

Le Chéquier 2019/2020 d'une valeur maximale de 180 € comprenait 13 chèques. Les **18 935 collégiens tarnais** ont reçu ce chéquier ouvrant droit à des aides ou réductions liées notamment à l'achat de livres ou à la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Le dispositif reste très apprécié des jeunes et de leurs parents, plus de 81 % des collégiens l'ont utilisé au moins une fois et près de 66 886 chèques ont été utilisés. Le Département a remboursé

351 638 € à ses 594 partenaires répartis sur l'ensemble du territoire.
Dans le cadre du Pass'sport Chéquier collégien, 97 jeunes ont pu assister au premier match du Castres Olympique (le 2e match n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire).

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) : 548 671 €

En concertation étroite avec l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et sur la base de la convention « Tarn Education Culture », le Département a proposé aux 31 collèges publics de bénéficier d'une offre culturelle de qualité dans 10 domaines artistiques.

Tous les collégiens ont reçu un chéquier d'une valeur de 180 €

• Aides aux collèges qui présentent des projets individuels ou inter-établissements afin de couvrir prioritairement le coût des intervenants artistiques.
• Soutien aux associations ou structures culturelles conventionnées et/ou reconnues par le Département qui proposent un volet d'éducation artistique et culturelle auprès des collégiens.
• Éducation à l'image dans le cadre du plan Ciné-Tarn coordonné avec l'association Média-Tarn : « Collège au cinéma » et « École et cinéma ».

• Dans le domaine du patrimoine, 12 projets ont bénéficié d'une médiation ou d'un accompagnement du service de la culture ou des services éducatifs départementaux des Archives ou de la Conservation des Musées.
• Sensibilisation à l'Art contemporain au travers d'ateliers, de mise à disposition des œuvres de l'Artothèque, de rencontres autour d'une œuvre ou d'artistes et de visites d'expositions proposées par le Centre d'art Le Lait.
• Sensibilisation au théâtre et aux arts de la rue, à la musique, à la danse.
• Aide financière octroyée aux collèges pour couvrir 50 ou 70 % des frais de déplacement dans le cadre des projets d'éducation artistique et culturelle.

Les chiffres clés 2020 :

• 5 894 élèves de 30 collèges tarnais ont bénéficié de l'opération « Collège au cinéma ».
• 13 672 élèves de 174 écoles ont participé au dispositif « École et cinéma ».
• 500 élèves ont participé au dispositif Résidence journalistique autour du projet « Flux ».
• 400 élèves ont participé depuis leur classe, en raison de la crise sanitaire, aux « Rencontres Ciné Jeunes Du Tarn » portant sur les courts métrages contemporains.
• 12 945 élèves dont 4 717 collégiens de 21 collèges tarnais ont été sensibilisés à l'art contemporain.
• 8 280 élèves du primaire ont bénéficié de spectacles autour du « Réseau Jeune Public Zig Z'Arts ».
• 594 collégiens ont participé au dispositif « Collège au théâtre ».
• 528 élèves du primaire et 948 collégiens ont participé aux Rencontres autour des écritures contemporaines et « Parcours du conte au théâtre ».
• 2 395 élèves, dont 594 collégiens, ont été sensibilisés à la danse : « Danse à l'École et au Collège ».
• 4 015 élèves, dont 1 202 collégiens, ont bénéficié d'un parcours autour de la musique : « Concerts dans les collèges ».
• 46 520 € ont été accordés, par le Département, aux collèges pour couvrir leurs frais de déplacement, afin que les frais de transports ne constituent pas un frein au développement des projets d'EAC.

Concerts dans les collèges

TARN COEUR D'OCCITANIE

190 000 € attribuées aux associations occitanes

Développer la connaissance du patrimoine occitan et les atouts du bilinguisme.

• Signature par le Département de la « Convention pour le développement de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Toulouse » avec le Rectorat et de l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO).
• Poursuite des subventions attribuées aux associations occitanes (CORDAE/La Talvera, Institut d'Etudes Occitanes, Radio R d'Autan, Radio Albigès, Fédération des Calandretas, Lo Congres, Chergui théâtre) : **190 000 €.**
• Poursuite des cours sur le patrimoine occitan tarnais dans 40 classes.
• Création d'un livret d'apprentissage de l'occitan en partenariat avec le CNRS et développement du fonds occitan de la Médiathèque départementale.

Investir pour l'avenir avec l'Enseignement supérieur.

Participer à l'aménagement, à la restructuration et à l'entretien des locaux d'enseignement supérieur.

Compétence non obligatoire, l'enseignement supérieur est un investissement d'avenir pour le Département qui agit pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de poursuivre des études près de chez eux et pour que soient proposées des filières attractives à l'échelon régional voire national.

Les chiffres clés 2020

• Fonctionnement du Syndicat Mixte Sup Albi Tarn : **200 000 €.**
• Fonctionnement du Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Sud du Tarn Castres : **244 650 €.**
• Investissement sur le site de Castres (travaux IUT) : **50 000 €.**

PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE ET AGIR POUR LA JEUNESSE

Le Département contribue à l'accès aux activités sportives et de loisirs au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Plus que jamais convaincu des bienfaits sanitaires et sociaux des activités physiques, le Département soutient les associations sportives départementales et locales pour favoriser un développement équilibré des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire, prendre en compte la diversité des pratiques et contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique. Il contribue par ailleurs **à financer les équipements sportifs nécessaires à ces pratiques.**

Soutenir les Comités sportifs départementaux et associations à vocation départementale : **929 162 €.**
Malgré la crise sanitaire et la baisse des activités, les subventions ont été maintenues au niveau de celles octroyées en 2019, dans le cadre du Plan de soutien départemental :
• Soutien à 50 comités sportifs à travers la signature de conventions de partenariat, dont 10 conventions pluriannuelles : **695 162 €.**
• Soutien à 13 associations à vocation départementale ou locale par le biais de subventions sur projets spécifiques ou dans le cadre du Plan de soutien départemental pour les évènements annulés : **42 000 €.**
• Soutien aux clubs de Haut-niveau :

Soutenir les comités sportifs départementaux et associations à vocation départementale : 929 162 €

ASPTT football de l'Albigeois et SASP Sporting Club Albigeois : **111 000 €.**
• Soutien aux clubs de niveau national : Ouest Tarn Handball, Albi vélo sport, US Carmaux basket, Albi rugby league, Volley-ball Albigeois, Lavaur rugby, Mazamet rugby : **81 000 €.**

Aider à l'acquisition de matériel pour les associations sportives : 37 005 €.
• 3 comités sportifs et 7 associations ont bénéficié d'aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel sportif.

Mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du Tarn.

Le Département qui continue de promouvoir les sports de nature apporte également son soutien au sport de haut niveau et à l'organisation de manifestations d'envergure.

Soutenir le développement des sports de nature pour inciter les Tarnais à la pratique et attirer les touristes amateurs.
Assurer une politique de développement maîtrisé des sports de nature par une approche transversale, à la fois sportive, environnementale et touristique.

LES ACTIONS 2020

La crise sanitaire a limité l'activité de la **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).**
Innover malgré tout ! Développer une nouvelle collection de parcours thématiques d'orientation : « Explorateurs du Tarn ».
• Expérimenté en 2020 sur les sites de l'Espace Loisirs des Étangs (en partenariat avec la Communauté de Communes Sor et Agout) et de Cap'Découverte (en partenariat avec le SMAD), **il s'agit d'une chasse au trésor en plein air mêlant activité physique et réflexion.**
• Les parcours permettent notamment d'apprendre à se repérer grâce à son environnement pour trouver des balises (poteaux en bois) représentées sur une carte, puis de répondre à un quiz sur la thématique choisie (faune/flore, sports et loisirs, culture et patrimoine sur un site ; charbon, photovoltaïque, les Titans sur l'autre).
• Accessibles à tout public, sportif ou non, certains circuits ont été conçus pour les personnes à mobilité réduite ou aux familles avec poussette, d'autres pour être parcourus à vélo. Cette activité, en accès libre, est à découvrir seul, en famille ou entre amis.

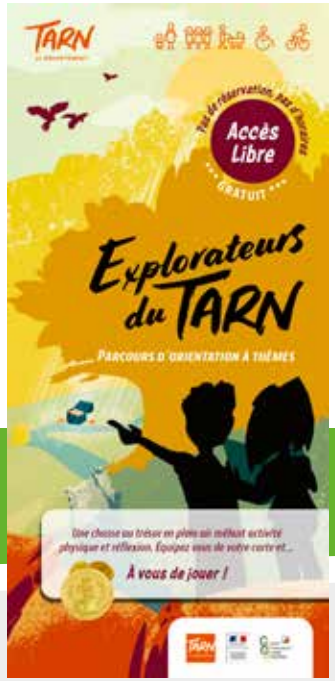

Plus d'informations :
http://cdesi.tarn.fr ou auprès de cdesi@tarn.fr

Favoriser l'accueil sur les Bases départementales de loisirs de Razisse, Sérénac, et Sivens : 584 000 € (dont 200 000 € de pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire).

LES ACTIONS 2020

• Début 2020, les réservations laissaient entrevoir un chiffre d'affaires prévisionnel supérieur à celui de 2019. Cependant, la crise sanitaire a engendré la fermeture administrative des bases, la veille du lancement de la saison, et l'annulation immédiate de tous les séjours du printemps. De gros clients ont déprogrammé leurs réservations sur la période estivale entraînant une perte importante. Les séjours qui ont été maintenus ont concerné des effectifs plus faibles que prévus et certains établissements scolaires ont fait le choix de venir à la journée, pour bénéficier des activités sans hébergement.

Razisse

• Chiffre d'Affaires 2020 : baisse de 77 % par rapport aux prévisions : **148 316 €.**

• Les groupes qui ont maintenu leurs séjours sont essentiellement de fidèles clients, connaissent les lieux, notamment la base de Razisse et les équipes (comités sportifs, structures de jeunesse, certains établissements scolaires tarnais ou limitrophes). La confiance témoignée par cette clientèle spécifique est un élément de satisfaction important, gratifiant pour les équipes et encourageant pour le projet des bases.

• L'organisation des séjours de vacances du Département représente 28 % du chiffre d'affaires 2020.

• 4 séjours de 7 jours ont été organisés au mois d'août : 92 enfants ont été accueillis sur la base de Sérénac, représentant 109 semaines vendues (plus de 90 % de tarnais, dont 30 % d'enfants orientés par les services sociaux du Département, de l'Aide sociale à l'enfance notamment).

• **Nouveauté 2020 :** le Département a bénéficié du dispositif spécifique « Vacances apprenantes », mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale, pour soutenir les organisateurs de séjours et encourager les départs des enfants et des jeunes :

- Les séjours de vacances organisés en régie sur la base de Sérénac ont été labellisés.

- Le Département, qui a conventionné avec l'État, a bénéficié de subventions (80 % du coût du séjour) pour l'inscription des enfants confiés à la Protection de l'Enfance en séjours de vacances labellisés.

- 31 séjours ont bénéficié de ce dispositif (10 000 € d'aide directe).

• **La Maison de la forêt départementale de Sivens,** qui a accueilli la majeure partie des réunions consacrées au Projet de territoire de la Vallée du Tescou, a proposé une exposition durant l'été. Le public a pu profiter des chemins de la forêt et des aménagements proposés sur le site (aire de jeux et de pique-nique, sentiers de découverte).

Soutenir financièrement la rénovation des centres de vacances : 31 833 €.

• 2 associations, accueillant des jeunes en centre de loisirs ou de vacances, ont bénéficié d'une aide à l'investissement pour des travaux de rénovation de leurs installations.

Promouvoir les manifestations sportives exceptionnelles : 62 000 €.

• Aides à 3 associations organisatrices de manifestations sportives exceptionnelles sur le territoire tarnais.

• Malgré la crise sanitaire et l'annulation de nombreuses manifestations, le Tarn a pu accueillir à l'automne et entre les confinements, plusieurs grands événements sportifs : 34e édition du rallye National des Côtes du Tarn, Championnats de France Élites et espoirs d'athlétisme, course de haut niveau « Circuit d'Albi 10 Km No Limit ! ».

Favoriser le rayonnement du territoire à travers l'excellence sportive.

Actions de parrainage permettant à de jeunes athlètes tarnais de mener à bien un projet sportif : 16 000 €.

• **48 demandes de parrainage** ont été examinées.

• **20 dossiers ont été retenus :** 12 concernent des reconductions de parrainage, 8 sont nouveaux. La promotion 2020 comptait 8 jeunes filles et 12 garçons et concernait 13 disciplines différentes. 15 de ces athlètes figurent sur les listes des sportifs de haut niveau du Ministère des Sports.

• Les jeunes parrainés bénéficient tous d'une aide d'un montant forfaitaire fixé à 800 €.

Soutenir financièrement les acteurs départementaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : 420 821 €

Soutenir les clubs engagés dans la performance : 383 998 €.

• Plusieurs clubs sportifs évoluant en championnats professionnels ou sociétés sportives ont été accompagnés par le Département (Castres Olympique, Sporting Club Albigeois, Albi Rugby League, Tour de France, Route d'Occitanie).

Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes.

LES ACTIONS 2020

• Conventions avec les Fédérations départementales de jeunesse et d'Education populaire dont les associations offrent de nombreuses animations, culturelles, sportives ou de loisirs aux jeunes tarnais : Fédération Départementale des M.J.C., Francas du Tarn, Eclaireuses, Eclaireurs de France.

• Aide à l'emploi d'animateurs-coordonnateurs intervenant dans ces associations départementales : **330 000 €.**

• Convention avec l'association La Pouzaque : **38 000 €**.

• 6 associations à vocation départementale ou locale ont obtenu, pour leurs projets spécifiques, une subvention globale de : **31 200 €.**

• Soutien au réseau de l'Information Jeunesse : la Fédération Départementale Léo Lagrange est chargée depuis 2011 de développer et d'animer le **réseau Information Jeunesse Tarn** sur l'ensemble du département.

• **40 000 €** ont été versés à la Fédération départementale Léo Lagrange pour la coordination de ce dispositif.

• **317 enfants et jeunes** ont pu partir en vacances grâce aux bourses vacances JPA et UFCV : **21 621 €.**

« Tarn, Terre de Jeux » dans les starting blocks !

Le 21 novembre 2019, le Département du Tarn a été labélisé **« Terre de Jeux »** par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP). Ces Jeux doivent être l'occasion d'ici 2024, de **« mettre plus de sport dans la vie des Français »** et de célébrer ces grands événements tous ensemble, partout en France.

• 2020 a permis de construire l'équipe **« Tarn, Terre de Jeux »** avec les partenaires associatifs et institutionnels du sport tarnais (CDOS, UNSS 81, Services de l'Etat, Association des Maires et élus du Tarn…) et de définir une programmation événementielle pour **« mettre plus de sport dans la vie des Tarnais »** en s'appuyant sans attendre sur cette dynamique olympique.

• Si la Semaine Olympique et Paralympique 2020 a pu être célébrée en février dans les écoles et collèges, toutes les autres manifestations ont été annulées du fait de la crise sanitaire.

• La reprogrammation de ces rendez-vous sera une priorité pour redonner aux Tarnais, partout sur le territoire, quels que soient leur âge et leur rapport à la pratique sportive, des occasions de se (re)mettre en forme, de découvrir des sites de pratiques, des associations, des sportifs de haut niveau.

Un Plan Tarn Jeunesse pour une action transversale, partenariale et territoriale : 35 actions en faveur des 11 - 25 ans.

Il était prévu en 2019, de faire le point sur nos interventions en direction des jeunes tarnais, pour en redessiner les enjeux, les contours et les modalités. La démarche de diagnostic interne menée fin 2019, ajoutée à un dialogue amorcé en février avec les partenaires et la prise en compte de la parole des jeunes (plus de 2 500 jeunes ont répondu au questionnaire diffusé à la fin du printemps) ont conduit au vote, le 13 novembre, du **Plan Tarn Jeunesse 2021-2025.**

• L'approche transversale, partenariale et territoriale retenue dans le Plan est un atout pour répondre aux besoins d'éducation, de loisirs, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes tarnais de 11 à 25 ans.

• **35 actions concrètes seront déployées pour favoriser le développement personnel et la citoyenneté des jeunes,** prévenir les risques de rupture sociale, favoriser l'accès à l'autonomie et l'inclusion socioprofessionnelle, et enfin, améliorer l'information des jeunes et de leurs familles.

• Les premières actions ont été lancées fin 2020, avec par exemple le lancement d'un nouveau dispositif pour soutenir les projets des jeunes : **« TKT, je gère »** est porté par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, avec le concours actif de la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC).

Réseau Information Jeunesse Tarn :
Pour en savoir plus et découvrir le site internet dédié aux jeunes de 14 à 30 ans : www.pourlesjeunestarnais.com

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

Grâce à sa politique patrimoniale et muséale ambitieuse, le Département favorise l'accès à la culture au plus grand nombre.

Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre.

Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais.

LES ACTIONS 2020

Malgré la crise sanitaire, le Conseil départemental a continué de faciliter la réalisation de projets culturels.

• Soutien financier et technique aux 25 structures conventionnées couvrant l'ensemble des domaines culturels et aux 120 structures associatives, intercommunales et communales soutenant un projet culturel d'intérêt territorial et artistique.

• Le Département, qui soutient une cinquantaine de Festivals tout au long de l'année, a maintenu l'ensemble des subventions : **1 428 100 €.**

• Afin d'aider les associations et structures partenaires impactées par la crise sanitaire, le Conseil départemental a mis en place un **fonds de soutien exceptionnel : 23 associations pour 120 000 €.**

• Dispositif d'aide à la diffusion théâtrale, arts de la piste, arts de la rue Tarn en Scène, qui permet aux communes de moins de 15 000 habitants d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'une programmation culturelle sur leur territoire. Au vu du contexte sanitaire, peu de spectacles ont pu être présentés, 4 nouvelles compagnies professionnelles tarnaises ont rejoint le dispositif : 18 compagnies, 20 spectacles : **1 190 €.**

• Partenaires privilégiés avec l'ADDA et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn avec 2 200 élèves, 15 antennes, 176 communes, 95 professeurs : **1 500 000 €.**

• Poursuite de la diffusion de la collection de l'artothèque départementale du collège Jean Jaurès d'Albi sur le département en partenariat avec le Centre d'art le LAIT, dans le cadre de l'EAC et avec deux expositions proposées à l'itinérance en collaboration avec la Médiathèque départementale et présentées à Murat sur Vèbre, Valence d'Albigeois, Pampelonne et Aussillon.

Permettre aux Tarnais d'accéder à un service de lecture publique de proximité et de qualité dans le cadre du schéma directeur de lecture publique.

LES ACTIONS 2020

La Médiathèque départementale (MDT) a maintenu son rôle d'animateur du réseau départemental des bibliothèques et de lien pour l'accès à la culture pour tous.

Structurer la politique de lecture publique départementale.

Le soutien et l'expertise des professionnels ont accompagné les structures locales et intercommunales sur l'évolution des activités des bibliothèques.

Développer l'offre documentaire et accompagner les bibliothèques à l'entrée dans l'ère du numérique :

La MDT a poursuivi ses acquisitions de documents afin de répondre aux attentes des bibliothèques et en soutien aux libraires. Des portages et drives ont complété la desserte documentaire. 177 520 documents ont été empruntés sur le réseau.

Il est à noter dès avril 2020, l'ouverture de l'accès aux ressources numériques à tous les Tarnais :

Une palette de propositions de lecture, d'autoformation, de documentaires et films a trouvé un public nombreux. Les inscriptions ont augmenté de plus de 58 %. Les bibliothèques du réseau ont été de véritables relais auprès de leurs usagers.

177 520 documents ont été empruntés sur le réseau de la MDT

Soutenir l'action culturelle des bibliothèques :

• **Le Festival départemental Contes en Balade** a pu aller à la rencontre de son public malgré les jauges mises en place. Un véritable rendez-vous culturel sur le département pour tout public et des échanges généreux avec les artistes nationaux et internationaux.

• **« Lectures en balade : de fil à oreilles »** est un dispositif mis en place dès mai 2020 pour proposer des lectures téléphoniques (contes, poésie, extraits de romans, nouvelles) d'une durée maximum de 30 mn aux Tarnaises et Tarnais qui en font la demande, soit parce qu'ils sont en situation d'isolement, soit tout simplement parce qu'ils sont intéressés. Ces lectures effectuées par le personnel volontaire de la MDT permettent de tisser du lien directement avec le public, d'offrir un moment de réconfort, d'évasion, d'échange et également de mieux faire connaître le service de lecture publique du Conseil départemental.

• **« Comme si on y était » :** En décembre, Olivier de Robert, parrain du Festival Contes en Balade, a accepté de relever le défi et a donné quatre rendez-vous contés en vidéo et en direct. L'accès gratuit aux séances s'est effectué par un lien internet mis à disposition des spectateurs sur les sites du Département et de la MDT ainsi que sur les réseaux sociaux. Un véritable succès ! Ces moments d'évasion et de connivence avec un artiste « en direct » derrière son écran ont permis à toutes les personnes connectées de s'évader et de retrouver même virtuellement le plaisir d'être ensemble.

L'accès gratuit aux séances s'est effectué par un lien internet mis à disposition des spectateurs sur les sites du Département et de la MDT

Soutenir l'emploi de personnel qualifié dans les bibliothèques :

• Quelques formations ont pu être organisées à destination des bénévoles et des salariés.

• Ces formations sont nécessaires à la professionnalisation de ces médiateurs de la lecture publique dans le département.

Archives départementales

Assurer la gestion et la valorisation des Archives du territoire tarnais.

Les Archives départementales du Tarn ont également traversé les confinements imposés par la crise sanitaire. Le travail à distance a été l'occasion d'intensifier le travail sur les inventaires des archives et catalogues de la bibliothèque (révision de l'indexation, encodage ou restructuration d'anciens instruments de recherche), de préparer de nouveaux dossiers pédagogiques et projets culturels et d'enrichir encore l'offre des documents numérisés en ligne (publication de nouveaux lots d'images, lancement d'un chantier d'indexation des noms de rues dans les listes nominatives des recensements). L'explosion de la fréquentation du site internet et du moteur de recherche encourage le service à développer davantage encore son offre numérique, sans négliger pour autant les activités pédagogiques ou culturelles menées « en présentiel » sur tout le territoire tarnais.

LES ACTIONS 2020

Assurer le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques et contribuer au développement des réseaux des archives :

• 75 inspections et visites d'information.

• 2,71 km d'éliminations approuvées dans les différents services publics.

Enrichir le patrimoine :

• Les versements des archives publiques se sont poursuivis malgré les confinements.

• 321 ml d'archives collectées : versement des dossiers thématiques des Renseignements généraux et des dossiers d'enfants de la Maison d'enfants à caractère social de Palleville.

• Moitié moins d'entrées d'archives privées : 49 ml.
• Dons intéressants : tels les clichés d'Élie Durand, photographe albigeois, du fonds des MJC qui renferme des archives de l'immédiat après-guerre.
• Autres pièces à signaler : les manuscrits originaux de Mathieu Blouin, chanoine à Gaillac au temps des guerres de religion du XVI^{e} siècle, les mémoires de 1743 du sieur Andrau, la méthode de musique d'Azaïs à l'usage des élèves de Sorèze au XVIII^{e} siècle.

Conserver, restaurer et numériser les archives :
• Renforcement de la politique interne de conservation curative et préventive.
• Conservation préventive des collections : 25 029 € d'achat de conditionnements neutres.
• Conservation curative : 56 111 € de reliure et de restauration.
• Numérisation par l'atelier interne : 20 000 vues.
• Numérisation de la presse ancienne en partenariat avec Occitanie Livre Lecture : journaux de Mazamet et Gaillac (11 679 vues).
• Poursuite de la numérisation des émissions de Radio-Albigès.
• Numérisation des collections photographiques : 11 754 vues réalisées.
• Une réflexion importante a été initiée pour intégrer davantage le site des Archives sis rue du Général Giraud (mise en conformité incendie et intrusion), refoulements, réévaluation des fonds et rationalisation des espaces de conservation.

Classer et inventorier les archives :
• Révision des instruments de recherche, d'indexation, d'organisation des documents numérisés pour la mise en production du moteur de recherche « Bach ».
• Poursuite des chantiers réguliers de classement des archives modernes et contemporaines, des archives communales, notariales, privées, la révision de l'inventaire de l'état civil.
• Classement également des collections de la bibliothèque et des périodiques, des documents figurés, des archives sonores et audiovisuelles.

550 394 visites du site internet : archives.tarn.fr

Communiquer auprès du public :
• Hausse importante du nombre de visites du site Internet (550 394) et des « amis » du compte Facebook (2 920).
• Diminution de la fréquentation de la salle de lecture : 1 424 séances et 590 lecteurs seulement, ce qui représente une baisse d'un tiers de la fréquentation.
• Augmentation importante et logique des recherches par correspondance : 891.

Valoriser le patrimoine archivistique :
• Expositions présentées aux Archives : Dans les pas des peintres albigeois du 17^{e} siècle, Molinier et ses contemporains, de septembre 2019 à mai 2020, avec catalogue.
• Forte activité des Archives comme lieu d'accueil de manifestations scientifiques et culturelles :
- Conférences mensuelles des « vendredis de l'histoire ».
- Conférences régulières de la Société des sciences, arts et belles lettres du Tarn, d'Albi-Patrimoine, de l'Université du temps libre.

- **Lancement de l'ouvrage Perspectives, Regards sur l'architecture dans le Tarn au XX^{e} siècle,** réalisé par les Archives départementales et le CAUE : panorama de l'architecture tarnaise durant le XX^{e} siècle avec un très riche et très utile dictionnaire des architectes.
• Journées européennes du Patrimoine : plus de mille visiteurs.
• Cours de paléographie et d'initiation à la recherche.
• 2 196 élèves accueillis dans le cadre du service éducatif, actif notamment pour le concours national de la Résistance et de la déportation.
• Actions de médiation au sein de la maison d'arrêt d'Albi.

Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais.

• Le Conseil départemental apporte son soutien sur l'ensemble de la chaîne opératoire du patrimoine. Il aide les communes à entretenir et restaurer le patrimoine protégé tant mobilier qu'immobilier, et participe à la restauration des archives communales, propriétés des petites communes.

• Le Département du Tarn aide également au maintien dans nos campagnes d'un petit patrimoine d'intérêt local, comme pigeonniers, lavoirs, fours à pain…

• la conduite de l'inventaire du patrimoine, confiée au Département par la Région Occitanie, a été réalisée en 2019 avec la rédaction de deux ouvrages de valorisation de la campagne d'inventaire sur le territoire du Parc Régional du Haut-Languedoc (à paraître en 2021, car délais rallongés à cause de la crise sanitaire).

• 5 communes ont bénéficié d'une aide pour leur patrimoine mobilier : 12 150 €.

Les musées ont été fermés au public du 13 mars au 6 juin 2020

La conservation des antiquités et objets d'art.

Les Archives départementales hébergent la conservation des antiquités et objets d'art, chargée de découvrir, étudier, protéger au titre des monuments historiques, mettre en sécurité, restaurer et mettre en valeur le patrimoine mobilier, notamment des communes. Son rôle essentiel est l'accompagnement des propriétaires.

• Suivi de huit communes pour la restauration de neuf objets :
Caucalières, Saint-Juéry, Réalmont, Salvagnac, Marssac-sur-Tarn, Saint-Grégoire, Castres et Albi.

• Un dossier de renouvellement de protection, au titre des monuments historiques, a été présenté et validé en commission régionale en février 2020 : tableau de l'Adoration des bergers, église Notre-Dame du Taur à Réalmont. La crise sanitaire n'a pas permis la présentation d'autres dossiers qui seront instruits en 2021.

Gérer et développer les musées départementaux.

La Conservation départementale des musées poursuit ses missions de suivi scientifique, d'animation et de gestion des musées départementaux : Musée-mine départemental de Cagnac, Musée départemental du Textile et Château-musée du Cayla.
Le Conseil départemental a proposé une programmation culturelle départementale sur l'alimentation, intitulée **MIAM**. 40 partenaires ont rallié cette thématique en proposant quelques 200 dates sur l'ensemble du territoire.
La pandémie COVID-19 a nécessité d'adapter le déroulement de cette saison. Seul, le Musée-mine a présenté son exposition MIAM **« Le casse-croûte des mineurs »**.
10 expositions ont été proposées à l'itinérance dont 4 par la Conservation départementale.
Pour nos partenaires, seules les animations prévues en saison estivale ont pu avoir lieu. La plupart des manifestations, notamment les expositions, ont été reportées en 2021, d'autres ont été annulées.

MIAM

LES ACTIONS 2020

La conservation des collections

CHÂTEAU-MUSÉE DU CAYLA

• Un important travail de reprise des fiches d'inventaire a été réalisé sous le logiciel Skin-museum.

• Le fonds de collection s'est enrichi d'une œuvre photographique de Sylvie Tubiana, réalisée lors d'un travail en résidence, d'une donation d'une centaine d'outils à vocation agricole et viticole de la fin du XIX^{e} siècle de la part de M. Roux et enfin d'une malle de voyage et d'une balance bascule, donation de M. Chatelus de Vialar.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DU TEXTILE

• Le récolement est toujours en cours. Le travail sur les collections, dites du « musée de la moutonnerie », acquises par le Département a été terminé et a permis une connaissance précise des objets et une mise en valeur de ce patrimoine par une exposition temporaire.

• Don d'une machine à tricoter les chaussettes avec divers accessoires par l'entreprise de tricotage garonnais : pour expliquer le processus de fabrication des chaussettes, technique ancienne pratiquée dans le département du Tarn à l'échelle semi-industrielle dès la fin du XVIIIe siècle.

Musée-mine départemental

Château-Musée du Cayla

Musée départemental du Textile

• Don d'une machine à coudre Gutzner : pour expliquer la réalisation de couvertures matelassées, par divers artisans tarnais.
• Don d'un fonds d'archives du représentant textile Jean BASSI à Castres ainsi que des pièces détachées d'appareillages textiles de marques fabriquées à l'étranger : pour expliquer le fonctionnement de certaines pièces de collection.

MUSÉE-MINE DÉPARTEMENTAL
• Informatisation de l'inventaire des collections sous le logiciel métier skin-muséum :
- Numérisation partielle de la revue d'entreprise Mineur d'Aquitaine.
- Renseignement du fonds photographique Maurice Charbonnière.
- Enregistrement des objets rétrocédés par le Musée centre d'art du verre.
- Enregistrement des objets déposés en galeries, etc.
• Des espaces dédiés aux réserves (outils, bibliothèque et affiches) ont été redéfinis.
• Le fonds de collection s'est enrichi d'une barrette d'enfant en cuir de la seconde moitié du XIXe siècle.
Tous ces travaux d'inventaire vont de pair avec des opérations de conservation préventive (anoxie, désinsectisation, antirouille, selon les objets concernés).
Dans le but de restauration, une étude a été menée par CRPA de Gaillac sur une bouteille publicitaire de la collection de distillerie actuellement présentée du Verger conservatoire à Puycelci.

La programmation

Compte-tenu du confinement et des mesures sanitaires, le calendrier des manifestations a été réadapté.
• Deux des trois expositions temporaires des musées départementaux portant sur la thématique de l'alimentation ont été reportées en 2021 : « L'art de recevoir et les bonnes manières » au Musée du Textile et « Du jardin à la table : manger à la campagne XIX-XXIe siècle » au Château-musée du Cayla. Ces dernières faisaient appel à des prêts d'œuvres venant de musées nationaux et donc impossible de les déplacer en raison de la situation sanitaire. Néanmoins, toutes les recherches iconographiques et de prêts ont été effectuées et serviront pour la programmation 2021.
• **« Le casse-croûte du mineur » :** exposition installée au Musée-mine départemental du 10 juin au 4 décembre 2020, malgré la réduction de jauge du public et les règles de distanciation physique.
• Durant la période estivale, des activités intitulées **« (A)-musées-vous en famille ! »** à destination du grand public (yoga, arts plastiques, balades, contes…) ont été proposées gratuitement dans les trois musées : **Plus de 1 260 personnes y ont participé.**

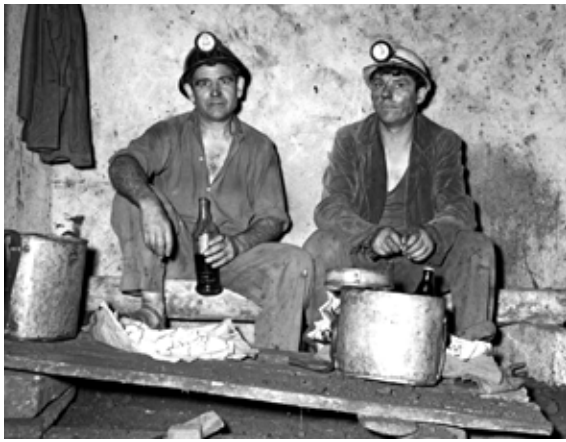

CHÂTEAU-MUSÉE DU CAYLA
• Le Musée, lié au patrimoine littéraire, a accueilli 2 822 visiteurs.
• Une exposition temporaire sur la thématique du domaine agricole du Cayla a été installée dans la salle de

Une programmation hors les murs

médiation du château et un jardin potager a été mis en place.
• Animations estivales sur les mois de juillet et août (yoga, promenades contées, ateliers d'art plastique, atelier photographique).
• La traditionnelle journée guérinienne a eu lieu en juillet en présence du conférencier Jean-Pierre Charlut.
• La manifestation « vert en verre » par l'association Terre de Gaillac a pu se dérouler fin juillet.
• Le spectacle « Contoir de bistrot », mis en musique par le conteur François Vermel, et la visite en nocturne du musée se sont déroulés le samedi 22 août.
• Les 21 et 22 septembre, les journées du Patrimoine se sont déroulées sur réservation.
• Contes en Balade, en collaboration avec la Médiathèque départementale et les comédiens Jean-Michel Hernandez et Céline Verdier, sur le thème contes et légendes populaires autour de l'alimentation a eu lieu le dimanche 4 octobre.

MUSÉE-MINE DEPARTEMENTAL
• L'exposition « Le casse-croûte du mineur » a pu être présentée au public de juin à octobre.
• Le concert de la Soubirane, dans le cadre de la journée nationale des mineurs et de commémoration de la catastrophe de Courrières, s'est déroulé le 10 mars.
• Lors des journées européennes du Patrimoine le 19 septembre : vraie/fausse conférence de Camille Lateux sur le casse-croûte des mineurs.
• Une programmation hors les murs :
- lecture de textes par l'Homme qui lit tout au Café associatif Le Filao à Albi.
- 2 expositions « métier : mineur » et « Les mines du Tarn » ont été présentées à Cap'Découverte.
• Des animations estivales ont rythmé la vie du musée, notamment la rencontre avec un ancien mineur.

MUSÉE DEPARTEMENTAL DU TEXTILE
• L'exposition « 100 % Laine » a été prolongée en 2020.
• Des activités estivales, en partenariat avec le Domaine du Thoré, ont trouvé leur place dans les animations proposées.

10 350 personnes accueillies dans les musées

La fréquentation
• 10 350 personnes ont été accueillies dans les musées départementaux en 2020.
• Malgré un contexte particulier, les visiteurs ont été au rendez-vous et la gratuité a été appréciée.
• Un besoin de culture au sein de sites « nature » et éloignés du tourisme de masse a été constaté.

La communication/diffusion
• Lettre d'information mensuelle numérique.
• Couverture presse locale.
• Outils numériques : site internet, page Facebook, instagram.
• Partenariats touristiques : Club des sites, Pass-Tarn, Vitipass, TPPO, Passeport patrimoine, Albi City pass. Tarn réservation tourisme. Offices de Tourisme Castres-Mazamet, Thoré-Montagne Noire, Ségala Tarnais.
• Partenariats commerciaux : Cezam, Passtime, CNAS.

Le centre de ressources/ingénierie
La Conservation des musées a accompagné :
• Le musée du Protestantisme et de la laïcité pour son projet d'extension du musée : développer un nouvel espace d'accueil, de médiation et un espace pour accueillir la collection départementale de machines d'imprimerie.
• La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, en partenariat avec le Conseil d'archéologie du Tarn : projet scientifique et culturel concernant la rénovation du Centre d'interprétation des Mégalithes à Murat-sur-Vèbre.
• Le musée du vieux Lacaune : création d'un espace muséal consacré à l'histoire des juifs assignés à résidence à Lacaune durant la Seconde Guerre Mondiale.
• L'espace photographique Arthur Batut : refonte de sa scénographie.

LE TARN : PERFORMANCE ET AVENIR

2020

PERFORMANT

Un Département responsable

Le Département du Tarn est une collectivité responsable, au service des Tarnaises et des Tarnais.

Aussi bien dans son fonctionnement, son organisation ou sa gestion quotidienne, le Département a su s'adapter et innover pour offrir à tous ses habitants un service public de qualité, performant qui anticipe les besoins futurs.

144,25 MILLIONS D'EUROS

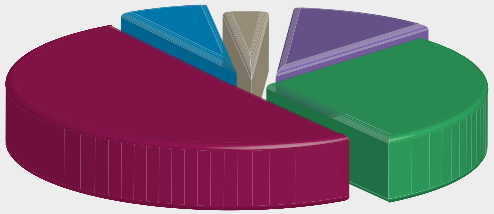

- AUTRES FONCTIONS RESSOURCES **9,95 M€**
- GESTION DU PATRIMOINE HORS BÂTIMENTS SCOLAIRES **4,48 M€**
- LA SÉCURITÉ **15,86 M€**
- LES FINANCES **41,15 M€**
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES **72,81 M€**

COVID-19

Le Laboratoire Départemental d'Analyses : toujours prêt à tester !

« Testez, testez, testez ! », relayant le message de l'Organisation Mondiale de la Santé dans la lutte contre le COVID-19, le Président Christophe Ramond, a souhaité que des tests soient réalisés à grande échelle. Dès le début de la crise sanitaire, il a demandé aux équipes du Laboratoire Départemental d'Analyses de réaliser des tests, notamment dans les EHPAD, afin de venir en renfort aux laboratoires privés et devenir ainsi une force supplémentaire.

Objectif : réaliser 2 000 tests par jour

Cette participation volontariste à la campagne de dépistage nationale a été rendue possible grâce à la coopération du Département du Tarn avec trois autres Départements, à savoir le Lot, le Gers et le Tarn-et-Garonne, qui ont réuni leurs laboratoires publics au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sous l'appellation **« Public Labos ».**

Au côté des tests réalisés par les CHU et les laboratoires privés, **le GIP Public Labos** dispose des équipes, des compétences et des matériels pour effectuer des analyses de biologie moléculaire (PCR) en grande quantité, de l'ordre de 2 000 tests COVID-19 par jour avec publication des résultats en 24 heures.

Le Président a également proposé de mettre à disposition le personnel infirmier volontaire du Département pour tester dans les EHPAD et les établissements médico-sociaux.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses est déjà opérationnel pour les analyses par prélèvement et le sera très prochainement pour les analyses sérologiques dès que le kit de dépistage sera validé par l'Institut Pasteur. Il souhaite travailler en complémentarité avec l'Agence Régionale de Santé et les aider dans la limite de ses compétences.

2 167 agents fondent l'administration départementale et mettent en oeuvre les politiques du Département. Ils contribuent à la cohésion sociale et l'efficacité du service public.

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Les activités de la DSI ont été en partie dictées par le contexte de crise sanitaire. La très forte demande d'assistance des usagers aux différents outils mis à disposition pour le télétravail a engendré une augmentation de 35 % du nombre d'appel au support informatique. Conséquence directe de la mise en place du télétravail à grande échelle, la forte augmentation du nombre d'ordinateurs portables et de terminaux mobiles a nécessité l'adaptation et surtout la sécurisation des infrastructures avec la mise en place de portail sécurisés dédiés et le déploiement progressif du wifi dans les sites principaux.

LES ACTIONS 2020

• **L'ouverture de la MDA, événement marquant de 2020,** a mobilisé les ressources de la DSI pour les déménagements et pour la mise en place de l'accueil avec l'acquisition d'un outil pour communiquer avec les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques ainsi que le développement d'un outil de production de statistiques.

• Réalisation de plusieurs chantiers de dématérialisation : refonte et amélioration des interfaces de la GED actes et délibération ainsi que celle de la MDA.

• Poursuite de la dématérialisation des échanges avec la DGFIP et la Préfecture : mise en place de la télétransmission des actes et des documents budgétaires au contrôle de légalité.

• Achèvement de la dématérialisation des marchés publics et mise en test à la DSI et à la DR de la partie exécution des marchés.

• Refonte des sites satellites après la sortie du nouveau site du Département et mise en ligne des sites de la MDA et de la « Saison MIAM » avant la date butoir liée à la période électorale.

• D'autres projets ont vu le jour et se poursuivent : Musées, Archives, CDESI, etc.

• **Le nouveau site de la Médiathèque départementale** est accessible au public depuis novembre 2020. Ce site aux couleurs du Département est une image importante en ces temps de crise sanitaire avec notamment un accès aux ressources numériques en ligne.

• **Aboutissement de deux projets dans le périmètre des solidarités :**

- pour l'insertion professionnelle avec le portail JobTarn, sorti en fin d'année, qui met à disposition une plateforme permettant de rapprocher les entreprises des bénéficiaires du RSA en facilitant les démarches de recrutement.

- pour la PMI avec le déploiement du logiciel HORUS, qui a enfin permis d'informatiser le suivi de santé des mères et des enfants.

• **Autres projets menés à la DRH :** mise en place de la gestion des titres repas, gestion des habilitations et des autorisations des agents des routes ainsi qu'un important travail de paramétrage pour la dématérialisation des entretiens annuels.

• Lancement de la première phase d'étude, sur le périmètre de l'Insertion et des Finances, du projet de système d'information décisionnel transverse permettant à terme d'assurer le reporting des objectifs assignés par les politiques publiques aux travers des indicateurs définis avec les directions métiers.

Le Département souhaite favoriser et développer la participation citoyenne.

LES ACTIONS 2020

Lancement du 1er Budget Participatif tarnais : une démarche de participation citoyenne à l'échelle du Tarn.

Dans la trajectoire initiée par la concertation Tarn 2030, le Conseil départemental du Tarn a mis en œuvre, en janvier 2020, une expérience unique de démocratie participative : le Budget Participatif tarnais.

Doté d'une enveloppe en investissement d'un million d'euros, le Budget Participatif tarnais a pour principaux objectifs de permettre aux Tarnaises et aux Tarnais de proposer, puis de choisir des projets qui leur ressemblent, et qui feront avancer le Tarn, ses cantons, ses territoires.

En 2020, lors de la phase de lancement du Budget Participatif tarnais, près de 70 projets ont été déposés par des citoyens et des associations tarnais sur la plateforme numérique :

https://budgetparticipatif.tarn.fr

En raison du développement de l'épidémie du COVID-19, mais également afin de permettre aux associations et aux Tarnais de se réunir pour proposer des projets, le Budget Participatif tarnais a été décalé et la phase permettant le dépôt des projets a été prorogée en 2021.

A l'issue de cette période de dépôt, les projets respectant les critères de recevabilité, seront présentés aux Tarnais afin qu'ils désignent sur chaque canton les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Ainsi et afin de garantir l'égalité entre tous les Tarnais, chacun des 23 cantons du département aura au moins un projet lauréat à l'issue du scrutin.

SÉCURITÉ : LE SDIS 14,7 MILLIONS D'EUROS

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Département met en oeuvre de nombreux moyens pour favoriser la protection des Tarnaises et des Tarnais.

Soutenir le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 14,7 millions d'euros.

Chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, le SDIS est placé sous la double autorité de l'Etat pour la partie opérationnelle et du Département et des communes pour la partie administrative et financière.

LES MISSIONS 2020

• Prévention et évaluation des risques de sécurité civile.
• Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours.
• Protection des personnes, des biens et de l'environnement.
• Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.

LES ACTIONS 2020

Une convention entre le SDIS, l'Education nationale, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique et le Département a permis à tous les élèves de quatrième des collèges publics et privés de pouvoir bénéficier de formations aux gestes qui sauvent : la protection d'alerte, l'arrêt d'hémorragie, la position d'attente, la réanimation cardiaque, la surveillance.

- Poursuite du renouvellement des véhicules et engins de secours : **1,5 million d'euros.**
- Finalisation de la construction du centre de secours de Mazamet : **3,31 millions d'euros.**
- Lancement d'une étude pour anticiper le futur projet de bâtiment pour le centre de secours de Castres.
- Revalorisation de la prime pour le feu : **220 000 €.**

Formation de 3 281 collègiens de 4e aux gestes qui sauvent

LE SERVICE ADMINISTRATIF DE L'ASSEMBLÉE

Le Service Administratif de l'Assemblée assure l'organisation et le suivi des réunions des Commissions permanentes et des assemblées plénières.

LES MISSIONS 2020

• Ordonnancement des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente : calendrier des réunions, convocations, édition des recueils des rapports du Président, secrétariat des commissions organiques, édition des ordres du jour, vérification du quorum et des pouvoirs, suivi des votes, édition des comptes rendus intégraux des débats du Conseil départemental, rédaction des procès-verbaux de la Commission permanente.

• Edition et télétransmission des délibérations au contrôle de légalité.

• Diffusion et publication des actes.

• Gestion des représentations de l'Assemblée dans les organismes extérieurs.

• Gestion des frais de déplacement et de la formation des Conseillers départementaux.

LES ACTIONS 2020

• Quatre réunions du Conseil départemental :

- Orientations budgétaires (7 février),
- Budget primitif (7 mai),
- Décision modificative n° 1 et Rapport d'Activité du Département (3 juillet),
- Décision modificative n° 2 (13 novembre).

• Dix réunions de la Commission permanente :

17 janvier, 7 février, 13 mars, 7 mai, 12 juin, 3 juillet, 7 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

• 14 recueils des rapports du Président ont été réalisés.

• 498 délibérations ont été produites.

• 4 comptes rendus intégraux des débats ont été édités.

Dématérialisation des rapports et délibérations :

• L'envoi des rapports du Président à l'ensemble des élus équipés de tablettes numériques est dématérialisé depuis le renouvellement d'avril 2015.

• Les délibérations sont télétransmises au contrôle de la légalité depuis janvier 2015.

Publication des actes :

24 recueils des actes administratifs ont été édités et mis en ligne.

Gestion des désignations des Conseillers départementaux au sein des divers organismes :

• Représentation du Département par les Conseillers départementaux dans près de 400 organismes.

• Mises à jour régulièrement effectuées pour actualiser la liste des désignations.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines de la collectivité poursuit un triple objectif d'équité, d'épanouissement humain et d'efficience du service public, associée à une évolution maîtrisée de la masse salariale.

LES ACTIONS 2020

Avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la politique de ressources humaines a eu pour objectif prioritaire de soutenir l'ensemble des personnels et des services, en leur donnant les moyens d'assurer la continuité du service public. Elle ne s'est toutefois pas limitée à la gestion de cette crise exceptionnelle et a continué à participer à la modernisation de l'administration départementale autour de trois orientations.

Favoriser une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

• Poursuite des travaux relatifs au déploiement de la GPEC avec l'identification des métiers en tension, c'est-à-dire menacés de disparition en raison d'évolutions technologiques ou de difficultés de recrutement (entre autres ceux du social et de la santé).

• Développement de dispositifs pour l'insertion professionnelle des jeunes : recrutement de services civiques sur des missions d'accompagnement à l'utilisation de l'outil informatique par les usagers des Maisons du Département, augmentation du nombre d'étudiants accueillis en stage ou en apprentissage et diversification des domaines d'apprentissage.

Favoriser le dialogue, le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail :

• Adoption de mesures afin de faire face à la crise sanitaire : élaboration d'un plan de continuité de l'activité (réquisition d'un minimum d'agents sur site/recours massif au télétravail), sensibilisation au respect des protocoles sanitaires, mise à disposition d'équipements de protection (masques, gel hydroalcoolique…), suivi des agents vulnérables et actualisation des risques professionnels contenus dans le document unique (ajout du risque de contamination et de l'impact psychosocial lié au télétravail et à l'isolement).

• Accompagnement des personnels avec le renforcement du Service de Médecine du travail, la reprise des visites médicales périodiques, la réalisation d'actions visant au maintien dans l'emploi, en particulier pour les agents en situation de handicap, et d'actions en faveur du mieux-être au travail.

• Définition du cadre au télétravail choisi qui n'a pu être mis en place eu égard au contexte sanitaire et à la nécessité d'appliquer temporairement des règles dérogatoires.

• Amélioration de la politique d'action sociale se traduisant notamment par un élargissement du nombre de bénéficiaires ou par le transfert à la DRH de la gestion des titres restaurant.

Garantir la maîtrise de la gestion administrative du personnel :

• Maîtrise de la masse salariale dans la limite des objectifs assignés, permettant cependant la poursuite de la politique de promotion sociale des agents et de résorption de l'emploi précaire, et le versement d'une prime aux personnels fortement mobilisés durant la première période de confinement national.

• Poursuite du processus de dématérialisation des actes et des procédures (finalisation du paramétrage technique pour la dématérialisation de la déclaration sociale nominative/transmission dématérialisée d'un nombre croissant d'actes au contrôle de légalité).

• Au 31 décembre 2020, les effectifs de la collectivité sont de 2 167 agents rémunérés.

Face aux conséquences alarmantes du dérèglement climatique et pour endiguer les inégalités sociales, le Département a résolument intégré la transition écologique au cœur de toutes les politiques départementales. Il s'efforce de contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre universel adopté par l'ONU. Ces ODD visent à protéger les hommes et l'environnement, à infléchir les modèles de développement économiques et d'urbanisation, à mettre le lien social au centre de nos modes de vie, à agir en coopération et partenariat à tous les échelons.

LES ACTIONS 2020

Le contexte de crise sanitaire en 2020 a contraint à adapter très vite l'action publique, sans pour autant suspendre, geler ou détourner des actions structurantes fortement contributrices aux ODD, telles que la construction de bâtiments à énergie positive du collège des Cèdres, la montée en puissance de l'aménagement numérique, le déploiement du Plan Tarn Santé et du Plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens. De multiples mesures d'adaptation ont été engagées dans le champ du social mais sans se détourner des projets porteurs (3 job dating pour l'insertion professionnelle, mise en service de la Maison Départementale de l'Autonomie). Après le DRIVE FERMIER, initié dans l'urgence, l'appui au développement de la plateforme ACHAT-TARN ouvre au plus grand nombre le choix d'un achat local plus responsable, au bénéfice de l'emploi local. La construction du 1er Budget participatif s'est poursuivie malgré un étalement de son calendrier de mise en œuvre.

Plusieurs plans d'action, déjà entamés ou préfigurés, ont été poursuivis pour concrétiser la transition écologique :

• Plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens, geste fort en matière de santé environnementale.

• Plan « 0 plastic » dans les restaurants scolaires, en dépit des perturbations sanitaires très importantes.

• Plan Départemental d'Insertion pleinement orienté vers l'emploi local durable ou les préoccupations d'alimentation en circuits courts.

• Plan TARN-SANTE, renforcé et accéléré dans le cadre du plan de soutien face à la crise sanitaire.

• Plan Vélo, bâti sur des stratégies concrètes et concertées avec les collectivités locales.

• Schéma Départemental des Espaces Naturels finalisé, assorti d'un plan d'action ambitieux et multi partenarial pour préserver la biodiversité.

• Plan Tarn Jeunesse 2021-2025 pour déployer des moyens plus efficaces au croisement de nombreuses politiques publiques départementales (réussite éducative, santé, emploi, culture, sport et loisirs, insertion, habitat-logement, ...). Il s'assoit sur la citoyenneté, l'autonomie, l'inclusion, l'information.

• Tarn Terre de jeux 2024, projet multi partenarial, tisse des actions fortement contributrices à de nombreux ODD.

En matière de transition énergétique, la conception du guichet unique départemental de la rénovation énergétique, TARN RENOV OCCITANIE, constitue un pas important pour accélérer dès 2021 la rénovation thermique dans le logement privé et faire ainsi baisser significativement les émissions de GES du territoire.

Le rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable :
orchestré par le service Appui au Pilotage et Evaluation des politiques publiques, il propose une lecture des 10 politiques publiques déployées au Département par le prisme des 17 ODD de portée internationale, en s'appuyant sur un dialogue avec chaque direction, en interrogeant de façon systématique les 90 mesures du Plan de soutien départemental déployé dès 2020 face à la crise sanitaire, sociale et économique. Il offre enfin aux élus locaux, aux citoyens, une lecture du développement humain et économique sur le territoire tarnais, en prenant en compte l'urgence à traiter les questions environnementales et sociales en cohérence avec la dynamique des orientations définies dans **TARN 2030**.

LA GESTION DU PATRIMOINE (hors bâtiments scolaires)

Conseil départemental du Tarn • Albi

Collège Alain-Fournier • Alban

Donner au Département l'outil nécessaire à l'accomplissement de ses missions liées à l'entretien, l'exploitation et la rationalisation de l'ensemble du patrimoine bâti départemental (plus de 300 000 m²).

Ce patrimoine bâti se compose principalement, outre des 31 collèges, des Maisons du Département, des bâtiments des routes, des laboratoires départementaux, des musées, des Bases de loisirs, des bâtiments administratifs (dont l'Hôtel du Département), et d'autres bâtiments (USSPA, CDOS, IUFM, Bibliothèque, Archives départementales) sur lesquels les services du Département sont amenés à intervenir.

Mise en œuvre et actualisation du schéma directeur immobilier.

Améliorer la connaissance du patrimoine et mettre à jour le Schéma Directeur de l'Immobilier.

• Mise à jour d'un schéma directeur de l'immobilier, des objectifs déterminés et d'un schéma d'organisation pertinent des services au sein des locaux.

Accompagner la mise en œuvre des politiques du Département :

• Poursuite des opérations sur les centres d'exploitation (sécuriser et mettre à niveau, redimensionner les locaux de vie et les espaces de stockage, améliorer les conditions de travail et faciliter la mixité des équipes : 400 000 €.

• Poursuite de la restructuration du centre de Pampelonne.

• Réalisation d'études sur l'aménagement d'autres centres d'exploitation.

• Aménagement de la future Maison de l'Autonomie : 200 000 € sur un total de 5,5 M€.

• Restructuration du Foyer Départemental Enfance et Famille : 200 000 € sur un total de 4,8 M€.

• Lancement des consultations pour les missions de maîtrise d'œuvre.

Améliorer les conditions d'accueil des usagers :

• Travaux relatifs à l'amélioration des conditions des usagers : 275 265 € dont la finalisation de plusieurs opérations affectant les bâtiments recevant du public :

- Signalétique intérieure sur l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel du Département.

- Signalétique extérieure sur l'ensemble des bâtiments du Département.
- Travaux de rénovation suite au relogement des services.
- Aménagement d'une cafétéria au sein de l'Hôtel du Département.
- Rénovation des sanitaires à l'Hôtel du Département.
• Achèvement des études de maîtrise d'œuvre pour la réfection structurelle des galeries du Musée-mine à Cagnac-Les-Mines (1ère tranche), conduisant à la consultation des entreprises.
• Achèvement des travaux de restructuration de la Maison du Département de Mazamet : 751 801 €.

Rationaliser les occupations et les implantations de bâtiments :

• Réalisation d'opérations sur le site de l'École Normale en vue d'améliorer les conditions d'accueil des occupants (ancienne école élémentaire Camille Claudel).
• Etudes de sécurisation ont également été enclenchées sur le site : 87 793 €.

Améliorer la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier :

• Réalisation de grosses réparations pour la mise en œuvre de matériels énergétiquement plus performants sur l'ensemble du patrimoine.

Maintien et exploitation du patrimoine bâti.

Réaliser les travaux de réparation et d'entretien permettant de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de maintenance et d'hygiène au sein des bâtiments départementaux :
• Hôtel du Département : 97 192 €.
• Foyer Départemental Enfance et Famille : 129 583 €.
• Musées : 10 512 €.
• Archives départementales : 27 970 €.
• **Médiathèque départementale :** 6 620 €.
• **Centres d'exploitation des routes :** 48 862 €.
• Maisons du Département : 28 524 €.
• Bases de Loisirs : 14 357 €.
• MDPH : 16 038 €.
• Autres bâtiments : 27 300 €.
• Dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments : 109 727 €.

Réaliser les opérations de maintenance de tous les équipements des bâtiments :

• Dépenses de fonctionnement liées aux opérations de maintenance des bâtiments : **236 688 €.**

Maison du département • Albi Cantepau

Collège Les Clauzades • Lavaur

LA DIRECTION DES FINANCES

LA DIRECTION DES FINANCES ASSURE POUR L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ :

- **La mise en œuvre budgétaire et financière des orientations politiques, la préservation des équilibres financiers, la diffusion et le partage de l'information financière ainsi que l'optimisation des ressources budgétaires.**
- **La coordination et l'élaboration des procédures de passation des marchés publics dans le respect de la réglementation et elle contribue à l'élaboration d'une stratégie en matière d'achat public.**

BUDGET / COMPTABILITE

Préserver les grands équilibres et la sincérité des comptes et assurer la gestion de la dette et des garanties.

L'activité du service du budget et de la gestion financière a été marquée par la concrétisation du projet « Actes budgétaires ». Il a été repris les modalités d'élaboration de l'ensemble des documents (la partie budget en elle-même et la totalité de la trentaine d'annexes) permettant de produire le budget principal et les budgets annexes, à l'exception de celui du Foyer départemental de l'Enfance et de la Famille, du Département (budget primitif, décision modificative et compte administratif). Il s'agissait de permettre la dématérialisation, selon les nouvelles normes fixées par l'Etat, des budgets, de leur transmission au contrôle de la légalité et au comptable public. L'impression annuelle des documents budgétaires représentait environ 90 000 feuilles de papier.

La préparation du budget primitif amène la saisie ou le contrôle de 1 600 lignes de crédits concernant une quarantaine de services de la collectivité. Une trentaine de réunions de travail a été préparée et organisée avec les services et les élus pour permettre au Président du Conseil départemental d'arrêter la maquette budgétaire soumise au vote de l'Assemblée départementale.

En termes de gestion financière, il est assuré la gestion de 60 contrats de prêts (230 mandats en 2020) souscrits auprès de 9 établissements bancaires. L'année a été marquée par une forte diminution de notre endettement avec un encours du budget principal ramené à 258,6 millions d'euros avec un taux moyen d'intérêt payé sur 2020 de 2,17 %, résultat d'une gestion active de la dette.

La gestion des garanties d'emprunt accordées par le Département génère un travail régulier pour traiter les nouvelles demandes et assurer le suivi réglementaire des dossiers en cours. En 2020, la Commission Permanente a été amené à se prononcer sur l'octroi de la caution du Département pour cent soixante prêts (nouvelles garanties et surtout importantes opérations de réaménagement). Le nombre total de garanties, au 31 décembre 2020, concerne 1 490 dossiers et une soixantaine de structures. L'encours garantie total s'établit à 322,7 M€ dont 81 % pour le secteur du logement social.

Assurer la qualité des comptes et promouvoir une culture de gestion des recettes.

Le service comptabilité et gestion patrimoniale a pour missions essentielles d'assurer l'exécution financière du budget tant en dépenses qu'en recettes, et de suivre l'aspect comptable de l'inventaire des biens enrichissant le patrimoine du Département. Il assure par ailleurs l'alimentation de divers tableaux de gestion et procède au calcul et la saisie de déclarations réglementaires.

Au niveau de son activité, l'exercice 2020 s'est traduit par les éléments suivants :

- 45 798 mandats et 21 670 titres de recettes, tous budgets confondus.
- 16 627 factures exploitées dont 15 523 déposées sur Chorus, soit un taux de 94 % d'adhésion contre 78 % en 2019.

L'année 2020 a connu le point final de la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable avec la totalité des pièces justificatives transmises à la Paierie sous forme numérique ; dont le domaine social qui a demandé un temps d'adaptation et le secteur des recettes envoyées électroniquement depuis février 2020.

En termes de retour, ces investissements humains et matériels ont permis :

- La réduction du délai global de paiement des factures aux fournisseurs qui est passé de 30 j. en 2019 à 24,5 j. en 2020.
- L'amélioration de la qualité comptable puisque le nombre de rejets de mandats par le comptable a été de 183 rejets pour 45 798 mandats, soit un taux de 0,4 %.

Au titre des améliorations technologiques notables de l'année :

- L'envoi par flux informatique et l'alimentation de l'application Hélios de la Paierie avec l'ensemble des données et des pièces contractuelles des marchés (PES Marché) représentant en

2020 92 dossiers et 143 flux compte tenu des évènements survenant sur un marché (avenants, reconductions…).
• Le paiement en ligne (carte bancaire ou virement) sur le site internet du Département, des titres de recettes via l'application **PAYFIP** de la Direction Générale des Finances Publiques.
• La possibilité pour les titres de recette de faible montant d'être réglés en bureau de tabac via un QRCODE appelé **DATAMATRIX** apposé sur les avis de sommes à payer envoyés.

MARCHES PUBLICS / ACHATS

Le service des marchés assure la coordination et l'élaboration des procédures de passation des marchés publics départementaux dans le respect de la règlementation.

LES MISSIONS 2020

Assurer la sécurité juridique des marchés :
• Suivi de l'ensemble des procédures de passation des marchés publics depuis le choix de la procédure, jusqu'à la notification des marchés.
• Mise à jour permanente de la documentation relative à la matière.
• Référent et interlocuteur privilégié pour les services et pour les élus.
• Référent du logiciel « SIS MARCHES ».
• Mise en œuvre et suivi du processus légal de dématérialisation des procédures de commande publique.

Développer l'achat groupé :
• Mettre en œuvre des achats mutualisés : 1 groupement de commandes a été constitué, dont le SDIS était coordonnateur relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien.

LES ACTIONS 2020

• Assurer des publications de marchés garantissant les conditions de la libre concurrence.
• Garantir le choix approprié de formalisme de la commande publique.
• Garantir la conformité de la passation de marché.
• Accompagner et former les cadres et les gestionnaires sur la dématérialisation de la commande publique, les connaissances en marchés publics et sur les divers outils (profil acheteur, parapheur électronique, logiciel).

Les chiffres clés 2020

• 113 marchés passés par la collectivité :
- Répartition par nature : Fournitures : 40, Services : 43, Travaux : 30.
- Répartition par forme : Ordinaires : 34, A bons de commande : 75, A tranches : 4.
• Passation de 95 avenants.
• **13 convocations de réunion de la CAO :** avec la crise sanitaire, les commissions d'Appel d'Offres se sont tenues en visio conférence à partir d'avril 2020, soit 11 sur 13.
• 35 marchés passés dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage publique.
• 78 procédures publiées par la collectivité pour un total de 113 lots : 25 Appels d'offres, 27 Procédures adaptées, 25 Marchés sans publicité ni mise en concurrence et 1 Marché fondé sur un accord-cadre.
• 78 mises en ligne des publicités sur le site du Département du Tarn, Journal Officiel de l'Union Européenne, Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et journaux d'annonces légales.

Élaborer une stratégie en matière d'achat public.
Avec le recrutement fin 2019 d'une responsable de l'achat, le Département a souhaité améliorer la qualité des processus d'achat au sein de la collectivité :
• Piloter le recensement des besoins en le rendant aussi exhaustif que possible pour s'assurer d'une couverture optimale de l'achat en termes de fourniture et de services dans le cadre de marchés publics et du choix des procédures les plus appropriées. Ce temps de recensement a pu être suivi d'un appui technique et administratif pour améliorer la qualité des cahiers des charges à travers une définition des besoins plus précise et favoriser une approche pluriannuelle des procédures d'achat. Le travail mené a permis l'intégration de clauses de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans certains marchés et la systématisation de critères environnementaux.

• Assurer une activité de conseil et d'ingénierie contractuelle : cette mission a été centrale en 2020 avec un accompagnement à la carte sur des périmètres d'achat peu couverts par la commande publique et au bénéfice notamment de services pratiquant peu les marchés publics.

• Promouvoir la culture de l'achat avec « les jeudis de la commande publique » : temps de présentation et d'échange avec les agents de la collectivité sur une thématique précise. Les contraintes liées à la crise sanitaire ont permis seulement l'organisation de cinq réunions qui ont réuni, pour chacune d'entre-elle, 25 agents de la collectivité.

LE SERVICE DES MOYENS

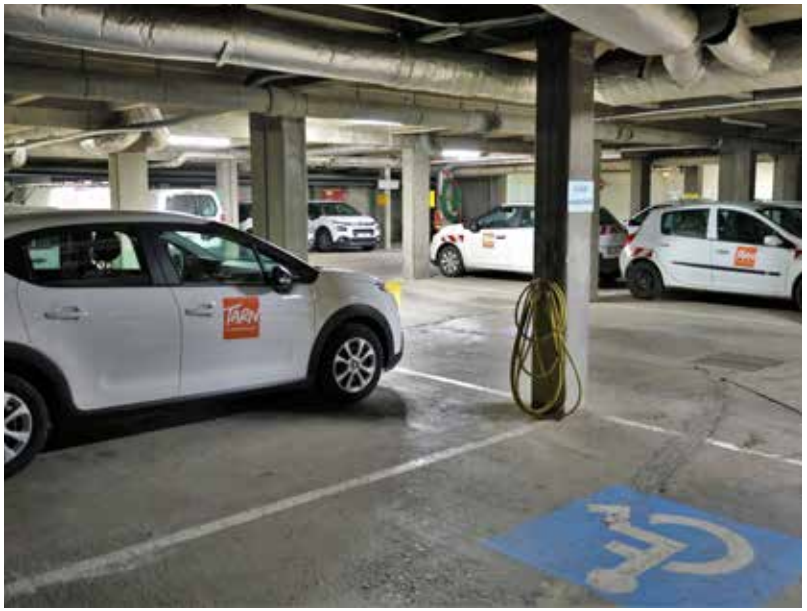

Le Département s'efforce de proposer aux agents des fournitures, des services et équipements de qualité, au meilleur coût, dans le respect des marchés publics et des principes environnementaux défendus par la collectivité.

Le Département et, plus particulièrement, le service des moyens (missions achat, logistique, entretien notamment) ont été très sollicités pendant la période de la pandémie.
Le service a œuvré pour que l'ensemble des agents soient dotés rapidement de masques pour une meilleure sécurité au travail ainsi que de gel hydroalcoolique.
De plus, une très grande implication du personnel du service a été nécessaire pour doter également l'ensemble des Tarnais en masques ainsi que les collèges, les associations, les EHPAD, les professionnels de santé.

LES ACTIONS 2020

Faciliter les déplacements des agents par la mise à disposition des véhicules de service :

• Gestion et mise à disposition de véhicules dont un tiers gérés en pool.
Dans le cadre de la loi de transition énergétique, le Département a commencé le renouvellement de sa flotte de véhicules. Le premier véhicule tout électrique (RENAULT ZOE) a été livré en décembre 2020 et mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

Garantir la qualité et la sécurité du cadre de travail et d'accueil du public :

• Action de surveillance principalement assurée par les agents d'accueil et de sécurité.
• Achats de masques, gels hydroalcooliques, plexiglass pour la sécurité du personnel.
• Logistique (préparation des enveloppes pour l'expédition de masques aux Tarnais), livraison dans différentes structures (EHPAD, Collèges).
• Approvisionnements en produits virucides et matériels dans les centres d'exploitation, les maisons départementales, les musées.
• Nettoyage et désinfection des locaux.

Assurer la gestion du courrier et fournir de la documentation générale et spécialisée.

Les chiffres clés 2020 :

• 9 445 personnes accueillies au siège du Département.
• 16 256 appels traités au standard général.
• 230 000 courriers expédiés.
• 1 000 interventions sur demande des services : aménagements, déménagements, livraisons de fournitures de bureau et de produits d'entretien.
• 800 agents dotés en équipements de protection individuelle et vêtements de travail : 290 agents des routes, 400 des collèges et 110 de services annexes.
• 19 agents, répartis dans 18 secteurs, assurent l'entretien de l'Hôtel du Département et de ses annexes.
• Acquisition de masques jetables et réutilisables pour doter l'ensemble des agents de la collectivité, les personnels soignants et les établissements : **623 502 €.**
• Dotation en masques pour l'ensemble des Tarnais, en partenariat avec la Région : **770 000 €.**

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) permet d'assurer la sécurité juridique des actes de la collectivité.

LES MISSIONS DE LA DAJ :

• Accompagner stratégiquement et sécuriser l'action du Département dans ses domaines d'intervention.

• Conseiller les services dans les aspects juridiques de leurs dossiers.

• Représenter et défendre les intérêts du Département, devant les juridictions et dans les instances qui ne nécessitent pas un ministère d'avocat.

• Piloter et gérer les contrats d'assurance de la collectivité.

Ces missions génèrent une activité croissante, procédant des constats suivants :

• Evolution de la production normative dans le domaine du droit des collectivités territoriales (droit de la propriété intellectuelle, droit de la commande publique).

• Augmentation des recours précontentieux.

LES ACTIONS 2020

L'instauration de l'état d'urgence sanitaire a également conduit à orienter l'activité de la Direction :

• Réalisation d'un important travail d'analyse juridique des différentes dispositions légales et règlementaires procédant de l'état d'urgence sanitaire.

• Appui juridique ajusté aux services du Département.

Plus que jamais la DAJ a mobilisé ses compétences pour assurer ses missions de conseil, de prévention des contentieux et de sécurisation des actes de la collectivité.

LE SERVICE PILOTAGE - ÉVALUATION

Rattaché à la Direction générale des services, le service d'Appui au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques a pour but de contribuer, par l'accompagnement qu'il réalise auprès des autres services, à l'efficacité, à l'efficience et à la qualité du service rendu à l'usager.

LES MISSIONS 2020

• Mise en œuvre d'outils de pilotage et du dialogue de gestion.

• Réalisation d'études d'aides à la décision.

• Suivi des organismes financés.

LES ACTIONS 2020

Favoriser le pilotage et l'évaluation des politiques publiques :

• Poursuite de l'accompagnement des services dans leur démarche de gestion et d'organisation.

• En lien avec la Direction des Systèmes d'Information, conception d'un **outil de suivi des schémas et projets transversaux :** l'outil **PLAN TARN** sera déployé en 2021.

Contribuer à la sécurisation de l'exercice des compétences et des relations avec les satellites* :

• Accompagnement des directions dans leur suivi des organismes financés.

• Démarche d'harmonisation des documents liés au subventionnement (modèles d'arrêtés, de conventions, de courriers).

• Établissement de l'état récapitulatif annuel des mises à dispositions et avantages en nature dont bénéficient certaines associations et organismes tiers.

• En lien avec la Direction des Systèmes d'Information, conception d'un outil de suivi des principales structures financées par le Conseil départemental ou qui lui sont étroitement associées et qui sera déployé en 2021.

• Nouvel audit réalisé dans le cadre du **Programme d'audits de régularité,** s'inscrivant dans une démarche de prévention des risques financiers et juridiques.

*Satellite = organisme subventionné principalement par le Département et/ou dont un Conseiller départemental est membre du Bureau et Conseil d'Administration.

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Le service de la communication informe les Tarnaises et les Tarnais sur les actions du Département et soutient les projets engagés sur les territoires. Il met en avant les actions et réalisations de la collectivité, développe les partenariats en communication.

• **www.tarn.fr :** site Internet du Département qui facilite la réalisation de démarches en ligne et propose des informations pratiques. Il présente également les actions du Département.

• **Atouts Tarn, le magazine de MON Département :** magazine institutionnel publié par le Département du Tarn et distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Il permet d'informer les Tarnaises et les Tarnais sur les actions menées par le Conseil départemental et les projets en cours. Accessible librement en version numérique sur le site Internet et consultable sur Calaméo. Les lecteurs retrouvent des informations pratiques, des portraits, des articles sur différents thèmes ainsi que les décisions adoptées par les élus.

• **Actions événementielles :** sous forme de journées thématiques, conférences, expositions, partenariats sportifs, ateliers qui illustrent les compétences du Département.

• **Création de documents** écrits pour présenter les missions dévolues au Conseil départemental : dépliants, flyers, rapports, catalogues, dossiers techniques, affiches, encarts publicitaires…

• **Relation avec la presse** écrite, radio et audiovisuelle du département, de la région et nationale.

• **Réseaux sociaux :** gestion, animation et posts d'informations sur les comptes : Facebook, Twitter et Instagram du Département.

TEMPS FORTS 2020

MARS à OCTOBRE 2020

Opération Job Fibre

AVRIL 2020

Lancement du Drive fermier

AVRIL MAI et JUIN 2020

Livraison de masques
et de tablettes pour les Ehpad,
pharmacies, Collèges

JUIN 2020

Inauguration de la voie verte
sentier des mineurs

JUILLET 2020

Déploiement de la Fibre à Burlats
et sur le Département

JUILLET 2020

Pose de la 1ere pierre du nouveau
collège de Castres

SEPTEMBRE 2020

Inauguration de la MDA

NOVEMBRE 2020

Lancement de la plateforme
d'achat tarnaise 100% solidaire
Achat Tarn

RAPPORT FINANCIER

2020

Le budget 2020 de la collectivité départementale

En 2020, le budget exécuté par la collectivité départementale s'élevait à 481 millions d'euros avec une forte majoration des crédits d'investissements (83,3 millions d'euros soit +8,2 % par rapport au budget de 2019).

L'année 2020 a connu une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui a eu des conséquences sur la vie quotidienne de la population et sur l'ensemble des secteurs de la vie économique et sociale.

Dans ce contexte sans précédent, le Département a assumé plus que jamais son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales et s'est mobilisé dès le début de manière volontariste et responsable pour faire face à cette situation. Nous avons mis en place un plan de soutien offensif de 31 millions d'euros comportant plusieurs engagements et 88 mesures efficaces.

Notre objectif a toujours été clair : protéger et accompagner les publics les plus fragiles, avoir un rôle de facilitateur aux côtés de l'État et des autres collectivités.

Nous avons dans le même temps consacré 276 millions d'euros destinés à la solidarité sociale, aux plus vulnérables, avec pour priorité l'autonomie des personnes âgées et handicapées mais aussi l'aide aux familles.
Malgré ce contexte d'incertitudes nous avons établi un budget primitif responsable et solidaire avec une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une forte pression concernant les charges sociales, une évolution importante de notre autofinancement qui s'élève à 54,5 millions d'euros pour 2020 contre 47,7 millions en 2019 permettant une diminution du recours à l'emprunt et un désendettement qui se poursuit (25,7 millions d'euros de remboursement de capital) permettant de nous assurer du financement de nos engagements futurs. Et cela sans augmentation du taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Tarnais.

Au Budget Primitif, nous avons également augmenté significativement notre niveau d'investissement (+ 10 millions d'euros par rapport à 2019) pour soutenir l'économie tarnaise, renforcer l'attractivité du Tarn mais aussi pour le moderniser. A titre d'exemples le budget 2020 aura permis d'engager un plan pluriannuel d'investissements dans les collèges de 84,2 millions d'euros, un plan Tarn santé doté de 3 millions d'euros par an, l'accélération de déploiement de la fibre d'ici 2022, l'amplification des opérations réalisées sur la RD 612 entre Albi et Castres (6,5 millions d'euros) et sur la RD 964 entre Gaillac et Graulhet (2,5 millions d'euros). Un budget également avec plus de 12,6 millions d'euros dédiés aux projets des communes et des intercommunalités (crèches, relais d'assistante maternelle, maisons partagées, commerces de proximité...).

Enfin, ce budget a permis une accélération de nos actions en matière de développement durable et de transition écologique : appels à projets visant à répondre à des enjeux de santé publique et d'économie de l'eau, préservation des ressources, lutte contre le gaspillage et zéro plastique dans les cantines scolaires, utilisation de matériaux recyclés dans les travaux sur les routes ou les bâtiments, un plan vélo doté de 6 millions d'euros sur 5 ans,...

Durant cette crise, le budget 2020 a été établi avec responsabilité avec 3 priorités : l'emploi par l'insertion et la reprise d'activité, la solidarité avec nos jeunes, nos aînés et les personnes en situation de handicap dont nous tenons à améliorer la prise en charge et enfin la transition écologique.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Les recettes du Département s'élèvent à 485,13 millions d'euros

TOTAL DES RECETTES données en M€*	**485,13 M€***
Fonctionnement	**460,30**
Investissement	**24,83**
▶ FISCALITÉ DIRECTE	153,30 M€
Taxe foncière	116,70
Fonds National de Garanties Individuelles des Ressources	10,10
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	15,20
Fonds de péréquation de la CVAE	1,00
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux	1,90
Frais de Gestion de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties	8,40
▶ FISCALITÉ INDIRECTE	70,90 M€
Droits de mutation	50,70
Fonds de péréquation des droits de mutation	16,90
Taxe sur l'électricité	4,50
Taxe CAUE, ENS, d'aménagement et taxes diverses	2,80
▶ FISCALITÉ PARTAGÉE	94,50 M€
TICPE (quote-part)	33,30
Taxes sur les assurances (quote-part)	61,20

*M€ million(s) d'euros

▶ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT AU FONCTIONNEMENT	119,10 M€
Dotation globale de fonctionnement	62,10
Dotation générale de décentralisation	2,30
Compensations fiscales	3,10
Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle	11,50
Dotation CNSA pour l'APA + autres	21,70
Dotation CNSA pour le Handicap et MDPH	4,30
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	2,70
Autres dotations	11,40
▶ PARTICIPATION DE COLLECTIVITÉS, DE PARTICULIERS ET AUTRES	18,50 M€
▶ DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10,80 M€
Subvention Région	1,40
Fonds de compensation de la TVA	6,50
Dotation d'équipement des collèges	1,30
Autres	1,60
▶ PRODUIT DES EMPRUNTS	13,40 M€
▶ REMBOURSEMENTS DE PRÊTS, PRODUITS DIVERS ET EXCEPTIONNEL	0,63 M€

Les ressources avec une assiette locale

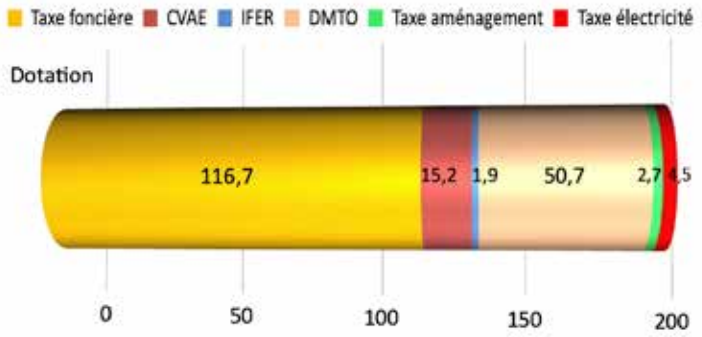

Traditionnellement, les recettes des Départements étaient assises sur quatre impôts directs locaux avec une base locale et le vote d'un taux d'imposition marquant le lien direct entre les ressources disponibles et les politiques mises en œuvre. Progressivement, l'Etat a remplacé ces impôts par des recettes perçues nationalement.
Ainsi, en 2020, le Département a bénéficié pour la dernière fois de la taxe sur le foncier bâti (24 % des recettes). Les autres taxes locales (CVAE, DMTO, Taxe d'aménagement,…) représentent seulement 15 % des ressources.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement

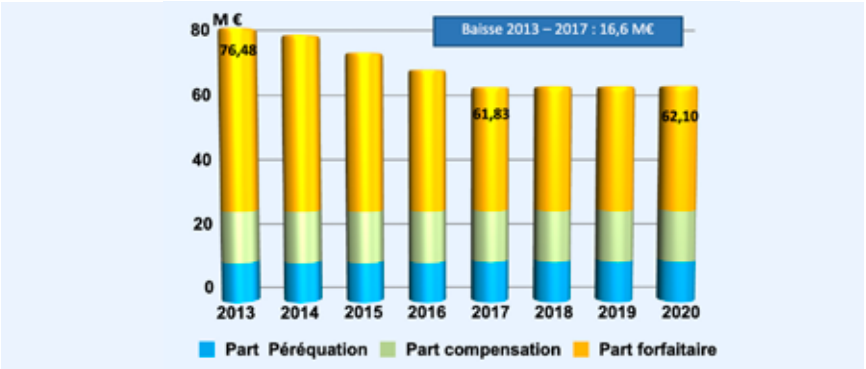

La dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 62 millions d'euros reste une ressource majeure pour le Département.
Pour contribuer au redressement des finances publiques décidé par l'Etat, le précédent gouvernement a diminué fortement le montant de la DGF, 2e recette du Département, entre 2014 et 2017. Son montant est stabilisé depuis 2018.

La répartition des dépenses par politique publique

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais	**254,59 M€ ***
Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	51,27 M€
Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	131,34 M€
Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	71,98 M€
Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire	**54,76 M€**
Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité	7,11 M€
Faciliter la mobilité des Tarnais	29,14 M€
Assurer une solidarité territoriale	13,73 M€
Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement	4,78 M€
Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre	**27,49 M€**
Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	19,70 M€
Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse	2,73 M€
Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales	5,06 M€
Un Département responsable	**144,25 M€**
Sécurité	15,86 M€
Finances	41,15M€
Gestion des ressources humaines	72,81 M€
Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires	4,48 M€
Autres fonctions ressources	9,95 M€

*M€ million(s) d'euros

Impact financier des Allocations individuelles de solidarité (AIS) en 2020

L'impact des transferts de charge du RSA et de l'APA

RSA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses en M€	56,10	56,10	58,70	62,40	62,60	66,60
Financement par l'Etat en M€	31,60	31,60	33,30	31,70	32,70	32,60
Taux de participation de l'Etat	56,3 %	56,3 %	56,7 %	50,8 %	52,2 %	48,9 %
APA	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Dépenses en M€	50,50	52,10	52,70	53,00	52,40	51,00
Financement par l'Etat en M€	18,30	20,30	23,20	22,80	21,60	21,70
Taux de participation de l'Etat	36,2 %	39,0 %	44,0 %	43,0 %	41,2 %	42,5 %

Le montant total des AIS en 2020 : 127,7 M€

L'année 2020 est marquée par une nouvelle progression des AIS (+ 3 %) avec une forte augmentation du RSA, directement liée à la crise sanitaire et entièrement pris en charge par le Département. Cela amène une majoration du reste à charge pour la collectivité qui assure le financement des AIS à hauteur de 56,8 M€.

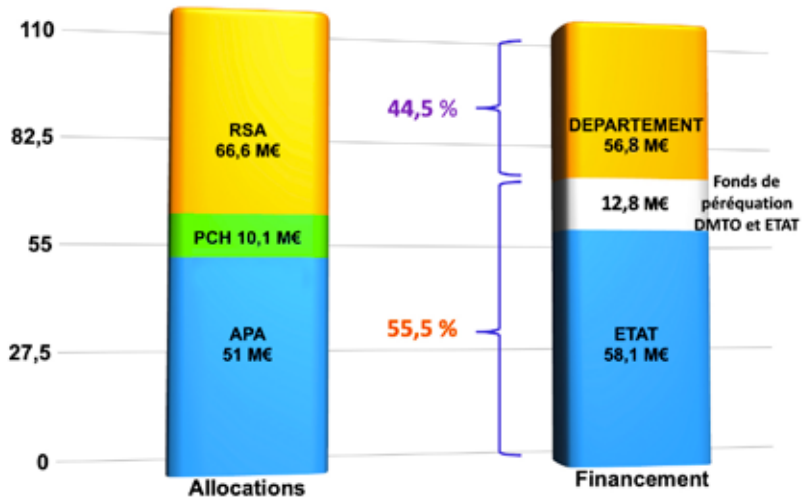

Désendettement de la Collectivité

Une situation budgétaire assainie

Le Département poursuit une politique de désendettement forte permettant de préserver les investissements futurs.

Depuis 2012, le recours annuel à l'emprunt diminue. L'encours a été ramené de 772 € à 666 € par habitant avec un montant total de 258,6 M€.
L'Epargne brute dégagé par le Département a augmenté de 50 % en 5 ans pour atteindre 60,7 M€.
Ainsi en 2020, les dépenses d'investissement (hors dette) augmente et s'élève à 57,7 M€.

GLOSSAIRE

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie I **ADIL** Agence Départementale d'Information sur le Logement I **AIF** Aides Individuelles de Formation I **AII** Aides Individuelles à l'Insertion I **AMT** Assistance aux Marchés de Travaux I **ANACEJ** Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes I **ANAH** Agence Nationale de l'Habitat I **APA** Allocation Personnalisée d'Autonomie I **APRE** Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi I **ARS** Agence Régionale de Santé I **ASE** Aide Sociale à l'Enfance I **BEPOS** Bâtiment à Energie POSitive I **CAE** Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi I **CAF** Caisse d'Allocations Familiales I **CAPEB** Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment I **CARSAT** Caisse Assurance Retraite et Santé Au Travail I **CATER** Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières I **CAUE** Conseil Architecture Urbanisme Environnement I **CCAS** Centre Communal d'Action Sociale I **CDESI** Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de naturel **CDOS** Comité Départemental Olympique Sportif I **CDRP** Comité Départemental de la Randonnée Pédestre I **CEV** Convention d'Engagement Volontaire I **CFPPA** Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées I **CHSCT** Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail I CIE Contrat Initiative Emploi I **CPAM** Caisse Primaire d'Assurance Maladie I CPIE Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement I **CPOM** Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens I **CRITT** Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies I **CUMA** Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole I **DDT81** Direction Départementale des Territoires du Tarn I **DEEE** Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques I DPE Diagnostic de Performance Energétique I DSP Diagnostic Socio Professionnels I **EEDD** Éducation à l'Environnement et au Développement Durable I **EHPAD** Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes I EIE Espace Info Energie I **ENT** Espace Numérique de Travail I EPCI Etablissement de Coopération Intercommunale I FDT Fonds de Développement Territorial I **FEADER** Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural I **FEDER** Fonds Européen de Développement Régional I **FFB** Fédération Française du Bâtiment I FSE Fonds Social Européen I **FSL** Fonds Solidarité Logement I **GED** Gestion Electronique de Documents I **GPEC** Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences I **GES** Gaz à Effet de Serre I **GIP** Groupement d'Intérêt Public I **IRSTEA** L'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture I **IUFM** Institut Universitaire de Formation des Maîtres I **LPO** Ligue pour la Protection des Oiseaux I **MDA** Maison Départementale de l'Autonomie I **MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées I **MECS** Maison d'Enfants à Caractère Social I **MSA** Mutualité Sociale Agricole I **ONEMA** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques I **OPAH** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat I **PACT** 81 Association de Solidarités pour l'Habitat I **PCET** Plan Climat Energie Territorial I **PCH** Prestation de Compensation du Handicap I **PDGDND** Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux I **PDESI** Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature I **PDI** Programme Départemental d'Insertion I **PDIPR** Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée I **PDRR** Programme de Développement Rural Régional I **PEFC** Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières I **PGE** Plan de Gestion des Etiages I **PIG** Programme d'Intérêt Général I **PLU** Plan Local d'Urbanisme I **PMI** Protection Maternelle et Infantile I **PMR** Personnes à Mobilité Réduite I PNRHL Parc Naturel Régional du Haut Languedoc I **POMAC** Programme Opérationnel Massif Central I **PPCR** Parcours Professionnel Carrière et Rémunération I **PPE** Projet Pour l'Enfant I **PREH** Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat I **PRIS** Point Rénovation Info Service I **RDSEA** Réseau Départemental de Suivi des Eco systèmes Aquatiques I **RGE** Reconnu Garant de l'Environnement (entreprise du bâtiment) I **RIP** Réseau d'Initiative Publique I **RSA** Revenu de Solidarité Active I **RSE** Responsabilité Sociétale des Entreprises I **SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux I **SATEP** Service d'Animation Territoriale en Eau Potable I **SATESE** Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration I **SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale I **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux I **SDET** Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn I **SDTAN** Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Tarn I **SRCE** Schéma Régional de Cohérence Ecologique I **TEC** Transport En Commun I **THD** Très Haut Débit I **TNS** Travailleur Non Salarié I **TVB** Trames Vertes et Bleues I **UNSS** L'Union Nationale du Sport Scolaire I **USEP** Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré I **ZRV** Zone de Rejet Végétalisée I

NOTES

LES SERVICES EXTÉRIEURS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Avenue de la Verrerie • 81013 ALBI cedex 9
Tél : 05 63 36 21 00 • Fax : 05 63 36 21 10
Mél : archives.tarn@tarn.fr

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
1, rue Francisco Goya • 81000 ALBI
Tél : 05 63 60 37 04 • Fax : 05 63 60 44 59
Mél : mdt@tarn.fr

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
32, rue Gustave Eiffel • 81000 ALBI
Tél : 05 63 47 57 75 • Fax : 05 63 46 07 38
Mél : lda@tarn.fr

LABORATOIRE ŒNOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL
52, place Jean Moulin • 81600 GAILLAC
Tél : 05 67 89 62 72 • Fax : 05 63 57 31 52
Mél : laboratoire.oenologique@tarn.fr

FOYER DE L'ENFANCE
55, rue Capitaine Julia • 81000 ALBI
Tél : 05 63 77 37 00 • Fax : 05 63 77 55 60
Mél : foyer.enfance@tarn.fr

LES ORGANISMES ASSOCIES À NOS ACTIONS

CDT
Comité Départemental du Tourisme
Moulins Albigeois BP 225 • 81006 ALBI Cedex
Tél : 05 63 77 32 10 • Fax : 05 63 77 32 32
www.tourisme-tarn.com
Mél : documentation@cdt-tarn.fr

ADDA
Association Départementale pour le Développement des Arts
6 rue Saint Clair • 81000 ALBI
Tél : 05 63 77 32 18 • Fax : 05 63 47 96 61
Mél : adda.tarn@adda81.com

CAUE
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
Maison des Communes
188, rue de Jarlard • 81000 ALBI
Tél : 05 63 60 16 70 • Fax : 05 63 60 16 71
Mél : caue@caue81.fr

THEMELIA
Société d'Économie Mixte
1 av Gén Hoche 81000 ALBI
Tél : 05 63 47 04 58 • Fax : 05 63 47 26 59
www.themelia.fr
Mél : contact@themelia.fr

SDIS
Service Départemental d'Incendie et de Secours
17, rue Jautzou • 81000 ALBI
Tél : 05 63 77 35 18 • Fax : 05 63 77 35 98
Mél : direction.etat-major@sdis81.fr

CPIE
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
Rue René Lencou - 81120 RÉALMONT
Tél : 05 63 34 09 90
www.cpie81.asso.fr
Mél : albi@cpie81.fr

FEDERTEEP
Fédération des Transports scolaires
16, rue Fonvieille • BP 54 • 81002 ALBI cedex
Tél : 05 63 48 13 80 • Fax : 05 63 48 13 87
www.federteep.org

AGROPOINT
Maison de l'Économie • 1 avenue Hoche
81000 ALBI
Tél : 05 31 81 65 70 • Fax : 05 31 81 65 75

CMDT
Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
3, rue Roquelaure • 81000 ALBI
Tél. : 05 63 54 51 61 • Mél : antenne-albi@cmdtarn.fr
www.cmdtarn.fr

LES MAISONS DU DÉPARTEMENT

ALBI – PORTAL 1
17, rue Charles Portal • 81011 ALBI Cedex 09
Tél : 05 63 48 17 20 • Fax : 05 63 48 91 21
Mél : maison-albi1-ds@tarn.fr

ALBI – PORTAL 3
17 bis, rue Charles Portal • 81011 ALBI Cedex 09
Tél : 05 63 48 17 20 • Fax : 05 63 48 91 21
Mél : maison-albi3-ds@tarn.fr

ALBI – CANTEPAU
26, square Bonaparte • 81011 ALBI Cedex 09
Tél : 05 63 77 31 00 • Fax : 05 63 77 31 20
Mél : maison-albi2-ds@tarn.fr

BRASSAC
route du Salas • 81260 BRASSAC
Tél : 05 63 73 02 11 • Fax : 05 63 74 41 22
Mél : maison-brassac-ds@tarn.fr

CARMAUX
11, bd Général de Gaulle • 81400 CARMAUX
Tél : 05 63 80 22 30 • Fax : 05 63 76 70 13
Mél : maison-carmaux-ds@tarn.fr

CASTRES – MALROUX
ave Augustin Malroux • B.P. 40206 • 81104 CASTRES Cedex
Tél : 05 63 71 02 30 • Fax : 05 63 71 02 54
Mél : maison-castres1-ds@tarn.fr

CASTRES – 1er MAI
place du 1er Mai • B.P. 60208 • 81104 CASTRES Cedex
Tél : 05 63 62 62 00 • Fax : 05 63 62 62 40
Mél : maison-castres2-ds@tarn.fr

GAILLAC
12, rue Hippolyte Rigal • 81600 GAILLAC
Tél : 05 63 81 21 81 • Fax : 05 63 57 49 39
Mél : maison-gaillac-ds@tarn.fr

GRAULHET
48-50, avenue Gambetta • 81300 GRAULHET
Tél : 05 63 42 82 60 • Fax : 05 63 34 45 98
Mél : maison-graulhet-ds@tarn.fr

LAVAUR
5, allées Ferréol Mazas • 81500 LAVAUR
Tél : 05 63 83 12 60 • Fax : 05 63 58 32 39
Mél : maison-lavaur-ds@tarn.fr

MAZAMET
38, rue de l'Arnette • 81200 MAZAMET
Tél : 05 63 97 58 58 • Fax : 05 63 98 23 70
Mél : maison-mazamet-ds@tarn.fr

PUYLAURENS
53 avenue de Castres • 81700 PUYLAURENS
Tél : 05 63 37 68 10 • Fax : 05 63 37 68 30
Mél : maison-puylaurens-ds@tarn.fr

DÉPARTEMENT DU TARN
Lices Georges Pompidou • 81013 ALBI cedex 9
Tél : 05 63 45 64 64 • Fax : 05 63 45 65 12 • www.tarn.fr • www.tourisme-tarn.com • Mél : president@tarn.fr

DÉPARTEMENT DU TARN
Lices Georges Pompidou • 81013 ALBI cedex 9
Tél : 05 63 45 64 64 • Fax : 05 63 45 65 12
Mél : president@tarn.fr

www.tarn.fr
www.tourisme-tarn.com

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

2/01. REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Didier HOULES

Présents :	MMES BELOU, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE , GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et principalement ses articles L.262-37 et L.262.39 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du travail ;
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement son titre III, Solidarité et Égalité des Territoires ;
Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active ;
Vu la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active du 23 décembre 2009 ;
Vu la délibération de l'assemblée départementale du Conseil Général en date du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active ;
Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

.../...

– **DECIDE** de simplifier les procédures mises en œuvre dans le cadre de la gestion de l'allocation RSA en :

- développant les missions confiées aux présidents des équipes pluridisciplinaires notamment en matière de décision sur les dossiers de réduction, suspension, radiation, amende administrative et reprise de droit de l'allocation RSA. ;
- élargissant la délégation de signature accordée au Vice-Président en charge de l'emploi et de l'insertion pour l'ensemble des décisions relevant de l'équipe pluridisciplinaire pour les dossiers particuliers et/ou complexes.

– **CONFIRME :**

- la suppression de la commission de décision, instance interne au département, telle que prévue par la délibération de l'assemblée départemental du 26 juin 2009.
- la mise en place d'un règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires.

– **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les délégations de signature aux présidents des équipes pluridisciplinaires en matière de réduction, suspension, radiation, amende administrative et reprise de droit de l'allocation RSA.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc137cd101a7b3-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

REGLEMENT INTERIEUR

DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la loi N°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
Vu le décret N°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,
Vu le décret n 2012-294 du 1er mars 2012 relatif aux procédures d'orientation de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du RSA,
Vu la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA du 28 décembre 2009,
Vu la délibération du Conseil général en date du 30 juin 2014 portant sur la mise en œuvre des sanctions administratives en cas de fraude au RSA,
Vu le règlement départemental d'Aide Sociale (chapitre RSA),

PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires. Il est pris dans le cadre des dispositions de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion et du décret du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active.

Conformément à l'article R.262-70 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du Conseil Départemental arrête le nombre, le ressort, la composition et le règlement de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires.

ARTICLE 1 : Nombre et ressort des équipes pluridisciplinaires

Le département du Tarn a constitué 3 équipes pluridisciplinaires s'appuyant sur le découpage des services territoriaux de la Direction de la Solidarité

- Territoire Albigeois et Bastides
- Territoire Autan et Monts de Lacaune
- Territoire Gaillacois et Pays de Cocagne

ARTICLE 2 : COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La composition des équipes pluridisciplinaires est définie à l'initiative du Département sur la base des acteurs présents sur les territoires d'action sociale identifiés à l'article 1 et en application de l'article L 2692-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Président du Conseil Départemental désigne :
- par arrêté la liste des membres de chaque équipe pluridisciplinaire et, le cas échéant, la personne morale qu'ils représentent.
- un conseiller départemental et un suppléant pour assurer la présidence de chaque équipe pluridisciplinaire (sous réserve des dispositions contenues à l'article 4).

Les fonctions cessent lorsque le membre perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, en cas de démission, d'empêchement définitif ou de décès. Le remplacement d'un membre se fait selon les mêmes modalités que celles retenues pour sa désignation. Le renouvellement de l'équipe pluridisciplinaire est effectué à l'initiative du Conseil départemental.

Les fonctions de Président et de membre de l'équipe pluridisciplinaire sont exercées à titre gratuit.

Chaque membre reçoit un exemplaire du présent règlement et s'engage par écrit à en respecter le contenu.

De manière générale, chaque équipe pluridisciplinaire est composée :

- des représentants du Département
  - un conseiller départemental désigné ou son suppléant
  - le directeur de l'action sociale ou son suppléant
  - le directeur de la vie sociale insertion ou son représentant

- des représentants des partenaires institutionnels :
  - le directeur de Pôle Emploi ou son représentant
  - le directeur de la Mission Locale concerné ou son représentant
  - le directeur de l'AFPA ou son représentant
  - un représentant des EPCI du territoire
  - un représentant des CCAS du territoire
  - des représentants de structures partenaires de l'insertion sociale professionnelle

- un représentant des bénéficiaires du RSA : un titulaire ou son suppléant

Un arrêté de composition spécifique est établi pour chaque équipe pluridisciplinaire mentionné au titre de l'article 1.

ARTICLE 3 : MISSIONS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe pluridisciplinaire a pour mission :

- Examiner et donner un avis sur les demandes de réorientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (*article L.262-39 du Code de l'Action Sociale et de Familles) ;*

- Examiner et donner un avis sur les demandes de réduction ou suspension du versement de l'allocation (*articles L.262-39 et L.262-37 du Code de l'Action Sociale et de Familles) ;*

- Examiner et donner un avis sur la situation des bénéficiaires du RSA lorsqu'il n'y a pas eu de réorientation vers un parcours professionnel à l'issue d'un délai de six mois pouvant aller à 12 mois après l'entrée dans le parcours d'accompagnement social (*article L.262-31 du Code de l'Action Sociale et de Familles).* Au vu des conclusions, le Président du Conseil départemental pourra procéder à la révision du contrat d'engagement réciproque ;

- Examiner et donner un avis sur les propositions d'amende administrative (*article L.262-52 du Code de l'Action Sociale et de Familles) ;*

- Examiner la situation des bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas leurs obligations, qu'il s'agisse des obligations de recherche d'emploi ou de celles définies dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques à dominante sociale ;

- Recevoir les bénéficiaires du RSA, qui souhaitent être entendus, dans les cas évoqués ci-dessus (art.L262-37).

Par ailleurs, l'équipe pluridisciplinaire peut participer :
- à l'évaluation des besoins en insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion,
- au recensement de l'offre d'insertion disponible et d'évaluera les possibilités d'évolution et de diversification,
- à l'examen des projets d'actions d'insertion sur lesquels elle peut donner son avis.

ARTICLE 4 : LE RÔLE DES MEMBRES

1/ Le président

Le Président de l'équipe pluridisciplinaire préside la séance. En son absence, ses missions sont déléguées à son suppléant. En l'absence de représentant élu du département, la présidence est assurée par le Directeur de la Vie Sociale Insertion ou son représentant.

Par délégation du Président du Conseil Départemental, le président de chaque équipe pluridisciplinaire signe les décisions relevant de la compétence de l'instance tels que mentionnées à l'article 3.

Il est attentif à ce que chaque membre puisse librement exprimer son avis et que les débats se déroulent dans un climat d'écoute et de respect de l'expertise de chacun.

2/ Les membres

Chaque membre contribue aux échanges et aux débats en apportant son expertise au titre de sa qualité de professionnel de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de sa connaissance du monde économique ou de son expérience pour les représentants des bénéficiaires du RSA.

L'expertise est reconnue et respectée.

3/ Le vote

L'instance rend ses avis à la majorité des membres de droit présents.
En cas d'égalité des voix, la voix du Président de l'Equipe Pluridisciplinaire est prépondérante.
Seuls les membres identifiés dans l'arrêté pris par le Président du Conseil Départemental ont un droit de vote.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

1/ Cadre d'intervention

L'examen des dossiers doit reposer sur des règles communes de fonctionnement sur l'ensemble du département.

Tout membre bénéficie d'une information sur le dispositif RSA et notamment le règlement départemental d'aide sociale, son rôle en tant que membre, qui se conclut par la lecture du règlement intérieur et la signature de la déclaration d'engagement.

Le service Développement social est le garant du bon fonctionnement de l'instance ainsi que de la bonne application de la règlementation et de la politique départementale. Il communique les éléments nécessaires à l'examen des dossiers.

L'exposé des situations se fait avec rigueur et repose sur la transmission d'informations factuelles et objectives issues du parcours de la personne et du contenu de son contrat d'engagement réciproque ou du projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Les membres fondent leur avis à partir d'éléments objectifs en leur possession ou dont ils ont connaissance et en lien avec la situation du bénéficiaire. En tant que de besoin, ces informations sont transmises à l'instance en appui de la décision.

2/ Fonctionnement

Chaque instance se réunit une fois par mois et examine les dossiers arrêtés dans l'ordre du jour.

Le secrétariat des équipes pluridisciplinaires est assuré par le service Développement social, et notamment :

- la constitution de l'ordre du jour,
- la convocation des membres de l'équipe pluridisciplinaire et transmission de l'ordre du jour via TarnBox au moins 8 jours avant la tenue de l'instance,
- l'information du bénéficiaire du RSA, dans le mois qui précède l'équipe pluridisciplinaire, par courrier en recommandé avec accusé de réception, de l'examen de son dossier pour avis sur la procédure de réduction ou de suspension de son allocation RSA. Il est également invité à se présenter, le cas échéant se faire assister de la personne de son choix, ou à faire part de ses observations par courrier ou par mail avant la tenue de l'instance,
- la transmission via TarnBox du procès-verbal de l'équipe pluridisciplinaire aux membres,
- le suivi et la notification des décisions de l'équipe pluridisciplinaire,

Le suivi et la transmission des décisions à l'organisme payeur sont assurés par le service central du Développement social.

Le président peut décider d'inviter toute personne susceptible d'apporter son concours aux avis émis par l'équipe pluridisciplinaire, en particulier les référents et correspondants concernés par l'examen des situations de réorientation et/ou de suspension et de réduction de l'allocation.

En cas d'empêchement, le titulaire informe son suppléant ainsi que le secrétariat de l'équipe pluridisciplinaire.

ARTICLE 6 : SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

En vertu de l'article L.262-44 du Code l'Action Sociale et des Familles *« Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction des demandes ou l'attribution du revenu de solidarité active ainsi que dans l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article L. 262-34 ou de l'un des contrats mentionnés aux articles L. 262-35 et L. 262-36 est tenue au secret professionnel, sous peine des sanctions prévues à l'article 226-13 du code pénal.*

Toute personne à qui les informations relatives aux personnes demandant le bénéfice ou bénéficiant du revenu de solidarité active ont été transmises, en application de l'article L. 262-40 du *présent code, est tenue au secret professionnel dans les mêmes conditions. »*

En vertu de l'article L.226-13 du Code Pénal, *« la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »*

Les membres de l'Équipe pluridisciplinaire sont ainsi soumis au secret professionnel concernant la divulgation des informations et des documents transmis sur le dispositif RSA et sur l'ensemble des données personnelles dont ils ont connaissance dans le cadre de cette instance. Ils s'engagent à ne divulguer ces informations confidentielles qu'à leurs seuls préposés ayant à en connaître.

Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire seront invités à signer une déclaration d'engagement précisant leurs engagements moraux vis-à-vis de cette instance et de ses missions.
Par ailleurs, dans un souci déontologique, les membres de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à signaler d'une part et à ne pas intervenir d'autre part sur des situations qui les concernent à titre personnel.

ARTICLE 7 : REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les participants s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations échangées dans le cadre de cette instance, en particulier les données personnelles, sont considérées comme confidentielles par les parties et ne doivent en aucun cas être réutilisées ultérieurement à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été transmises à la commission.
Les parties s'engagent à ne divulguer ces informations confidentielles qu'à leurs seuls préposés ayant à en connaître.

Chaque participant s'engage à détruire les documents communiqués lors des instances et au plus tard dans un délai d'un mois.

Les parties prennent toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées.

Les parties se tiennent informées de toute difficulté ou anomalie détectée.

Chaque partie informe l'autre partie de la survenance de toute violation de données personnelles susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, des conséquences pour l'autre partie, ainsi que de toute plainte qui lui serait adressée par une personne concernée par le traitement. Cette information intervient dans les plus brefs délais et au plus tard 36 heures après la découverte de la violation de données ou la réception de la plainte.

ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entre en application au

DECLARATION D'ENGAGEMENT
En qualité de membre de l'équipe pluridisciplinaire

Je soussigné(e)……...…….

Membre de l'équipe pluridisciplinaire de……..

En qualité de…….

Déclare :

- avoir reçu un exemplaire du règlement de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires,
- en avoir pris connaissance,
- m'engager à respecter scrupuleusement son contenu, le respect de l'expertise et du droit à la parole de chaque membre ainsi que le secret professionnel auquel je suis tenu(e) de par cette fonction et les informations auxquelles je vais avoir accès,
- m'engager à respecter scrupuleusement les dispositions du Règlement Général des Données Personnelles concernant les données communiquées dans le cadre de l'instance *(nom, prénom, date de naissance, adresse, n° allocataire CAF ou numéro d'identification MSA, montant du RSA versé, identité du référent, motif du positionnement en EP, données économiques et financières, sociales et professionnelles, parcours)*

A , le

Signature

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

3/01. PLAN TARNAIS DE DÉVELOPPEMENT DU RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES DU BON USAGE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE AU PROFIT DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe HERIN

Présents : MMES BELOU, BONNET, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE , GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT).

Absent : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.3231-6,
Vu la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Cohésion territoriale et Développement durable,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** de cette communication,

– **APPROUVE** le principe de la création d'une structure dont le Département sera membre, ayant pour objet :

– D'identifier, développer et structurer des projets de territoire en lien avec les collectivités ;
– Porter une vision globale et partagée du développement des énergies renouvelables sur le territoire ;

.../...

- Assurer le lien entre les porteurs de projets, les élus, les collectivités, les services de l'État et les citoyens ;
- Disposer de leviers financiers au lancement et à la viabilité des projets ;
- Participer activement à la concertation locale.

Résultat des votes :

- Contre : 5 (Mmes BRETAGNE, BUGIS, ROUANET-ASTRUC, MM. ALIBERT et BOUSQUET)
- Abstentions : 3 (Mme PAILHE-FERNANDEZ, MM. RUFFEL et VIDAL)
- ont voté pour : 38

ADOPTÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc1382c101a7be-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

PLAN TARNAIS DE DÉVELOPPEMENT DU RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

DU BON USAGE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE AU PROFIT DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

✧

I- Dans un contexte d'urgence climatique

Créé en 1988, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publie son premier rapport d'évaluation scientifique de l'évolution du climat en 1990. Plusieurs autres rapports (1995, 2001, 2007, 2014) suivront qui, tous, soulignent l'aggravation du réchauffement climatique, en dépit de la signature de traités internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto, Cop 21, Accord de Paris). Le prochain rapport est attendu en 2022.

L'accélération du réchauffement climatique se traduit par des dérèglements de plus en plus fréquents : récurrence d'événements climatiques violents, voire extrêmes, fonte des glaciers, diminution de la banquise, montée des eaux, sécheresses… Si certains pays sont plus exposés que d'autres à de tels événements, il apparaît désormais évident qu'aucune portion du globe ne sera épargnée.

D'où l'importance d'une réponse coordonnée des États à l'échelle planétaire, assortie d'une prise en mains locale de la transition énergétique pour réduire au plus vite notre consommation d'énergies carbonées. Cette transition implique une prise en considération de l'ensemble de nos consommations : usages domestiques, besoins des entreprises et du secteur public, mais aussi transports, loisirs, consommation… A ce titre, le Haut conseil pour le climat a récemment indiqué que la France devait drastiquement réduire sa consommation de GES importés par le biais de divers produits fabriqués à l'étranger. Les actions à engager, si elles doivent s'inscrire dans un cadre national structuré, ne peuvent relever d'une démarche imposée et monotone à l'échelle français. La valorisation des gisements et des compétences locales constitue une condition nécessaire à défaut d'être suffisante.

II- Une triple ambition :

Les enjeux et les défis concernant les questions de l'énergie : production, approvisionnement, satisfaction des besoins, développement économique, aménagement des territoires, indépendance nationale et locale, réduction des gaz à effet de serre, ... sont au centre du débat et de l'avenir de la société.

La réflexion engagée par notre institution fait émerger une triple ambition :

1. **substituer des énergies fossiles par des énergies décarbonées**. Il s'agit tant d'un impératif que d'une responsabilité en particulier vis-à-vis des générations futures.
2. **choisir d'être acteurs engagés pour construire un autre avenir**, conçu et maîtrisé par des acteurs du territoire au service du territoire. Sur des secteurs de 1ère importance comme l'énergie, il est nécessaire de retrouver une autonomie significative.
3. **utiliser nos potentiels territoriaux en matière d'énergie**, à partir de modes de production respectueux de nos richesses ou gisements naturels.

Une triple ambition qui s'inscrit dans les objectifs de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015) ouvrant la voie à un nouveau modèle de société, plus sobre dans sa consommation d'énergie, de ressources et d'espace, et structuré autour de systèmes de production d'énergie valorisant les ressources locales et renouvelables, avec un objectif majeur, l'indépendance énergétique.

Les collectivités territoriales sont au cœur de ce processus de transformation à travers leurs décisions en matière d'énergie mais aussi d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, de gestion des déchets et de l'eau, thématiques qui doivent toutes être intimement liées.

La transition énergétique des territoires passe par l'élaboration d'un mix énergétique sobre et localement optimisé, fruit d'une réflexion sur l'ensemble des vecteurs énergétiques, de leurs usages actuels et futurs et de leur potentiel de développement à l'échelon local, porteur de cette transition grâce à l'éclosion de la nouveauté et de l'innovation.

Pour cela nous devons nous inscrire dans les dynamiques en cours, notamment celle initiée par la Région.

III- La Région Occitanie s'engage sur un scénario ambitieux : « Région à Energie POSitive 2050 »

En 2015, le coefficient REPos était de 19,4 %. L'objectif est de passer à 100 % en 2050. Pour devenir la première région "Repos" de France, l'Occitanie prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % et une multiplication par trois de la production d'énergie renouvelable. Cela donne des chiffres impressionnants : une multiplication par 12 de la puissance installée en photovoltaïque, par 5 pour l'éolien terrestre et pour le solaire thermique, par 40 pour le biogaz, par 11 pour la géothermie…

A l'échelle du Tarn, cela signifie une production d'énergies renouvelables de 5,2 TWh contre 2 aujourd'hui.

La construction de ce scénario repose d'abord sur une volonté forte des acteurs publics. L'ambition "Repos 2050" a été votée dès novembre 2016.

J'ai fait le choix de relever ce défi afin que notre département constitue un point d'appui majeur pour cette ambition régionale.

Nous apporterons une réponse qui s'inscrit dans les principes d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale en assurant une méthodologie de « circuits courts ». Privilégiant le local, l'engagement tarnais s'appuie sur la complémentarité optimisée des différents acteurs d'un écosystème partenarial innovant.

IV - Le Tarn, terre historique d'énergie et d'innovation :

Fort de ses diversités, géographiques (un sud-est montagneux, des plaines à l'ouest…), économiques (agriculture, tertiaire, ex-industriel…), le Tarn s'inscrit dans une dynamique de développement durable et d'innovation.

La production énergétique a toujours été au cœur de l'histoire du département du Tarn notamment avec l'exploitation du charbon jusque dans les années 1980. La présence de cette énergie fossile a notamment impulsé la construction de la centrale thermique d'Albi qui a été en activité pendant 37 ans.

Suite à la fermeture des mines notamment en raison des coûts de production, les différentes influences climatiques présentes sur le territoire (océanique, montagnarde et méditerranéenne) et la qualité des enseignements scientifiques et techniques ont permis aux acteurs tarnais de se tourner rapidement vers les énergies renouvelables. Dès lors, l'hydraulique, le solaire, l'éolien et le bois ont été développés à la fois par des acteurs privés et publics permettant ainsi au département du Tarn de se prévaloir en 2018 de 26% de sa production énergétique issue des énergies renouvelables.

1- Le mix énergétique tarnais

En matière d'hydroélectricité, **16 centrales exploitées par EDF** sont actuellement en fonctionnement dans le Tarn. Il existe par ailleurs de nombreuses micro-centrales hydroélectriques gérées par des entreprises ou des régies. En 2018, l'hydroélectricité permettait de couvrir un quart des besoins du territoire soit plus de 90 000MWh.

L'éolien tient également une place importante dans la production électrique issue des énergies renouvelables avec une part de plus de 30 %. En 2020, le Tarn comptait 135 éoliennes industrielles notamment situées sur la partie est du département, classée en zone de montagne. Si l'éolien a une forte capacité de production, il fait néanmoins l'objet d'inquiétudes de la part des riverains.

De son côté, le photovoltaïque est une source de production en pleine croissance dans le Tarn. Installée à la fois chez les particuliers comme les professionnels (hangars agricoles, ombrières…) disposant de grandes surfaces de toitures et afin d'être réinjectée dans le réseau collectif, l'énergie solaire s'est industrialisée à travers des parcs ou des fermes photovoltaïques.

Ainsi, Cap Découverte, ancien site minier, a implanté une ferme photovoltaïque de 50 hectares. Raccordée au réseau EDF, elle produit annuellement 41 000 mégawatts/h soit l'alimentation électrique de 17 000 habitants. Les collectivités tarnaises soutiennent également la production d'énergies solaires notamment pour une autoconsommation. C'est notamment le cas du Conseil départemental du Tarn qui a lancé un plan photovoltaïque visant à doter l'ensemble des 31 collèges publics de panneaux.

Enfin, le Tarn compte 34% de surfaces boisées. A ce titre, la filière bois tient une place importante dans la production agricole. Au-delà de son utilisation première (papier, matériau de construction…) et de la revente du bois pour le chauffage des particuliers, les déchets de cette industrie sont revalorisés à travers des chaufferies bois et réseaux de chaleur permettant d'alimenter des bâtiments publics ou des logements sociaux mais aussi des entreprises comme à Labruguière (Entreprise tarnaise des panneaux - 21 500 kW). A l'heure actuelle, 49 chaufferies ou réseaux de chaleur sont en activité dans le Tarn.

Parallèlement à la production de ces énergies, la biomasse se développe également dans le Tarn. Territoire où l'agriculture est prégnante, les produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires…) sont valorisés avec notamment le soutien de la Région Occitanie avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies.

C'est dans cette même logique que, sous l'impulsion de Jean-Marc Pastor, alors Sénateur, Conseiller général et Président du Syndicat départemental de valorisation des déchets, Trifyl a développé dès 2006 la mise en place d'un bioréacteur en vue de valoriser le biogaz issu des déchets ménagers. Le méthane capté a été ainsi utilisé comme source d'énergie (électricité, chaleur et bio méthane carburant).

2- Le Tarn au cœur du développement de l'hydrogène

En 2006, une cellule « Innovation-Recherche » a été créée au sein de Trifyl en collaboration avec l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, confortant les savoir-faire locaux autour d'une nouvelle énergie alors très peu développée : l'hydrogène.

De cette volonté politique d'innovation dans les territoires est née l'association PHyRENEES.

Rassemblant des acteurs institutionnels (Trifyl, Conseil général du Tarn et Région Midi-Pyrénées), des structures industrielles (SAFRA, EVEER'HY'POLE, BRALEY…) et des centres de formation et de recherches (Ecole des Mines, Laboratoire Laplace…), cette association pose les fondations de la réflexion en matière d'hydrogène en Midi-Pyrénées, mais aussi en France.

Très rapidement, des rapprochements avec d'autres structures européennes se font naturellement et le besoin d'harmonisation des règles en matière d'utilisation de l'hydrogène à l'échelle européenne se fait ressentir. Pour répondre à ce défi et sous l'impulsion Midi-Pyrénéenne, est créée l'HYRAMP. Le Tarnais Jean-Marc Pastor est désigné Vice-président de l'association (John Dodds lui succèdera).

Avec la création en 2010 de l'Association AFHYPAC (dont Trifyl est membre), une politique nationale en matière d'hydrogène voit le jour et le gouvernement français prend dès lors en compte cette nouvelle énergie comme vecteur d'énergie renouvelable.

Plus que jamais, le département du Tarn reste précurseur dans le développement de l'hydrogène que ce soit en matière de production ou de distribution.

En 2013, les premières journées de « Territoires Hydrogène » sont organisées à Labessière-Candeil à l'initiative de Trifyl et de l'AFHYPAC.

Dès 2012, le Syndicat travaille en partenariat avec l'entreprise PRAGMA sur les mobilités avec pour objectif de proposer une vraie alternative aux énergies fossiles. Le premier vélo français à hydrogène est créé suivi en 2014 d'une première station à hydrogène.

C'est en effet au siège de Trifyl qu'est inauguré le pilote VaBHyoGaz, la première station à hydrogène issue de la conversion du biogaz en hydrogène et est organisé à cette occasion, le lancement de la filière hydrogène au niveau national par M. le Ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg.

En parallèle, la réflexion autour de la mobilité à l'hydrogène se développe dans le Tarn avec notamment le circuit automobile d'Albi qui travaille sur la voiture à pile à combustible. De cette réflexion est né EVEER'HY'POLE mais aussi les premiers bus à hydrogène développés par la SAFRA.

Désormais et grâce à des prises de position fortes de la Région Occitanie, du Gouvernement mais aussi de l'Europe, l'hydrogène est devenue une alternative incontournable aux énergies fossiles.

Le Tarn, précurseur en la matière a su s'imposer dans le développement de cette énergie. Fort de sa capacité de production d'énergie renouvelable, le territoire voit apparaître de nouveaux acteurs de production et de distribution de l'hydrogène.

Le Tarn, fort de son histoire et de ses atouts, continue à innover et entreprend en matière d'énergies renouvelables et de l'hydrogène.

3- Une réponse locale et territoriale

Depuis plusieurs mois, sous l'impulsion du Conseil départemental du Tarn, de nombreuses structures (publiques et privées - les consulaires en particulier -), fortes de leurs engagements et expériences dans ce domaine, souhaitent s'impliquer dans la transition énergétique du territoire et s'engager dans ce défi. Elles se sont regroupées afin de mieux coordonner, rendre cohérents et enrichir le développement de projets locaux, issus de gisements territoriaux, d'énergies renouvelables validés techniquement et économiquement viables. Je tiens à les en remercier.

En s'entourant d'une ingénierie technique et financière et en mobilisant le public et le privé autour de projets dimensionnés à l'échelle du territoire, ces acteurs souhaitent garantir l'intérêt général par la maîtrise publique en impulsant une coopération la plus forte possible.

J'ai souhaité que le Département réunisse l'ensemble des acteurs publics et privés travaillant sur le thème de l'hydrogène se regroupant, car toute concurrence serait vaine et stérile, de manière à participer pleinement à cette dynamique régionale. Nous avons montré la voie, il faut maintenant prendre toute notre place dans les nouvelles priorités régionales en matière d'hydrogène.

Cette coopération se trouvera renforcée par la combinaison de l'action des collectivités publiques et de l'intérêt collectif avec les capacités du secteur privé.

3.1- <u>Les enjeux</u>

Les acteurs engagés dans cette démarche souhaitent :

- veiller à la coordination globale du développement de la **production d'énergies renouvelables** à l'échelle départementale, condition d'efficacité pour la réussite des projets,
- favoriser le **développement de la production d'hydrogène**, énergie du futur en substitution des énergies carbonées à partir des gisements renouvelables du territoire (biomasse agricole, déchets, éolien, hydroélectrique…) ,
- apporter un **contexte financier et technique stable**, leviers à la réalisation de projets économiquement viables,
- structurer un **environnement partenarial** en mesure d'apporter des prestations de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets et aux collectivités locales

A ce stade, une organisation de préfiguration a été actée reposant sur un comité stratégique regroupant les décideurs partenaires (élus et dirigeants), un comité technique associant les échelons opérationnels et un comité scientifique sous la conduite de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cet engagement, les partenaires souhaitent disposer d'une structure et d'une organisation juridique et technico-financière reposant sur un partenariat public-privé facilitant la production et la distribution d'énergies renouvelables adaptées et en adéquation quantitative avec les besoins des utilisateurs et la progression de ces derniers.

Cette structure vise à **coordonner et développer la production territoriale** nécessaire à la filière hydrogène locale. L'hydrogène n'étant pas directement une énergie mais un vecteur énergétique, la structure visée aura vocation à s'engager au-delà sur le développement des énergies renouvelables du territoire (hydroélectricité, photovoltaïque, méthanisation…).

Elle aura pour missions d'accompagner le développement de projets sur son territoire, projets liées à la production d'énergies renouvelables (ENR) et à la mobilité décarbonée (Hydrogène, BioGNV…).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet régional REPOS 2050 à l'échelle d'un territoire qui produit, à partir d'ENR, 25% de sa consommation finale en énergie.

La future structure doit accompagner des projets et des initiatives porteurs et innovants pour atteindre la couverture totale de ces besoins d'ici 2050.

3.2- Atouts et conditions de réussite pour cette structure

3.2.1 Une structure mixte public/privé, souples et véritables leviers d'accélération :

Par leur champ d'actions variées, reflétant les compétences des collectivités qui les créent et leur souplesse, ce type de structures sont des outils adaptés de développement de politiques publiques. En ouvrant l'actionnariat à des investisseurs privés, elles disposent d'un effet de levier important, qui peut aussi s'accroître par des prises de participation dans des sociétés de projet.

Il s'agit de sociétés classiques dont les revenus (dividendes) sont réinvestis dans d'autres projets, dans une logique d'aménagements de long terme. Dans le cas des ENR, ces structures se révèlent être d'importants accélérateurs de projets. D'une part, elles permettent d'en financer davantage, de l'autre, elles autorisent un équilibre entre projets très rentables et peu rentables. Enfin, par des prises de participation dans des sociétés de projet, elles peuvent diversifier leurs activités ou travailler avec des partenaires ad hoc – intéressés par un projet spécifique, pour des raisons territoriales (ex : EPCI) ou techniques (innovation...).

La création de ce type de structure doit répondre à une stratégie précise, qui dictera à la fois son modèle, son business plan et son actionnariat.

D'ores et déjà ce projet a recueilli, à ce stade, l'intérêt de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et des banques locales.

Je tiens toutefois à insister sur un point, **cette structure n'est qu'un outil**, le but, et c'est cela qui compte, étant de promouvoir la production d'énergies renouvelables (hydrogène, photovoltaïque) sur notre département.

3.2.2 Un investissement de long terme pour une stratégie affichée :

S'agissant d'une structure ENR (ou énergie au sens large), l'objectif premier est d'identifier, développer et porter des projets de territoire les plus consensuels possibles (gisements, concertation, partenariats, respect de l'environnement…). Les revenus issus de ces projets pourront être réinvestis pour partie dans d'autres sources de production ou de nouveaux projets (mobilités…). Le business plan pourra être constitué de projets à développer entièrement tout comme il pourra intégrer des outils de production déjà existants.

Ce type de structure doit porter une vision de long terme (se conjuguant d'ailleurs avec les contrats d'achat de l'énergie produite (20 ans). Par principe, une **structure ENR n'est rentable qu'à partir de plusieurs exercices**. L'avancement du business plan (exercices déficitaires, équilibre, exercices bénéficiaires) gagnera à être partagé régulièrement avec le comité stratégique, afin de montrer la conformité aux prévisions ou, le cas échéant, apporter des mesures correctives.

La stratégie devra être définie et validée par les élus du Conseil départemental puis partagée avec les autres actionnaires.

3.2.3 La Vision commune d'une stratégie partagée :

La pérennité du projet dans le temps impose une vision partenariale, commune et partagée. Cette fédération de points de vue s'articule autour d'objectifs territoriaux concrets :

- une production d'ENR sur les territoires concernés à minima égale à leur consommation d'énergie d'ici 2050,
- un accompagnement de projets locaux et citoyens répondant aux logiques d'économie circulaire,
- un développement des ENR corrélés avec les ressources du territoire,
- la possibilité pour les citoyens de bénéficier des ressources du territoire : autoconsommation, carburants verts…. Il importe de rendre concret la transition environnementale pour la renforcer,
- une valorisation des projets et des technologies « Made in Tarn », permettant la création d'emplois non délocalisables,
- un accompagnement et un développement de l'innovation en lien avec les centres de recherches et de formation,
- un équilibre économique et financier de la chaîne de valeur appréhendé de façon réaliste,
- une construction d'un tissu présent sur le territoire par leur domiciliation ou le développement d'activités opérationnelles,
- une démarche partagée, public privé, en lien étroit avec la Région.

4- Les pistes de travail

Le projet va s'engager entre deux niveaux complémentaires :

- la production d'ENR à partir de gisements divers :
  - ✓ Production d'électricité à partir de photovoltaïque :
    - o PV toitures (exemple collège, bâtiments publics…)
    - o PV ombrières
    - o PV centrale au sol

  - ✓ Production d'électricité hydroélectrique
  - ✓ Méthanisation

- la valorisation de ces dernières en carburants propres :
  - ✓ Production et distribution de carburant propres :
    - o Hydrogène
    - o BioGNV
  - ✓ Chaleur renouvelable

Ainsi, les premiers travaux engagés par les partenaires ont été les suivants :

- Mise en relation et partage d'une culture commune autour d'un objectif : le développement économique local au profit des tarnais grâce à l'exploitation des gisements locaux ;
- Réponses aux appels à projets européens et régionaux en proposant des solutions techniques financièrement viables permettant l'amorce d'une production locale via un partenariat élargi inexistant jusque maintenant avec des entreprises du territoire mais aussi des groupes nationaux intéressés par le potentiel tarnais ;
- Recherches de potentiels usages afin de sécuriser la production à moyen et long terme et mise en réseau de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble de la chaine de valeur (production / distribution / usage) ;
- Recherches d'actionnaires bancaires pour participer au capital.

Concrètement :

- Le Département a piloté la réponse à l'Appel à Projet CORRIDOR H2 engagé par la Région Occitanie. La création de deux sites de distribution d'hydrogène, l'un à ST SULPICE, l'autre à ALBI, permettra de répondre aux premiers besoins locaux début 2024, la production étant assurée soit par vaporeformage de bio méthane (TRIFYL) soit par électrolyse issue du photovoltaïque (AMARENCO / NGE) ;
- Le Département a également conduit la réponse à l'Appel à Projet ADEME / REGION visant à garantir les usages à l'échelle du territoire tarnais. Huit industriels se sont engagés pour l'acquisition de 79 véhicules à horizon 2024.

Ces premières étapes, démontrent la qualité de la démarche engagée ainsi que l'intérêt des industriels. Force est de constater que les réponses faites au titre des usages par les différents transporteurs (routiers ou autocaristes) dans le cadre de l'appel à projet ADEME / REGION OCCITANIE sont la preuve du potentiel et de l'engouement local.

Nos territoires possèdent des gisements inépuisables (biomasse, soleil, eau) qui permettent de produire une énergie propre constituant un levier dynamique de développement et de croissance de l'autonomie. Il importe de se positionner dans une vision de long terme, ancrée dans le territoire qui se substitue à une vision exclusivement financière de court terme. Le projet nécessite de se construire avec le concours de développeurs privés dans une relation équilibrée.

S'appuyant sur une dynamique collective coordonnée par le Département, le Tarn a pour ambition de devenir un **territoire exemplaire de la transition énergétique** en s'engageant sur les énergies renouvelables et l'optimisation de leur valorisation.

Il peut en outre s'appuyer sur les compétences reconnues de l'Ecole des Mines, via un partenariat à définir (convention par exemple), se concrétisent par l'accueil d'étudiants, de doctorants chez les différents partenaires, la réalisation d'études comparatives aux échelles européennes et mondiales…

En s'engageant sur la croissance des ressources locales, le Tarn vise à être un territoire à énergie positive dans les années à venir en favorisant l'environnement sur la base d'une économie créatrice d'emplois et économiquement viable.

Les signataires du Plan Tarn ENR « ENERGIA »

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

3/02. VOIRIE DÉPARTEMENTALE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - 2021-2030

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Daniel VIALELLE

Présents :	MMES BELOU, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE , GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de la Voirie Routière notamment ses articles L131-1 à L131-3 relatifs aux compétences octroyées au Département en matière de Voirie,
Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Territoriale et Développement durable,

Après en avoir délibéré.

Considérant :

- que le Département doit au cours de la prochaine décennie moderniser son réseau routier par le désenclavement, l'entretien des revêtements, le décloisonnement et la rénovation de son patrimoine routier,
- qu'il convient de proposer un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 280 M€ sur une période de 10 ans pour moderniser ledit réseau et l'adapter aux enjeux économiques et sociétaux à venir,
- que ce PPI ne comprend pas la participation du Département à l'aménagement de l'autoroute A69,
- que ce PPI peut être modifié dans le temps lors d'un point d'étape à mi-parcours selon les évolutions techniques et sociétables aux besoins des tarnais,

.../...

– **APPROUVE** la proposition de programme pluriannuel d'investissement routier 2021-2030, telle qu'annexée.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13808101a7b8-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

…/…

ANNEXE

RESEAU ROUTIER DU TARN - Programme pluriannuel d'investissement 2021-2030

Opérations structurantes de désenclavement

Opérations de décloisonnement

Grands ouvrages d'arts

TARN-ET-GARONNE

AVEYRON

HAUTE-GARONNE

AUDE

Vaour
Cordes
Monestiès
Pampelonne
Carmaux
Valderiès
Valence-d'Albigeois
Castelnau-de-Montmiral
Salvagnac
Gaillac
ALBI
Lisle-sur-Tarn
Rabastens
Cadalen
Villefranche-d'Albigeois
Alban
Saint-Sulpice
Graulhet
Realmont
Montredon-Labessonnié
Lautrec
Lavaur
St-Paul-Cap-de-Joux
Vielmur/Agout
CASTRES
Roquecourbe
Vabre
Lacaune
Murat-sur-Vèbre
Brassac
Puylaurens
Cuq-Toulza
Labruguière
Mazamet
Dourgne
St-Amans-Soult
Anglès

D600 - 4 M€ 2028-2029

D172 (tunnels) 5,3 M€ - 2021-2024

D18 - 4,6 M€ 2021-2022-2023

Pont St Michel Gaillac 0,5M€ - 2021

D999 - 4 M€ 2022-2024

D999 - 6 M€ 2025-2028

D200 - 5 M€ 2024-2025

Pont de Lisle sur Tarn 0,5M€ - 2025-2026

D612 - 3 M€ 2022

Pont de Brens 0,8M€ - 2021

Pont de Rabastens 0,7M€ - 2023-2024

D964 - 4 M€ 2023-2025

Carrefour D41/D71 0,5 M€ - 2021

D607 - 1 M€ 2023-2024

Carrefour D631-Troteco 1,5 M€ - 2022-2023

Carrefour D41/D4 2 M€ - 2023-2024

Pont de St Sulpice 0,4M€ - 2025-2026

Carrefour de l'Europe 1 M€ - 2024-2025

D84 (barreau) - 5 M€ 2029-2030

D612 - 6 M€ 2021

D607 - 4 M€ 2026-2027

Pont de St Lieux sur l'Agout 0,8M€ - 2024-2025

D84 (tranche 1) - 5 M€ 2027-2029

D622 - 4 M€ 2027-2028

Pont de Viterbe 1,2M€ - 2021-2023

Pont sur le viau à Nages 0,6M€ - 2024-2025

D84 (tranche 2) - 5 M€ 2029-2030

Pont de Hauterive 0,7M€ - 2022-2023

D84 - 5 M€ 2025-2026

N112 - 11 M€ 2025-2026

D612 - 12 M€ 2024-2025

D118 - 1 M€ 2022-2023

Réseau départemental structurant

Catégorie 1

Catégorie 2

Investissements annuels	/ an	cumulés
- Renouvellement des couches de chaussées	12 M€	120 M€
- Sécurisation des petits ouvrages d'art	1,5 M€	15 M€
- Renforcements des murs	1 M€	10 M€
- Opérations ponctuelles d'aménagement	2 M€	20 M€
Total	16,5 M€	165 M€
- Mise à niveau des grands OA		14 M€
- Opérations principales de désenclavement et de décloisonnement		100 M€

0 10 20 40km

Département du Tarn (DR) - Tous droits réservés - Septembre 2021

Tél:1ARSm03 4r2284f6001l2-2o2 2093ssptra2023808101a7b8-DE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

3/03. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS DU TARN (2020-2026)

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents :	MMES BELOU, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE , GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1111-10,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L113-8, L113-10, L331-3 et suivants,
Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 02 avril 2020 portant adoption du budget primitif 2020,
Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 03 juillet 2020 portant adoption des futures orientations du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn (SDEN),
Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Territoriale et Développement durable,

Après en avoir délibéré,

…/…

– **PREND ACTE ET AUTORISE** la diffusion publique du rapport final du Schéma Départemental des Espaces Naturels.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13801101a7b4-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

4ème RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 24 septembre 2021

- 4ème Réunion de 2021 -

4/01. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU COLLÈGE LES CÈDRES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Guy MALATERRE

Présents :	MMES BELOU, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC; MM. ALIBERT, BENOIT, BOUSQUET, CANTALOUBE, DONNEZ, FABRE, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIDAL.
Étaient excusés :	MME AT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), MME BONNET (POUVOIR À M. BENOIT), MME BRETAGNE (POUVOIR À M. RUFFEL), M. FRANQUES (POUVOIR À M. VIDAL), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. ALIBERT), M. VIALELLE (POUVOIR À MME ESTRABAUD).
Absents :	AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 421-24 sur la dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement public,
Vu le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics,
Vu l'avis en date du 25 mai 2021 du Conseil d'administration du collège des Cèdres,
Vu l'avis en date du 2 juillet 2021 du maire de CASTRES,
Vu l'accord de M. Thomas PESQUET en date du 26 août 2021,
Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté,

Après en avoir délibéré,
Considérant :

- que les collégiens de l'établissement, consultés dans le cadre d'une démarche pédagogique, ont proposé le nom de Thomas PESQUET et ont rallié à ce choix le Conseil d'administration du collège,
- que cette dynamique participe des orientations stratégiques du Plan Tarn Jeunesse 2021-2025 en faveur de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes porté par la collectivité,

.../...

- que le parcours et la personnalité de Thomas PESQUET sont remarquables :
  - Ingénieur, pilote et spationaute, 1er français commandant de la Station Spatiale Internationale (ISS), 1er européen à bord du Crew Dragon (véhicule spatial assurant la relève de l'équipage de l'ISS en novembre 2021),
  - Homme de communication suscitant un engouement inédit auprès de toutes les générations grâce à la dimension pédagogique qu'il apporte au partage de connaissances et expériences scientifiques, son ouverture sur le monde et sa curiosité,
  - homme engagé auprès de différentes associations (Restos du Cœur, UNICEF, ONG Aviation sans Frontières), sportif émérite (ceinture noire de judo, ski, alpinisme…), musicien, polyglotte,
- que son action en faveur de l'éducation, de l'apprentissage et de la solidarité permet une identification forte des élèves, des parents et des professeurs,
- que le nom de Thomas PESQUET aura un impact positif en matière de rayonnement, d'attractivité et de notoriété pour l'enseignement public et le territoire Castrais.

– **DÉCIDE** d'attribuer au collège de Castres implanté au lieu-dit « la Pause » le nom de : collège Thomas PESQUET.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
27 Septembre 2021

Affichée le :
27 Septembre 2021

N° AR :
081-228100012-20210924-lmc13814101a7ba-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.